370.7309714 D474E c1
Desrosiers, Adlard, 1873-1
Les coles normales primair
R.W.B. JACKSON LIBRARY
OISE CIR
3 0005 00019 4087

DESROSIERS

Les Ecoles normales primaires

de la Province de Quebec

370. 7309714
D474E

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

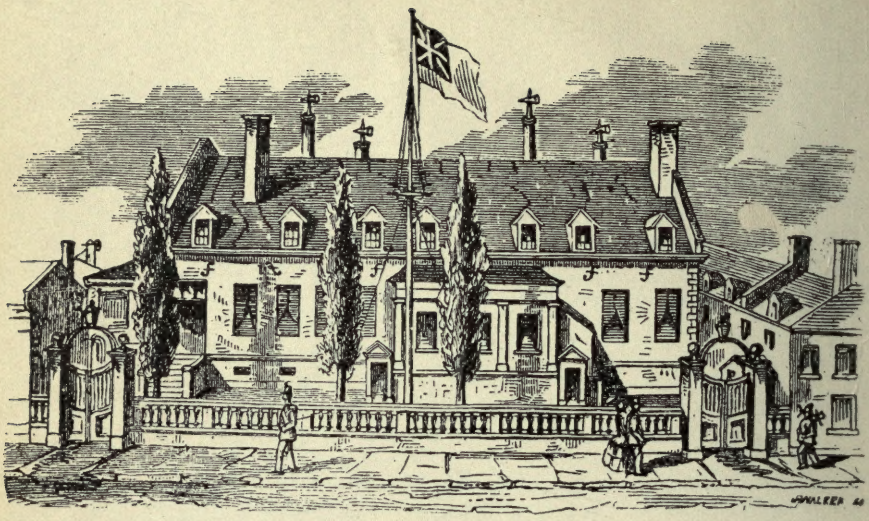

Ancien hôtel du Gouvernement (Château de Ramezay) ayant servi de local à l'École normale Jacques-Cartier, de 1857 à 1879.

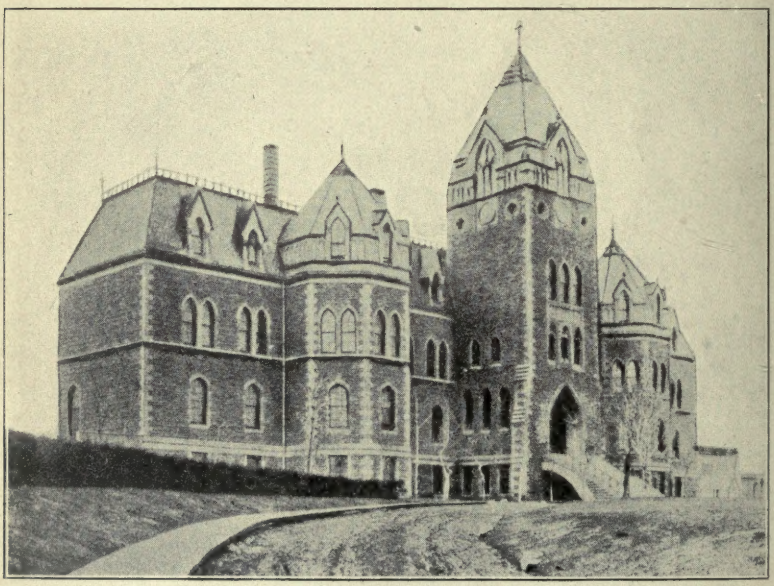

École normale actuelle, Parc La Fontaine.

LES

ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

ET LEURS ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES

LIBRARY

19921

Abbé ADÉLARD DESROSIERS
LICENCIÉ ÈS LETTRES
VICE-PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Legislative Library Ontario. Dept.

Educ.

LES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

ET LEURS

ŒUVRES COMPLÉMENTAIRES

RÉCIT DES FÊTES JUBILAIRES

DE

L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

1857-1907

LEGISLATIVE LIBRARY DISCARDED Legislative Library Ontario. Dept.

MONTRÉAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 et 421, rue Saint-Paul
1909

LIBRARY
AUG 27 1981
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Publié sous les auspices de la Société historique de Montréal.

INTRODUCTION

L'école, en général, a pour but de développer simultanément les puissances et les facultés de l'enfant : les forces physiques par la gymnastique et l'hygiène, l'intelligence par la connaissance de la vérité, et la conscience par l'habitude de la vertu. Education et instruction sont deux mots inséparables pour tout instituteur digne de ce nom. Car si l'intelligence a ses droits impérieux, la volonté qui produit les qualités morales acquiert une importance peut-être plus décisive encore dans la destinée de l'homme. Tout peuple respectueux de son passé et soucieux de son avenir, doit donc exiger de ses institutions d'enseignement public, d'apprendre à l'enfant à vouloir énergiquement ce qui l'honore et ce qui l'*élève* en l'éclairant.

Il serait oiseux de se demander lequel des trois ordres d'enseignement tient la plus large place dans la vie d'une nation. Est-ce l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ou l'enseignement universitaire ? Chacun d'eux forme un degré distinct dans l'ascension de l'esprit vers une vérité plus complète et plus haute, mais tous trois sont également nécessaires, quoique la priorité appartienne de toute évidence à l'enseignement primaire. Aussi bien, l'école commune est-elle devenue un organe indispensable à la société moderne. Elle accomplit une œuvre qui laisse une empreinte profonde, ineffaçable, dans l'âme du plus grand nombre des enfants. Si l'instruction première est faussée, si les impressions reçues dans le milieu

que l'enfant traverse au sortir de la maison paternelle sont mauvaises, l'enseignement secondaire ou universitaire pourra peut-être encore en atténuer ou en arrêter les mauvais effets. Mais cet enseignement ne s'adressera toujours qu'à une élite, c'est-à-dire à une faible partie de la jeunesse d'un pays, et l'horizon intellectuel du plus grand nombre se bornera toujours aux seules connaissances acquises dans le bas âge. Peut-on alors rester indifférent au choix des maîtres des écoles primaires ? Quelle responsabilité n'assume pas le père de famille, en confiant l'éducation et l'instruction de ses enfants à des instituteurs indignes ou incapables ?

D'autre part, il n'est personne qui ne voie l'extrême difficulté de donner l'éducation en commun sans une préparation suffisante. Et la tâche loin de se simplifier, devient de plus en plus lourde chaque année. C'est surtout à partir du XVIe siècle que les progrès des sciences et des lettres, en Europe, commencèrent d'élargir le programme des petites écoles. Les branches d'enseignement se multiplièrent. Les éléments de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique professés jusqu'alors, furent trouvés insuffisants et la pédagogie se fit conquérante. Elle poussa dans tous les sens l'agrandissement de son champ d'action. Mais le moment devait arriver où, n'ayant plus de domaine à conquérir, les éducateurs dirigeraient leur attention sur la manière d'enseigner et de concilier l'étendue des matières avec l'âge et la condition des enfants. De ce jour, la méthodologie scolaire, comme art spécial, était trouvée. L'école normale ne devait pas tarder à se fonder. Destinée à développer et à affermir les qualités des futurs éducateurs des enfants du peuple, l'école normale ajoute à la connaissance pratique des lettres, des sciences et de la religion, la formation professionnelle et spéciale nécessaire au bon instituteur.

Son nom primitif de *séminaire* en marque assez le but et le caractère éminemment social.

Toute science, a-t-on dit, possède en elle sa méthodologie. La pédagogie peut-elle, dès lors, se séparer de l'étude des matières à enseigner, et suffit-il de la superposer aux études générales ? On l'a pensé, et voilà ce qui distingue les programmes des écoles normales des divers pays. Dans les uns, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, et dans les provinces anglaises du Canada, la séparation entre les études proprement dites et la méthodologie est généralement plus ou moins effective — et l'on ne donne l'éducation pédagogique professionnelle qu'aux élèves qui ont terminé leurs études littéraires et scientifiques. Dans les pays latins, au contraire, en France, en Italie, dans la province de Québec, l'école normale donne simultanément l'instruction proprement dite et la science de la pédagogie. Les écoles normales de la première catégorie sont le plus souvent des externats, et leurs sessions bi-annuelles ne dépassent guère quatre mois. Les autres exigent naturellement un stage plus prolongé, et se transforment volontiers en internats. Quel est le meilleur système, le plus fructueux et le plus favorable à la formation professionnelle des instituteurs ? Je laisse au lecteur, la liberté de se prononcer.

L'idée de l'école normale n'appartient pas, quoiqu'on en ait dit, à la Révolution française. Du moment que l'on commença de donner l'éducation en commun, on s'occupa de trouver les meilleurs procédés pour apprendre vite et bien. Néanmoins, tel que nous l'entendons à l'heure actuelle, l'art spécial de la pédagogie est de date plutôt récente. Il ne remonte guère au delà de deux ou trois cents ans. Les congrégations religieuses enseignantes, dès le XVIIe siècle, ouvrent auprès de leurs collèges, des *séminaires* pour former de bons maîtres et publient, pour leur usage, de véritables traités de pédagogie. Il suffit de mentionner les séminaires de maîtres d'école créés, l'un à Lyon, en 1671, par un prêtre, Charles Démia, l'autre à Reims,

en 1685, par saint Jean-Baptiste de La Salle. L'Allemagne s'empara vite de cette idée féconde en faveur de ses instituteurs, et elle organisait, en 1698, par les soins de Frédéric II, duc de Saxe-Gotha, la première école normale laïque, appelée également du nom de *séminaire*. Dix instituteurs choisis parmi les plus recommandables, réunissaient, chacun dans leur maison, les jeunes gens qui se destinaient à l'enseignement élémentaire, et les faisaient étudier sous leur direction. Ce séminaire n'eut qu'une durée éphémère, et il faut attendre la première moitié du XIXe siècle pour voir les progrès définitifs d'une institution que nous regardons de nos jours comme indispensable. Bientôt toutes les nations de l'Europe occidentale voulurent avoir leurs écoles normales primaires, et après les grandes commotions de l'époque révolutionnaire et des guerres napoléoniennes, de nombreuses fondations donnèrent à l'enseignement, des maîtres habiles en pédagogie, mais trop souvent imbus des idées subversives ou antireligieuses.

La France ouvrait sa première école normale en 1810, et, en 1833, elle en comptait déjà plus de trente. L'Angleterre qui, avant le XIXe siècle, ne s'était jamais officiellement intéressée à la grande cause de l'instruction populaire, entra bientôt dans le nouveau mouvement. L'Amérique suivit l'exemple de l'Europe, et, en 1839, l'Etat de Massachusetts était peu à peu amené à ouvrir des *séminaires* pour la préparation pédagogique de ses instituteurs. Le Connecticut et le Michigan (1850), le New-York, la Pennsylvanie, le New Jersey, etc. (13 écoles normales pour 8 Etats en 1857), affectent une part des deniers publics à la fondation et à l'entretien de cette œuvre éminemment utile.

Aussi longtemps que l'éducation populaire limita son programme à l'enseignement du catéchisme, de la lecture, de l'écriture et des premières notions du calcul, on ne songea pas,

dans notre pays, à l'établissement des écoles normales. Les instituteurs et les institutrices primaires se recrutaient parmi les anciens élèves des séminaires, des congrégations religieuses et de quelques écoles supérieures. On ne pensait pas qu'un enseignement spécial professionnel, pût simplifier et rendre plus fructueuse la tâche difficile du maître d'école. D'ailleurs, les lenteurs de la colonisation dans la Nouvelle-France, et plus tard, les méfiances d'un pouvoir ombrageux, laissaient à peine assez de ressources et de liberté pour que le développement de l'enseignement secondaire répondît aux besoins du pays. Les petites écoles toutefois, reçurent de tout temps, leur part d'attention et de soins, plus rarement des pouvoirs publics, mais d'une manière constante des congrégations religieuses et du dévouement de sincères amis de l'éducation.

Plusieurs de ces écoles s'ouvrirent dans beaucoup de nos paroisses les plus populeuses, et dans nos villes. Mais, en 1824, sous la poussée des évènements politiques et du développement économique du pays, l'oligarchie anglaise accorda un commencement de liberté d'enseignement que nos pères ne devaient pas tarder à utiliser. Sous la protection de lois scolaires encore incomplètes, mais qui faisaient brèche au vieux système d'exclusivisme, les écoles populaires surgirent sur tous les points du Bas-Canada. C'est alors que le docteur Labrie ouvrait à Saint-Eustache, ce qu'on pourrait appeler notre première école normale primaire. Mais les luttes politiques, ardentes surtout dans cette partie du pays, stérilisent son heureuse initiative. Devançant de dix ans la législature du Haut-Canada, le gouvernement bas-canadien édicte, en 1836, la première loi établissant des écoles normales nationales. Une seconde fois, la politique intervient pour anéantir l'œuvre, d'ailleurs bien imparfaite, élaboré à Montréal par Jacques Viger et l'abbé Holmes. Il faudra attendre vingt ans avant que des établisse-

Université Laval Québec

ments pédagogiques deviennent possibles et aient chance de donner des résultats durables.

Pendant ce temps, les progrès rapides des lettres canadiennes attestent que la liberté n'est pas moins féconde sur les bord du Saint-Laurent que dans les provinces voisines. En présence des travaux d'une génération vigoureuse et intelligente, la légende de l'inaptitude de nos pères à tout genre d'instruction s'évanouit peu à peu, et on commence à respecter les droits et à admirer l'activité forte des vaincus de 1760. Papineau, Lafontaine et Cartier ont fait l'éducation politique des colons anglais et des Loyalistes américains, qui s'étaient jetés sur le Canada comme sur une proie. Garneau et la brillante pléïade de nos écrivains de 1850, nous avaient révélés à nous-mêmes. Une fierté nationale sans arrogance, mais aussi sans faiblesse, avait peu à peu fait place à la timide réserve des lendemain de la Cession. Les Perreault, les Cazeau, les Meilleur, les Labrie, les Holmes, les Viger, les Chauveau, les Verreau consacrent leur vie à la multiplication des moyens d'instruction à tous les degrés, et, comptant presque uniquement encore sur les trésors du dévouement des humbles instituteurs ruraux, ils rendent agréable aux enfants du peuple le chemin de l'école. Ce qu'il leur a fallu de travail, de promesses, d'appels réitérés, pour être partiellement entendus du peuple des campagnes, ceux-là seuls le savent qui sont encore aux prises avec les restes de méfiance à l'égard de l'instruction populaire. Mieux compris dans les villes, nos éducateurs se sont cependant heurtés à de graves difficultés.

Enfin, en 1856, l'institution normaliste se fonde sur des bases solides. Des hommes d'une grande valeur morale et intellectuelle et d'un patriotisme éclairé lui assurent, dès le début, l'estime et la confiance des pouvoirs civils et religieux. Mais c'est le partage de toutes les œuvres utiles de compter, souvent même parmi les esprits les mieux intentionnés, des censeurs ou

des contradicteurs. Les écoles normales de la province de Québec n'ont pas été à l'abri des critiques. Cela ne les a pas empêchées d'accomplir leur mission, et l'éclat de leurs fêtes jubilaires, en 1907, a montré qu'elles avaient de sincères admirateurs et de vaillants défenseurs. Faire connaître comment s'opérait le recrutement des maîtres d'école avant la loi de 1841, retracer les différentes tentatives de fondations normalistes dues à l'initiative privée ou à la Législature de la province de Québec, étudier les programmes d'études et les méthodes d'enseignement qu'elles ont popularisées, marquer la part respective de nos hommes d'Etat dans l'adoption des lois concernant les écoles normales, mettre dans un plus grand relief le mérite et la science de plusieurs de nos meilleurs éducateurs, enfin rétablir sur quelques points obscurs, la vérité dans tous ses droits, voilà ce que je me suis proposé dans les quelques chapitres qui servent d'introduction au compte rendu des fêtes du cinquantenaire de l'Ecole normale Jacques-Cartier. Ce n'est ni un livre savant, ni un panégyrique, ni une histoire complète des écoles pédagogiques de la province de Québec, que j'offre à la bienveillante attention du personnel enseignant des écoles primaires. Cet ouvrage n'est qu'un modeste essai sur une institution qui a bien mérité de la patrie, et dont personne ne conteste la grande utilité.

A. D.

CHAPITRE PREMIER

Le recrutement du personnel de l'enseignement primaire, de 1608 à 1836

Le missionnaire en Canada : il est l'apôtre et l'instituteur des aborigènes. — L'éducation des filles est confiée à des congrégations religieuses.— Une sorte d'école normale d'institutrices à Montréal, (1684).— Les écoles de garçons sont plutôt paroissiales. — Les Jésuites, les Sulpiciens, les Récollets, maîtres d'école. — L'institut Charon et le recrutement des instituteurs à Montréal. — La Cession, (1763) et ses conséquences pour l'éducation populaire. — On peut constater l'existence d'un nombre important d'écoles. — Enquête sur l'instruction publique, (1787) — L'Institution Royale (1801), essaie d'anglifier le pays par l'école.—Son échec.— Mgr Plessis, les sociétés d'éducation et la fondation des collèges classiques. — La loi de 1824, celle de 1829. — Les écoles se multiplient rapidement, (environ 1600 en 1835). — Deux éducateurs remarquables : le docteur Labrie et M. J.-F. Perreault.

Tous les grands navigateurs du XVIe et du XVIIe siècle furent chrétiens. La croix, surmontée des armes de la nation, marquait le plus souvent la prise de possession des pays décou-

verts. Les souverains et leurs sujets avaient une même pensée en projetant l'établissement des colonies transocéaniques : c'était d'agrandir le domaine de la patrie, et d'étendre le royaume du christianisme. Presque toutes les commissions des explorateurs qui n'ont pas un but purement mercantile, témoignent de la noble ambition de répandre la civilisation chrétienne au milieu des peuples américains. Rien d'étonnant donc qu'à côté du découvreur et de l'explorateur, on trouve le missionnaire, ce conquérant pacifique des temps modernes. Quand le colon se substitue à l'explorateur, le missionnaire s'arrête aussi, et il groupe autour de sa modeste église, symbole des suprêmes espérances, les premiers habitants de la nouvelle colonie. Voilà le commencement de toutes les grandes nationalités qui ont su se faire une place au soleil du Nouveau-Monde.

Au nord comme au sud, le missionnaire, en Amérique, a reçu une double mission, l'une d'évangélisation chrétienne auprès des Indiens, l'autre de conservation religieuse et morale, auprès des colons venus d'Europe. Il n'est pas d'historien qui n'ait rendu un hommage d'admiration aux premiers évangélisateurs de la race rouge. Tous ont loué leur abnégation, leur esprit d'apostolat, leur zèle infatigable et leur héroïsme modeste. Qui ne connait, en Canada, les noms des plus célèbres Récollets et Jésuites ? Depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, les solitudes canadiennes ont entendu leurs chants pieux, et des peuplades entières leur doivent les bienfaits du christianisme. Les Abénaquis et les Hurons, les premiers, ont accueilli les paroles de paix, et c'est là d'abord qu'il faudrait étudier le double caractère de l'œuvre des missionnaires : dans leurs

missions, l'instruction et la religion se sont toujours donné la main. On sait quelle a été la fidélité des Indiens à l'Église et à la France.

Les religieux mendiants de l'ordre de saint François, vulgairement appelés Récollets, et si nombreux alors dans l'Amérique espagnole, furent les premiers maîtres d'école au Canada. En 1616, le frère Pacifique Duplessis ouvrait aux Trois-Rivières, poste alors très fréquenté par les Algonquins du Saint-Maurice, la première des écoles de la Nouvelle-France. Tadoussac, à l'autre extrémité du pays, reçoit bientôt son instituteur et son apôtre dans la personne du Père Le Caron qui, en 1618, profite de la traite d'hiver pour instruire les barbares enfants du Saguenay. Onze ans plus tard, les indigènes voyaient avec douleur s'éloigner les " pères de la prière ", Jésuites et Récollets, qui leur avaient enseigné la parole du Grand-Esprit et la langue de la France. Le traité de Saint-Germain-en-Laye ouvre de nouveau les espaces du Saint-Laurent au zèle des missionnaires. Les Jésuites reviennent dès 1632, les Récollets, en 1670.

L'instruction se répand parmi les tribus les plus éloignées de l'Ouest, portée sur les ailes du christianisme. Des écoles s'ouvrent à Québec et à Ville-Marie. Les petits Indiens vont s'asseoir sur les mêmes bancs que les jeunes fils des Français. Mais leur humeur aventureuse et indisciplinée les pousse irrésistiblement hors de ces salles closes qui arrêtent l'essor de leur liberté. L'enseignement secondaire leur est encore plus antipathique, et, malgré les projets et les travaux des Jésuites ou des séminaires de la Nouvelle-France, les Indiens n'ont pas donné un seul prêtre à l'Église, un seul fonctionnaire à la colonie.

L'instruction, chez les aborigènes américaïns, ne réussit que dans la mesure même du progrès de leur évangélisation. Certes, si un zèle ardent servi par un esprit de foi qui allait jusqu'au martyre, avait suffi pour élever jusqu'au niveau intellectuel du Français, l'âme fruste de l'indigène de l'Amérique, nos missionnaires auraient transformé en quelques années les nations du Canada. Mais tout entier à l'observation matérielle des choses de la vie, l'aborigène canadien ne put jamais atteindre à ces idées abstraites qui font la supériorité de la race blanche. Aussi, les missionnaires ne se faisaient pas illusion sur le résultat de leurs efforts. Les Peaux-Rouges se montrent réfractaires à toute idée de francisation, et si le nombre des conversions donne aux Jésuites de nouvelles espérances, ce n'est pas sur le passé qu'ils s'appuient pour entreprendre, après la dispersion des Hurons, l'évangélisation de leurs pires ennemis les indomptables Iroquois. Le zèle du salut des âmes leur fait seul mépriser leurs incertitudes sur l'utilité générale de leur œuvre. Comme Champlain, ils estiment que la conquête d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et cela suffit à leur charité évangélique.

Toutefois, ils modifient peu à peu leur plan d'action, et pour perpétuer leur œuvre de civilisation, ils réunissent en bourgades les nouveaux chrétiens qu'ils mettent sous la protection des armes françaises. Ils font de ces fiers enfants des bois, les égaux des colons européens, et ils leur distribuent avec la même ardeur le pain de l'intelligence et les enseignements de la morale évangélique. De pieux laïques, dont l'histoire a recueilli les noms, se sont faits les auxiliaires des missionnaires dans cette œuvre difficile. La jeune et noble épouse de M. de Champlain, arrivée au pays en 1620, apprit l'algonquin avec une telle perfection,

qu'elle put instruire dans leur propre langue les enfants des indigènes.

Devant les progrès de la colonisation étrangère, les Sauvages, pour vivre comme race distincte, avaient à choisir entre deux alternatives : reculer jusque dans les déserts de l'ouest, ou s'assimiler les coutumes et les avantages de la vie européenne. Ils ne prirent aucun de ces deux partis. Ilots battus par les vagues d'une civilisation supérieure, ils s'obstinèrent dans leur dédaigneux isolement, et ils préférèrent mourir lentement plutôt que de s'avouer vaincus. Trop libres pour obéir à un chef unique, trop près de la nature pour éviter les ruses politiques, ils maintinrent en face des envahisseurs, l'indépendance qui empêchait leur union, et leur exclusivisme soupçonneux à l'endroit des nations nouvelles. Aussi, après une suite de victoires sanglantes et de défaites désastreuses, les tribus aborigènes de l'Amérique viennent tomber, les unes après les autres, aux pieds des deux peuples qui se disputeront désormais avec un acharnement nouveau, les plaines fertiles du Nouveau-Monde septentrional. Mais leur captivité même sera pour celles qui devaient mourir, le plus grand des bienfaits. Le christianisme éclairera leurs derniers jours de ses lumières divines, et la mort ne les frappera plus qu'enlacés à la croix rédemptrice.

Pendant que des guerres d'extermination décidaient du sort des aborigènes, la Nouvelle-France grandissait sur les rives du Saint-Laurent. L'instruction religieuse ne se sépara jamais de l'étude des sciences et des lettres profanes. C'est sur ce principe que reposa toujours le recrutement du clergé et de ses auxiliaires, les congrégations religieuses d'hommes et de femmes. Les colons favorisaient cette union féconde et en recueil-

laient tous les fruits. A quelles mains plus habiles et plus dévouées pouvait-on confier ces jeunes générations, l'espoir de la patrie et de l'Église ? Aussi, le clergé, aidé des missionnaires qui s'étaient repliés sur la colonie, se chargea-t-il de la double tâche d'instruire et d'entretenir le peuple dans sa foi religieuse.

Avec le grand mouvement de colonisation qui va de 1663 à 1680, la population française avait plus que doublé sur les rives du Saint-Laurent. Montréal, Québec et Trois-Rivières prenaient une importance que devaient encore accroître le développement du commerce et de l'industrie, ainsi que la découverte des terres lointaines de l'ouest, depuis les grands lacs jusqu'au Mississipi et aux montagnes Rocheuses. A mesure que la société canadienne s'organisait et que le pays se développait, le besoin de l'instruction se faisait de plus en plus impérieux.

L'éducation des filles reçut une attention toute particulière et, comme dans la France du XVIIe siècle, elle dépassa parfois l'instruction donnée aux fils des colons. Les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, astreintes à la clôture monastique, se chargèrent plus volontiers de l'éducation supérieure des filles et, jusqu'en 1853, 16,000 enfants au moins, se sont succédé dans leurs classes.

Les Religieuses de la Congrégation de Montréal, plus rapprochées du peuple et si universellement estimées, répandent l'instruction élémentaire dans les paroisses du Saint-Laurent, en même temps qu'elles fondent des pensionnats dans les centres les plus nombreux. A l'ombre des couvents aux fortes murailles capables de défier les assauts des bandes sauvages, l'éducation des filles fut de tout temps, plus facile et plus suivie. Le Canada doit une éternelle reconnaissance à ces institu-

tions modèles, qui dans nos villes et nos campagnes ont préparé à la dure existence du XVIIe et du XVIIIe siècle, les admirables mères de familles dont l'honneur, le courage et l'héroisme jettent un si pur éclat sur les origines de notre nationalité.

Revenues au foyer paternel, les jeunes Canadiennes appréciaient davantage la vie qui venait de finir pour elles. En prenant contact avec une société militaire où les sujets de conversation aboutissaient tous à la vie du soldat, du colon ou du voyageur, elles sentaient le besoin de ne pas laisser tarir en elles la source des jouissances intellectuelles, et, chaque année, les portes des couvents s'ouvraient devant de nouvelles générations. A aucune époque du régime français, l'éducation des jeunes filles ne fut négligée. Les principales villes et plusieurs riches paroisses du littoral laurentien avait chacune leur couvent de religieuses, et ainsi, de proche en proche, l'instruction atteignait les villages les plus éloignés.

Nous pouvons signaler le premier essai de recrutement régulier d'institutrices laïques pour les petites écoles. C'est aux Sœurs de la Congrégation que nous devons ce que nous pouvons dénommer, suivant le docteur Meilleur, la première école normale de notre province. Malgré l'incendie qui, en 1684, venait de consumer leur maison-mère, elles fondent bientôt, à Montréal, un pensionnat d'un nouveau genre, destiné aux jeunes filles plus âgées que celles des écoles ordinaires. " De cette maison, dit Mgr de Saint-Valier, sont sorties plusieurs maîtresses qui se sont répandues en divers endroits de la colonie, où elles font le catéchisme aux enfants et des conférences très utiles aux autres personnes de leur sexe, qui sont plus avancées en âge ". Un service en attire un autre. L'évê-

que de Québec, ce zélé promoteur de l'instruction populaire, exprime, dans un mandement, le désir " que chaque paroisse ait une maison de cet institut pour l'éducation des filles ", il offre même de contribuer aux frais des constructions. C'était continuer les traditions léguées par Mgr de Laval dont la sollicitude pour la bonne éducation des enfants apparait si souvent dans ses lettres épiscopales.

Nul doute que les autres congrégations religieuses du pays et, en particulier, les Ursulines, aient déjà formé, à cette époque, un certain nombre de maîtresses d'école pour les classes enfantines des campagnes. Grâce surtout à la libéralité volontaire du peuple, l'éducation des filles semble avoir reçu, pendant toute la domination française, une attention qui pouvait paraître exagérée. Franquet, l'ingénieur royal chargé, en 1752, de l'inspection des forts français, reflète peut-être l'opinion d'une partie de la population de Montréal, quand il parle des religieuses enseignantes et de leurs élèves. Qu'on veuille bien se souvenir que le nombre des paroisses ne dépassait pas alors la centaine. " Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dit-il, sont au nombre de 80, dont 30 à la ville et les autres répandues dans les campagnes. Leur utilité semble être démontrée, mais le mal qui en résulte est comme un poison lent qui tend à dépeupler les campagnes, d'autant qu'une fille instruite fait la demoiselle, qu'elle est manièrée, qu'elle veut prendre un établissement à la ville, qu'il lui faut un négociant et qu'elle regarde au dessous d'elle, l'état dans lequel elle est née. Mon avis serait de ne souffrir aucun établissement nouveau de ce genre et même, s'il est possible, de faire tomber ceux qui subsistent (!) afin d'obliger les enfants à se contenter de l'instruction de leur curé pour la religion, et de ne pren-

dre aucuns principes qui les détournent du travail de leur père ". La franchise un peu brutale de ce soldat qui ne voyait d'utilité que dans les fortifications du pays et la culture du sol, équivaut assurément au plus bel éloge en faveur de l'instruction populaire d'alors.

Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'instruction des garçons. L'état incertain du pays, de 1608 à 1701, au moins, constitue la véritable cause de la rareté des écoles, et ne craignons pas de le dire, il était impossible alors d'accorder plus d'attention à la question scolaire. D'ailleurs, si l'on examine l'œuvre accomplie par nos glorieux ancêtres, on leur pardonnera volontiers de n'avoir pas dépensé dans les écoles, un temps qui appartenait tout entier à la fondation d'une France nouvelle. Cependant, c'est une erreur de croire que l'enseignement élémentaire des garçons ait été entièrement négligé même aux époques les plus sombres de notre histoire.

Il ne faut pas oublier que la plupart des colons venus en Nouvelle-France au XVIIe siècle, savaient lire et écrire. Puis à mesure que les paroisses s'organisent et que les villes se peuplent, l'instruction telle que l'entendait alors le peuple, se répandit, grâce à l'initiative du clergé, des pédagogues volontaires et des couvents. Les Acadiens eux-mêmes n'en furent jamais totalement dépourvus. Mais il faudrait avoir l'étonnement facile pour s'étonner du petit nombre des écoles primaires dans nos campagnes canadiennes, de 1608 à la Cession. Nos valeureux ancêtres ont à soutenir deux guerres presque continuelles ; l'une contre les farouches Indiens qui, pendant un siècle, tiennent la population clairsemée sous le coup d'alarmes perpétuelles ; l'autre, contre les colonies anglaises dont les nombreuses armées mettent plus d'une fois en péril

l'indépendance de la Nouvelle-France. Les dépenses de ces guerres meurtrières qui décimaient notre plus vaillante jeunesse, absorbaient toutes les ressources de la colonie et du ministère de la marine française, et personne n'aurait osé demander la moindre subvention ou surcharge d'impôts en faveur de l'instruction. Les colons, avait dit Colbert, ne doivent pas compter sur la mère-patrie pour la fondation et l'entretien de leurs écoles.

Cependant, des travaux récents nous permettent de déterminer approximativement le nombre et l'importance des petites écoles pour garçons, dans les villes et les paroisses du Saint-Laurent. Dès la fin du XVIIe siècle, on en compte jusqu'à dix dans la seule région de Québec, trois ou quatre dans la ville, les autres à Saint-Joachim, à Château-Richer, à la Pointe de Lévis, à l'Ile d'Orléans, à Sainte-Foye, à Sillery, etc.

Mgr de Saint-Valier, dès son arrivée à Québec, entrevoit la possibilité, et il s'en ouvre au ministre, de pourvoir régulièrement les paroisses " de maîtres d'écoles du pays pour éviter l'embarras et la dépense de les envoyer de France ". L'école latine et industrielle de Saint-Joachim reçoit de l'abbé Soumande, en 1701, un don de 8,000 livres " pour fonder un maître et engager le séminaire à faire instruire les trois élèves (boursiers) fondés en 1693, dans un commencement d'humanités afin qu'ils devinssent propres à être maîtres d'école ". Rien n'autorise à affirmer que ce don ait reçu sa destination primitive et que cette institution ait mérité le titre d'école normale dont on l'a pompeusement décorée.

L'instruction primaire que les Jésuites, l'évêque, le séminaire et quelques particuliers se chargeaient de donner à la jeunesse

de Québec, les Sulpiciens la distribuent aux enfants de Montréal. L'abbé de Belmont enseigne, en 1664, les fils des Français de cette ville et les petits Sauvages de la Montagne. On sait que M. Souart, qui fut supérieur à Montréal de 1661 à 1668, et qui ouvrit les premières classes primaires de cette ville aimait à se donner le titre de " premier maître d'école de ce pays ". Les écoles de garçons,—il y en avait au moins trois en 1796 — restèrent pendant plus de 150 ans à la charge du séminaire qui les dirigea avec autant de zèle que de succès.

L'instruction populaire fut plus lente à se répandre dans les campagnes. Les villages y étaient rares, les habitations dispersées souvent sur de grandes étendues. Toutefois l'Institut Charon qui tenait un hôpital à Montréal depuis 1694 au moins, et qui faisait l'éducation des orphelins confiés à ses soins, élargit les cadres de son œuvre et ouvrit vers 1715, une école de garçons à la Pointe-aux-Trembles, près Montréal. Les frères Charon s'aperçurent vite que les paroisses des deux rives du Saint-Laurent saisiraient avec empressement l'occasion de donner une éducation convenable à la jeunesse. Ils conçurent le dessein de former des maîtres d'école spécialement destinés aux villages les plus populeux. Après bien des pourparlers, le roi accorda une rente annuelle de 3,000 livres (environ $1,800.) destinées à l'entretien d'un certain nombre de maîtres d'école qui seraient envoyés ensuite dans les paroisses de la campagne. C'était une forte somme pour l'époque et qui pouvait subvenir aux dépenses de vingt instituteurs au moins. N'oublions pas, en effet, que les déclarations royales du 13 décembre 1698 et du 14 mai 1724, ne prescrivaient que des allocations de 150 livres aux maîtres, et de 100 livres aux maîtresses d'école enseignant en France.

Le gouverneur Vaudreuil recommanda si ardemment la fondation pédagogique des Frères Charon qu'on peut lui attribuer le mérite d'avoir donné au Canada ses premiers maîtres d'école réguliers. La région de Montréal se trouvait pourvue par legs royal de huit instituteurs, qui furent recrutés en France par le frère Charon lui-même et dont plusieurs enseignèrent à l'Hôpital-Général, Boucherville, la Pointe-aux-Trembles, Longueuil, Batiscan et Trois-Rivières. Faillon prétend qu'ils eurent peu de succès et qu'ils désertèrent bientôt leurs fonctions d'instituteurs. Le frère Chrétien Turc, successeur de M. Charon, repassa en France en 1722 et recruta dix nouveaux maîtres qu'il offrit vainement de confier aux Sulpiciens de Paris pour l'épreuve de leur vocation. Ce nouvel échec ne lui fit pas abandonner son projet. Il fit passer six autres insti- en Canada. Ils périrent, croyons-nous, dans le naufrage du *Chameau*. Le frère Turc essaya même d'ouvrir à La Rochelle une sorte de noviciat pour former à la carrière de l'enseignement ceux qu'il recevrait à l'avenir.

A cette époque, une transaction malheureuse jointe au refus du roi d'autoriser les Frères à prononcer les vœux qui relient les membres d'une communauté les uns aux autres, mit en péril l'existence même de l'Institut. La maigre subvention annuelle de 3,000 livres, la première qui ait été accordée aux écoles primaires, fut supprimée en 1731, et la Congrégation des Frères Charon se dispersa bientôt (1745).

Cependant il est probable que les Frères sécularisés continuèrent d'enseigner en même temps qu'un certain nombre de professeurs séculiers, dont les registres nous permettent de constater les états de services, sur divers points de la colonie.

Si cet essai loyal et persévérant pour procurer à la Nouvelle-

France de bons maîtres d'école n'a pas entièrement réussi, encore faut-il se souvenir que de nombreux efforts ont été dépensés pour le faire triompher, et que l'état du pays et peut-être l'inexpérience sont les seules causes de l'insuccès. Deux Frères des Écoles chrétiennes vinrent à Montréal, en 1737, pour essayer de sauver, en les absorbant, les débris de l'œuvre des Frères Charon et pour prendre la régie de leurs écoles. La négociation malheureusement échoua, et l'Hôpital-Général devint la propriété des Sœurs Grises qui, à la fois infirmières et enseignantes, continuèrent l'œuvre commencée.

Ces constatations sont plus que suffisantes pour prouver que l'instruction des garçons, malgré les obstacles inhérents à cette époque de fondation, ne fut jamais tout à fait négligée, et qu'on s'en préoccupa toutes les fois que les circonstances le permirent.

Ainsi donc, avant 1760, les Jésuites et le séminaire de Québec se partagèrent l'enseignement classique et l'enseignement technique ; les Récollets, les Jésuites, les Sulpiciens, les Frères Charon, des prêtres séculiers et quelques maîtres laïques se chargèrent de l'instruction primaire des garçons, tandis que les jeunes filles recevaient chez les Ursulines et les Dames de la Congrégation une solide instruction. Les orphelins des deux sexes trouvaient dans les Hôtels-Dieu, asile, protection et éducation. Était-il possible de faire davantage pour l'instruction du peuple ? Non. Car les établissements d'enseignement élémentaire n'ont jamais été, à une exception près, directement dotés par les souverains. Ils ont dû leur succès et leurs heureux résultats aux gratifications volontaires faites par de pieux laïques ou par le clergé. Plus tard, l'augmentation de la valeur des propriétés investies par les corporations religieuses leur ont permis de multiplier les

Legislative Library Ontario.

bienfaits de leurs œuvres et de les proportionner aux nécessités croissantes du pays.

Mais au moment où la Nouvelle-France se dégage des embarras de ses débuts, un événement gros de conséquence et qui devait exercer sur ses destinées la plus profonde influence, vient arrêter l'essor de son développement, et paralyser, pendant plus d'un demi siècle, ses institutions et ses libertés les plus précieuses. Le traité de Paris, en 1763, livra à l'Angleterre la plus belle des colonies françaises. Soixante mille colons catholiques et français, passaient par droit de conquête, sous la domination politique d'un peuple d'aspirations différentes. Des espaces sans bornes s'ouvraient devant l'activité anglaise. Nos pères, enfermés dans la vallée du Saint-Laurent, auront à faire face à de nouveaux ennemis et à livrer d'autres combats. C'est alors que commence pour eux une période de luttes, où la politique joue un rôle souverain. Comme sur les champs de bataille, nos vaillants ancêtres devront disputer pied à pied à leurs vainqueurs, une victoire qui les rendra maîtres de l'avenir.

La capitulation de Montréal et le traité de Paris n'avaient rien stipulé relativement aux biens des congrégations enseignantes. On sait pourtant que les Jésuites et les Sulpiciens, par exemple, n'avaient reçu leurs vastes seigneuries qu'à la charge de pourvoir à l'entretien du culte et à l'instruction de la jeunesse du pays. Ces propriétés sans cesse augmentées par la libéralité du peuple devaient acquérir, avec le temps, une valeur suffisante pour alimenter à jamais la caisse des écoles communes. Pourquoi alors ne pas garantir à ces congrégations enseignantes, avec l'autorisation de se recruter dans la colonie, l'usage de ces biens, puisqu'en définitive, ils profitaient à tout

le peuple, et décharger ainsi les pouvoirs publics de l'obligation de défrayer les dépenses scolaires ?

Mais il s'agissait de bien autre chose. La nationalité elle-même courait, sous le nouveau régime, et dès le lendemain de la cession, les plus grands périls. Aucune clause ne reconnaissait l'usage de la langue française, si ce n'est incidemment dans l'article de la capitulation qui maintenait les lois civiles existantes. Dans l'esprit d'un grand nombre d'Anglais, l'œuvre d'assimilation des Canadiens était la première et la plus nécessaire de toutes celles qui devaient assurer la possession de la récente conquête. Au milieu d'une population française et catholique, les colons anglais qui furent toujours en petit nombre, éprouvèrent un effroi instinctif des institutions libres. Donc, empêcher la fondation de nouvelles écoles en tarissant la source de leurs revenus, interrompre toutes les communications avec l'ancienne mère-patrie, enrayer l'introduction de nouveaux livres français dans la colonie, tel fut le programme dont on ne voulut s'écarter que le moins possible.

Le roi d'Angleterre, Georges III, donnait un exemple pernicieux de duplicité, et en morcelant le pays, et en introduisant, contre la foi des traités, les lois britanniques. Le Bureau des Colonies ne respectait pas mieux les libertés canadiennes, et il stimulait adroitement le zèle des francophobes auxquels il livrait la Nouvelle-France. Le recrutement du clergé séculier et régulier aux deux-tiers d'origine française est tout-à-coup interrompu ; et à mesure que les paroisses augmentent, le nombre des prêtres diminue (80 pour 200,000 catholiques en 1806), l'œuvre des missions sauvages est presque anéantie. L'administrateur Milnes refuse la liberté d'ériger de nouvelles paroisses et force l'Église canadienne à retourner au système

des missions comme aux premiers jours de la colonie. L'évêque de Québec ne peut communiquer avec Rome que par des voies détournées. Et ce n'est qu'en 1818, que Mgr Plessis peut enfin obtenir de la métropole l'autorisation de créer de nouveaux diocèses.

Même pendant l'administration du libéral Carleton, les catholiques sont exclus de la magistrature, du jury et du barreau, et pour la nomination aux charges et aux emplois publics, ou ne manque pas de donner la préférence aux Loyalistes et aux étrangers établis dans le Bas-Canada. Défense aux colons canadiens d'entretenir des relations d'aucune sorte avec les parents ou les amis résidant en France. Le sulpicien Ciquart est expulsé par Haldimand, en 1783, afin d'étouffer toute tentative de rapprochement avec l'ancienne mère-patrie. Faire venir des journaux ou des livres directement de France n'était même pas toléré, et jusqu'en 1830 au moins, les enfants des écoles sont obligés de copier de leurs propres mains plusieurs des manuels classiques les plus indispensables.

Les relations commerciales avec la France sont interrompues pour plus d'un siècle. Contrairement à la recommandation de Haldimand qui conseillait de réserver aux Canadiens le territoire appelé depuis Cantons de l'Est, l'élément nouveau essaie par une ceinture de colonisation anglaise d'arrêter leur expansion et, en 1833 même, le gouverneur Kempt propose d'envoyer à cette fin 500,000 émigrants dans les cantons de l'Est, et 100,000 dans la vallée de l'Ottawa. Dans son " Plan d'Union ", le juge en chef, Jonathan Sewell, propose de noyer les Canadiens dans les flots de l'émigration européenne.

Inutile d'insister plus longtemps sur le péril imminent qui, pendant près d'un siècle, menace l'existence même de notre

nationalité. " Tous les maux imaginables, dit Garneau, avaient accablé la population franco-canadienne qui avait bravement résisté à l'orage ".

Le mauvais vouloir des Anglais à l'égard des Canadiens, se double d'une injustice, pour ce qui concerne l'instruction. Les pouvoirs publics n'ignoraient pas que les donations faites aux Jésuites, étaient destinées à favoriser l'éducation de la jeunesse du pays, ainsi que l'établissement des missions des Sauvages. Pourtant la Chambre législative réclame en vain les revenus de ces biens. Encore une fois, il n'en aurait rien coûté au trésor fiscal, pour le soutien des écoles communes, si le gouvernement avait respecté la volonté des donataires, car les lettres patentes de 1678 constituaient la Compagnie de Jésus en corporation légale pour l'administration de ces biens.

Ainsi, sur le terrain scolaire, cette hostilité déloyale devait aboutir, du moins au début, à la suppression des moyens d'instruction en usage à cette époque. Une défiance justifiée d'un coté, un espionnage étroit et mesquin de l'autre, étaient de mauvaises conditions de progrès. Aussi, ne craignons pas de le dire, après avoir fait la part des responsabilités, l'instruction, après la conquête subit, sinon un recul, du moins un arrêt regrettable. Les Canadiens jugèrent que le seul moyen d'échapper à la fusion des races, était de laisser vides les écoles qui constituaient un danger pour leur foi religieuse et leurs plus chères traditions. A la guerre de races qui commençait dès le début de la domination anglaise, nos pères ostracisés opposent la force de l'inertie, et se tournent plus volontiers vers la culture du sol dont ils s'emparent rapidement. La politique devint dès lors le champ d'action où se déployèrent l'activité et le patriotisme de nos hommes d'Etat, tandis que l'éducation à tous les degrés

fut le domaine réservé aux initiatives privées. La détente que produisirent les grandes guerres de l'indépendance des Etats-Unis et de la Révolution française, n'affecta encore que le domaine politique, et c'était beaucoup, il faut en convenir.

La liberté de l'enseignement, comme la liberté individuelle et domestique, s'implantera sur le sol canadien à la faveur des progrès des institutions civiles et politiques. En attendant qu'elle puisse produire tous ses fruits, le clergé et les congrégations religieuses prennent en main, du consentement du peuple, et malgré la pénurie des ressources des paroisses, la direction de l'instruction publique.

Une phrase tracée sur son journal de route par un officier anglais de l'armée de Burgoyne, en 1776, jette un peu de lumière sur l'état de l'éducation dans les paroisses situées sur la rive gauche du fleuve, entre Québec et Montréal. " De trois en trois lieues, dit-il, on trouve une espèce de petit village qui consiste en un presbytère, une auberge, une école pour les petits enfants, et quelques maisons ". Nous aimerions connaître la situation scolaire des riches localités des environs de Montréal. Le latin s'enseignait dans quelques presbytères, mais il va sans dire, à un très petit nombre d'élèves choisis. D'autre part, Mgr Bailly de Messein, le coadjuteur de Québec disait en 1790 : " Il y a plusieurs curés de campagne qui ont des Ecoles d'écriture, de lecture et d'arithmétique dans leurs paroisses ". Cependant, l'entretien des routes et des ponts, les améliorations municipales les plus urgentes, absorbaient les revenus des quelques taxes volontaires ou indirectes très restreintes encore, puisqu'elles n'atteignaient pas la propriété foncière. Jusqu'en 1830, les marchands soutinrent qu'on ferait grand tort au commerce en mettant à sa charge les dépenses publiques.

Cet état de chose ne devait pas se perpétuer. L'œuvre d'anglification ne pouvait s'accomplir qu'à la condition d'atteindre les jeunes générations. Puisque les Canadiens préféraient restreindre le nombre de leurs écoles plutôt que d'abjurer leur foi et leurs traditions nationales, on résolut de leur forcer la main et de confier au Conseil exécutif le contrôle de l'éducation du peuple. En 1787, une commission de neuf membres est chargée d'enquérir sur les causes de l'infériorité de l'instruction publique et sur les moyens d'y remédier. Composée en majeure partie d'Anglais protestants (cinq sur neuf), elle accumule à loisir les preuves de l'ignorance des Canadiens. " Le manque d'instruction élémentaire, ose-elle dire dans son rapport du 26 novembre 1789, a laissé un peuple dans un état de *vile barbarie* (base barbarism) ".

Nous avons vu que la manière la plus sûre de répandre les lumières de l'instruction était de rendre à leur destination primitive les revenus des biens des Jésuites, que lord Goderich lui-même, en 1831, reconnaissait avoir été spécialement destinés à l'éducation. Après avoir enlevé à une population sans défense tous ses moyens d'instruction, nos maîtres nous reprochaient une ignorance dont ils étaient seuls responsables, et qu'ils avaient invoquée, en 1785, pour nous refuser l'exercice du principe électif. L'évêque catholique de Québec avoue que le nombre de ceux qui savent lire et écrire oscille de 24 à 30 personnes par paroisse, car l'on manquait de professeurs compétents et sûrs. C'est peu sans doute, que ce petit nombre de lettrés, mais il serait étonnant qu'il fut plus élevé, à cette époque surtout où un grand nombre de paroisses étaient privées de pasteurs, ou desservies d'une manière fort irrégulière.

Le remède proposé à nos pères était pire que le mal. Aussi

au projet de la fondation d'une université mixte où devait nécessairement dominer l'élément anglais et protestant, l'abbé Plessis, plus clairvoyant que le coadjuteur Bailly, répondit pour l'évêque de Québec, par le vigoureux mémoire qui dévoilait une fois de plus l'astucieuse tolérance du parti anglais, et son désir de soumettre le clergé et le peuple catholiques de notre province, à la suprématie spirituelle du roi d'Angleterre. Le danger fut momentanément écarté. Mais au lieu d'accorder la liberté scolaire si éloquemment demandée par Du Calvet et tant d'autres, les pouvoirs publics se désintéressèrent d'une question si épineuse, et qu'ils ne voulaient régler qu'au profit des idées anglaises. Entre temps et pour affermir davantage les positions déjà si avantageuses de la minorité protestante, l'acte de 1791 accordait au clergé angligan, la propriété de la septième partie des terres vacantes de la province.

Dix ans s'écoulent avant que le gouvernement se préoccupe à nouveau de l'éducation populaire. Néanmoins, depuis 1791, il existait un comité permanent pour l'éducation, comité composé de membres de l'Assemblée législative, mais sans influence sur le progrès des écoles puisqu'il ne dispose d'aucun subside. De son côté, le peuple compte trop souvent sur le gouvernement pour défrayer les dépenses de l'instruction publique et, dans ce but, réclame avec opiniâtreté les revenus des biens des Jésuites.

Pendant ce temps, dans les séminaires de Québec et de Montréal, se prépare la nouvelle pléïade de patriotes éclairés qui tiendront bravement tête à l'orage qui s'amoncèle à l'horizon politique. La nationalité canadienne s'affermit en prenant possession du sol national, mais reste presque étrangère au mouvement commercial et industriel. Les groupes anglais

composés de militaires, de fonctionnaires, de marchands ou d'agents de commerce, sont heureux de maintenir nos pères dans l'isolement, afin de les exploiter dans les affaires publiques et dans la politique.

La lutte scolaire entre dans une phase nouvelle avec l'année 1801. Le gouvernement responsable n'est pas encore constitué avec ses rouages essentiels, mais le peuple ose enfin faire entendre sa voix, s'il ne réussit pas toujours à obtenir justice. Il peut enfin parler d'éducation et en parler, c'était éveiller le patriotisme de nos hommes d'État, signaler des lacunes, faire la part des responsabilités, provoquer des comparaisons suggestives, en un mot, créer un mouvement d'opinion sur cette question vitale. Certes, l'occasion était belle alors pour proclamer la majorité du peuple canadien, et l'affranchir de la tutelle du gouvernement. Mais, comme au lendemain de la Cession, on aima mieux empêcher que de favoriser l'organisation d'un système scolaire libéral que tout le pays demandait. Et pour accélérer le mouvement d'assimilation, qui n'avait détaché du bloc national que les enfants perdus de notre race, nos maîtres s'adressèrent, une fois de plus, à la métropole, et, un jour, ils annoncèrent bruyamment la fondation d'un *Bureau de l'Institution royale pour l'avancement des sciences.*

C'était l'établissement du monopole de l'enseignement, maintenu par notre Législature au profit de l'Église d'Angleterre, et alimenté par une population catholique pour l'entretien d'écoles protestantes ou neutres. La loi ne passa pas sans opposition de la part de plusieurs députés ; J.-F. Perreault présenta même un projet de loi " pour établir des écoles publiques dans les paroisses du Bas-Canada ". Le parti anglais fit valoir en faveur de l'*Institution royale* la raison de priorité, puis la nécessité

d'assimiler tous les éléments hétérogènes du Canada. Il est bon toutefois de signaler ces protestations réitérés contre un système d'exclusion, qui paralysait les progrès de l'éducation populaire, depuis 1760.

Sous des apparences de libéralité et de justice, la nouvelle société d'éducation faisait un dernier effort pour enfoncer les rangs compacts des Canadiens, et saper les fondements de leurs traditions séculaires.

L'*Institution royale* demande la fondation d'une école élémentaire dans chaque paroisse, et d'une école modèle au chef-lieu de chaque comté. La langue maternelle pourra être enseignée aux enfants, dont l'instruction religieuse sera donnée sous la surveillance du curé ou du ministre de la religion des enfants. Jusqu'ici rien à reprendre, et le but inavoué des promoteurs de la mesure était si soigneusement dissimulé, que plusieurs Canadiens lui donnèrent leur adhésion, et s'étonnaient que le clergé s'y opposât si ouvertement. Pourtant si le projet de loi était perfide, il n'était pas malaisé d'en saisir la véritable portée. La première loi d'éducation publique accordée au peuple canadien, n'était-elle pas confiée, dans son application, aux pires ennemis des traditions nationales ?

Un comité *protestant* nommé par l'Exécutif, et siégeant sous la présidence de l'évêque anglican de la province, choisit les maîtres d'école et leur assigne leur traitement annuel.

Les jeunes instituteurs protestants de 1801, se destinant pour la plupart au ministère paroissial, considéraient souvent leurs nouvelles fonctions comme une transition vers un poste plus élevé, prix de leur fidélité aux idées anglicanes. D'ailleurs, comment croire que leur enseignement put être exempt des préjugés de race et de religion ? L'assimilation des Cana-

diens français ne constituait-elle pas le premier article du programme de la bureaucratie anglaise ?

Jusqu'en 1818, l'Assemblée législative ne put acquérir le contrôle du budget, et étendre dans un sens plus libéral, la portée de la loi d'éducation de 1801. Isolées dans les campagnes, au milieu d'une population justement méfiante, les écoles de l'*Institution royale* restèrent vides ou plutôt, elles ne rendirent guère de services qu'aux colons anglais. Au risque de justifier l'accusation d'ignorance si souvent adressée aux Canadiens, ceux-ci préférèrent l'intégrité de leurs traditions et de leur foi aux avantages offerts d'une main si avare. Le vigilant évêque de Québec avait refusé de prêter son concours à cette œuvre, qui avait le grand tort d'être patronnée par l'Exécutif, et placée sous le contrôle du parti hostile à la majorité des habitants du pays. On pourrait s'étonner du long silence de Mgr Plessis sur la question scolaire, si l'on ne savait que le peuple n'était pas entièrement privé de moyens d'éducation, et qu'il y avait toujours danger de ranimer les vieilles rancunes de l'oligarchie anglaise contre la liberté d'enseignement.

L'horizon politique s'éclaircit peu à peu à partir de 1811, et le gouverneur Sherbrooke montre un désir très sincère de rapprochement entre le chateau et le palais épiscopal, en donnant à Mgr Plessis un siège au Conseil législatif.

Dès lors, les deux Chambres de la législature réussirent, après quelques essais infructueux, à s'entendre (1820) sur un projet de loi scolaire beaucoup plus libéral et destiné, dans la pensée de ses promoteurs, à mettre fin au monopole de l'*Institution royale.* Mais il fallait que le bill fut ratifié par le roi.

Or, c'était au moment même où l'affaire des subsides causait

les plus graves ennuis au secrétaire des Colonies, lord Bathurst, qui voulut au moyen de la question scolaire, tenir la Chambre d'assemblée en échec et l'amener à faire, sur d'autres points, des concessions à l'Exécutif. Aussi, ni les amendements apportés au projet de loi, l'année suivante, ni l'unanimité des suffrages des deux Chambres du Bas-Canada, ni les recommandations pressantes du gouverneur Dalhousie et de l'évêque de Québec, n'eurent raison du mauvais vouloir du Bureau colonial, lequel refusa d'approuver la loi scolaire projetée, afin de punir les Canadiens de l'obstination qu'ils mettaient à réclamer le gouvernement responsable. N'était-ce pas la même tactique que l'Exécutif employait naguère, en demandant le contrôle et l'emploi des revenus des biens des Jésuites et des Sulpiciens, afin de se rendre indépendant des députés du peuple ? La liberté scolaire restait donc toujours subordonnée à la politique.

C'est alors que, justement alarmé des difficultés croissantes du recrutement de son clergé, et plus encore du triste avenir qu'elles présageaient, Mgr Plessis fonda, en 1822, une société, —c'était la seconde—pour secourir dans leurs études, les jeunes gens qui montreraient des dispositions particulières pour l'état écclésiastique. Car, quoique le Bas-Canada ne comptât alors que 37 écoles officielles, le gouvernement ne laissait pas de menacer l'existence même des établissements d'enseignement secondaire. " Le parti anti-catholique, affirme Mgr Plessis, avait conseillé au pouvoir de s'emparer des biens du collège de Nicolet ".

L'enseignement primaire n'était pas moins gêné dans son expansion. Le 14 avril 1821, Mgr Lartigue écrit au curé de Varennes à propos d'une école, que celui-ci se

proposait de construire sur une propriété léguée par un bienfaiteur de la fabrique : " Je pense que le Gouvernement serait plus hardi à envahir l'administration d'une école bâtie sur un terrain donné depuis peu par un particulier, que de celle qui serait établie sur une terre appartenant de temps immémorial à la cure ".

Les menaces incessantes que les Anglais faisaient peser sur la population catholique avaient peut-être pour but, de l'amener à une coopération effective, en faveur de l'*Institution royale.* Ils crurent un moment avoir réalisé des espérances souvent déçues, quand Mgr Panet, cédant aux sollicitations du gouverneur et de son Conseil, consentit à adjoindre à l'*Institution royale,* un comité distinct " chargé de la réglementation exclusive et de la direction des écoles catholiques en vertu de la loi de 1801 ". Mais l'agitation politique d'alors fit ajourner, puis abandonner ce beau projet, et bientôt furent votées de nouvelles lois scolaires. Vingt-quatre ans après sa fondation, l'*Institution royale,* ne comptait encore que 37 écoles fréquentées par 1,048 élèves. Reconnaissons toutefois qu'elle avait fait des efforts louables pour répandre l'instruction. . . parmi la population anglaise. Elle avait même ouvert, à Québec, c'est-à-dire dans une ville aux deux tiers canadienne française, une sorte d'école normale soi disant Nationale, et, en 1824, Burrage, le secrétaire du Bureau de l'*Institution royale,* sachant qu'on se plaignait beaucoup de l'incompétence des maîtres d'école, propose que tout instituteur qui serait nommé pour une paroisse, en tout ou en partie anglaise, fût obligé de suivre préalablement et pendant quelque temps, les cours de cette École, et d'y acquérir une idée exacte et pratique du système d'éducation en usage dans le pays. C'était le régime suivi

dans les écoles de charité, en Angleterre, où l'initiative privée, en matière d'éducation, était alors encore prépondérante. Nous savons que le projet eut des suites, mais dans quelles mesures l'instruction publique en bénéficia-t-elle ? En tout cas, le remède au mal dont on souffrait depuis un quart de siècle, venait trop tard et d'une institution condamnée par l'opinion publique.

En effet, si l'éducation primaire a tant de peine à se fonder, il en est tout autrement de l'enseignement secondaire, plus indépendant des pouvoirs publics. Grâce à la féconde initiative du clergé et des riches particuliers, les collèges s'ouvrent qui vont donner à la période d'agitation qui s'étend de 1804 à 1850, des orateurs, des légistes éminents, des hommes d'Etat incomparables. La région de Montréal se fait particulièrement remarquer dans ce mouvement scolaire universel.

Les collèges de Montréal, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse, de Chambly et de l'Assomption, œuvres collectives d'autant de riches paroisses, relèvent partout le niveau de l'instruction dans les campagnes, et stimulent l'ardeur pour l'étude dans les écoles primaires. Car au lieu de réserver pour ses futurs lévites, le meilleur de ses soins et de ses lumières et de fonder des petits séminaires, l'Église canadienne a donné indistinctement à tous une même éducation scientifique, littéraire et religieuse. La liberté politique a recueilli les premiers fruits de cette généreuse initiative. Papineau, le puissant tribun populaire, achève l'éducation politique du peuple, et lui apprend que notre constitution contient en germe toutes les libertés.

D'ailleurs, la province de Québec se dégage vers cette époque, des partis hostiles qui l'asservissent depuis si longtemps. Depuis qu'elle paye les dépenses de l'administration (1818), la

décadence de l'Exécutif comme organisme autonome n'est plus qu'une question d'années, et la Chambre d'assemblée, investie de la souveraineté populaire, lui succède peu à peu à la tête des affaires.

Une fois maîtres de leurs destinées, les Canadiens français font preuve d'une rare intelligence du gouvernement responsable, et ils travaillent sans retard à l'organisation d'un système scolaire vraiment progressif. Gardons-nous de croire toutefois qu'on avait attendu l'initiative des pouvoirs publics pour fonder, à côté des églises, des écoles communes en nombre suffisant pour recevoir une grande partie de la population scolaire des paroisses. Rigaud seul, pour citer un exemple, possède, en 1821, un maître et une maîtresse d'école catholiques outre deux instituteurs ambulants ; c'était suffisant pour justifier la défense faite alors aux enfants, de fréquenter les écoles protestantes. A Montréal, les Sulpiciens, les Dames de la Congrégation, entretiennent des écoles gratuites, sans préjudice d'institutions privées, sous la direction d'instituteurs et d'institutrices laïques. En 1822, Mgr Lartigue invite son clergé à dresser les statistiques des écoles paroissiales, afin d'en transmettre l'état complet à la Congrégation de la Propagande. C'est une preuve qu'elles sont déjà nombreuses.

Michel Bibaud écrivait en 1825 : " Quoi qu'on en puisse dire, l'instruction fait tous les jours des progrès parmi nous : *il est présentement peu de paroisses un peu considérables où il n'y ait une école* tenue sur un pied plus ou moins respectable sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de son côté, et peut-être dans une plus grande proportion encore que l'enseignement public ".

De longues et intelligentes recherches nous révèleraient

sans doute bien d'autres faits, capables de réhabiliter la mémoire de nos pères, à qui on impute sans preuve, une apathie invincible à l'égard de l'instruction publique.

La loi de 1824 fit une première brèche au vieux système étroit et mesquin qui fermait la porte de l'école à des milliers d'enfants. Elle autorise les fabriques, à consacrer le quart de leurs revenus annuels à l'établissement des écoles élémentaires. Sans doute, dans le même temps, le Séminaire de Saint-Sulpice, qui tenait, à Montréal, en 1837, trois écoles primaires fréquentées par environ 1,200 enfants, était toujours menacé dans son existence même, mais la première loi qui permet l'emploi des deniers publics aux fins de l'éducation, tout imparfaite qu'elle fut, reconnaissait le principe de la liberté de l'enseignement.

Elle avait toutefois le tort grave de mettre à la charge des fabriques les petites écoles. Ajoutons l'aversion naturelle des Canadiens pour toutes sortes d'impositions, puis, à cette époque, la prise de possession du sol national, les besoins si pressants de la colonisation et de l'agriculture, et l'on comprendra sans peine que les fabriques hésitent à se grever du budget des écoles. N'oublions pas néanmoins que les écoles indépendantes, nombreuses et bien peuplées, faisaient aimer l'éducation et travaillaient avec succès à la répandre. A cette date (1829), il n'y avait pas moins de 14,700 enfants dans ces petites écoles que soutenait, au prix des plus grands sacrifices, une population généralement pauvre et très disséminée.

La loi de 1829 — elle n'abrogeait pas les deux lois scolaires précédentes — apporta le remède à cette situation précaire de nos écoles officielles et, à ce point de vue, on doit la considérer comme la loi véritablement libératrice, qui unifie tous

les efforts partiels tendant à organiser le département d'éducation. De fait, c'était une partie du système scolaire actuellement en usage, puisque cette loi établissait des syndics pour chaque groupe important de population, une subvention de la part du gouvernement, un droit de contrôle et de visite confié aux membres de la Législature, une reconnaissance des écoles confessionnelles où la liberté des minorités restait complète, l'introduction du système pédagogique appelé mutuel ou lancastrien. Par malheur, elle fixait le nombre des écoles, lequel fut porté à 1,500 par l'amendement de 1832, et, ce qui est plus grave, cette loi n'était que temporaire et devait être abrogée le 1er mai 1836.

Mais alors de nouveaux horizons s'ouvrent devant notre nationalité, qui s'empresse de mettre à profit ce commencement de justice. L'école du peuple est enfin confiée au peuple qui, par ses représentants, exerce un contrôle absolu sur l'instruction publique. La liberté de l'enseignement est fondée.

Une subvention annuelle de vingt louis est accordée à toute école réunissant au moins vingt élèves, et donnant 90 jours de classe. La Législature prend à sa charge la moitié des dépenses encourues pour la construction des nouvelles écoles, pourvu que la subvention ne dépasse pas cinquante louis. Enfin une prime n'excédant pas dix louis est offerte à l'instituteur le plus compétent de chaque paroisse, s'il enseigne la grammaire, la géométrie et la tenue des livres de comptes. Assurément la Législature ne pouvait faire davantage pour les progrès de l'instruction du peuple. Dès 1834, les allocations attribuées à l'enseignement primaire s'élevaient déjà à £18,000 sterling, somme considérable pour l'époque, puisque le revenu total de la province atteignait à peine 60,000 louis. Aussi, la marche

ascensionnelle de l'éducation populaire fut-elle rapide, trop rapide au gré du parti des bureaucrates.

En 1829, 63 écoles de fabrique, sans compter les écoles libres, fonctionnaient tant bien que mal avec un nombre très restreint d'enfants assistant régulièrement aux classes. Six ans plus tard, les progrès réalisés ont dépassé toutes les espérances. Il y a déjà au moins 1,600 écoles tenues en grande majorité par des instituteurs, avec une population scolaire de 37,000 enfants, et, dix ans après, malgré le temps d'arrêt causé par l'insurrection, soixante mille enfants trouvent place dans les nombreuses écoles autorisées par la loi. Montréal seul a sept écoles primaires de garçons en 1837, et de plus, en vertu d'une ordonnance du Conseil Spécial, le Séminaire est confirmé dans ses titres de propriété sur les biens immeubles qu'il tenait de la compagnie féodale de Notre-Dame de Montréal depuis 1663, à la condition d'en employer les revenus annuels, à la propagation de la foi catholique et de l'instruction de la jeunesse, dans les limites de l'ancienne paroisse de Notre-Dame.

Les comtés les plus éloignés, ceux de Gaspé et d'Ottawa, obéissent à l'impulsion générale, et quoique la colonisation rayonne dans tous les sens et disperse la jeunesse, on apprécie de plus en plus les avantages de l'éducation, si élémentaire soit-elle.

Voilà de quelle manière nos pères ont répondu au reproche d'ignorance et d'apathie pour l'instruction, le jour où ils ont joui d'un commencement de liberté d'enseignement. Le Haut-Canada a-t-il marché d'un pas plus rapide dans cette voie ? Non, et il n'est arrivé au degré de perfectionnement actuel, qu'après bien des tâtonnements et des expériences plus ou moins heureuses.

Comme on le voit, le droit de contrôle sur l'enseignement primaire dans le Bas-Canada, dans le cours espace d'un tiers de siècle, avait successivement passé de l'oligarchie anglaise qui avait cru pouvoir employer l'école à l'anglification du pays, aux fabriques des paroisses déjà surchargées par les dépenses du culte, et, en dernier lieu aux membres de la Chambre d'assemblée si absorbés alors par les luttes ardentes de la politique.

Les fabriques et le clergé, impuissants à continuer seuls l'œuvre de l'instruction publique avaient transmis aux syndics des écoles, l'usage de leurs immeubles scolaires, ne se réservant que leurs droits de propriété. A quelques exceptions près, les députés à la Législature, obligés de conquérir de haute lutte, les libertés nationales, ne purent s'acquitter de leurs nouvelles fonctions d'inspecteurs des écoles publiques, et celles-ci gardèrent sous la protection de la loi, leur caractère paroissial.

Certes, lord Durham avait raison de résumer ainsi, dans son célèbre *Rapport*, la politique scolaire du parti anglais. " La négligence constante du gouvernement britannique laissa la masse du peuple sans aucune des institutions qui les auraient élevés en liberté et en civilisation. Il les a laissés sans l'éducation et sans les institutions du gouvernement local populaire qui aurait assimilé leur caractère et leurs habitudes, de la meilleure et de la plus facile manière, à ceux de l'empire dont ils devinrent partie ".

Il manquait encore à ce système scolaire, l'unité de direction si désirable pour rendre pratiques et affermir les efforts isolés qui se faisaient depuis longtemps, pour solutionner cette importante question. Plus encore que l'unité de direction, l'action du gouvernement se dérobait toutes les fois qu'il

s'agissait d'une loi d'éducation ayant un caractère permanent. Telle que constituée en 1836, notre organisation scolaire accuse cependant un progrès considérable sur la période d'avant 1801, et reste ouverte aux améliorations qu'amènera nécessairement l'autonomie de plus en plus complète de notre Législature provinciale.

Dans ce grand mouvement éducationnel qui va de 1800 à 1836, il serait injuste de passer sous silence les travaux et les essais dus à l'initiative d'éducateurs aussi éclairés que désintéressés.

Deux hommes aussi éminents par l'esprit que par le cœur, ouvrent dignement, à cette époque féconde, la liste des dévoués maîtres laïques. Ce sont le docteur Labrie et Joseph-François Perreault. Un mot sur chacun d'eux.

Né en 1784, à Saint-Charles de Bellechasse, Labrie fit ses études littéraires au petit séminaire de Québec, acheva ses études médicales à Edimbourg et vint se fixer, dès 1808, dans la riche paroisse de Saint-Eustache, près Montréal. C'était une des localités les mieux organisées au point de vue scolaire. Elle se distinguait entre toutes, par ses progrès en agriculture et son goût pour les questions politiques. Tous les grands intérêts du pays trouvaient de l'écho dans cette paroisse populeuse, centre naturel d'une riche région agricole.

Aussi, le docteur Labrie, aidé du digne curé de Saint-Eustache, ne tarda-t-il pas à ouvrir deux écoles primaires supérieures, l'une pour les garçons, tenue par M. Paul Rochon, et l'autre pour les filles, sous la direction immédiate d'institutrices. Labrie semble avoir eu une prédilection pour cette dernière, qu'il voulait peu à peu transformer en une école de pédagogie, pour la satisfaction des besoins de l'enseignement rural.

Le programme comprenait les langues française et anglaise, l'histoire, la géographie et la cartographie, l'arithmétique, des éléments de physique, et, selon l'usage d'alors, des travaux ménagers. Le docteur Labrie avait composé deux manuels, à l'usage de ses normaliennes, une *Histoire* et une *Géographie du Canada.* Les journaux de l'époque parlent avec admiration de la distribution annuelle des prix, laquelle donnait lieu à des examens publics et à des fêtes littéraires bien propres à répandre l'amour de l'instruction.

Lorsqu'en 1829, la nouvelle loi d'éducation confie les écoles élémentaires à la surveillance et au contrôle des députés de la Législature, le docteur Labrie qui représentait le comté des Deux-Montagnes, entreprend, la cession terminée, la visite des écoles de son district et meurt, dans l'automne de 1831, d'une maladie contractée dans l'exercice de sa noble mission. Sans arrière-pensée et avec un dévouement admirable, il avait mis ses talents et son patriotisme éclairé au service de ses compatriotes, à une époque où l'enseignement primaire courait les plus grands dangers. Longtemps encore, sa mémoire vivra dans le cœur du peuple qui a connu son zèle et bénéficié de ses éminents services.

Autre est la destinée de J.-Frs Perreault, surnommé de son vivant le " père de l'éducation du peuple canadien ". C'est une des figures les plus originales de cette époque de fondations. Il fut tout à la fois légiste, éducateur, agronome et fonctionnaire public.

Il passa les premières années de sa vie, à faire le commerce dans les postes de traite du Mississipi. En 1781, il revint à Montréal pour s'y fixer, plus pauvre qu'auparavant et chargé d'une nombreuse famille. Il continua de s'occuper du commerce

pour vivre, et fit de la politique par patriotisme. Après d'assez longues études de droit, il fut nommé par lord Dorchester, en 1795, protonotaire et greffier de la paix pour le district de Québec, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Actif, laborieux, ennemi de la servitude et soumis aux lois, défenseur du droit de ses compatriotes, bien renseigné sur toutes les questions légales, officieux, esprit ouvert à tous les progrès de son temps, il prit une part active au relèvement national, et contribua, par l'étendue de ses connaissances, à inspirer aux Anglais le respect des Canadiens. En 1796, il entre au parlement afin de mieux promouvoir les intérêts de l'éducation et les progrès de l'agriculture. Pour faire échec à l'*Institution royale*, il présente un projet de loi plus libéral dans son application et plus juste envers la majorité des habitants du pays. Il subit l'échec prévu, mais après des débats retentissants qui mirent à l'ordre du jour, cette importante question.

Quoique livré à des ressources très restreintes, il se fait l'âme dirigeante du mouvement scolaire, fonde, en 1821, avec l'aide de la société d'Éducation dont il était président, la première école gratuite à Québec. Il établit une école spéciale dans le but de former des élèves capables d'enseigner l'agriculture dans les campagnes. En 1830, il agrandit encore son œuvre. Toujours à ses frais, il ouvrit une école élémentaire pour les jeunes garçons du faubourg Saint-Louis et, l'année suivante, une autre pour les fillettes du même arrondissement. Plus de trois cents enfants y recevaient l'enseignement presque gratuitement. Le zélé protonotaire consacrait ses rares loisirs à visiter ses écoles, à encourager les élèves, à composer à leur usage plusieurs manuels indispensables, et peu communs à cette époque.

Il a laissé dans son " *Plan raisonné d'éducation générale et permanente* ", ses principales idées sur le meilleur système scolaire tel qu'on l'entendait alors. Il fait une large place à l'enseignement agricole, et propose d'étendre l'instruction élémentaire à tout le pays. " J'estime ", dit-il en parlant des trois établissements qu'il dirigeait en 1832, " qu'ils sont très propres à former des maîtres et des maîtresses d'école ainsi que des professeurs d'agriculture, qui, répandus dans les campagnes, propageraient les éléments de la lecture de l'écriture, de l'arithmétique, etc. " Mais l'agitation politique commence de retarder les progrès de l'instruction, et J.-F. Perreault mourait, en 1840, dans un état voisin de la gêne, après avoir dépensé de grandes sommes pour le soutien de l'instruction élémentaire, à Québec.

Avec lui, nous entrons dans la période moderne du développement éducationnel dans notre province. L'instruction populaire suivra désormais une marche ascensionnelle ; elle se répandra et se généralisera de plus en plus, jusqu'à devenir la préoccupation constante des groupes même les plus récents de population rurale.

CHAPITRE DEUXIÈME

La loi de 1836 et les premières écoles normales primaires du Canada

La loi rétrograde de 1835-1836. — Une clause autorise la fondation de plusieurs écoles normales. — L'Ecole pédagogique d'instituteurs de Montréal. — L'abbé Holmes et le commandeur Viger. — Programme des études. — Professeurs et élèves. — Causes de l'insuccès. — La province de Québec a inauguré l'enseignement pédagogique en Canada. — Les écoles normales de filles à Québec, Trois-Rivières et Montréal. — La loi scolaire de 1841-46. — Le surintendant Meilleur, Mgr Bourget, les sociétés d'éducation privées, s'occupent de la formation professionnelle des maîtres d'école. — Les Associations des Instituteurs (1845). — Le brevet de capacité devient obligatoire pour les maîtres et les maîtresses d'école. — Etablissement des Bureaux d'examinateurs. — Organisation de l'inspection scolaire. — Le premier Concile provincial de Québec demande la fondation d'une école normale d'instituteurs. — L'œuvre scolaire du surintendant Meilleur jusqu'en 1855.

Avant 1836, le plus grand nombre des professeurs canadiens recevaient des curés ou des syndics d'écoles, l'autorisation d'enseigner. On peut croire que ces derniers se montraient

très indulgents envers les candidats assez courageux, pour entrer dans la carrière peu rémunératrice de l'enseignement. De leur côté, les maîtres ambulants, nombreux et dévoués, rendaient, moyennant une modeste rétribution, de grands services aux familles privées de tout autre moyen d'instruction. Mais avec le progrès de l'instruction populaire, le besoin d'écoles normales se fit vivement sentir, et occupa la pensée de tous les hommes instruits.

L'enquête parlementaire sur l'instruction publique dans le Bas-Canada, en 1834, avait révélé, une fois de plus, les défauts du système. Aussi, dans la session de l'année suivante, le Parlement déposa-t-il un projet de loi destiné à combler les lacunes de la législation scolaire antérieure ; mais le Conseil législatif, alors en guerre ouverte avec la Chambre des députés, refusa de voter les clauses relatives à l'enseignement primaire, et en conséquence, plus de 1,600 écoles se trouvèrent subitement abandonnées à elles-mêmes.

C'était imposer au peuple, brusquement et sans transition aucune, le système des contributions scolaires libres, dont il avait désappris l'usage. Dès le premier moment, on vit les conséquences de l'acte rétrograde de l'Exécutif. De toutes les parties de la province déjà si enflammée par les questions politiques, s'éleva contre les pouvoirs publics, un long cri de colère. Le premier mai 1836, jour de la prorogation injustifiable de la loi des écoles primaires, deux journaux de Montréal, la *Minerve* et le *Vindicator*, paraissaient avec tous les signes funèbres d'un deuil national. Ils déploraient, et tout le peuple avec eux, la chute imminente d'une multitude d'écoles dont le soutien devenait, sans l'aide du gouvernement, un fardeau trop lourd pour la population. Pourtant la pru-

dence et la solidarité sociale n'imposaient-elles pas aux législateurs, le devoir de diminuer les causes déjà si nombreuses de discordes civiles ? Pourquoi faire revivre la question scolaire, au moment où tous les actes du Conseil exécutif prenaient, aux yeux du peuple, le caractère d'une hostilité à peine déguisée ? Quoiqu'il en soit, les cotisations volontaires comblèrent en partie le vide fait à la caisse scolaire, et pendant cinq ans, ce régime, difficile à appliquer en tout temps, ne laissera pas de suppléer quelque peu l'action du gouvernement. L'instruction continua de se répandre malgré tout ce qu'on pût faire pour en entraver la marche.

Une heureuse exception fut faite au projet de loi, en faveur des écoles pédagogiques, qui devaient être non confessionnelles et communes aux deux nationalités du Bas-Canada. Présentée le 23 mars 1836, la nouvelle législation fut bientôt agréée par toutes les branches de la Législature. Les premières écoles normales officielles devenaient un des rouages de notre organisation scolaire, mais, on l'a vu, au moment même où celle-ci subissait un grave échec. Etrange contradiction, la Législature fermait les petites écoles et ouvrait des établissements pour l'éducation professionnelle des instituteurs.

La loi incomplète et temporaire qui instituait les écoles normales primaires de Québec et de Montréal, avait le grand tort d'entrer en force au moment où l'effervescence populaire était très excitée. Depuis de longues années, les deux branches de la Législature du Bas-Canada, c'est-à-dire le peuple et le gouverneur, se faisaient une guerre ouverte. La métropole elle-même était attentive aux débats, qui se poursuivaient avec une acrimonie de plus en plus aiguë, dans sa colonie lointaine d'Amérique. Il va sans le dire, les institutions les

moins solides étaient pendant ce temps le prix de la lutte, et bientôt, les partis extrêmes osèrent en appeler à la force des armes. C'était la guerre civile. Elle éclatait dans les districts qui avaient le plus souffert des injustices, dont se plaignait le pays depuis longtemps.

A la veille de cette commotion nationale, il nous fait plaisir de constater, que le désir de donner au peuple les moyens de s'instruire, animait singulièrement nos hommes d'État et les citoyens les plus influents. Dans cette courte histoire des écoles normales fondées en 1836, nous voyons à côté du tribun populaire Papineau, l'intègre Jacques Viger et l'infatigable Joseph Girouard, le pourvoyeur de l'enseignement pédagogique professionnel. A l'opposé de justes défiances nous constaterons des espérances tenaces, un désintéressement admirable, et une parfaite connaissance de ce qui constitue l'institution normaliste.

Peu d'hommes néanmoins, à cette époque, pouvaient donner des écoles normales, une définition satisfaisante. Sans doute, on n'avait pas oublié les essais très appréciables du docteur Labrie et de J.-F. Perreault ; on connaissait l'habileté, le dévouement, le zèle des jeunes filles, auxquelles les Religieuses de la Congrégation et les Ursulines avaient confié la direction des écoles rurales ou urbaines.

Mais ces exemples n'étaient peut-être pas concluants, puisqu'il s'agissait, par le moyen des nouvelles institutions, de former des maîtres capables de tenir les écoles supérieures que réclamait le progrès du commerce et de l'industrie.

Pour organiser les deux écoles normales qui devaient s'ouvrir, l'une à Québec, l'autre à Montréal, le gouvernement nomma pour chacune d'elles, un comité de régie dont les

principales attributions comprenaient la nomination des professeurs, l'emploi des allocations, la rédaction du programme des études, enfin tout ce qui était nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.

Pour mieux réussir dans cette tâche délicate, on eut l'heureuse idée de recourir au savant abbé Holmes, professeur au séminaire de Québec, et l'un des plus zélés promoteurs de la cause de l'éducation dans notre province. De concert avec l'abbé Demers, dont le témoignage devant la commission parlementaire chargée de préparer la loi de 1836 contient, à peu de choses près, le programme des futures écoles normales, M. Holmes accepta de présider à l'organisation pédagogique des nouvelles institutions scolaires, c'est-à-dire de leur procurer des professeurs, de choisir les livres, d'acheter les appareils scientifiques et surtout, de s'enquérir des meilleures méthodes pratiques d'enseignement et de tracer le programme des cours. Les comités de régie ne se réservèrent que la partie matérielle, le choix du local, l'installation des professeurs et des élèves, etc. Ils n'eurent qu'à se féliciter de M. Holmes. Pendant son long voyage dans plusieurs pays de l'Europe, sa constante préoccupation fut pour les écoles normales, bien que plusieurs collèges classiques l'eussent chargé de missions aussi honorables que difficiles. Aussi peut-on le regarder comme l'un des fondateurs les plus actifs des premières écoles pédagogiques du Canada, et il sera facile de marquer son influence jusque sur les institutions similaires fondées plus tard par M. Chauveau.

Nous ne connaissons que très peu de détails sur l'École normale du district de Québec. La liste des membres du comité de régie, la correspondance du secrétaire H. S. Huot

avec les Ursulines des Trois-Rivières, avec l'abbé Holmes et le comité de l'École normale de Montréal, les vagues indications du docteur Meilleur et des journaux de l'époque, constituent, à l'heure actuelle, tout le dossier des pièces documentaires sur cette institution projetée.

Les recherches pour retrouver les procès-verbaux des réunions du comité sont jusqu'ici demeurées infructueuses, et force nous sera de ne parler qu'incidemment de l'École normale fondée à Québec, en 1836. Nous n'osons dire qu'elle n'a jamais fonctionné, puisque des sommes considérables ont été consacrées à son organisation. La découverte de renseignements tout-à-fait révélateurs sur l'histoire de l'École normale de Montréal, doit nous rendre prudent en fait d'affirmations de ce genre.

La fondation de l'École pédagogique de Québec rencontra une vive opposition de la part des protestants. Prévoyant, sans doute, qu'ils n'auraient pas la majorité dans son comité de régie, ils adressèrent à lord Gosford une pétition pour que la loi fut réservée à la sanction royale. On passa outre.

Le comité de régie de l'École normale de Québec, formé au début de 1836, se composait de MM. R.-E. Caron, maire de Québec, président, John Neilson, vice-président, H.-S. Huot, député à la Chambre d'assemblée, secrétaire, D. Daly, trésorier, Messires Baillargeon et Holmes, l'archidiacre protestant Mountain, Georges Vanfelson, L.-G. Besserer, et Wm Henderson (en remplacement de J.-A. Stayner, démissionnaire). Comme celui de Montréal, ce comité donna à M. Holmes, chargé par la plupart des institutions d'enseignement classique d'aller acheter, en Europe, le matériel nécessaire à l'étude des sciences physiques et chimiques, les plus amples pouvoirs pour

l'organisation de l'École normale du district de Québec. L'abbé Holmes resta en relations constantes avec ce comité, mais, il semble, si l'on en juge par les documents respectés par le temps, que l'École normale de Montréal absorba une plus grande partie de ses soins.

Aussi, dans les pages qui vont suivre, sera-t-il presque uniquement question de cette dernière, une bonne fortune nous ayant permis de consulter les minutes des séances de son comité de régie. Comme ce document est peu connu du public, nous y ferons de considérables emprunts, le résumant dans ses détails essentiels et, autant que possible, le conservant dans sa forme originale. Ce sera encore la meilleure manière de rendre justice aux éducateurs patriotes, qui, à l'aurore d'une ère nouvelle pour notre nationalité, ont essayé de mettre à profit, en faveur de l'éducation, la liberté encore incomplète de ces temps agités.

En vertu des pouvoirs que lui conférait la loi des écoles normales, Jacques Viger, alors maire de Montréal, convoqua par avis public, publié en français dans la *Minerve* et en anglais dans le *Vindicator*, "les évêques, les vicaires-généraux, les archidiacres, les recteurs, curés, pasteurs et autres, prêtres et ministres des cultes, ayant droit de tenir des registres pour constater l'état civil des citoyens dans les dites villes, les supérieurs et directeurs des collèges et les professeurs de belles-lettres, rhétorique et histoire naturelle des dits collèges, les juges des cours du Banc du Roi, les membres de la Législature du district, et le maire de la dite cité ". Les électeurs-fondateurs se réunirent, le 12 avril 1836, dans la salle des Sessions du Quartier, à Montréal. Ils étaient au nombre de 39 dont Mgr Lartigue, M. C. Fay, curé de la Paroisse de Montréal,

M. Henry Esson, ministre de l'Église d'Écosse, les hon. Peter McGill, C.-S. Cherrier, L.-J. Papineau et L.-H. Lafontaine. Sous la présidence de Jacques Viger, ils procédèrent à l'élection d'un comité de dix membres. Au premier tour de scrutin, huit furent élus à la majorité absolue : c'étaient MM. Jacques Viger, P. Phelan, H. Esson, L.-J. Papineau, James Leslie, P. Viau, E.-B. O'Callaghan et F.-A. Quesnel. MM. T.-S. Brown et Jacob de Witt leur furent adjoints au scrutin de ballottage.

La première réunion du comité de régie eut lieu dans la maison de l'hon. L.-J. Papineau, et le bureau de direction fut ainsi constitué : président, l'hon. L.-J. Papineau ; vice-président, F.-A. Quesnel ; secrétaire, T.-S. Brown ; trésorier, Jacques Viger.

Comme on le voit, les catholiques et les protestants se trouvaient réunis dans le bureau de direction. Ainsi avaient été pleinement réalisés les vœux de la Législature, pour la fondation d'une école normale nationale dans le sens le plus large du mot. Les idées séparatistes au point de vue religieux, n'avaient alors qu'un petit nombre de timides partisans. Mais, à cette époque d'organisation politique et civile, elles n'étaient pas assez puissantes pour faire taire les injonctions de la population anglaise, qui demandait l'école normale sans distinction de nationalité et de religion. Il faut attribuer à cette union forcée que redoutait tant Mgr Lartigue, une part de l'insuccès des premières écoles pédagogiques de notre province.

Dès la première séance du comité de régie, on annonça que l'abbé John Holmes devait partir incessamment pour l'Europe, et que le comité de l'École normale de Québec, dont il faisait

partie, l'avait chargé de lui trouver, des professeurs compétents. Le comité de Montréal autorisa MM. Papineau, Viau et Brown à donner à l'abbé Holmes, les instructions nécessaires pour faire le choix de deux directeurs, l'un catholique et l'autre protestant. A une assemblée subséquente, M. Papineau donna lecture de la lettre qu'il avait composée, pour l'usage personnel de l'abbé Holmes. Voici les principaux passages de cette lettre :

" Le comité de régie des écoles normales du district de Montréal, informé que Messire Holmes, préfet des études du séminaire de Québec, est à la veille de passer en Europe, principalement en vue de faire pour plusieurs collèges de cette province, l'acquisition d'instruments de mathématiques et autres pour faciliter les démonstrations de leçons de physique, de chimie, d'histoire naturelle, etc., pour l'achat des livres élémentaires adoptés dans les meilleures écoles de l'Europe et des Etats-Unis, tant dans celles qui sont consacrées à l'éducation primaire, que dans celles qui sont destinées à l'enseignement des diverses parties des sciences, dans les meilleurs collèges et universités qu'il se propose de visiter à son retour, de faciliter les introductions et perfectionnements qu'il y aura observés, le prie d'adopter en faveur de ce comité, les mesures qu'il jugera les plus propres à favoriser les vœux de la Législature en faveur de l'établissement d'écoles normales en ce pays...

" Après avoir vu les différents établissements qu'il visitera dans les États de la Nouvelle Angleterre, M. Holmes est prié de réfléchir sérieusement sur cette question : Pense-t-il qu'à l'aide du rapport des conseils et direction qu'il transmettra à

ce comité, et des livres élémentaires qu'il lui procurera sous un court délai, il soit possible de trouver dans le pays, parmi ceux qui déjà se sont consacrés à l'enseignement dans les écoles, académies ou collèges, quelqu'un de qualifié à mettre ici une école normale sur un aussi bon pied que celui sur lequel il aura trouvé des établissements de ce genre aux États-Unis. . .

" Il sera peut-être plus facile de trouver ici qu'ailleurs quelqu'un qui ait l'habitude de parler indifféremment en anglais ou en français, avec la facilité nécessaire, pour se mettre à portée de l'intelligence des élèves.

" S'il croit indispensable de tirer un tel instituteur du dehors et de choisir un homme qui se soit déjà distingué dans quelqu'école normale, M. Holmes prendra tous les renseignements en son pouvoir sur les facilités qu'il y aurait d'engager un tel professeur dans les États-Unis, et sur ce qu'il en coûterait pour obtenir ses services. Il est prié de transmettre ces renseignements à ce comité avant son départ pour l'Europe.

" Dans cette supposition, il est très probable que M. Holmes jugera à propos de ne se pas déterminer de suite à entrer en arrangement avec un tel professeur, mais qu'il trouvera prudent de visiter l'Europe avant de se déterminer, et là de voir si les écoles normales devancent tellement celles qu'il aura vues aux États-Unis, que le bien public serait mieux consulté et promu, en engageant un instituteur recommandable, qui aurait acquis de l'expérience dans quelqu'un de ces établissements.

" Dans tous les cas, ce comité est porté à croire qu'il suffira de retenir les services d'un seul homme, qu'il soit familiarisé

avec l'usage des deux langues parlées dans le pays, ou de l'une d'elles seulement. Il les mettra facilement en rapport avec les autres instituteurs qui seront employés ici, et qui pour la plupart devront, pour être utiles, posséder les deux langues.

" Quant aux livres, il y a lieu de penser qu'une partie de ceux qui ont été publiés en langue anglaise pourront se trouver à Boston et à New York ".

L'abbé Holmes fit-il beaucoup de recherches pour trouver des professeurs d'école normale originaires du pays ? C'est ce que les procès-verbaux du comité de régie ne nous permettent pas de dire. Nous savons toutefois qu'il y avait dans la province, plusieurs bons instituteurs qui auraient consenti à donner des cours pédagogiques appropriés aux besoins du moment. Nous avons sous les yeux trois demandes d'emploi comme professeurs dans les écoles normales.

L'une, adressée au docteur O'Callaghan, a pour auteur John McConville, irlandais d'origine, mais établi au Canada depuis seize ans. Il a été instituteur pendant vingt ans, dont deux à l'académie tenue à Montréal par M. Ryan, sept dans la famille de James Cuthbert, et trois à l'académie de Berthier. Il connait les langues anglaise et française. La seconde requête est signée par P.-E. Picault, professeur depuis trois ans, lequel offre ses services pour l'enseignement du français et de la chimie à l'École normale de Montréal. Il possède des diplômes qui témoignent du succès de ses études dans les lettres et dans les sciences. J.-N. Cardinal, de son côté, recommande un nommé James Anderson, qui a reçu une éducation classique, et peut enseigner aux normaliens de langue anglaise. Nous ignorons pour quelles raisons on a refusé les services de ces

trois professeurs. Nulle part leurs noms ne sont mentionnés dans la suite.

J.-F. Perreault, de son côté, ne pouvait rester étranger à ce mouvement pédagogique. Il adresse au Comité de Québec " diverses lettres et documents " dont nous ne connaissons pas, malheureusement, la nature. Etait-ce une demande d'emploi pour un professeur patronné par lui ? Nous pouvons le croire, puisque le comité de Québec lui répond " qu'il le remerciait pour les informations, mais que, pour le moment, il lui était impossible de faire usage de ses offres de service ". Il est peu probable que J.-F. Perreault, greffier de la cité et directeur de deux écoles primaires, ait désiré se faire nommer professeur dans la nouvelle institution pédagogique. Quoi qu'il en soit, il importe de constater que dès cette époque, notre province n'était pas dénuée d'excellents instituteurs, qui, à cause de leurs états de service, pouvaient prétendre aux plus hautes récompenses. Malgré les conseils des éducateurs expérimentés de l'époque, on crut trop facilement peut-être, qu'il fallait faire appel à l'étranger, afin de ne pas risquer de perdre en des tâtonnements infructueux le peu de temps et de ressources accordés par la loi.

L'abbé Holmes tourna donc ses regards vers les États-Unis. Il voulait d'abord visiter plusieurs établissements florissants dans le Maine et le Massachusetts, et " surtout les collèges de la Nouvelle-Angleterre qui sont, dit-il, les plus avancés de l'Amérique et où l'on peut espérer trouver des professeurs pour les écoles normales ". Le comité de régie de Montréal vota à deux reprises différentes une somme totale de 350 louis pour couvrir les premières dépenses. Le 28 juillet, il donne communication d'une lettre de l'abbé Holmes rendant compte

de la première partie de sa mission, depuis son départ de Montréal jusqu'à son arrivée en Europe. Cette lettre annonce un envoi de livres et de documents relatifs à l'éducation, pour les deux écoles normales de Québec et de Montréal.

Le 14 février 1837, l'abbé Holmes écrit que deux professeurs écossais ont consenti à venir enseigner au Canada. Ce sont MM. Findlater et Strand, tous deux anciens élèves de l'université d'Aberdeen et employés dans l'enseignement primaire supérieur. L'engagement n'est pas définitivement conclu avec le dernier. Restait à trouver des professeurs français.

M. Holmes avait une grande expérience des choses de l'éducation. Américain de naissance et protestant converti au catholicisme à l'âge de dix-huit ans, il avait pu comparer les divers systèmes d'enseignement alors en usage aux États-Unis et au Canada. La grande réputation dont il jouissait alors comme éducateur, le mettait en garde contre les préjugés populaires et les exagérations de langage. Il était bien placé pour juger avec impartialité les institutions d'enseignement qu'il visitait. Sa largeur d'esprit lui faisait louer les meilleurs procédés scolaires, qu'ils fussent employés par les catholiques ou par les protestants. Il ne se laissa pas davantage éblouir par Victor Cousin, qui fut plus tard ministre de l'instruction publique en France. D'ailleurs, ce partisan convaincu des privilèges ou plutôt du monopole de l'Université avouait être très peu satisfait des écoles normales primaires de France ; il jugeait les professeurs incapables d'un travail pénible et persévérant, — c'est, disait-il, un des traits du caractère de ma nation — il condamnait la méthode lancastrienne comme impuissante à donner une instruction solide, et à communiquer

des principes de religion et de morale, et il se réjouissait du discrédit où elle était tombée aux Etats-Unis, comme en Allemagne et en Hollande.

Il est de mode d'aller chercher en France des modèles à proposer et des exemples à citer. Le témoignage de l'abbé Holmes, sur l'état de l'instruction dans notre ancienne mère-patrie en 1837, nous éclairera davantage sur la valeur de l'œuvre scolaire accomplie par nos pères, à partir de 1824 surtout.

" J'ai vu, dit l'abbé Holmes, les écoles normales d'Orléans, de Blois, de Chateauroux, du Mans, et plusieurs autres. On aura peine à me croire quand je dirai que cette France littéraire et savante, remplie de monuments d'art dans tous les genres, est pourtant peu avancée en fait d'instruction primaire. Elle fourmille d'académies, de collèges, de lycées, d'écoles de campagne. Rien de moins solide que les écoles dites de l'instruction primaire supérieure. A voir leur programme, on dirait que c'est la perfection même et que l'on y acquiert une foule de connaissances morales, industrielles, commerciales. Vient-on à les examiner de près ? On trouve un maître, élève de quelque grand établissement d'enseignement secondaire, ayant la tête farcie de lectures légères, coureur de cafés et de théâtres, qui fait *en passant* l'école, parce qu'il n'a point pour le moment d'autre moyen de vivre, —qui vous étourdit, vous visiteur, et bien plus ses pauvres disciples, de grands mots inintelligibles qui signifient en français *épeler, lire, écrire en gros et immenses caractères, résoudre quelques problèmes d'arithmétique, réciter quelques notions de géographie, copier quelques dessins de paysage ou de*

figure.—La morale est oubliée, le commerce est à sa naissance et l'industrie est encore à naître, quand on les compare avec ce qui se voit aux Iles Britanniques. En somme, les Français eux-mêmes l'avouent, ce n'est pas chez eux, à parler en général,qu'il faut chercher des modèles d'instruction primaire... ils me renvoyent en Allemagne, en Suisse, *en Amérique !* "

Aussi l'abbé Holmes n'épargne-t-il aucun soin pour s'assurer de la parfaite honorabilité et des aptitudes pédagogiques de M. Regnaud, ce directeur d'une école normale à Montbrison, auquel il vient de confier la fondation de l'École de Montréal. Malgré qu'il lui trouve " du mérite, de la capacité, de l'expérience, un excellent caractère, une vertu et des principes de droiture et de religion inébranlables ", l'abbé Holmes croit devoir lui imposer un examen sévère, à la suite duquel il ne le juge pas assez qualifié sur plusieurs matières d'enseignement. Et la raison qu'il en donne est assez piquante. C'est que M. Regnaud " qui peut enseigner avantageusement la lecture, l'écriture, la grammaire et la composition française, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et la tenue des livres, la géométrie, le dessin linéaire et la levée des plans, la morale et la pédagogie, n'est pas assez *ferme* sur la mécanique, la chimie, l'histoire naturelle, l'agriculture et l'horticulture, le droit public et l'instruction religieuse ! " Nous le lui pardonnerions sans peine de nos jours ! Mais ses connaissances ne sont pas jugées suffisamment encyclopédiques. Dès lors, M. Holmes prévoit qu'il faudra se pourvoir d'un professeur suppléant, et puisque le gouvernement ne met à la disposition de chacun des deux comités de régie qu'une somme annuelle de £540 sterling (environ 2,700 dollars), une diminution de

traitement est proposée à M. Regnaud, lequel devra se contenter de 5,000 francs par an.

D'après ces renseignements, on peut affirmer que le personnel de chaque école normale ne devait se composer que de deux professeurs principaux, l'un et l'autre chargé plus spécialement des élèves de sa nationalité. Cependant, le comité de Québec porte à quatre le nombre possible des professeurs, mais à la condition expresse que la somme totale des traitements fixés à £600 annuellement, ne soit pas dépassée.

Quant à l'organisation des écoles normales, au recrutement des élèves et au programme d'études, l'abbé Holmes fait connaître ses vues avec une grande franchise. De retour au pays, il aurait, dit-on, confié à un professeur du séminaire de Québec, un plan de constitution pour les écoles normales du Bas-Canada. Nous ne saurions dire ce qu'est devenu ce document. Il est permis toutefois d'en trouver un souvenir ou un résumé asssz complet, dans les suggestions qu'il fait au comité de Montréal sur la régie de sa future institution pédagogique. En voici les principales, telles que nous les trouvons dans une lettre datée de Londres, le 15 avril 1837. L'abbé Holmes propose :

" 1o De choisir un local qui soit vaste, salubre, auprès de la ville plutôt qu'en ville, qui renferme un jardin et un terrain propre aux exercices gymnastiques. " Ce serait peut-être facile d'y loger d'abord les professeurs ".

" 2o De faire examiner avec soin, par une commission spéciale prise dans le comité ou hors du comité de régie, les élèves-maîtres qui veulent être admis à l'école normale et

d'insister à ce qu'on en reçoive aucuns, surtout dans les commencements, qui ne paraissent très propres à l'œuvre de l'instruction primaire.

" 3o De partager la somme de £120, cours d'Halifax, destinée à l'entretien d'au moins 5 élèves-maîtres pauvres, de manière qu'il y ait des demi-bourses et des quarts de bourse, et d'établir des concours à certaines époques, par exemple de six mois en six mois entre les boursiers-quarts pour les places de demi-bourses et entre ceux-ci pour une bourse entière.

" 4o D'être rigoureux à exiger que l'élève-maître soit muni des témoignages les plus authentiques de mœurs pures, d'une conduite parfaitement régulière, d'aptitudes à ce genre de vie, signés du ministre de la religion et d'autres personnes respectables de sa paroisse. " On est inexorable en France à cet égard, partout où les écoles normales réussissent. . . Peut-être ferions-nous bien d'exiger que ceux qui seront entretenus en tout ou en partie aux frais de la province aient 16 à 17 ans, afin qu'ils puissent être placés en sortant de l'école normale à la tête des écoles primaires, et que le pays soit plus tôt dédommagé des dépenses dont ils sont l'objet ".

" 5o De laisser externes, soumis cependant à une vigilance exacte de la part du directeur ou professeur en chef et des membres du comité de leur croyance, les élèves-maîtres protestants ; mais de garder pensionnaires dans l'établissement les élèves-maîtres catholiques, soit qu'ils y prennent leurs repas, soit qu'ils aillent les prendre avec M. le directeur dans une maison qui s'engage à les nourrir.

" 6o D'exiger que *tous* assistent aux offices publics dans leurs églises respectives les dimanches et les fêtes principales

Assez communément, en France, ils assistent à la messe le jeudi matin.

" 7o De faire coïncider les vacances annuelles à peu près avec celles de nos collèges. " Je suis toujours persuadé que pour bien rétablir les forces des jeunes gens et les préparer à une année d'études, nos vacances en Canada devraient comprendre le mois de septembre tout entier ".

" 8o De distribuer les cours de cette sorte que les plus importantes matières s'enseignent simultanément dans les deux langues. Ainsi, M. Findlater donnerait chaque jour une leçon d'anglais aux élèves-maîtres français. Il enseignerait *dans sa langue* aux élèves qui la possèdent, la lecture, la grammaire et la composition anglaises, la géographie, l'arithmétique et la tenue des livres, la géométrie et l'arpentage, l'histoire, la morale et la pédagogie. M. Regnaud donnerait à tous les élèves des leçons d'écriture et de dessin linéaire, aux élèves anglais chaque jour une leçon de français, et aux autres, il enseignerait en français les cours que j'ai indiqués plus haut en parlant de ses qualifications. " La musique, et, dans la 2e et 3e année, la mécanique, la chimie, etc., pourraient être enseignées par les mêmes professeurs à tous les élèves réunis. De plus, nous aurons une ou deux écoles primaires d'application et une école d'adultes qui se fait le soir par les élèves-maîtres ".

Que le lecteur nous pardonne la longueur de ces citations. Elles nous étaient nécessaires pour mettre en évidence l'influence persistante de ce programme, et pour établir la filiation de l'organisation normaliste actuelle. Elles dévoilent, croyons-nous, toute la pensée de l'infatigable abbé Holmes, et

montrent sur quelles bases il entendait fonder nos premières institutions pédagogiques.

Le 16 juin 1837, le comité de régie de Montréal apprend l'arrivée de MM. Regnaud et Findlater, et aussitôt MM. Brown et Viger s'entendent avec les deux directeurs-professeurs pour le choix d'un local approprié à l'usage des normaliens.

Une maison située à l'angle des rues Saint-Antoine et du Cimetière (aujourd'hui de la Cathédrale) est louée pour dix mois, et les principaux journaux de Montréal publient l'avis envoyé par le comité, pour prévenir les élèves qui désirent entrer à l'école, de se préparer à subir leur examen préliminaire. Le recrutement des élèves devait être particulièrement difficile à opérer, au moment où le retrait de l'allocation législative annuelle attribuée à l'enseignement élémentaire amenait la fermeture d'un grand nombre de petites écoles. De plus, l'admission à l'École normale était soumise à des conditions onéreuses. Les aspirants devaient, après l'examen d'entrée, par acte notarié et sous la garantie du cautionnement, s'obliger à enseigner pendant au moins cinq ans ou à rembourser les frais de leur instruction professionnelle. N'était-ce pas faire preuve d'imprévoyance ou d'héroïque dévouement que d'accepter cet engagement, avant que les cadres d'un système régulier d'éducation aient même été tracés ?

M. Regnaud annonce que sept candidats se sont présentés. Voici leurs noms : James Dawson et Michael Leaby, de Montréal ; William Parker, des Tanneries ; Joseph Mousseau dit Desormeaux, instituteur à Saint-Benoit, et Joseph Charlebois de la même paroisse ; Thomas Gérard, maître d'école à l'église Saint-Jacques ; et J.-Édouard Hubert, instituteur à Saint-Remi. Despard O'Keefe, de Chambly, et John-F. Carpenter, quoique admis, ne vinrent pas.

Un sous-comité est chargé de rédiger des règlements pour la future école normale ou plutôt, on le devine, de sanctionner le travail déjà fait par l'abbé Holmes.

Jusqu'au mois d'août, les réunions du comité de régie s'étaient tenues au domicile de L.-J. Papineau qui avait pris part, avec un grand zèle, à toutes les délibérations. Désormais, le comité tient ses séances rue Saint-Antoine. M. Regnaud se hâte de faire approuver, après certaines modifications, les règlements que le sous-comité avait élaborés pour le bon fonctionnement de l'École. Il est nommé professeur en chef pour cinq ans, à partir du 8 juillet 1837, avec un traitement annuel de 245 livres, et un logement dans l'École. M. Findlater est engagé pour trois ans, à 200 livres par année, à partir de la même date, mais il loge en ville.

Le 4 novembre, réunion extraordinaire du comité de régie, pour recevoir l'abbé Holmes, arrivé d'Europe la veille. L.-J. Papineau qui n'avait pas assisté aux réunions depuis que l'école servait de lieu d'assemblée, y vient rencontrer le distingué éducateur. Huit membres sont présents cette fois. On vote des remerciements à M. Holmes pour le désintéressement et l'habileté qu'il a montrés dans les négociations relatives à l'établissement de l'École normale. On décide aussi d'ouvrir une école modèle pour le bénéfice des futurs normaliens.

Peu de jours après, l'insurrection battait son plein. Néanmoins, le 26 novembre, le comité se réunissait en assemblée spéciale pour prendre communication d'une lettre du colonel Maitland demandant de mettre, pour quelques jours, une chambre de l'École à la disposition d'un piquet de soldats. Les directeurs de l'institution comprirent quel ordre voilait cette demande. Le gouvernement n'en était pas à son

coup d'essai. Il transformait volontiers en casernes nos établissements d'éducation, sans trop se préoccuper des graves inconvénients de toutes sortes qui en résultaient. Mais il n'y avait pas à récriminer. Le comité fut d'une politesse exquise.

Nous ne pouvons dire à quelle époque commencèrent les cours de l'École normale, et s'il fut donné suite au projet d'ouvrir une école annexe pour l'entraînement des élèves-maîtres. Mais on peut inférer du rapport de M. Regnaud (2 février 1838) que les classes étaient ouvertes depuis le 5 septembre et qu'elles contenaient alors une dizaine d'élèves internes, dont trois au moins quittèrent avant la fin de l'année. La pension des élèves, gratuite à certaines conditions, était estimée à 20 livres.

On ignore ce qui s'est passé dans les séances du comité depuis le 26 juillet 1838 jusqu'au 3 juillet 1840, et même si le comité continua de siéger. C'est à cette dernière réunion qu'on alloue une somme de 60 livres à M. Findlater, en récompense des services remarquables qu'il avait rendus à la cause de l'éducation dans sa fonction de professeur. Cette année-là, les vacances commencèrent le 8 juillet pour se terminer un mois plus tard.

L'allocation du gouvernement avait été primitivement de 1,800 livres, dont 1,466 avaient été payées en juillet 1840, et de 360 louis affectés au paiement de la pension des élèves-maîtres de l'École normale. Mais, à cette époque, les relations entre le comité et le Parlement devinrent moins fréquentes, et on commença à voir les conséquences inévitables de l'abrogation prochaine de la loi provisoire de 1836. Le Conseil Spécial avait le pouvoir de faire des lois n'ayant force que jusqu'en 1842 seulement. Déjà, en 1840, l'allocation accordée aux élèves

Legislative Library Ontario.

pauvres avait été retenue, et on faisait quelques difficultés pour renouveler le terme d'engagement de M. Findlater. Pour comble de disgrâce, la maison qu'occupait l'École normale fut vendue, et le nouveau propriétaire, un nommé W. Kerr, en demanda la remise et possession pour le 1er novembre. Mais le bail de location était en bonne et due forme et n'expirait que le 1er mai de l'année suivante (1841). Aussi le comité signifia-t-il au premier signataire du bail de 1836, d'avoir à résilier le second contrat ou à procurer au dit comité un logement convenable à l'institution, et à un prix n'excédant pas celui du bail actuel, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. La menace produisit son effet, et l'École normale put tranquillement prolonger son agonie plus d'une année encore.

Le premier mai 1841, elle fut transportée à la rue Craig et un brave M. Leclère consentit à l'héberger pendant un an, moyennant 50 livres de loyer. On comprend que cette promenade, pour n'être pas trop désagréable aux élèves, devait plaire médiocrement au comité de régie et aux professeurs. Mais il fallait bien se résigner. Dès lors, on dut prévoir la disparition prochaine de l'École normale, et l'on prépara un rapport détaillé sur tout ce qui concernait cette institution depuis son établissement, pour l'information des trois branches de la Législature.

Deux des élèves déjà avaient exprimé le désir de quitter avant la fin de l'année scolaire, pour aller prendre la direction d'écoles à la campagne.

Le premier mai 1842, l'École normale se vit encore assimilée aux bohèmes du déménagement, et M. Viger, qui cumulait alors les fonctions de secrétaire et de trésorier, fut autorisé à

faire transporter dans un lieu de sûreté tous les effets appartenant à l'institution. Quant aux meubles, bois de chauffage, etc., achetés pour l'usage des professeurs, ils devaient être vendus par encan public, et le prix, versé entre les mains du trésorier.

Il ne restait plus que les normaliens. La plupart quittèrent l'établissement assez tôt pour n'être pas les témoins oculaires de sa ruine définitive. M. Viger fit transporter le matériel scolaire comprenant les livres, les instruments et autres objets, au rez-de-chaussée de la maison qu'il occupait, rue Bonsecours. Les seules attributions du bureau de régie se bornèrent désormais à s'autoriser lui-même à payer le loyer de ces appartements.

Quel fut au juste le nombre des élèves-maîtres qui fréquentèrent l'École normale de Montréal, fondée en 1836 ? On l'ignore. Pendant les cinq années qu'elle fonctionna, c'est-à-dire depuis le 7 septembre 1837 jusqu'au 23 février 1842, il ne paraît pas que le nombre total des élèves ait dépassé trente ou quarante. Plusieurs ont dû quitter l'institution avant la fin de leurs études pédagogiques. D'après les procès-verbaux des séances du comité, quatre diplômes-certificats seulement ont été accordés aux élèves-maîtres, conformément à la loi. Les comptes du trésorier, depuis la création de l'École jusqu'au 30 juin 1842, portent le total des recettes à £3,718, 19 s. 9d. et celui des dépenses à £3,458, 14s.

Après une existence plus ou moins précaire de cinq ans, l'École normale du district de Montréal, fermait donc ses portes. Son directeur, M. Regnaud, devenait arpenteur au service du gouvernement. On le retrouvera plus tard professeur à l'École normale Jacques-Cartier. M. Findlater, son adjoint,

retournait en Écosse, emportant avec lui les témoignages d'estime et de respect de tous ceux qui l'avaient connu.

Enfin, la loi qui autorisait la fondation et le maintien des écoles normales, était abrogée, le 8 juillet 1842. Elle ne fut pas renouvelée. L'œuvre disparaissait non sans causer de vifs regrets aux amis de l'éducation. Quelques normaliens enseignèrent à Montréal, d'autres plus nombreux à la campagne. Il n'apparaît pas qu'on les ait tenus en estime particulière et qu'ils se soient signalés par d'éminents services. L'irrégularité probable de leur cours pédagogique, le peu d'encouragement qu'ils pouvaient espérer, l'agitation politique d'alors formaient un ensemble de circonstances peu favorables à leur avancement comme professeurs. Il reste néanmoins à l'honneur de la province de Québec, d'avoir inauguré, en Canada, l'enseignement pédagogique proprement dit. Dix ans avant Ontario, elle a ouvert une école normale pour former des maîtres capables de répandre les meilleures méthodes d'enseignement, et nous savons assez qu'il n'a pas tenu à elle, d'assurer la perpétuité et le succès de cette fondation pourtant si nécessaire alors.

Il est hors de doute, que l'effort normaliste de 1836, avait principalement pour objet, dans la pensée de ses promoteurs, la réforme de l'enseignement par les instituteurs. C'est bien ainsi qu'on le comprit, puisque plusieurs professeurs quittèrent leurs classes pour suivre les cours professionnels nouveaux. Mais, on ne pouvait oublier, alors comme aujourd'hui, que les institutrices occupaient une place importante dans l'enseignement. Jusque là, les religieuses enseignantes avaient donné l'éducation pédagogique à la plupart des maîtresses-d'écoles rurales, sans toutefois leur imposer de longues études supplémentaires. Le mouvement normaliste de 1836 inspira à

nos hommes d'État, d'étendre les bienfaits de la loi des écoles normales à un certain nombre d'institutrices choisies, que le gouvernement ferait instruire à ses frais. Les Ursulines de Québec reçurent dans leur vieux monastère, six élèves : ce furent Mlles Croteau (plus tard religieuse Ursuline), Casault, Malherbe, Piché, Sénéchal (elles ont enseigné toutes les quatre) et Colyer (décédée après quelques mois d'études).

Nous connaissons mieux les institutrices formées par les Ursulines des Trois-Rivières. Le gouvernement leur confia, après épreuve, cinq jeunes personnes se destinant à l'enseignement et désirant ainsi être plus utiles à la société. Le succès réalisé fut, encore cette fois, plus que satisfaisant. Des cinq élèves dont le gouvernement se chargea, trois au moins enseignèrent pendant de longues années. Voici leur noms : Luce Coté, de Nicolet, Julie Pleau, des Trois-Rivières, et Marie-Françoise Dugré. Cette dernière se fit Ursuline sous le nom de Mère Saint-François de Borgia et enseigna jusqu'en 1887, pendant plus de 50 ans.

Aux Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, MM. Girouard et Brown recommandèrent au moins sept jeunes filles pour leur département nouveau d'école normale. Nous savons que cinq ou six ont été admises — la pension était de 18 louis par année — aux frais de la Législature, et ont reçu l'enseignement pédagogique, comme il appert par les procès-verbaux des séances du bureau de direction de l'École normale de Montréal. Plusieurs ont dû enseigner, mais où et combien de temps ? nous l'ignorons. Voici d'ailleurs leurs noms : Mlles Sophie Hérigault, de Laprairie ; Louise Girouard, de Vaudreuil ; Rosalie Barbarie, Adèle Cléroux, Henriette Holmes, Julie Comptant, et Marcelline Thauvette.

Dans ces trois écoles normales confiées aux religieuses qui y donnaient l'enseignement, le cours d'études durait trois ans. Le gouvernement, par l'entremise des deux comités de régie de Québec et de Montréal, pourvoyait à la pension et à l'entretien des futures institutrices, à la condition pour celles-ci d'enseigner pendant l'espace d'au moins cinq années, sous peine de rembourser le montant des dépenses encourues pour leur formation pédagogique professionnelle. Disons à l'honneur des normaliennes de 1836, qu'elles s'acquittèrent fidèlement de leurs obligations. Aussi, le surintendant Meilleur ne manquait-il pas de rendre à leur compétence particulière un témoignage flatteur. " Parmi les institutrices, dit-il dans un de ses *Rapports*, il en est un certain nombre, qui ont été formées à l'école normale tenue par les religieuses. . . et je puis dire que celles de ces institutrices que j'ai rencontrées dans le cours de mes visites tenaient admirablement bien les écoles qui leur étaient confiées ". Et il ajoutait : " Je puis en dire autant des institutrices qui ont été formées à l'école de feu le docteur Jacques Labrie ". Nul doute que les congrégations enseignantes se souvinrent longtemps des succès de leurs premiers cours pédagogiques, et c'est dans leurs classes primaires supérieures que continua de se recruter le personnel féminin des petites écoles.

On ne peut le nier, la législation scolaire de 1836 et les essais qu'elle autorisait laissaient beaucoup à désirer, et, quoiqu'il parût sage de n'avoir, dans un pays nouveau comme le Canada, que des lois temporaires, il y avait là un inconvénient, qui, à la veille de l'insurrection et de la suspension de la Constitution, devint fatal aux intérêts de l'instruction publique.

Avec l'Union, et contre l'attente du parti oligarchique anglais, le Canada français entra dans une brillante période de progrès intellectuel, industriel, commercial et politique. C'est l'ère des fondations d'un grand nombre d'institutions qui sont encore notre force et notre gloire. En politique, nos hommes d'État édifiaient peu à peu cette Constitution admirable, que lord Dufferin trouvait supérieure à celle des États-Unis, et dont le baron de Coubertin, que personne ne soupçonnera de partialité à l'égard des Canadiens français, disait : " L'histoire du monde n'offre pas un second exemple d'un esprit politique aussi remarquable ". " Le peuple de gentilshommes ", suivant le mot d'Andrew Stuart, ne jouissait pas encore de toutes ses légitimes libertés ; mais il lui suffira de quelques efforts pour les conquérir.

Dès la première session du Parlement-Uni, l'éducation primaire est l'objet de longs et célèbres débats et une loi scolaire en sort, encore incomplète, sans doute, et qui n'est pas débarrassée des graves défauts communs à toutes les lois antérieures. Elle offre cependant le double caractère d'être générale à tout le Bas-Canada et permanente. Hâtons-nous de dire toutefois, pour en signaler le défaut capital, qu'elle laissait l'éducation sous le contrôle immédiat de l'Exécutif, et en faisait par conséquent, une des choses de la politique. Le conseil ou district municipal nommé par le gouvernement devenait l'instrument du pouvoir central. Une fois de plus, on protesta contre cet escamotage de l'instruction publique.

Des députés influents, au nombre desquels se distinguait Étienne Parent, portèrent en Chambre les protestations de l'épiscopat catholique et du peuple, et grâce à leurs efforts, le projet de loi subit de profondes modifications. La plupart

des amendements proposés passèrent dans les actes votés subséquemment.

L'importante loi de 1841 rendait le brevet de capacité obligatoire — excepté pour les congrégations religieuses, — établissait pour tous les propriétaires l'impôt scolaire foncier, inaugurait le principe de l'éligibilité des commissaires d'écoles (cinq élus pour trois ans) et plus tard un Bureau d'Éducation, composé d'un surintendant général, Robert Jamieson, pour le Canada-Uni, et de deux surintendants régionaux, Robert Murray, pour la province anglaise, et J. B. Meilleur, pour la province française.

Encore que très libérale, cette législation eut, dès le début, le grand tort de partager pendant quelques années l'impopularité de ces fameux " *wardens* " ou préfets de districts municipaux, auxquels les commissions scolaires rurales devaient faire rapport de l'emploi des allocations annuelles. Le peuple, si prompt alors à s'alarmer, regretta l'indépendance dont il jouissait depuis six ans au point de vue scolaire, et fit une vive opposition à cette nouvelle ingérence de l'État. Habitué à ne payer que de faibles impôts et instinctivement réfractaire aux moyens coercitifs, il crut voir dans cette taxe directe un empiètement sur son droit de disposer du budget de la province.

Mais la classe instruite s'aperçut bien vite que la liberté d'enseignement avait fait un nouveau pas, puisque l'unité de direction présidait enfin, dans la personne du surintendant, au fonctionnement du récent système scolaire. L'instruction primaire prenait enfin le caractère d'un service public.

De son côté, le docteur Meilleur s'employa de toutes ses forces à dissiper, par la parole et par la plume, toutes les équivoques

et à éclairer l'opinion publique. La lutte contre l'impôt scolaire fut longue et marquée d'excès regrettables. Le parti des " éteignoirs " qui se recrutait parmi les hommes avides de popularité, triompha un instant quand, en 1845, la cotisation obligatoire fit place au système des contributions volontaires. L'excès du mal amena une réaction qui eut pour effet de rétablir, dès l'année suivante, la loi primitive dans ses dispositions premières.

La victoire, cette fois, était complète et définitive. La loi de 1841, telle qu'amendée en 1846, sous l'inspiration du surintendant Meilleur, est la base même de notre organisation scolaire actuelle et, c'est de cette année que date, à proprement parler, notre système d'instruction publique.

Dès lors, tous ceux que n'aveuglent ni les préjugés de parti, ni les préjugés de race, s'unissent pour en obtenir l'application loyale et entière. " Le clergé, surtout le jeune clergé, écrivait Meilleur à Lafontaine, fait partout des efforts incroyables pour procurer aux enfants le bienfait de l'éducation ".

Quand, en 1850, le système de cotisation obligatoire fut une fois de plus menacé de disparaître, le clergé catholique s'inquiéta, et, pour rassurer les esprits timides, il donna, lors d'une assemblée solennelle, à Montréal, son adhésion la plus complète à la loi scolaire, croyant avec raison que l'abroger " c'était de fait rendre impossible tout système d'éducation et même mettre en péril le système municipal ". " Ils (les prêtres) le regrettent d'autant plus, disait Louis Giard (24 juillet 1850), qu'ils ont fait de grands sacrifices pécuniaires pour bâtir des écoles sur un pied supérieur, écoles qui vont se trouver inutiles parce qu'ils n'auront plus de moyens d'en tirer parti, et parce que tous ont plus ou moins mis en jeu leur

popularité en prêtant leur appui à la loi ". Le péril fut enfin définitivement écarté.

C'était le triomphe qui couronnait une longue série de luttes auxquelles le surintendant prit la part la plus active. Peu à peu, les mécontentements s'apaisèrent, surtout grâce aux amendements libéraux introduits par les lois subséquentes, et qui consacrèrent le système confessionnel en mettant la religion à la base de l'instruction publique. Le principe de l'éducation obligatoire, au moins quant à l'imposition des propriétés immobilières pour fins scolaires, s'imposa comme une heureuse nécessité. Ainsi donc, la lutte prolongée qui s'était livrée autour de cette question, loin de l'obscurcir, avait mis dans un meilleur jour ses différents aspects. Il n'était plus possible d'en nier ou d'en ignorer l'extrême importance.

La loi de 1841 avait prévu la fondation d'une école normale unique pour le Bas-Canada. C'eût été le renouvellement des erreurs de 1836. La prétention d'anglifier les Canadiens par la violence était décidément surannée, à cette époque, et il ne fallait pas être bien clairvoyant pour s'apercevoir que l'union de nationalités et de religions diverses sur le terrain scolaire, n'était plus réalisable. Les Anglais eux-mêmes, n'espérant plus imposer leurs vues, se rangèrent enfin de l'avis des Canadiens et proposèrent " d'établir une école normale en deux départements, dont l'un pour les catholiques et l'autre pour les protestants ". Ce n'est qu'en 1856, que ce projet de loi, avec de nouvelles modifications, sera ratifié par la Législature.

A défaut du gouvernement qui abandonnait, pour le moment, ses fondations d'enseignement normal, l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, voulut procurer aux instituteurs

laïques une formation pédagogique en rapport avec leurs fonctions importantes. Il écrit à son clergé le 5 janvier 1842 : " Les Frères des Écoles Chrétiennes de Montréal sont prêts à donner des leçons de pédagogie à tous ceux (les instituteurs) que l'on jugera à propos de leur envoyer, et ils se feront un devoir de les mettre au fait de leur méthode d'enseignement, autant qu'elle peut être applicable à des écoles où il n'y a qu'un seul précepteur... Pour faciliter l'exécution de ce projet, vous pourriez faire donner maintenant les vacances à vos écoles, et engager les marguilliers à payer sur les deniers de l'Église, les pensions de ceux qui seraient trop pauvres pour le faire, moyennant promesse de remboursement ". Plusieurs " bons sujets " se rendent à son invitation, et l'ouverture des cours pédagogiques est fixée au premier mai de la même année. " Cet excellent ordre religieux, affirme le docteur Meilleur, dont le noviciat est une véritable école normale, a contribué à former ainsi bon nombre d'instituteurs laïques ".

Huit ans plus tard, le surintendant conseillait, mais en vain, de faire donner des cours pédagogiques dans nos institutions d'éducation supérieure, aux personnes des deux sexes, qui seraient disposées à se consacrer à l'enseignement primaire. Les efforts se portent dès lors sur d'autres points.

Dans leur croisade en faveur de l'enseignement, nos hommes d'État avaient rencontré de vives sympathies chez ces humbles maîtres-d'école qui s'étaient faits, depuis plusieurs années, dans les villes et dans les campagnes, les pionniers de l'éducation populaire.

Quelques-uns, Charles Dion, J.-B. Dugal, Xavier Jilbert, Isidore Belleau, Antoine Légaré, F.-X. Juneau, et bien

d'autres, avaient déjà enseigné pendant de longues années, et, à côté de plusieurs membres du clergé et d'anciens élèves des collèges, des hommes instruits et qui pouvaient aspirer à de plus hautes fonctions, revendiquaient le privilège de devenir les éducateurs des enfants du peuple. Vers 1850, plus de vingt notaires tenaient des écoles primaires.

Peu à peu tous ces bons serviteurs de la patrie avaient pénétré dans les rangs du peuple, et au prix d'incroyables efforts, ils y avaient porté la lumière et la vie. Leur nombre s'était grossi malgré tous les obstacles qui s'opposaient à leur recrutement. Ils étaient plus de 800 en 1842, et, avec une parfaite compréhension de leur responsabilité nationale, ils appuyaient le mouvement éducationnel parti d'en haut.

De cette force d'expansion, de ce besoin d'activité naquit alors l'idée d'un groupement appelé aux plus longues comme aux plus belles destinées. Nous voulons parler des associations des instituteurs.

Les écoles normales donnent des connaissances professionnelles à ceux qui se destinent à la carrière de l'enseignement ; elles préparent l'avenir de l'éducation nationale. Les associations d'instituteurs ont pour but de continuer et d'étendre l'œuvre pédagogique initiale, en appliquant à la pratique de l'enseignement, les théories et les méthodes autorisées par l'expérience. Elles donnent à leurs membres l'occasion de se réunir, de se connaître, de s'instruire mutuellement, d'échanger leurs vues, de rapprocher leurs découvertes et d'en discuter la valeur.

Œuvres de protection et de perfectionnement, elles sont une sauvegarde et un élément de progrès, elles préviennent la routine et le découragement, fruits naturels d'une profession

peu rétribuée, et, en général, assez mal appréciée. Elles fournissent aux maîtres d'école qui n'ont pu suivre des cours pédagogiques réguliers, les moyens d'apprendre l'usage des meilleurs procédés et méthodes d'enseignement, de se renseigner sur les manuels classiques, et sur tout ce qui touche à l'organisation scolaire.

Nous ne croyons pas nous tromper en attribuant au docteur Meilleur la paternité de ces fondations nouvelles. L'appui qu'il ne cessa de leur accorder, les nombreux amis qu'il comptait parmi les chefs du nouveau mouvement, la fidélité de ceux-ci au programme scolaire de 1841, les suggestions et demandes formulées par les associations, tout cela concourt vers un seul but : la réalisation complète du plan d'éducation tracé par le surintendant.

C'est de la région de Québec que partit le mot d'ordre. Au mois de mai 1845, une première réunion d'instituteurs primaires — chez F.-E. Juneau — permit d'entrevoir sur quelles bases il convenait de fonder l'association. A un mois d'intervalle, les maîtres d'école laïques de la vallée du Richelieu, se réunissaient à Saint-Marc, et, sous la même inspiration que leurs collègues de Québec, ils élaboraient un programme de réunion et de travail qui reçut la sanction de tous les membres. Des règlements presque identiques régissaient les deux associations sectionnelles et indépendantes. Voici un résumé des clauses les plus importantes :

"1o Les membres de cette Association ont pour but de créer une plus grande émulation parmi eux ; de s'instruire mutuellement ; de se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société et de donner à l'état d'instituteur toute l'importance

qu'il a chez les autres nations, sous le double rapport de la science et des mœurs.

" 2o La société élit pour un an seulement, un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, et un comité de régie composé des officiers de l'Association et de cinq autres membres adjoints et chargés de veiller d'une manière particulière au progrès et au maintien de l'Association.

" 3o Le secrétaire tient un journal des délibérations de chaque séance et répond à toutes les communications.

" 4o Le trésorier tient un compte exact des recettes et des dépenses de l'Association, et perçoit la contribution annuelle de chaque membre, laquelle est fixée à cinq chelings.

" 5o Les membres de l'Association,—ils doivent être sujets britanniques et de conduite sobre et régulière, — s'assembleront régulièrement tous les six mois, et chacun pourra traiter dans le cours de l'année un sujet de son choix ayant rapport à l'enseignement élémentaire, primaire ou supérieur ".

L'Association des instituteurs de Montréal se réunit d'abord à Saint-Marc, puis à Belœil, puis à Montréal dans les salles de l'Institut Canadien. Elle eut pour premier président, Léon Kirouac et pour secrétaire, J.-E. Labonté, tous deux instituteurs ruraux. Nous ne saurions préciser le nombre de ses membres actifs, ni dire à quelle époque, et pour quelles raisons elle fut dissoute. L'un des plus remarquables de ces membres, F.-X. Valade, auteur de l'excellent *Guide des Instituteurs*, mérita, le premier parmi les instituteurs primaires, et pour une de ses conférences pédagogiques, les honneurs de la publicité dans l'un des grands journaux d'alors.

Tout autre est le développement de l'Association des instituteurs du district de Québec, dont les principaux fondateurs ont été MM. Antoine Légaré, premier président, Clément Cazeau, F.-E. Juneau, Toussaint et Lacasse. Le nombre de ses membres, l'activité et l'enthousiasme des débuts, la fréquence des réunions, la fondation d'une bibliothèque considérable pour l'époque, la protection spéciale accordée par les pouvoirs publics, en firent une collectivité puissante qui contribua beaucoup au progrès de l'éducation populaire. Incorporée en 1850—elle comptait alors 80 membres actifs,—elle fit preuve de l'initiative la plus éclairée et la série de ses travaux est déjà imposante quand le grand incendie de Québec, en 1854, vient malheureusement anéantir toutes ses archives et une partie de sa bibliothèque. Trois ans plus tard, le siège de l'Association était transféré, du domicile de l'instituteur F.-E. Juneau à l'École normale Laval, et une nouvelle Association fondée par M. Chauveau, sous le nom de Conférence, recueillait les traditions de l'ancienne et sur un plus grand nombre encore de professeurs, commençait d'exercer une action aussi efficace.

Il nous reste des vieilles associations de 1845, outre le souvenir d'importants travaux sur les méthodes d'enseignement, le pétitionnement en faveur de la fondation des Bureaux d'examinateurs, et de l'organisation du système de l'inspectorat : mesures très efficaces pour augmenter la valeur intellectuelle du personnel enseignant et pour le protéger contre les instituteurs ignorants ou incapables, ou même pour éclairer les municipalités scolaires sur leurs obligations.

L'article de la loi de 1841, qui autorisait le Bureau d'éducation à faire l'examen des aptitudes et des connaissances pédagogiques des futurs instituteurs, était pratiquement resté

lettre morte. Pourtant l'urgence de la mesure n'échappait à personne. Les actes supplémentaires de 1844 et de 1846 organisent enfin dans chaque ville de Québec et de Montréal deux Bureaux d'examinateurs, — l'un catholique et l'autre protestant,—ayant pouvoir de donner des diplômes de capacité permanents. Nul n'a le droit d'enseigner, s'il n'est pas déjà instituteur, avant d'avoir subi une épreuve devant l'un des Bureaux. Un délai suffisant — jusqu'au 1er juillet 1852 — est accordé aux maîtres en activité de service, mais la qualification requise semble à tous si raisonnable, que les instituteurs primaires au nombre d'environ 850, en 1853, s'empressent, pour la plupart, de remplir cette formalité légale. Le brevet de capacité n'était pas requis des instituteurs congréganistes. Les institutrices laïques étaient dispensés par la loi—jusqu'en juillet 1857 — de l'obligation de subir un examen devant l'un des Bureaux d'examinateurs, et de se pourvoir d'un diplôme. Mais les inspecteurs des écoles devaient faire un rapport spécial sur les aptitudes professionnelles de ces institutrices après les avoir interrogées sur les matières qu'elles devaient enseigner.

En 1853, six autres Bureaux d'examinateurs sont établis pour les districts de Kamouraska, Gaspé, Saint-François, Trois-Rivières, Stanstead et Ottawa. Pour faciliter aux instituteurs l'accomplissement de la loi qui les obligeait d'obtenir un brevet de capacité, ils se réunirent, au début, une fois le mois au moins, tandis qu'ils n'étaient tenus de le faire qu'à tous les trois mois. Mais l'on ne tardera pas à apercevoir les inconvénients qu'apporta la multiplication de ces comités d'examen, surtout depuis le jour où l'on put comparer les diplômes qu'ils accordaient aux diplômes conférés par les écoles normales.

La fondation de l'inspectorat primaire, en 1851-52, fut une autre étape importante de l'instruction publique dans la voie du progrès. Le système scolaire introduit par la loi de 1841-1846,— on s'en aperçut bien vite,— en accordant des pouvoirs trop restreints au surintendant, établissait une surveillance souvent inefficace sur la tenue des classes, le travail des maîtres et maîtresses d'école, les programmes d'études et les succès généraux de l'éducation. M. Meilleur lui-même proposa la nomination de surintendants régionaux, — un pour chaque district judiciaire — ou de deux visiteurs attachés au Bureau de l'Éducation, pour faire l'inspection des écoles et donner ainsi plus de régularité, de vigueur et d'uniformité à la régie des classes primaires.

Le gouvernement donna, sans hésiter, la préférence au premier mode d'inspection scolaire, à cause surtout de l'étendue territoriale de la province, de la dispersion des écoles, des difficultés de communications, de la mise en opération du nouveau système d'instruction publique.

Les inspecteurs, au nombre de 23, furent officiellement chargés de visiter les écoles 4 fois l'année, — le nombre des visites fut bientôt limité à deux, — et de faire rapport au surintendant sur la condition des écoles et l'état général de l'éducation élémentaire. Très bien accueillis par les commissaires d'écoles, les instituteurs et le peuple, ils furent des auxiliaires éclairés et judicieux pour les surintendants qui, à leur tour, leur ont toujours rendu les meilleurs témoignages. C'est une nouvelle carrière ouverte aux instituteurs primaires, surtout à partir du moment (1876) où un examen spécial et très compréhensif, devient la condition de leur promotion à l'inspectorat.

Vers 1850, les préoccupations scolaires recommencent à s'orienter vers la fondation de nouvelles écoles normales. Dans la province anglaise, l'École pédagogique professionnelle de Toronto, fondée en 1847, a déjà donné des résultats appréciables, ce qui la met en évidence, et la recommande à l'attention des pouvoirs publics. De même que le docteur Meilleur reconnaît la grande utilité de l'école normale pour couronner dignement tout notre système scolaire, les Pères du premier Concile provincial de Québec donnent leur haute approbation au projet d'en établir quelques-unes, en insérant dans leur XVIIIe décret relatif aux écoles mixtes, cette clause importante : " Et d'abord nous nous efforcerons d'obtenir une école *modératrice* (communément appelé École normale) pour former des maîtres qui soient imbus d'une saine doctrine et recommandables par leurs bonnes mœurs ".

Une loi spéciale, en 1851, en reconnaît, une fois de plus, la nécessité. Chaque jour, cette fondation projetée recueillera de nouvelles adhésions, jusqu'à ce que des hommes qui n'auront pas été mêlés aux luttes précédentes, en puissent proposer l'exécution avec des chances de succès.

Quelques efforts isolés dans ce sens méritent mention. Il nous suffira d'en citer deux ou trois.

Les professeurs laïques du collège industriel et commercial de Saint-Michel de Bellechasse font, en 1854, à leurs propres élèves et aux élèves du pensionnat de filles établi dans la même paroisse, un cours normal qui, deux ans plus tard, a déjà donné à l'enseignement 7 instituteurs et 14 institutrices. L'institution pédagogique de la société des écoles coloniales de l'Église anglicane, fondée à Montréal la même année, a également formé en deux ans, sept instituteurs et cinq institutrices, qui

se sont consacrés à l'éducation des enfants. A Québec, l'école britannique et canadienne donnait, semble-t-il, une sorte d'éducation pédagogique à ses meilleurs élèves. En 1837, c'est-à-dire après 14 ans d'existence, elle prétendait avoir fourni à la province " 46 maîtres capables d'enseigner d'après le système de l'enseignement mutuel " ou de Lancaster.

Depuis 1836, l'instruction publique, on peut l'affirmer, s'est entièrement renouvelée. Le peuple s'y est livré mais non sans une certaine méfiance, comme un peuple qui a longtemps souffert reçoit tout ce qui est nouveau. Mais il s'est rencontré pour le guider et l'éclairer dans son inexpérience, des hommes d'un coup d'œil sûr, d'un désintéressement à toute épreuve, d'un patriotisme au-dessus de tout éloge. Le plus grand de tous ceux qui montrent, dès le début, la foi la plus ferme dans l'excellence et l'avenir de la récente organisation scolaire est le docteur Meilleur, le premier surintendant de l'Éducation publique dans notre province.

C'est l'un des éducateurs éminents de notre pays, le fondateur du système scolaire qui est notre sauvegarde et notre force. Jusqu'en 1855 au moins, c'est-à-dire pendant plus d'un quart de siècle, on le trouve constamment au premier rang des défenseurs des droits du peuple à l'instruction. Il commença, dans un but patriotique et franchement chrétien, par collaborer activement à la fondation du collège de l'Assomption. Puis, à une époque tourmentée, devant le peuple, à la Chambre d'assemblée, auprès de nos hommes d'État, il se constitua l'infatigable champion de la liberté de l'enseignement primaire, et le promoteur le plus ardent de ses progrès.

On pourrait trouver dans ses dix-huit *Rapports* officiels et ses trente *Circulaires*, non seulement un traité presque

complet de pédagogie, mais des vues historiques sûres, une parfaite intelligence des besoins scolaires du moment, un programme d'action et de réformes dont la sage ordonnance et l'extrême à-propos ne pouvaient échapper aux surintendants, ses successeurs à la direction de l'enseignement. Le peuple, lui, n'a pas assez rendu justice à Meilleur, qui a eu le dangereux honneur d'inspirer, de faire décréter et aimer une législation scolaire longtemps incomprise et redoutée.

Et cependant, malgré l'oubli et l'ingratitude dont il fut parfois entouré, Meilleur a consacré les plus belles années de sa vie au service de ses compatriotes. La politique, la science, la littérature, l'enseignement secondaire et l'instruction populaire, rien de ce qui touchait au bien et aux intérêts de sa nationalité, ne le trouva indifférent. Il n'abandonna sa fonction scolaire — non sans quelque regret — qu'après s'être assuré de la perpétuité de son œuvre. Après treize années de travail et de luttes à la tête du département de l'Éducation, il cédait aux résistances du milieu hostile qui paralysait son action. Mais l'instruction publique resta toujours sa préoccupation favorite.

Après avoir édifié tout notre système scolaire, il se donna le légitime plaisir d'en montrer l'harmonieux ensemble, autant pour mesurer la distance parcourue depuis nos origines, que pour justifier ses actes et ses décisions les plus combattus et les plus diversement jugés. Il a écrit la première histoire de l'éducation dans la province de Québec. C'est encore malgré la lourdeur et les incorrections du style, les inexactitudes, les redites et le perpétuel souci de son auteur à se mettre au premier rang, auquel d'ailleurs il a droit, un livre précieux et qui, au point de vue documentaire, n'a pas été dépassé.

En somme, le magnifique essor que Meilleur a imprimé à

l'éducation nationale dans notre province, le rend encore présent parmi nous. Mais le nom de son successeur, M. Chauveau, est si populaire et si connu du public, qu'il faut faire effort pour reconnaître l'influence persistante du premier surintendant sur nos institutions scolaires. Chauveau n'a été pourtant que le continuateur aussi brillant que solide de l'œuvre dont Meilleur a été le fondateur et l'organisateur puissant.

CHAPITRE TROISIÈME

La loi de 1856 et les écoles normales actuelles jusqu'en 1879

La loi scolaire de 1856. — Opportunité des fondations d'enseignement pédagogique professionnel. — Inauguration des écoles normales Jacques-Cartier, McGill, Laval. — Leur caractère confessionnel. — Professeurs et élèves. — Le programme du cours d'études. — Cours d'agriculture scolaire. — Les écoles d'application. — Cours publics à l'Ecole normale Jacques-Cartier. — Les Associations d'instituteurs catholiques,— d'instituteurs protestants.— Caisse des retraites. — Le salaire des instituteurs ruraux. — Les causes de sa médiocrité. — Les journaux pédagogiques. — Le Conseil de l'Instruction publique.— Résultats généraux de l'enseignement pédagogique des écoles normales. — Son influence sur le programme et les méthodes d'éducation des écoles primaires. — Les grandes Expositions et les écoles normales. — Témoignages étrangers en faveur du système scolaire de la province de Québec. — L'hon. Chauveau.

Nommé surintendant de l'Instruction publique, en 1855, et investi par là même d'une responsabilité nationale, P.-J.-O. Chauveau usa de son influence déjà considérable, pour réaliser

les vœux du docteur Meilleur, et reprendre la fondation des écoles normales primaires. Le temps était venu de mettre un couronnement à l'œuvre si patiemment élaborée depuis 1841. D'ailleurs, on était alors en plein réveil littéraire, et les succès remportés par Chauveau dans les lettres et la politique lui méritaient la confiance et l'admiration de tous ses compatriotes.

De plus, les animosités entre les deux éléments de la population bas-canadienne s'apaisaient peu à peu, ou plutôt, avaient presque complètement disparu après les troubles de Montréal, en 1849. Les fondations scolaires se multipliaient rapidement, en même temps que les chemins de fer, l'amélioration de nos routes et le creusement de nos canaux, facilitaient les communications interprovinciales. Grâce au zèle éclairé, au patriotisme infatigable des Lafontaine et des Morin, des Taché et des Cartier, l'enseignement primaire était défendu avec une intelligente fermeté, et, en 1856, Cartier disait avec fierté devant l'Assemblée législative, qu'il ne connaissait qu'une seule paroisse privée d'école élémentaire.

Le nombre des petites écoles s'élevait déjà à 2,352, en 1853, à environ 3,000, deux ans plus tard. La somme de 23,800 louis était partagée, en 1855, entre les écoles communes du Haut-Canada, et celles du Bas-Canada en recevaient 29,600. La province anglaise n'avait alors que 3,259 écoles pour une population supérieure à celle du Bas-Canada. On n'y comptait que 7 ou 8 collèges et environ 85 écoles de grammaire, *(grammar schools)*, tandis qu'il y avait près de 300 écoles supérieures, dans notre province. Vraiment, les mécontents d'alors, A.-A. Dorion, E. Dorion, Papin, Charles Daoust, avaient mauvaise grâce de se plaindre de la prétendue infériorité de

l'instruction dans le Bas-Canada, eux qui n'ignoraient pas la supériorité incontestable de notre haut enseignement primaire.

Toute la session parlementaire de 1856 retentit des débats sur l'instruction publique, et Cartier fut le défenseur infatigable du régime scolaire qui fait aujourd'hui notre gloire et notre force. Malgré l'opposition violente que lui firent les grits d'Ontario, alliés aux libéraux avancés du Bas-Canada, il déposa deux projets de loi, qui amenèrent dans notre système d'éducation des modifications importantes. Le premier amendait les lois des écoles primaires de 1846–49–53, affectait le revenu des biens des Jésuites aux établissements d'enseignement secondaire, créait un Conseil de l'Instruction publique, organisé trois ans plus tard, et autorisait les municipalités scolaires à majorer les cotisations jusqu'à concurrence du double des allocations législatives.

Le second établissait trois écoles normales primaires confessionnelles dans le Bas-Canada, une à Québec et deux à Montréal, et créait un fonds permanent de $88,000 pour le soutien de l'enseignement supérieur, qui jusqu'alors, n'avait jamais reçu plus de cinq ou six mille louis chaque année.

Dans les discussions relatives aux écoles normales, nos législateurs montrèrent une louable attention à éviter toute cause de conflit entre les deux populations si différentes du Bas-Canada. La pensée ne vient même pas de répéter l'essai infructueux de 1836. Le principe de séparation civile et religieuse, consacré par la loi de 1846, anime toutes les discussions d'alors, et les écoles normales confessionnelles et nationales se fondent, écartant définitivement le régime des institutions pédagogiques neutres ou mixtes.

Une seule école normale ouverte à Toronto, en 1847, suffisait à peine aux besoins de la province exclusivement anglaise, dont elle occupait à peu près le centre. Il en était tout autrement dans le Bas-Canada. Bien à tort, toutefois, la minorité anglaise se plaignait d'être négligée. Elle pouvait réclamer pour elle ce qu'elle avait si obstinément refusé à la majorité, tant que le gouvernement responsable ne fut pas établi. La nécessité d'une école normale pour la minorité anglaise s'imposait donc, et d'autant plus que les représailles n'ont jamais été dans les mœurs de nos hommes d'État canadiens.

Montréal, était alors comme aujourd'hui, le centre le plus important de la population anglaise, puisque sur 220,000 citoyens anglais épars dans le Bas-Canada. 200,000 au moins étaient groupés dans un rayon de 40 lieues autour de cette ville. D'autre part, Québec ni Montréal n'occupaient une situation absolument centrale en pays franco-canadien, lequel s'étendait depuis les rochers de la Gaspésie jusqu'au lac Champlain et aux rives de l'Ottawa.

C'est ce qui détermina la fondation de deux écoles normales, au profit des deux groupes bas-canadiens comprenant chacun environ 300,000 colons d'origine française. C'était aussi le meilleur moyen de recruter des élèves dans toutes les parties de la province, à l'encontre de l'École normale de Toronto, qui recevait près de la moitié de ses élèves, des trois comtés de Peel, York et Ontario. De toutes manières donc, la fondation des écoles normales était accueillie avec faveur, et on le vit bien au jour de leur inauguration.

Aussitôt que les crédits furent votés par la Législature, M. Chauveau se mit à l'œuvre pour recruter le personnel des écoles normales. Ses premiers soins furent consacrés aux nouvelles institutions de Montréal.

C'est dans le vieux château de Ramezay, agrandi et aménagé pour répondre à sa nouvelle destination, que s'installa l'École normale Jacques-Cartier, nommé ainsi en mémoire de l'immortel découvreur du Canada. M. Chauveau l'habitait depuis deux ans, comme surintendant du département de l'Instruction publique, qui y avait ses bureaux et sa bibliothèque. Situé dans la partie réputée aristocratique de la ville, le château avait successivement servi de résidence à la famille de Ramezay, puis de magasin de pelleteries à la compagnie des Indes Occidentales. Peu après 1760, il était devenu la propriété du gouvernement qui l'affecta à divers usages. C'est au vieux château de Ramezay qu'Elgin, poursuivi par la populace anglaise qui venait d'incendier le parlement et sa riche bibliothèque, se réfugia, emportant sous son manteau le projectile qu'on lui avait lancé par-dessus les lignes de soldats.

Au mois d'octobre 1856, M. Chauveau avait nommé principal de l'École normale de Montréal le jeune abbé Verreau, directeur au collège de Sainte-Thérèse, et dès cette époque, avantageusement connu pour son ardeur au travail et son érudition.

Aussitôt nommé à cette charge importante, l'abbé Verreau, de concert avec le surintendant, recruta le personnel de l'École, organisa les cours, établit des règlements scolaires, et, le 3 mars 1857, l'inauguration de la nouvelle institution se faisait avec une solennité sans exemple dans les fastes de l'enseignement primaire. Les plus hautes autorités civiles et religieuses y étaient présentes ou représentées. On y voyait Mgr Bourget et le supérieur de Saint-Sulpice, le maire de Montréal et ses quatre prédécesseurs à la mairie, le principal de l'Université McGill et les professeurs de l'École normale de ce nom, et

plusieurs directeurs de nos institutions d'enseignement secondaire.

Cette réunion des citoyens les plus influents de la société d'alors marquait bien l'harmonie des différents pouvoirs, qui tous s'unissaient loyalement pour promouvoir les intérêts de l'éducation primaire, et éclairer l'opinion publique au sujet des nouvelles institutions scolaires. Bien des préventions contre l'éducation pédagogique s'évanouirent, ce jour-là, et l'on acquit enfin la conviction que les écoles normales loin d'être, comme en France, un danger pour la foi de notre population, en pourraient être un puissant auxiliaire.

Les élèves-instituteurs de la première promotion, au nombre de 27, furent l'objet d'une particulière attention, de la part du public. Ils durent avoir une haute estime de leurs futures fonctions, quand ils entendirent ces graves paroles de M. Chauveau : " Vous êtes, messieurs, les premiers élèves de l'École normale Jacques-Cartier. Le pays tout entier a les yeux sur vous. Ce n'est pas seulement de votre propre sort, mais encore de plusieurs générations d'enfants confiés plus tard à vos soins, que vous allez décider par votre application et par votre bonne conduite. Votre responsabilité est grande. Ce titre seul, si vous savez bien en apprécier l'importance, doit suffire pour vous encourager ".

" Vous avez, dit le surintendant en s'adressant à Mgr Bourget, vous avez pris cette institution naissante sous votre protection. Certes, il convenait surtout à un évêque qui a couvert son vaste diocèse de maisons de charité et de maisons d'éducation de tout genre, d'aider le gouvernement dans l'établissement d'une école qui complète aujourd'hui notre système d'instruction publique ".

P.-J.-O. CHAUVEAU,

Fondateur des écoles normales du Bas-Canada.

Tous les orateurs de la circonstance parlèrent dans le même sens, et furent unanimes à reconnaître la nécessité de la nouvelle institution, et les avantages qui en résulteraient pour l'enseignement primaire.

La première école normale permanente était fondée dans le Bas-Canada. Nous verrons comment elle réalisera les belles espérances, que nos compatriotes de toutes croyances et de tous les partis politiques avaient mises en elle.

Dans l'après-midi du même jour (3 mars), avait lieu, à la rue Belmont, l'inauguration de l'École normale McGill, ouverte aux futurs professeurs des écoles primaires de langue anglaise du Bas-Canada. Elle formait un des départements de l'Université de ce nom, et, sous la direction de son principal, elle devenait comme un nouveau moyen d'inspirer au peuple le goût de l'éducation universitaire, en même temps qu'elle devait pourvoir au recrutement des professeurs de l'instruction primaire protestante. William Dawson en fut l'organisateur et le directeur pendant les treize premières années. Le prestige, dont il ne tarda pas à jouir dans le monde savant, explique sans doute, en partie, les succès du début.

Au jour de l'inauguration de la nouvelle École, cinq élèves-maîtres et vingt-cinq élèves-maîtresses étaient inscrits sur la première liste des normaliens.

L'hon. Chauveau, William Dawson, principal de l'Université anglaise et de son nouveau département l'École normale McGill, M. Hicks, le directeur suppléant, l'évêque anglican de Montréal et d'autres insistèrent fortement, eux aussi, dans leurs allocutions, sur la nécessité du cours d'études destiné à donner aux futurs professeurs une préparation pédagogique suffisante. Mais il importe de

remarquer que les protestants d'alors, à l'exemple des catholiques, affirmèrent, ce jour-là, l'obligation d'imprimer aux écoles normales le caractère religieux indispensable à toute solide éducation.

L'évêque anglican Fulford disait : " Quelques merveilleux avantages que l'on nous promette, comme fruit d'une éducation progressive, je me refuse à croire à ses bienfaits, si l'on tente d'établir son efficacité sans la crainte de Dieu et la connaissance de l'Évangile. Non seulement l'Église d'Angleterre, mais aussi l'Église d'Écosse surtout et les Wesleyens, repoussent énergiquement tout système qui voudrait faire de l'éducation une chose indépendante de la religion ". M. Dawson apporte également l'appui de sa grande autorité en faveur de l'enseignement chrétien dans les écoles normales. On voit que la neutralité religieuse n'était pas encore devenue le caractère dominant de l'école protestante d'aujourd'hui, et que les sectes non catholiques luttaient ferme contre l'envahissement du scepticisme scolaire. D'autre part, pas la moindre récrimination ne s'élève contre le principe de séparation entre les éléments catholique et protestant. Nous voilà bien éloignés de l'époque des compromissions imposées, en 1836, à notre unique école normale de Montréal.

Désormais Montréal et sa région, à peu près également partagée entre deux nationalités et deux langues différentes, possédaient les deux institutions dont le besoin s'était fait si vivement sentir, et les œuvres qui naîtront à l'ombre de leurs murs, contribueront à resserrer les liens qui doivent unir les membres du personnel enseignant tout entier.

Québec, de son côté, n'était pas resté indifférent au mouvement normaliste, et le 12 mai de la même année, avec la

pompe accoutumée des grands jours, il réunissait l'élite de ses citoyens autour du jeune et infatigable surintendant, pour la fête de l'inauguration de son École normale Laval.

Le local qui en fut le berceau, possède une histoire encore plus intéressante que celle du château de Ramezay où s'était installée l'École Jacques-Cartier. On l'appelait le *Vieux-Château*. Construit en 1784 par les ordres du gouverneur Haldimand, il n'était alors qu'une dépendance de l'antique château Saint-Louis, détruit par le feu en 1834. L'incendie respecta le *Vieux-Château* et, à défaut de la vénérable relique du régime français, la population de Québec et le gouvernement reportèrent sur lui, l'attention respectueuse qu'on avait eue pour son aîné. L'antique magasin des poudres construit par Denonville, avait été recouvert par les constructions subséquentes et servit longtemps de cuisine et d'infirmerie au pensionnat de l'École Laval.

Sous le rapport archéologique, l'École Laval n'avait donc rien à envier à l'École Jacques-Cartier, puisqu'on l'entourait des souvenirs les plus lointains de notre histoire. Ne vit-elle pas aussi dans une atmosphère tout imprégnée des traditions de nos ancêtres, sur ce rocher dont chaque pierre pourrait raconter une page glorieuse ?

Aussi n'était-elle pas seule, le 12 mai 1857, à célébrer la fête de sa naissance en pays bien français, et dont elle devait contribuer à faire aimer les chères et vieilles traditions.

Comme à Montréal, l'inauguration donna lieu à des discours remarquables où l'idée religieuse et nationale, la nécessité de l'enseignement pédagogique, l'union de l'Église et de l'État sur le domaine scolaire, l'espoir en l'avenir du pays, provoquèrent les meilleurs mouvements de sincérité et d'éloquence.

L'institution nouvelle avait à sa tête l'abbé Edouard Horan, irlandais d'origine, mais très familiarisé avec la langue française, et ancien secrétaire de l'Université Laval. Les pourparlers entre le surintendant et les autorités universitaires, pour l'affiliation de l'École normale, s'étaient trop prolongés au gré de M. Chauveau, et l'abbé Horan, se trouvant alors sans emploi, fut chargé de son organisation. Mais, au mois d'avril suivant, il était nommé évêque de Kingston. Il laissait l'École Laval avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre. L'abbé Jean Langevin, ancien professeur de mathématiques au Séminaire de Québec, et ancien curé de Sainte-Claire et de Beauport, lui succéda. Il peut être considéré comme le véritable organisateur de l'enseignement pédagogique, à Québec. C'était la première des nombreuses vicissitudes que devait traverser l'École normale de la capitale française du Canada.

Toutefois elle avait sur son aînée, un avantage précieux. On sait que M. Chauveau n'avait pu réaliser, à Montréal, son projet d'un département normaliste pour les institutrices, les Dames de la Congrégation ayant refusé de recevoir dans leurs classes, des professeurs étrangers à leur institut. Il y avait d'ailleurs une autre difficulté.

L'insuffisance de la subvention législative annuelle ne permettait pas cette dépense, et le déficit des premières années, à Laval, ne justifièrent que trop les craintes du surintendant et des religieuses de la Congrégation. Cependant les Ursulines de Québec, sur la demande expresse de Mgr Baillargeon, consentirent à se charger du pensionnat des élèves institutrices de l'École normale Laval, et à mettre à leur disposition, leur grande et nombreuse école des externes.

Mais à raison de la pénurie des ressources allouées à cette œuvre pourtant si nécessaire, les religieuses ne se réservèrent que l'enseignement du dessin, de la musique, de la broderie et de la langue anglaise. Les autres cours furent et restèrent confiés aux professeurs laïques de l'École normale. Le 15 septembre 1857, le nouveau pensionnat était ouvert, et 33 jeunes filles venaient y recevoir l'enseignement pédagogique.

Dans son ensemble, l'œuvre normaliste fondée par la Législature et organisée par M. Chauveau a donc obtenu l'entière sympathie et l'encouragement de tous ceux qui se préoccupaient alors des intérêts scolaires du pays. Il ne reste plus qu'une lacune à combler. L'École normale Jacques-Cartier n'a pas de département pour la formation pédagogique des institutrices, et il faudra attendre plus de quarante ans avant que les projets du gouvernement, sur ce point, se réalisent.

M. Chauveau a choisi ses collaborateurs parmi les membres les plus distingués de l'enseignement. Six instituteurs primaires ont été promus professeurs dans les écoles normales de langue française. Le nombre des élèves-instituteurs, peu élevé au début atteignit bientôt le chiffre qu'il ne pouvait plus guère dépasser. On le verra osciller dans l'unique département de Jacques-Cartier entre 40 et 90 ; à Laval, entre 60 et 120, à McGill entre 50 et 125 pour les deux départements. Le recrutement des élèves bien préparés devient de plus en plus facile à mesure que s'élève le niveau général de l'éducation. Ajoutons que la fondation de 24 bourses pour chaque département de jeunes gens, et de 30 chez les Ursulines, en réduisant de plus d'un tiers le prix de la pension des élèves, rendait possible l'imposition d'un ensemble d'études plus complet et d'un travail plus soutenu.

Quel programme d'études suivaient ces élèves ? Quelle méthode d'enseignement était en honneur, et d'où s'inspirait-elle ? De quels moyens disposaient les classes nouvelles, pour entrer dans les mille et un détails de l'enseignement encyclopédique moderne ? Voilà autant de questions qu'il importe de résoudre pour comprendre le fonctionnement de notre système d'éducation, et rendre justice à ceux qui l'ont établi. Pour juger du degré de l'instruction d'un peuple, il suffit souvent de connaître les différents programmes qui ont été en honneur dans ses écoles.

L'abbé Holmes, en 1836, avait été pour nos collèges classiques et nos écoles normales, on s'en souvient, un organisateur éclairé et discret. Le programme qu'il avait proposé pour ces dernières était tombé dans l'oubli depuis quelques années, ou plutôt les relations continuelles de nos instituteurs avec les pédagogues d'outre-mer avaient peu à peu amené l'introduction des méthodes d'enseignement les plus modernes. Leur adaptation à nos mœurs et à nos besoins s'était faite sans secousse, et quand s'ouvrirent les écoles normales de 1856, on pouvait, avec avantage, comparer les résultats obtenus par nos petites écoles aux résultats des systèmes scolaires de France ou d'Angleterre. C'est le témoignage unanime de tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti ou de dénigrement systématique. Les écoles normales s'ouvrirent donc dans des circonstances favorables, et leur fondation était un signe des progrès réalisés depuis vingt ans dans le domaine de l'enseignement primaire.

L'éducation était alors l'objet d'une attention toute particulière de la part du gouvernement, et des maîtres éminents imposaient à leurs compatriotes des méthodes d'enseignement

que notre génération n'a eu qu'à perfectionner. Les instituteurs du Bas-Canada demandèrent des leçons de pédagogie théorique aux grands éducateurs de tous les pays — J.-B. de LaSalle, Pestalozzi, Lancaster, Bell, le P. Girard, Braün — et ils étudièrent des méthodes multiples dont l'efficacité était discutée dans les réunions des Associations. L'introduction des meilleurs manuels classiques d'outre-mer et des États-Unis simplifia singulièrement la tâche de nos maîtres d'école.

Mais ce dont on ne peut exagérer l'utilité, c'est un programme d'études régulier, où les matières sont distribuées par ordre d'importance,et qui estsuivi avec une exactitude aussi grande que possible. Il faut bien maintenir dans les études une certaine unité qui empêche de glisser vers l'incohérence. L'école normale, occupant dans l'enseignement une place intermédiaire entre les collèges classiques et les écoles commerciales, doit donner une instruction générale et complète, qui permette à l'instituteur de multiplier son influence intellectuelle et morale sur la société qu'il instruit.

Qu'on ne s'étonne donc pas de l'étendue du programme d'études de nos écoles pédagogiques. Il a été rédigé par M. Chauveau lui-même qui s'est évidemment inspiré du plan d'études, tracé par l'abbé Holmes, vingt ans auparavant. Originairement, il comprenait, pour les trois écoles normales, mais réparties différemment, les matières suivantes : pédagogie, but principal du cours, enseignement religieux, lecture raisonnée, leçons de choses, déclamation, grammaire française et anglaise, composition littéraire, éléments de la philosophie intellectuelle et morale, l'histoire en général, et en particulier, l'histoire sacrée, l'histoire d'Angleterre, celle de France et celle du Canada, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres,

l'algèbre, les éléments de la géométrie, du mesurage, de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de l'agriculture et de l'horticulture, le dessin linéaire, la musique vocale et la musique instrumentale.

Au point de vue pédagogique, plusieurs des parties de cet enseignement ont été jugées superflues. Qu'on n'oublie pas cependant que le professeur doit, en général, avoir beaucoup plus de connaissances qu'il n'en devra inculquer à ses élèves. Ainsi, l'étude du latin, ajoutée au cours normal vers 1860, rendra de grands services à ceux qui seront chargés d'enseigner " l'art de parler et d'écrire correctement ", ou si l'on veut, la grammaire. Nous pourrions en dire autant de l'utilité des éléments des sciences, de l'astronomie par exemple, pour l'enseignement de la géographie, et de la chimie pour l'étude de l'agriculture. Ajoutons que ces matières diverses — et c'est le point essentiel — sont enseignées au point de vue pédagogique, c'est-à-dire de manière à faire connaître aux élèves-maîtres les meilleurs méthodes et procédés d'explication, de développement, et d'exposition.

Comme on le voit, les élèves des écoles normales devaient faire diligence pour remplir un pareil programme — ils consacraient à l'étude 13 heures par jour — car il était déjà de règle, de donner une importance égale aux langues anglaise et française. En outre, le cours entier, où l'enseignement oral devait prédominer, n'était que de deux ans pour les candidats au diplôme autorisant à tenir une école modèle.

Tout alla bien pendant les premières années. Les élèves peu nombreux et, pour la plupart, âgés et instruits — plusieurs même étaient mariés — entraient dans les écoles normales avec l'intention bien arrêtée de se conformer à leur obligation

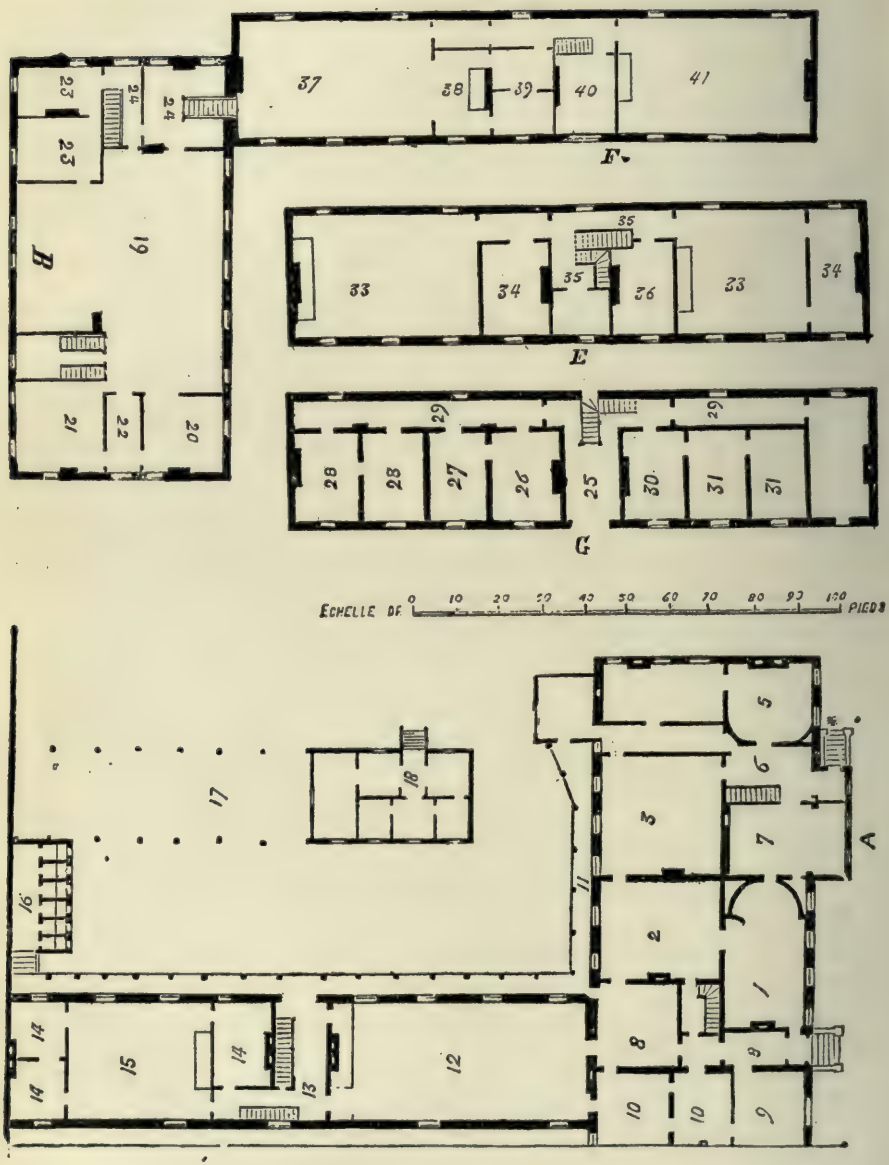

Plan de l'École normale Jacques-Cartier et des bureaux du Département de l'Instruction publique, au Château de Ramezay (*).

Cour intérieure de l'École normale Jacques-Cartier au Château de Ramezay.

(*) A, Vieux corps de logis de l'ancien hôtel du gouvernement faisant face à la rue Notre-Dame.

B, Mansardes du vieux corps de logis.

C, Rez-de-chaussée de l'aile neuve faisant face à la cour intérieure ; D, E, F, premier, second et troisième étages de l'aile neuve.

1, Bureau du Surintendant ; 2, Salle du conseil de l'Instruction publique ; 3, Bibliothèque et bureau des clercs ; 4, Bureau du clerc des comptes et des statistiques ; 5, Bureau du secrétaire ; 6, Entrée des bureaux ; 7, Cabinet de lecture et salle d'attente ; 8, Entrée de l'Ecole normale ; 9, Magasin de livres ; 10, Dépôt de livres ; 11, Galerie couverte ; 12, Amphithéâtre de l'Ecole normale ; 13, Couloirs et escaliers ; 14, Salles de répétition de l'Ecole modèle ; 15, Grande salle de l'Ecole modèle ; 17, Gymnase ; 18, Maison du concierge ; 19, Dortoir ; 20, Infirmerie ; 21, Lavabo ; 22, Escaliers et couloirs ; 23, Appartements du Principal ; 24, Escaliers et couloirs ; 25, Entrée de l'Ecole modèle ; 26, Cuisine ; 27, Salle de bains ; 28, Appartements du messager ; 29, Corridor ; 30, Garde-manger ; 31, Réfectoires ; 32, Fournaises ; 33, Classes de l'Ecole normale ; 34, Cabinet de physique et laboratoire ; 35, Bureau du Principal ; 36, Couloirs et escaliers ; 37, Parloir des élèves-maîtres ; 38, Salle de récréation ; 39, Chapelle ; 40, Salle de musique ; 41, Chambre des professeurs ; 42, Salle d'étude.

d'enseigner au moins trois ans, après leur cours pédagogique. Mais avec l'augmentation du nombre des normaliens, les difficultés pour les élèves-maîtres de remplir le programme d'études, firent ajouter une année au cours primitif de deux ans, et le diplôme académique commença d'être accordé, d'une manière intermittente, à Laval en 1860, à Jacques-Cartier et à McGill en 1861. Dans cette dernière école normale, le titre de bachelier donnait droit au diplôme académique, à condition de subir des examens satisfaisants sur les matières pédagogiques.

Depuis cette époque, la durée du cours des écoles normales n'a pas varié : une année pour chacun des trois diplômes élémentaire, modèle et académique et, à Jacques-Cartier, depuis 1868, une année additionnelle préparant au cours élémentaire, les élèves dépourvus des connaissances préliminaires indispensables.

Le grand nombre des matières de classe imposait aux professeurs une lourde tâche. Force leur était de posséder une vaste érudition qu'il fallait toujours accroître. L'abbé Verreau, en même temps que directeur de l'École, enseignait en 1857, l'apologétique, la philosophie intellectuelle et morale, la pédagogie, l'histoire sainte, l'histoire générale, l'histoire du Canada et, en attendant d'autres professeurs adjoints, les sciences physiques, l'histoire naturelle et le dessin linéaire.

Le directeur de l'École Laval remplissait un programme équivalent, et faisait 20 heures de classe par semaine, en 1860, tandis qu'un autre professeur, M. de Fenouillet, s'était chargé à lui seul, de l'enseignement de la langue française, de l'histoire générale, de la littérature, de la philosophie intellectuelle et morale.

Aussi, le surintendant mit-il tous ses soins à ne nommer,

aux postes de professeurs, que des hommes d'expérience et d'une science incontestable. Il n'épargna rien pour rassurer le public sur le bon fonctionnement des institutions pédagogiques, dont la bonne réputation importait si fort aux progrès de l'enseignement primaire.

Plusieurs des professeurs des écoles normales se distinguèrent dans les lettres canadiennes. L'abbé Verreau, doué d'une érudition très étendue, acquit un nom autorisé dans l'archéologie canadienne ; on se souvient encore des polémiques de M. Thibault avec notre poète national Crémazie. Plusieurs autres professeurs publièrent des ouvrages estimés, à l'usage des écoles primaires, entre autres MM. Thibault, Juneau, Cloutier, Toussaint et Lacasse, surtout à partir de 1865. L'École normale Laval, considérée comme un des premiers postes du diocèse de Québec, a vu trois de ses directeurs élevés à l'épiscopat.

Quand augmenta le nombre des normaliens, l'enseignement se spécialisa davantage, et les professeurs se partagèrent les matières bien plus que les élèves. Les cours gagnèrent en régularité et en valeur. Dès 1857, chaque classe ne dure qu'une heure, et on la consacre tout entière à une seule matière. Ainsi, les diverses parties du programme forment des domaines distincts. Le nombre d'heures affectées à chaque branche de l'enseignement, indique son degré d'importance dans l'ensemble.

Chaque jour, les élèves-maîtres, réunis dans une même salle, font chacun une heure de classe à l'école d'application, dont le programme comprend toutes les matières communes aux écoles primaires, et des matières spéciales, telle que l'arithmétique mentale, l'algèbre, la géométrie, la tenue des livres et la

gymnastique. Ceux de Jacques-Cartier trouvent l'occasion de parler l'anglais aussi souvent que le français, puisque l'école annexe comprend, en 1864, plus de 60 élèves de langue anglaise sur un total de 128 enfants. A Laval, la population scolaire anglo-saxonne est moins nombreuse, mais la langue anglaise n'y est pas négligée.

Les leçons de choses ou par les objets, soit naturels, soit artificiels, ne datent, comme méthode d'enseignement, que du dernier siècle. Dans nos écoles normales, elles ont reçu, dès le début, une attention toute particulière. Mais, malgré les efforts de M. Chauveau pour répandre cette méthode d'enseignement d'un usage si universel aujourd'hui, un bon nombre d'écoles primaires restèrent indifférentes à ce mouvement.

Le surintendant fut plus heureux avec l'enseignement de l'agriculture, et pour cette excellente raison, qu'il était davantage à la portée des élèves, en général fils de cultivateurs. La fondation, en 1853, d'un ministère de l'Agriculture, avait imprimé une impulsion nouvelle aux vieilles sociétés agricoles du Bas-Canada ; le Gouvernement et le pays tout entier commençait à comprendre l'importance de la question agraire. La grande foire agricole de Montréal, en 1854, fut le digne prélude des succès de l'exposition des produits naturels du Bas-Canada, à Londres, l'année suivante.

M. Chauveau profita de l'engouement général pour les études relatives aux travaux des champs, et il accepta avec empressement l'offre que fit M. Ossaye de donner gratuitement des leçons d'agriculture à l'École Jacques-Cartier. Ces cours ont été publiés. Dans la suite, MM. Perreault et Dostaler se chargèrent successivement de l'enseignement agricole, à Jacques-Cartier, pendant que MM. Thibault et Landry enseignaient la même matière, à Laval.

Puis, sous la poussée de l'opinion publique, M. Chauveau songea même pendant quelque temps à annexer des fermes-modèles aux écoles normales pour l'enseignement pratique régulier des élèves-instituteurs. Devenu ministre de l'Instruction publique, il envoya, aux frais du gouvernement, en 1868, l'abbé Godin, ancien directeur de la ferme-modèle du collège de Sainte-Thérèse, recueillir dans les meilleures écoles d'agriculture de France, de Belgique et surtout d'Irlande, des renseignements précis sur l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles normales. En attendant qu'il fût mis à la tête du département agricole projeté, l'abbé Godin fut chargé du cours régulier d'agriculture à l'École Jacques-Cartier, et les élèves apportèrent beaucoup de zèle à l'étude de cette matière si importante.

De son côté, la Chambre d'agriculture mettait à profit les suggestions de l'abbé Godin, en favorisant l'établissement des conférences agricoles dans les plus riches campagnes.

Enfin, en 1871, le Conseil de l'Instruction publique imposait aux écoles normales un programme obligatoire d'enseignement agricole, comprenant pour chaque semaine, deux heures de théorie et deux heures d'agriculture appliquée, soit dans le jardin attenant à l'école, soit sur la ferme achetée ou louée pour cette fin. Par malheur, le gouvernement n'acquit ni jardin ni ferme, et, à Jacques-Cartier, on ne put donner qu'après 1879, un commencement d'exécution à cet utile projet. Quand on reprit cette idée féconde en excellents résultats, il était trop tard, et la mode scolaire favorisait plutôt un autre enseignement, celui du dessin linéaire.

A Laval, la pédagogie théorique avec l'abbé Langevin, et la langue française avec l'abbé Lagacé, devenaient des spécialités

dont le milieu si littéraire du vieux Québec favorisait le développement. De son côté, l'École McGill, tout occupée à fournir aux écoles de campagnes des instituteurs ou plutôt des institutrices qui se faisaient de plus en plus rares, s'absorbait dans cette tâche souvent lourde pour elle.

Les écoles normales qui avaient contribué à élargir les cadres de l'enseignement primaire, manquaient encore cependant de beaucoup de choses. D'abord, les vieilles constructions où l'on avait installé temporairement les élèves à Montréal et à Québec, laissaient beaucoup à désirer, et rendaient difficiles les études, les études scientifiques en particulier. A Jacques-Cartier, les musées de numismatique, de conchyliologie, de zoologie et de minéralogie, les laboratoires de physique et de chimie, à cause même de leur richesse, encombraient les vieux bâtiments du château de Ramezay, et les manipulations devenaient forcément de plus en plus rares.

Laval, sous ce rapport, eut plus encore que Jacques-Cartier, de nombreux griefs contre le parlement ambulant qui, de 1860 à 1865, l'obligea à occuper l'édifice qu'habitent aujourd'hui les Jésuites, rue Dauphine.

Les élèves des écoles annexes avaient tout particulièrement lieu de se plaindre du manque de lumière et d'air, dans les mauvais rez-de-chaussée qu'on leur avait destinés. Mais les édifices plus récents des écoles normales actuelles ne devaient pas modifier leur sort. On les oublia encore pour ne songer qu'à leurs maîtres. Ceux-ci, de leur côté, restent aux prises avec les difficultés de l'enseignement simultané dans les grandes salles des écoles d'application. La méthode lancastrienne offre de nombreux inconvénients qu'il serait facile de supprimer ailleurs, avec le nombre d'élèves-maîtres disponibles.

Le programme d'études des écoles d'application, était celui des écoles modèles d'aujourd'hui. La comptabilité, l'arithmétique mentale, l'histoire et la géographie, et même l'algèbre y étaient enseignées. Aussi les écoles annexes de Jacques-Cartier et de Laval étaient-elles très achalandées. Plus tard, à Jacques-Cartier, surtout à partir de 1879, on supprima quelques matières, quand l'élément anglais fut à peu près exclu par suite de l'installation de la nouvelle école au Parc Logan (aujourd'hui Lafontaine).

Le temps des classes ne dépassa jamais cinq heures par jour. C'est suffisant, si l'on admet que le nombre et l'activité des professeurs se remplaçant d'heure en heure, peuvent plus aisément accélérer le progrès des élèves. Car, ce qui diminue l'efficacité d'une classe,ce n'est pas seulement l'incompétence du professeur, mais aussi le surcroît de travail, que lui impose l'obligation d'enseigner pendant plusieurs heures consécutives. Ici, rien de tel. Les élèves-instituteurs se relayent toutes les heures, et pas un seul — à moins de circonstances exceptionnelles — n'enseigne plus d'une heure par jour. C'est pour les élèves et pour les professeurs un avantage très appréciable.

Il y a plus. Trop souvent, on est porté à attribuer à nos prédécesseurs dans l'enseignement un mépris systématique pour les exercices corporels, pour la gymnastique en particulier. C'est une erreur. Et il fait plaisir de constater qu'à Jacques-Cartier, et dès le début, la gymnastique fut en honneur parmi les élèves-maîtres aussi bien que parmi leurs cadets de l'école d'application. A Laval, les directeurs favorisent la culture physique par des exercices militaires, la gymnastique ou l'escrime, et, en 1868, M. Dawson introduit à

McGill un cours régulier de gymnastique pour les élèves de la classe élémentaire.

Les programmes officiels nécessaires pour régulariser l'activité intellectuelle des élèves et l'empêcher de se dépenser sans profit, eurent à l'École Jacques-Cartier, un excellent prolongement dans les cours publics, organisés par M. Chauveau, l'année même de la fondation des institutions normales. Peu de grandes écoles, à Montréal, avaient jusque-là donné des conférences publiques. La vie d'étude n'était pas inconnue pourtant, et l'histoire du Canada passionnait les esprits cultivés, depuis la publication du grand ouvrage de notre historien national, F.-X. Garneau.

L'École normale Jacques-Cartier eut la bonne fortune d'avoir pour principal, un de ces hommes épris des beautés de notre histoire et profondément versé dans la connaissance de nos origines. Rien de ce qui constitue notre patrimoine national n'échappait à ses patientes recherches, et aucun détail historique n'était, à ses yeux, dénué d'intérêt. Ce goût pour la précision lui faisait profiter de tous les avantages que lui offraient les hommes d'expérience et d'études. Aussi, l'abbé Verreau réunit-il bientôt autour de lui tout ce que Montréal comptait alors d'historiens, d'archéologues ou de chercheurs.

Le château de Ramezay, avant de devenir notre meilleur musée d'antiquités canadiennes, fut, grâce à un heureux concours de circonstances, le centre des intellectuels de la ville, dont on pouvait déjà prévoir le rapide développement. Les réunions chez M. Chauveau étaient célèbres dans le meilleur monde. Là se rencontraient des députés, des ministres, des prêtres, des industriels, et les longues causeries sur les choses du pays permettaient de connaître la pensée de chacun

des invités et de provoquer les plus utiles projets de réformes. C'est alors qu'on eut l'idée de créer des cours pour le public de Montréal et de faire servir à cette fin les salles relativement spacieuses du château de Ramezay.

M. Verreau eut bientôt dressé la liste des conférenciers. Chaque cours devait comprendre de six à douze leçons. M. Chauveau se chargea du cours de littérature ; le Père Schneider, jésuite, des cours de physique, de chimie et d'astronomie ; M. Desmazures, prêtre de Saint-Sulpice, d'un cours d'histoire générale. Quatre professeurs de l'École Jacques-Cartier s'inscrivirent : c'étaient M. Devisme pour des leçons de grammaire française et de philologie ; M. Regnaud pour des leçons de pédagogie ; M. Delaney pour un cours de littérature anglaise, et enfin l'abbé Verreau qui se réserva les cours d'histoire du Canada.

Comme on le voit, c'était un beau et vaste programme d'études, qui embrassait les connaissances les plus variées. L'assistance aux cours était, à vrai dire, gratuite. Les conférences se donnaient deux fois la semaine, le lundi et le jeudi.

Au début, on n'eut qu'à se féliciter de cette heureuse idée, et le public se montra empressé à profiter des avantages offerts par l'École Jacques-Cartier. Les cours d'histoire générale de M. Desmazures — ils durèrent plus de deux ans — eurent un succès sans précédent, et malgré les nombreuses conférences organisées par les membres de la Bibliothèque paroissiale, un auditoire nombreux se présentait chaque fois que s'ouvraient les salles de l'École normale.

Pendant l'hiver de 1857-58, il se fit à Montréal un grand nombre de conférences. Les sociétés littéraires, tant anglaises que canadiennes-françaises, montrèrent une vitalité incomparable.

A l'Institut Canadien, L.-A. Dessaules parla du progrès, et M. Hector Fabre raconta avec un talent délicat ses impressions de voyages. L'Œuvre des Bons Livres avait à sa disposition des conférenciers qui ont laissé d'excellents souvenirs tels que MM. Chauveau, Sénécal, A. Boucher, Giband, Cyrille Boucher, Joseph Royal, Girouard, H. Fabre, Paul Stevens. Chaque semaine, deux ou trois conférences s'y faisaient sur la littérature et les beaux-arts. De son côté, le Bureau des Arts et Manufactures faisait faire une série d'entretiens populaires sur les sciences. Les cours publics du Collège McGill et ceux de la Société d'histoire naturelle, l'Association chrétienne des jeunes gens (Y. M. C. A.) et la Société Saint-Patrice, la Mercantile Library Association, l'Œuvre de la Sainte-Enfance, et d'autres encore, répandent par la parole et par l'exemple le goût des études littéraires, scientifiques ou religieuses.

La presse quotidienne ne fait que de naître ; on supplée à son action, par les cours publics et les revues, dont quelques-unes, l'*Écho du Cabinet de lecture*, par exemple, sont rédigées avec une grande maîtrise. Jacques-Cartier ne se laissa devancer par aucune association littéraire de Montréal, et tant que ses conférenciers ne furent pas absolument débordés par une besogne absorbante, ils jetèrent un vif éclat sur la nouvelle institution scolaire.

Les normaliens assistaient à ces cours qui étaient considérés comme un complément de leurs classes. Et pour les intéresser davantage à ces leçons publiques, un des élèves-maîtres devait faire chaque soir, le résumé de la leçon précédente et, s'il était bien fait, le *Journal de l'Instruction publique* l'insérait dans ses colonnes. C'est ainsi que les élèves Amyrault, Raymond Giroux et d'autres eurent l'honneur, au

reste bien mérité, d'être les collaborateurs des directeurs de notre enseignement primaire.

En 1858, M. Desmazures avait fait douze leçons d'histoire générale, M. Chauveau, douze de littérature, M. Verreau, six d'histoire du Canada, M. Regnaud, six de pédagogie. Par malheur les préoccupations de leurs charges ne permirent pas longtemps aux professeurs de l'École normale de continuer leur œuvre des conférences. MM. Chauveau, Verreau et Dostaler donnèrent, en 1861, les derniers cours publics se rapportant à cette période d'activité intellectuelle intense.

Mais les élèves normaliens ne furent pas pour cela totalement exclus du mouvement littéraire et artistique du dehors. En 1862, M. N. Bourassa leur fit des leçons de dessin pratique, et le principal leur ménagea souvent l'occasion d'entendre des conférenciers de talent.

Au point de vue des cours publics, l'École Laval était favorisée par le voisinage de l'Université où M. Aubry, dès 1857, donna jusqu'à dix leçons d'histoire générale. Les élèves purent assister à ces cours, profiter de l'expérience des professeurs, se former eux-mêmes au maniement de la parole. Peut-être assistèrent-ils aux conférences de M. Hunt sur la chimie, de l'abbé Brunet sur la botanique. Il est certain toutefois que M. Ferland, professeur à l'Université, fit aux normaliens des classes régulières de botanique.

Quoi qu'il en soit, l'année 1857 est remarquable dans l'histoire de notre enseignement par l'inauguration des cours publics réguliers en langue française. L'Université Laval à Québec, et l'École normale Jacques-Cartier à Montréal se partagent l'honneur d'avoir frayé la route sur ce domaine nouveau, où se rencontrent bien des difficultés et bien des dangers.

La fondation des écoles normales primaires fut pour M. Chauveau, l'âme du mouvement pédagogique de 1857, le point de départ de fondations secondaires, mais d'une grande importance encore, et dont la permanence a démontré la solidité et l'à-propos. Je veux parler de l'Association des instituteurs, de la caisse des retraites et des journaux d'éducation, les véritables œuvres annexes des institutions pédagogiques, et les trois principales mesures votées par la loi scolaire de 1856.

Au lendemain de l'inauguration des Écoles normales Jacques-Cartier et Laval, le surintendant réunissait en Associations appelées aussi Conférences, les instituteurs laïques des deux grandes régions scolaires dont Montréal et Québec sont les centres respectifs. Au début, elles se composèrent, l'une de cinquante, et l'autre de quarante membres actifs. Leur but ne différait guère de celui des anciennes associations dont elles avaient hérité, et les moyens étaient identiques pour l'atteindre.

Elles eurent, elles aussi, à lutter contre de nombreux obstacles : la distance, la modicité du traitement des professeurs des campagnes, l'opposition des commissaires d'écoles, l'apathie pour se perfectionner dans une profession si peu rémunérée. Pourtant les associations Jacques Cartier et Laval augmentèrent constamment le nombre de leurs membres. Il se forma même dans les circonscriptions d'inspecteurs, des conférences sectionnelles en rapport avec les grandes associations. Celle de Laprairie, fondée sur le modèle de la Conférence Jacques-Cartier par l'inspecteur Lanctôt, en 1857, fut le premier groupement de ce genre, formé dans le district de Montréal. Elle décida d'avoir six réunions par année,

mais elle n'eut pas un grand succès, et trouva peu d'imitatrices.

Cependant plusieurs inspecteurs réussirent, en 1858, à constituer des Conférences régionales — entr'autres, M. Archambault, au village Saint-Marc ; M. Germain, à Saint-Eustache ; l'inspecteur Leroux, à Saint-Damase. Cette dernière section, composée de 13 membres, décide de tenir six réunions par année, sans préjudice des réunions à l'École normale. Ces diverses associations de comté restent en rapports constants avec la Conférence Jacques-Cartier, mais elles ne paraissent pas avoir duré plus d'une année, puisque mention n'est faite d'aucune d'elles, à partir même de 1859.

Par contre, dans la région de Québec, l'Association des instituteurs de l'Islet, incorporée en 1857, eut quelques réunions, puis elle tomba, faute d'encouragement et d'assiduité de la part du plus grand nombre de ses membres. Il était dit que les efforts et le travail des Conférences sectionnelles ne pourraient jamais produire que de maigres résultats. Malgré les vœux et les encouragements réitérés des associations-mères de Québec et de Montréal, les professeurs et les inspecteurs virent leur initiative se heurter contre l'abstention du plus grand nombre des instituteurs, qui ne se souciaient pas de multiplier leurs frais de déplacement. Quoi qu'il en soit, il faut rendre hommage à ceux qui ont tenté de promouvoir, sous cette forme et dans les districts éloignés des grands centres, le progrès de l'instruction élémentaire. Longtemps après, les conférences données aux maîtres et maîtresses d'école par les inspecteurs, à l'occasion de leurs visites annuelles, ont remplacé avec des avantages différents et plus appréciables encore, les associations régionales éphémères.

Depuis ce moment, l'œuvre des Conférences centrales a prospéré, étendant son heureuse influence sur tout le personnel enseignant laïque, et continuant chaque année la série de ses études, dont un grand nombre offre un réel intérêt.

En groupant ainsi les efforts des éducateurs canadiens, M. Chauveau apprenait au peuple à user d'une liberté longtemps contestée, mais enfin conquise de haute lutte. Peu à peu, s'effacent les derniers vestiges d'un passé regrettable, et, en 1857, on peut dire qu'au point de vue scolaire, la séparation est pratiquement un fait accompli entre les deux nationalités bas-canadiennes. Désormais, il nous faudra étudier l'un après l'autre, les deux courants parallèles et d'importance inégale qui se côtoient sans se mêler jamais.

A l'époque où nous sommes parvenu, les Canadiens-français forment, dans la province de Québec, un groupe homogène, tandis que les Anglais sont disséminés sur un espace immense. Bien que l'élément britannique jouisse encore de certains privilèges, il est peu à peu livré à ses propres forces dans sa lutte pacifique contre l'élément français. Il lui importe donc beaucoup de se grouper en un bloc compact, pour diminuer les chances de défaites, ou pour ralentir la marche envahissante de la nationalité rivale.

Car, il n'y a plus à se le dissimuler. Les Cantons de l'est qui, dans l'esprit des Anglais d'alors, devaient servir de réserve à l'immigration protestante commencent d'être envahis par les Canadiens, dont l'étonnante vitalité a préparé, en un demi-siècle, une conquête désormais assurée. Aussi, c'est de ce côté menacé que l'Université anglaise dirigera ses bataillons scolaires les plus actifs.

En pays anglais et protestant bas-canadien, les groupements

d'instituteurs ne furent pas moins nombreux et actifs qu'en pays français et catholique. Peu de temps après son inauguration, l'École normale McGill fondait une association qui se recrutait principalement parmi ses anciens élèves, dont la plupart enseignaient dans les écoles rurales. La première réunion annuelle ne date pourtant que de 1863, quand déjà se dessinait le mouvement d'ensemble qui allait donner une cohésion plus forte aux Conférences régionales. Quinze ans après, sa vitalité semblait décroître à mesure que les associations rurales redoublaient d'activité et de zèle. Il est juste de reconnaître néanmoins, que ses membres avaient fait d'importants travaux pédagogiques. Ils avaient même formé un commencement de bibliothèque scolaire.

Mais il faut chercher ailleurs le grand effort pédagogique protestant, au point de vue des associations d'instituteurs. Les Cantons de l'Est surtout virent se former, vers la même époque, diverses Conférences sectionnelles composées d'instituteurs et d'institutrices,et réunissant le personnel enseignant de districts plus ou moins étendus. On en eut à Bedford, Sherbrooke, Stanstead, Huntingdon, Québec, Lachute et Saint-François. Cette dernière, fondée en 1858, tint régulièrement ses réunions annuelles, jusqu'à ce que l'Association provinciale lui fit perdre une partie de son prestige et de son importance. Peu à peu, ses séances devinrent moins fréquentes ; elles cessèrent même tout à fait, pour n'être reprises qu'en 1877, après plusieurs années d'abstention.

Car, au début, comme il était facile de le prévoir, on hésita longtemps sur les moyens à prendre pour opérer les réformes scolaires les plus urgentes, et entreprendre de nouvelles fondations. Les nombreuses sectes protestantes empêchaient

l'entente désirable, et la dissémination des groupes de population anglaise constituait un élément de division autrement redoutable.

Cependant, devant le flot montant de l'immigration canadienne-française dans les Cantons de l'Est, l'élément anglais comprit mieux la nécessité, l'urgence même d'une centralisation scolaire plus étroite, afin d'atteindre tous les groupes de population non-catholique. A la suite d'une convention générale tenue à Montréal, en 1864, les instituteurs protestants résolurent d'associer leurs efforts et de grouper les Conférences régionales en une seule association, sous le nom de *Provincial Association of Protestant Teachers.*

Elle avait pour mission de protéger les intérêts généraux de tous les protestants du Bas-Canada, en matière d'éducation, d'unifier les efforts et les travaux des divers groupements d'instituteurs, de régulariser leur influence, d'affermir leur autorité en leur imposant un programme unique d'action. Elle formait un corps indépendant, composé des membres de toutes les associations locales, et de tous les instituteurs qui voudraient en faire partie ; elle accordait à chacune des dix Conférences sectionnelles, des droits égaux dans le comité central de l'Association provinciale, et tenait ses réunions à tour de rôle dans les localités les plus importantes du Bas-Canada. Comme les précédentes, la nouvelle Association eut un caractère ouvertement confessionnel, et c'est à la lumière des principes chrétiens qu'elle entreprit la réforme de l'éducation primaire.

La première réunion de l'Association provinciale eut lieu à Sherbrooke, sous la présidence temporaire de William Dawson, qui profita de sa grande autorité pour donner à ses compa-

triotes, des leçons de tolérance et de justice. " Il faut bien, disait-il, se pénétrer de l'idée que dans un pays constitutionnel on ne doit point vouloir imposer aux autres ce qui ne leur convient point, et que ce n'est que par un système de concession réciproque que l'on peut parvenir à de bons résultats ".

Car, depuis quelques mois, des murmures s'élevaient parmi les protestants à propos de certains manuels scolaires recommandés par le Conseil de l'Instruction publique, et en usage dans les écoles primaires. De plus, l'Association des instituteurs protestants de Montréal avait critiqué le tableau de la subvention de l'éducation supérieure, prétendant que les non-catholiques n'étaient pas traités avec impartialité par M. Chauveau et qu'ils étaient lésés dans leurs droits.

L'Association provinciale, à son tour, tout en reconnaissant que jusqu'alors les protestants étaient seuls responsables du mauvais état de leurs institutions scolaires, attaqua notre système d'écoles séparées, le département de l'éducation et le *Journal de l'Instruction publique,* son organe officiel. On devine aisément que la difficulté venait surtout de l'application difficile d'une loi faite pour satisfaire les exigences de deux populations vivant ensemble, mais séparées par les traditions, la langue et la religion.

Mais, à côté de ces attaques injustifiables, d'autres instituteurs admettaient que la législation scolaire n'avait nul besoin d'être amendée, et que M. Chauveau avait montré la plus grande impartialité dans son interprétation. Certes, ce témoignage ne manque pas de fondement, puisque, dès cette époque, les protestants recevaient plus que leur part des subventions accordées à l'éducation supérieure, si l'on prend pour base de leur partage, le chiffre proportionnel de la population. Et puis,

n'y avait-il pas, en 1863, plus de 70,000 enfants catholiques, sous le contrôle d'inspecteurs protestants, tandis que 34,685 enfants protestants seulement recevaient des inspecteurs catholiques. Car, à cette époque, toute la population scolaire d'un district quelconque n'avait qu'un seul et même inspecteur. Mais les réclamations avaient pour but et pour effet surtout, de garantir aux protestants les privilèges qui leur restaient encore, et qui mettaient en évidence la magnanimité des Canadiens français.

Il faut reconnaître que le malaise dont souffrait l'enseignement non-catholique avait une autre cause. Il venait surtout de la difficulté de satisfaire les sentiments religieux si différents d'une secte à l'autre, de l'insuffisance des salaires accordés aux instituteurs, de l'irrégularité des sessions scolaires déterminées par les caprices des commissaires ou des saisons, et enfin du *boarding round system*, régime absurde heureusement en pleine décadence en 1876, et auquel une circulaire du surintendant donna le coup de grâce huit ans plus tard.

Trop souvent aussi, les locaux scolaires étaient mal définis, et servaient simultanément aux classes académiques, modèles et élémentaires—d'après le système de Lancaster. Ajoutons à ces diverses causes d'ennui, la dissémination de l'élément anglais dans un pays dont la colonisation commençait à peine, et nous comprendrons mieux l'infériorité des écoles protestantes et les plaintes auxquelles elles donnaient lieu.

Le principal but des instituteurs, en formant des associations, nous l'avons vu, était de s'instruire mutuellement sur les meilleurs procédés pédagogiques et de se tenir au courant des progrès réalisés dans l'enseignement primaire. Les sujets les plus divers furent abordés dans ces réunions, où chacun

apportait les lumières de son expérience et le fruit de ses études.

On peut généralement partager les travaux des Associations en deux classes : les *lectures* ou conférences et les discussions.

Les conférences, désignées à l'avance par le président, constituent la partie en quelque sorte théorique du but des réunions. Puis vient la discussion proprement dite sur une question pédagogique quelconque, la discipline scolaire, les manuels de classe, le programme d'études, etc. C'est la pièce de résistance des assemblées.

Grâce aux bibliothèques dont disposaient les instituteurs au siège de leurs associations respectives, les conférences ont souvent produit d'excellents résultats. Dès 1857, les professeurs les plus expérimentés s'imposent la tâche de remplir dignement cette première partie du programme des réunions. A côté des études purement pédagogiques dont les plus remarquables, jusqu'en 1879, ont eu pour auteurs, à Québec : MM. de Fenouillet, l'abbé Langevin, Thibault, Letourneau, Cloutier ; à Montréal : M. l'abbé Verreau, MM. Valade, Archambault, Lacroix, Cassegrain, prenaient place les *lectures* ayant un caractère purement scientifique, littéraire ou philosophique. En 1873, l'Association de Québec faisait des conférences de physiologie, lisait des essais historiques. A l'École Jacques-Cartier, M. Valiquette donne six leçons sur l'apiculture, l'abbé Godin parle d'agriculture, M. N. Bourassa, de peinture et d'architecture.

L'abbé Verreau et M. Chauveau prennent une part active aux travaux des instituteurs, et plus encore aux discussions parfois très intéressantes qui permettent à tous d'exprimer leur opinion, et de faire parler l'expérience personnelle. Chez

les protestants comme chez les catholiques, on discute souvent sur les meilleurs moyens d'améliorer la situation pécuniaire des professeurs, problème qui ne laisse indifférente aucune association. Les solutions proposées par les instituteurs pour résoudre certaines questions épineuses, agirent sur les décisions des législateurs de l'éducation. Nous devons ainsi à ces assemblées de professeurs, plusieurs des amendements les plus importants apportés à nos lois scolaires.

La fréquence des séances des diverses associations d'instituteurs ne fut pas toujours et partout uniforme. En général, les réunions eurent lieu deux fois l'année, et pendant la saison scolaire. Leur durée varia aussi quelque peu. Au début, une journée entière partagée en deux séances suffisait d'ordinaire. Plus tard, certaines associations firent leurs assemblées en deux jours consécutifs, mais, après expérience, elles revinrent au premier mode de réunion. De son côté, l'Association provinciale des instituteurs protestants, à raison même de la diversité des intérêts scolaires qui lui sont confiés, réunit ses membres une fois l'année pendant trois jours entiers, ce qui ne peut manquer de produire d'excellents résultats.

Ajoutons que pour donner plus d'éclat à leurs assemblées, les associations invitaient fréquemment des personnages éminents dont l'autorité ou l'ascendant rejaillissaient sur elles. Les surintendants, des ministres, des évêques donnèrent, à maintes reprises, aux instituteurs laïques, des témoignages non équivoques de leur sympathie et de leur admiration.

Dans une importante circulaire, que M. Chauveau adressait aux intéressés, en 1857, il était question de l'établissement — prévu par la Législature — d'une caisse d'économie destinée à venir en aide aux instituteurs pauvres et incapables d'ensei-

gner. Cette caisse de retraites est commune aux catholiques et aux protestants. Son revenu annuel provient de deux sources distinctes : d'un fonds permanent créé par une subvention annuelle de la Législature au montant de 500 louis et des primes acquittées chaque année par les instituteurs. Un article du règlement laisse à ces derniers la liberté de payer, dès la première année, le montant des primes des années passées ou de le faire retrancher de la somme due lors de la première année de pension. Le maximum de la pension était d'un louis dix chelings, par année de service dans l'enseignement. Le taux annuel n'en était pas fixé et dépendait du revenu des primes et du nombre des pensionnaires. Mais elle ne pouvait dépasser vingt louis.

Si nombreux que soient d'ordinaire les avantages d'une caisse de retraites, et malgré les promesses presque formelles de l'augmentation de la subvention législative, les adhésions n'arrivèrent que lentement.

La faute en était à une clause des règlements de la caisse, laquelle autorisait les anciens instituteurs primaires retirés de l'enseignement, à s'inscrire comme pensionnaires dès la première année, et sans avoir rien versé au fonds des pensions. En 1857 même, une somme de $887 fut répartie entre 63 pensionnaires, tous anciens maîtres d'école ayant cessé d'enseigner avant 1856.

Ainsi, l'État se déchargeait sur les nouveaux sociétaires de sa dette envers ses vieux instituteurs. La conséquence était facile à prévoir. Les pensionnaires augmentèrent tous les ans, — 164 en 1862 contre 63 en 1857 — les adhésions se ralentirent, — moins de 15 par année — à cause de la diminution graduelle de la pension, — $4.00 par année d'enseignement en

1857, et $1.75 en 1862. Cinq ans après sa fondation, la caisse des retraites scolaires ne comprend que 269 membres, dont 74 sont pensionnaires.

C'est en vain que la Législature porta la subvention annuelle à $4,600, en 1870 ; elle ne réussit guère à détruire l'impopularité de la caisse, bien que celle-ci présentât toutes les garanties possibles d'intègre administration, et que plusieurs professeurs imprévoyants eussent eu à se repentir de leur négligence.

La loi de 1880 devait modifier profondément cet état de choses. Au chapitre suivant, on en fera connaître les principales dispositions.

Est-il besoin de dire que les écoles normales ont été, pendant longtemps, dans notre pays, l'objet d'appréhensions qui ne disparurent que lentement. En 1857 pourtant, une seule chose, semble-t-il, s'oppose au recrutement régulier de leurs élèves : c'est l'insuffisance des salaires payés aux maîtres d'école.

Pouvait-on, à cette époque, et avec des chances de succès, proposer à de nombreux jeunes gens de s'astreindre à des études professionnelles longues et dispendieuses, quand la carrière de l'enseignement ne permettait d'espérer qu'une médiocre rémunération ?

Aussi, nul ne s'étonnera que la recrudescence de la question du traitement des instituteurs coïncide avec la fondation des écoles normales et des associations de maîtres d'école. Elle était déjà de date ancienne, cette importante question, quand, en 1857, M. Chauveau adressait un pressant appel aux commissaires des écoles, pour les supplier de favoriser l'enseignement pédagogique professionnel, en augmentant le taux

du salaire des instituteurs. " A l'exception d'une seule, disait-il, toutes les objections que l'on faisait valoir — contre les institutions pédagogiques — ont été détruites par les précautions qui ont été prises pour que la religion et la morale, loin de rien avoir à redouter de l'établissement des écoles normales, y trouvent au contraire tout à gagner ". Bientôt, il constatait avec joie l'augmentation graduelle des salaires, et deux causes lui permettaient d'espérer que ce progrès s'accentuerait.

La première, c'est que les institutrices non encore brevetées devaient se pourvoir d'un diplôme avant juillet 1857 ; ce qui aurait sans doute pour effet de faire cesser la concurrence des maîtres et des maîtresses inférieurs au point de vue pédagogique. La seconde cause devait venir des écoles normales qui, en donnant aux écoles des maîtres plus compétents, pourraient exiger pour eux une rémunération plus élevée. Si, d'ailleurs, les commissions scolaires refusent de donner aux instituteurs un traitement convenable, la Législature imposera un salaire minimum qui devrait être, d'après M. Chauveau, de cinquante louis au moins pour les instituteurs, et de vingt-cinq pour les institutrices diplômées.

Mais les écoles normales inspireraient-elles une confiance plus grande dans les instituteurs qu'elles formeraient, comme cela s'était produit dans le Haut-Canada ? Neuf ans après la création de l'École normale de Toronto, les salaires étaient passés de 50 louis en moyenne à 75. Rarement ils atteignaient la somme de 150 louis. En effet, le système scolaire du Haut-Canada ressentit plus promptement l'influence de l'enseignement pédagogique professionnel, car il est entièrement laïque, nulle corporation religieuse anglaise ne se livrant au profes-

sorat. Parmi les nombreux jeunes gens diplômés par l'École normale de Toronto et les Bureaux des examinateurs protestants, on saisit vite la différence entre les deux catégories de professeurs au point de vue des aptitudes à l'enseignement et de l'instruction proprement dite. Les premiers furent bientôt les plus recherchés et les mieux rétribués ; cela ne pouvait manquer de donner une haute importance à l'École normale.

Les choses ne suivirent pas la même voie dans le Bas-Canada. Les congrégations religieuses d'hommes, appelées de France par nos évêques canadiens, ne tardèrent pas à acquérir une grande popularité. Mais au légitime respect qu'on avait pour leur caractère d'instituteurs religieux, se joignait aisément un motif d'intérêt plus humain qui, dans bien des cas, leur faisait donner la préférence. Je veux dire le maigre traitement dont ils se contentaient alors, et qui, malgré l'augmentation du coût de la vie, est resté presque stationnaire.

De 1840 à 1876, de nombreuses maisons des Frères enseignants s'élevèrent sur tous les points de la province, et les municipalités les plus pauvres eurent l'ambition d'en posséder. Les seuls Frères des Écoles chrétiennes étaient au nombre de 117, en 1860, et ils donnaient l'instruction à plus de 6,500 enfants.

Ce mouvement scolaire eut, certes, un excellent résultat. L'instruction se répandit rapidement jusque dans les paroisses les plus reculées, et le peuple apprit à en mieux apprécier les avantages. Les collèges commerciaux se fondèrent, nombreux et bien outillés, et le programme esquissé plus de cinquante ans auparavant se trouva rempli. Chaque comté eut sa grande école centrale, qu'alimentaient d'élèves choisis, les meilleures écoles primaires.

Mais la venue des congrégations enseignantes, on le conçoit, n'eut pas pour effet d'élever le taux du salaire des instituteurs laïques, bien que l'instruction fut généralement mieux appréciée. De leur côté, les collèges classiques donnaient à coups de prodiges d'économie, une excellente éducation à des conditions pécuniaires extrêmement peu onéreuses et à la convenance des ressources des habitants des campagnes. Plusieurs même avaient ouvert des classes d'enseignement commercial, et ils faisaient des essais d'enseignement agricole et industriel. Le peuple s'habitua ainsi à exiger toujours davantage des institutions scolaires, tout en maintenant au rabais le traitement des professeurs de toutes catégories.

D'ailleurs, l'état plutôt pauvre de nos campagnes pouvait-il permettre une rétribution plus élevée ? Les fabriques elles-mêmes n'ont-elles pas compté uniquement sur le dévouement des paroissiens pour le chant liturgique, par exemple. L'enfant du peuple se souvenait de ses débuts difficiles, et quand, à son tour, il devenait instituteur, il avait assez de générosité pour ne pas exiger de ses élèves, au point de vue du traitement, plus qu'il n'avait lui-même donné étant élève. Voilà, semble-t-il, une des raisons de l'exiguité des salaires des professeurs laïques.

Qui ne voie d'ailleurs que cette infériorité du traitement professoral est commune à la plupart des instituteurs primaires du Canada. Aussi leur nombre tend-il à diminuer dans toutes les provinces. Tandis que, chez les protestants, les institutrices les ont peu à peu remplacés, chez les catholiques, au contraire, les Frères enseignants ont continué, à la campagne et à la ville, l'œuvre virile de leurs humbles devanciers, sans permettre

le moindre abaissement dans la valeur et l'étendue de l'éducation publique. Car il est admis que, dans la direction des adultes et des jeunes gens, les instituteurs ont une supériorité qu'ils abandonnent aux institutrices, dans la conduite de l'enfance.

S'il faut déplorer que les questions de petite économie aient eu parfois trop d'influence sur le choix des maîtres d'école, il est juste aussi de dire que la facilité à trouver pour garçons, d'excellents instituteurs religieux à très bon compte, y a concouru pour sa bonne part. Toutes choses égales d'ailleurs, peut-on avec raison reprocher au peuple ses préférences pour les maîtres d'école à menus salaires ?

Une autre cause a contribué à maintenir la médiocrité du traitement des instituteurs. C'est l'accaparement graduel de l'enseignement primaire par les institutrices. La proportion de leur nombre s'élève constamment à partir de 1857, l'année même où la loi scolaire les oblige à se pourvoir d'un brevet de capacité officiel. Mais l'indulgence excessive avec laquelle les dix Bureaux d'examinateurs leur accordèrent des diplômes, empêcha de faire un choix judicieux parmi les nouvelles recrues du professorat primaire.

En 1859, sur un total de 2,129 institutrices en activité de service, 1,338 étaient diplômées. Quelle valeur avaient alors, aux yeux du public, les diplômes conférés par les écoles normales, lesquelles avaient le double inconvénient d'exiger de la part des aspirants une plus grande dépense et d'argent et de travail. C'est en vain que M. Chauveau signale l'anomalie de cette concurrence et, à l'exemple de plusieurs inspecteurs, il blâme ouvertement les Bureaux d'examineurs d'introduire dans les écoles primaires des institutrices inférieures à leur rôle scolaire.

" Le diplôme octroyé par les Bureaux, dit-il, ne devrait pas valoir hors du comté et devrait être renouvelé tous les 3 ou 4 ans ; de plus, il ne devrait permettre d'enseigner que dans les écoles élémentaires ". Toutes les remontrances furent inutiles. Bien plus, le Conseil de l'Instruction publique, sans doute dans le but avouable de favoriser la diffusion de l'instruction dans les districts éloignés et de population clairsemée, augmenta (1861-62) le nombre des Bureaux d'examinateurs, qu'il porta de 10 à 17, tout en réservant à 6 d'entre eux, à savoir : aux Bureaux catholiques et protestants de Québec et de Montréal, et à ceux des Trois-Rivières et de Sherbrooke, le pouvoir exclusif d'accorder des diplômes autorisant à enseigner dans les académies et dans les écoles modèles. Par bonheur, il exigea des connaissances plus variées des nouveaux candidats à l'enseignement, et il nomma des délégués spéciaux ayant pour mission de surveiller et de contrôler les nouveaux Bureaux d'examinateurs.

Ceux-ci d'ailleurs reconnaissent volontiers que les écoles normales ont eu pour résultat, de former une classe enseignante bien supérieure à celle d'autrefois, plus instruite, et plus au fait des meilleures méthodes d'éducation.

Mais les institutrices continuent d'affluer dans les écoles primaires, toujours favorisées par l'indulgence des Bureaux d'examinateurs, davantage peut-être par leur compétence exclusive à diriger les salles d'asile et les écoles élémentaires mixtes, par le médiocre salaire dont elles se contentent. Par contre, la décroissance du nombre des instituteurs primaires vient de la difficulté d'avoir des écoles séparées pour les garçons, de l'augmentation des salaires avec le coût de la vie, des sollicitations de plus en plus pressantes des carrières

industrielles et commerciales. En voilà certes assez pour expliquer les changements qui s'opèrent, à cette époque, dans le personnel de l'enseignement primaire catholique.

Par bonheur, le développement des villes de Québec et de Montréal, ainsi que le progrès général de notre province, en créant de nouveaux besoins, ont élargi les cadres de la carrière du professeur laïque et il ne manque pas d'écoles qui, aujourd'hui, peuvent offrir un salaire convenable à leur personnel.

L'Académie commerciale de Montréal, ouverte en 1853,-- et transférée au Plateau en 1871, — fut longtemps la seule école sous le contrôle de la commission scolaire de la grande ville. Puis s'ouvrirent les Écoles Montcalm, (ancienne académie Sainte-Marie (1860), Champlain et Sarsfield (1870), Olier (1875), Belmont (1876), Murphy (1900). La magnifique École de Salaberry est actuellement en construction.

Ces écoles, salubres et bien peuplées, offrent un salaire initial de $600 qui peut s'élever graduellement jusqu'à $1,200.

Le principal reçoit (1909) un traitement de $1,200 avec une augmentation annuelle de $100, jusqu'à concurrence de $1,800. Il perçoit, en outre, certains bénéfices provenant de sources diverses. Il est peu de villes, dans tout le Dominion, qui accordent un traitement plus élevé à leurs professeurs d'écoles primaires ou même d'écoles normales. Il faut donc faire abstraction des instituteurs catholiques de la Commission scolaire de Montréal, toutes les fois qu'il s'agit des appointements des professeurs primaires laïques en général.

Mais dans les campagnes, les salaires restèrent longtemps presque stationnaires, à peu d'exceptions près, et les instituteurs ont quitté les uns après les autres la carrière de l'ensei-

gnement réservée dès lors aux institutrices et aux congrégations de religieux.

Aussi, de guerre lasse, le *Journal de l'Instruction publique*, rédigé par M. Chauveau depuis 1857, ne manque pas de signaler à l'admiration du public, les exemples de dévouement vraiment héroïques qui se rencontrent parfois chez les instituteurs. Un jour, il cite le cas d'un professeur du nom de Bernier qui, " avec le mince salaire de 40 louis qu'il perçoit annuellement et qui suffirait à peine à l'entretien d'une personne seule, a pourvu aux besoins de sa famille, a payé le bois de chauffage de son école, et a de plus, économisé en deux ans la somme de 9 louis, qu'il vient de payer pour se faire inscrire sur le registre des instituteurs contribuant au fonds de pension ".

D'autre part, les commissions scolaires rurales continuent d'offrir trop souvent leurs écoles aux instituteurs ou aux institutrices qui, par patriotisme ou par nécessité, donnent leurs services presque gratuitement. Et cette coutume est tellement entrée dans les mœurs, que le journal pédagogique publie complaisamment, pour les municipalités pauvres ou isolées, les demandes de professeurs à bon marché.

Pour détruire les mauvais effets de cette indifférence trop générale à l'égard des maîtres d'école, un règlement avait été adopté, obligeant les commissaires et les syndics à donner trois mois d'avis aux instituteurs et institutrices dont ils ne veulent pas continuer l'engagement, l'année suivante. Que firent alors les commissaires ? Pour éluder la loi, ils imaginèrent de licencier simultanément tous les professeurs et de ne rengager que ceux qui se soumettraient aux conditions exigées, afin d'exciter la concurrence et de diminuer le taux des salaires.

Bien que le département considère cette destitution en masse comme nulle, et qu'il menace les municipalités de les priver de toute subvention du gouvernement, le sort de l'instituteur n'en est guère amélioré et les contribuables ne s'en inquiètent pas davantage.

Cependant, vers cette époque, une excellente extension de la loi de 1841 vient atténuer, au point de vue des impôts scolaires, les funestes conséquences de l'apathie à l'égard des petites écoles et élever le taux du salaire annuel du personnel enseignant. La contribution mensuelle, en sus des cotisations régulières, devient obligatoire pour toute la population écolière. Elle ne doit pas, en 1877, être inférieure à cinq sous ni dépasser quarante sous, et elle est exigible de tous les enfants de 7 à 14 ans qui fréquentent les écoles. Ces cotisations mensuelles rapportèrent bientôt de fortes sommes. Aujourd'hui, elles atteignent en chiffres ronds près de $300,000 annuellement. Mais, dans bien des cas, on ne vit pas clairement tout d'abord ou plutôt on ne voulut pas voir les nombreux avantages du nouvel impôt scolaire, et les instituteurs durent attendre longtemps encore, avant d'en recueillir les profits.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que les jeunes maîtres quittent le professorat pour l'industrie ou le commerce, dès que ceux-ci enchérissent sur les allocations de l'enseignement. " Jusqu'ici, disait M. Chauveau en 1864, la presque totalité des élèves sortis des écoles normales avec un diplôme s'est livrée à l'enseignement... mais les salaires découragent ".

La même remarque, quelque invraisemblable qu'elle puisse paraître, s'applique aux instituteurs protestants de la province. Les Associations, l'École normale, les sociétés d'éducation ne tarissent pas en doléances sur la médiocrité des salaires, et

elles en étudient les causes avec une ardeur qui fait croire à leur gravité. Rien n'y fait. En 1881, un journal pédagogique protestant constate avec peine que le traitement annuel des instituteurs au lieu d'augmenter diminue, et il cite telle municipalité scolaire qui ne donnait encore que $280 par année à son maître d'école.

En outre, dans les Cantons de l'Est, sévissait toujours la coutume bizarre du *boarding round,* laquelle obligeait tous les contribuables, à tour de rôle et pendant un temps déterminé, à loger et à nourrir le pauvre instituteur rural. Ce système étrange n'avait-il pas le double inconvénient de mettre le professeur à la merci des familles, et d'inspirer aux enfants des sentiments de mépris pour le maître dont ils connaissaient mieux le caractère dépendant ? A coup sûr, aussi longtemps qu'il subsista, c'est-à-dire jusqu'en 1884 au moins, il fut un obstacle sérieux à l'augmentation du salaire des instituteurs protestants, et une source intarissable de plaintes et de récriminations. Sa disparition ne réglait pourtant pas toutes les difficultés de la question des écoles.

Avec la francisation plus complète des Cantons de l'Est, qui, pendant longtemps, ont été le boulevard de la nationalité anglaise et protestante dans notre province, les embarras scolaires, pour la minorité non catholique, se feront plus redoutables encore, ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous avons déjà constaté que les Associations d'instituteurs, sans prétendre donner un enseignement véritable, avaient réussi à créer un réel mouvement pédagogique et à faciliter la tâche du professeur. Maintes fois, elles renseignèrent les surintendants sur l'état de l'instruction et la nécessité d'amender certaines lois, et les gouvernants ne se sont jamais inquiétés de

la libre attitude des instituteurs à l'égard de la législation scolaire. Mais les réunions, au nombre de deux ou trois chaque année, sont trop peu fréquentes pour satisfaire ce besoin de sympathie et de relation professorale qu'éprouve l'instituteur laïque.

Aussi, le zèle éclairé de M. Chauveau lui inspira-t-il de se servir du ministère du journal pour resserrer plus fortement encore les liens qui doivent rattacher les instituteurs les uns aux autres, pour les informer des actes et décisions du département de l'Instruction publique, pour leur faire même, à l'occasion, l'histoire des idées et des faits contemporains. Les associations n'atteignaient que leurs membres, les journaux scolaires s'adressèrent à tout le personnel enseignant du Bas-Canada, à tous ceux qui s'intéressaient aux choses de l'éducation.

Le surintendant Meilleur avait compris et signalé la salutaire influence que pouvait exercer le journal exclusivement pédagogique. Dans nombre de ses *Rapports* annuels, il en demande la fondation et en énumère les avantages. Il est juste de remarquer toutefois que la *Minerve*, la *Bibliothèque Canadienne*, la *Gazette de Québec* et d'autres périodiques, ont publié, avant 1857, des études et même des séries d'articles sur l'éducation. Des brochures avaient paru qui mettaient les instituteurs au courant des meilleures et des plus récentes méthodes d'enseignement, ou qui essayaient d'indiquer les moyens pratiques d'accentuer le mouvement pédagogique.

Une petite revue anglaise, *The Gazette of Education*, publiée à Montréal, en 1830, n'eut qu'une durée éphémère. La presse scolaire avait-elle chance de vivre avant qu'ait été régulièrement organisé un système d'éducation quelconque ? Jusqu'en 1855, les meilleurs éducateurs du peuple

s'absorbent dans leur tâche laborieuse d'initiateurs d'un vrai mouvement éducationnel qui entraîne toutes les classes de la société. Ils n'ont pas le temps d'écrire, ils agissent. Mais au moment où M. Chauveau entre à la direction de l'Instruction publique, le régime scolaire est solidement établi, le programme est tout tracé, le personnel mieux formé, le peuple gagné à la cause de l'éducation. C'est alors que commence une seconde époque de fondations scolaires. Les journaux d'éducation n'en sont pas les moins intéressantes.

Le premier numéro du double *Journal de l'Instruction publique* parut en janvier 1857. Du haut de cette nouvelle tribune, le surintendant pouvait se faire entendre au loin, diriger l'opinion scolaire et réaliser ses projets de réforme. Grand ami des lettres, poète, orateur et historien, M. Chauveau s'entoura d'écrivains de talent dont il fit ses collaborateurs et ses disciples. Les noms de Joseph Lenoir, de Montpetit, d'Oscar Dunn sont bien connus du public canadien. Ils furent successivement rédacteurs au *Journal*, d'abord sous la direction de M. Chauveau jusqu'en 1867, puis sous celle de Louis Giard, jusqu'en 1879.

Le journal anglais, quoique publié le même jour par l'unique département de l'Éducation, différait du journal français par son bureau de rédaction et son allure générale. Il eut pour sous-rédacteurs — le surintendant restant officiellement rédacteur en chef — John Radiger, James Phelan, Patrick Delaney. A Québec, il fut redigé sous la direction du ministre de l'Instruction publique, par Henri-H. Miles, jusqu'en 1879, ayant pour collaborateurs P. Delaney et George-W. Colfer.

De grand format in-quarto, à deux colonnes, petit texte, les deux journaux pédagogiques, anglais et français, se

publient chaque mois à 32 pages, sans annonces, et même sans réclame de librairie jusqu'en 1866. Pour une population anglaise d'à peine 200,000 âmes, l'édition anglaise paraît dans les mêmes conditions que le journal français, et rien n'est épargné pour donner entière satisfaction à la minorité ethnique à laquelle il est destiné. Le tirage en 1858 n'est que d'environ 900 numéros pour l'édition française et de 300 pour l'édition anglaise, bien qu'en 1857 l'édition française seule eut compris 236 pages et publié 23 gravures, et que l'abonnement annuel régulier fut d'une piastre, d'un écu pour les instituteurs et gratuit pour les commissaires d'écoles.

Ce demi succès ne découragea pas le surintendant, et il songea un instant à une amélioration instamment demandée : la publication bi-mensuelle du journal. Elle ne put être réalisée.

Il ne faut pas juger l'état de la société canadienne de 1857, par son peu d'empressement à soutenir un journal pédagogique rédigé par un écrivain de l'envergure de M. Chauveau. La tentative était nouvelle et le public instruit ne manquait pas de journaux hebdomadaires bien faits. Il y avait bien sans doute, dans l'édition française, l'article si intéressant qu'écrivait M. Chauveau sous le titre général de " revue mensuelle " et qui avait ses lecteurs de choix. Mais le *Journal de l'Instruction publique* conservait quand même son caractère pédagogique, ce qui restreignait forcément le nombre de ses abonnés. Sept ans après, la circulation des deux journaux scolaires, français et anglais, s'élevait respectivement à 3,000 et à 1,500 exemplaires.

Le surintendant donna à cette petite presse pédagogique un caractère aussi franchement chrétien que pratique. Aucune

des questions d'éducation ne la trouva indifférente, depuis les problèmes de l'enseignement universitaire et secondaire, jusqu'aux mille et un détails de l'organisation de l'école primaire et de l'école maternelle. Elle prit, dès le début, la forme et l'allure générale du journal français, " afin, disait M. Chauveau, de faire contrepoids à toutes les horreurs qui fourmillent dans les faits divers de beaucoup de journaux ". D'autre part, les revues pédagogiques d'Angleterre et des États-Unis surtout l'alimentèrent de leurs meilleures productions. Mais, à y regarder de près, on remarque pourtant une distinction assez notable entre les deux publications qui reflètent chacune le système d'éducation qu'elles représentent.

On a disserté, à perte de vue, sur les différences entre le système scolaire anglais, qui laisse tant de liberté à l'enfant et le système militaire français, qui soumet l'écolier à une obéissance sans réplique. On a dit que le premier développe, avec l'esprit d'initiative privée, la fermeté du caractère, l'individualité intellectuelle et morale, tandis que le second ne fait que des révoltés ou des êtres sans volonté.

Tout en tenant compte des exagérations de part et d'autres, nous savons tous que le Français se porte plus volontiers vers les spéculations de l'esprit, les arts, les lettres, les sciences théoriques. L'Anglais, au contraire, a une préférence marquée pour le côté pratique de la vie ; la famille et l'école sont pour lui une initiation de chaque instant aux devoirs du citoyen.

Le Bas-Canada, en 1857, manifestait ces deux tendances opposées dans son double système d'éducation. Les journaux de l'Instruction publique en font foi. L'édition française accorde une plus large place à la littérature et aux arts libéraux, à l'histoire et à la géographie. L'édition anglaise publie de

nombreux articles sur les sciences, les travaux manuels, les arts du dessin, la gymnastique, l'hygiène et les détails de l'administration scolaire ; elle fait de nombreux emprunts aux journaux pédagogiques des États-Unis et de l'Angleterre.

Aussi bien, les protestants n'ont-ils jamais élevé de griefs sérieux contre le journal pédagogique anglais rédigé par le département scolaire de Québec. Les articles sur l'éducation en Angleterre, les études critiques sur les ouvrages anglo-canadiens, les comptes-rendus des évènements les plus remarquables des écoles protestantes, les nombreux extraits empruntés aux auteurs anglais les plus judicieux, tout cela met en évidence la bienveillante attention de la rédaction pour les intérêts de l'éducation anglaise et protestante dans notre vieille province française. Parfois même, l'édition anglaise est plus volumineuse que l'édition française (année 1870). Voilà comment nos pères savaient pratiquer la tolérance et la générosité envers la minorité.

Le vœu exprimé par les protestants, en 1868, était ainsi pleinement réalisé. Par son habile administration, M. Chauveau avait supprimé toutes causes de conflit entre les deux populations du Bas-Canada. La lutte se continuait, pacifique celle-là, mais pour la possession du sol, et si l'éducation protestante des campagnes souffre tant aujourd'hui, la faute en est uniquement à la question agraire dont la solution en faveur de la population canadienne-française n'est plus douteuse.

C'est le lieu de signaler, ne fut-ce qu'en passant, un essai intéressant de journalisme pédagogique venu des rangs mêmes des instituteurs. En 1864, trois professeurs primaires de Québec, MM. C.-J.-L. Lafrance, Norbert Thibault et Joseph

Létourneau fondent la *Semaine*, sorte de revue religieuse, pédagogique, littéraire et scientifique. Chaque numéro comprend huit pages in-octavo à deux colonnes.

Le journal forme, à la fin de l'année, un volume de 416 pages. Il s'occupe surtout de pédagogie et s'adresse à toutes les personnes particulièrement intéressées à la cause de l'éducation. En envoyant le dernier numéro de l'année et de la publication, les rédacteurs se plaignent du peu d'encouragement qu'ils ont reçu de la part des instituteurs, auxquels ils reprochent " ce manque d'union qui presque toujours a distingué les membres de notre classe, cet isolement.... qui menace de faire bientôt le caractère distinctif de l'instituteur canadien ".

Cette revue pédagogique n'ajoutait au journal de M. Chauveau aucune amélioration importante. Elle n'introduisait aucune idée nouvelle capable d'entraîner une partie quelconque du personnel enseignant des petites écoles. Trop spéculative pour les instituteurs primaires, elle disparut après une année d'existence, sans avoir entamé le prestige attaché au nom des rédacteurs du *Journal de l'Instruction publique.*

En 1867, Québec était élevé au rang de capitale provinciale. Sur les instances de Sir G.-E. Cartier, M. Chauveau prenait la direction du ministère, et restait à la tête du département scolaire avec le titre de ministre de l'Instruction publique.

Tout le département fut ainsi transféré à Québec qui acquit, du même coup, le siège du Conseil de l'Instruction publique et la rédaction des deux seuls journaux pédagogiques de la province.

C'était une perte considérable pour Montréal et, en particulier, pour l'École Jacques-Cartier qui se trouvait ainsi privée de l'usage de la riche bibliothèque du Bureau d'éducation, composée d'environ 9,000 volumes, en 1863.

Quoique imprimé à Québec, sous la direction de l'hon. Chauveau, le double *Journal de l'Instruction publique*, évolua sensiblement. A l'exception de la " revue mensuelle ", toujours écrite avec un grand soin, beaucoup de pages sont remplies par des extraits exotiques, qui font perdre au journal le caractère si exclusivement national qu'il avait gardé jusqu'alors. Les pages d'histoire et de géographie du pays s'espacent de plus en plus. La politique ne laisse aucuns loisirs à l'hon. Chauveau. L'abbé Verreau s'absorbe de plus en plus dans des études minutieuses sur nos origines nationales, et la Société historique de Montréal est, avec l'École Jacques-Cartier, le théâtre le plus accoutumé de ses travaux et de ses leçons. Cependant, des écrivains de talent se réunissaient encore dans les bureaux de la rédaction du journal pédagogique français envoyé gratuitement (1877) aux instituteurs, aux députés, et aux curés de la province de Québec. La colonne de la *Tribune libre* était ouverte aux études scolaires et aux suggestions des instituteurs.

La subvention accordée par la Législature au *Journal de l'Instruction publique*, ne s'éleva jamais assez pour permettre à leurs rédacteurs de songer aux améliorations qu'ils avaient projetées dès le début. Les grands services qu'il avait rendus à la cause de l'éducation donnaient droit certes d'espérer que le gouvernement ferait tout en son pouvoir pour en continuer la publication.

Aussi, quelle ne fut pas la surprise des instituteurs, quand le département annonça sa prochaine disparition. Après les articles si instructifs et si intéressants publiés pendant l'année 1878, comment croire que la Législature refuserait l'allocation annuelle ordinaire ($1,800) ? Ce fut pourtant ce

qui arriva. Au mois de juin 1879, les rédacteurs des éditions anglaise et française du premier journal pédagogique de notre province annoncèrent qu'il cessait de paraître, faute de fonds. Mais, en même temps, ils donnaient l'assurance que l'initiative privée allait incessamment se charger de combler le vide créé par la disparition de cette double revue scolaire. En effet, après quelques tâtonnements, nous verrons les instituteurs eux-mêmes prendre en main la direction des journaux d'éducation, et leur imprimer la tournure plus spécialement pédagogique qui les caractérisa dans la suite.

Les années qu'a vécu le journal de M. Chauveau comptent sans contredit parmi les plus brillantes de l'enseignement primaire. Dirigé par un esprit indépendant et cultivé, il a accompli une œuvre de vulgarisation pédagogique, scientifique et littéraire, dont on ne saurait nier la profonde et heureuse influence sur le personnel enseignant des petites écoles.

Avant de quitter le département de l'Instruction publique pour nous occuper, à nouveau, de l'œuvre des écoles normales, il ne sera pas inutile, croyons-nous, de jeter un coup d'œil rapide sur l'organisation du Conseil adjoint au surintendant pour la gouverne de l'enseignement primaire. Il jouera désormais dans l'histoire du développement de notre système scolaire un rôle si important, qu'on ne saurait l'ignorer plus longtemps, même dans cette courte esquisse sur les écoles normales de notre province.

Depuis 1841, la direction générale de l'instruction publique n'a pas subi de sensibles modifications. Elle reste soumise au contrôle d'un surintendant unique qui, aidé des inspecteurs régionaux, en surveille le développement et en corrige au

besoin les écarts. Mais avec l'admirable floraison d'écoles qui, de toutes parts, ouvrent leurs portes à la jeunesse du pays, surgissent de nombreuses difficultés dont la solution souvent urgente demande un surcroît toujours plus grand de travail et d'étude.

Une sorte de décentralisation scolaire s'imposait donc, et on profite du moment où le docteur Meilleur prend sa retraite, pour émettre l'idée d'adjoindre au nouveau surintendant un conseil spécial chargé de l'aider dans son importante fonction et de partager avec lui la responsabilité de la régie des écoles nationales. La loi de 1856 reconnut l'opportunité de cette mesure, mais le Conseil de l'Instruction publique, composé alors de quatorze membres nommés par le gouvernement ne put être régulièrement organisé que trois ans plus tard.

Le cercle de ses attributions comprenait principalement la partie législative de l'éducation. Il pouvait faire tous les règlements relatifs à l'organisation de l'instruction élémentaire, à la régie des écoles normales et des Bureaux des examinateurs, pouvait choisir ou faire publier les livres classiques nécessaires, juger sans appel les conflits et contestations entre les instituteurs et les municipalités scolaires, révoquer les maîtres d'école, etc.

Il se partageait en trois comités permanents ; ceux des règlements des écoles, du choix des livres, et des règlements du Conseil. Il se réunissait quatre fois l'année en séances privées au château de Ramezay, c'est-à-dire, au siège du département de l'Éducation. Le surintendant en faisait partie *ex-officio*, mais il devait en respecter les décisions. Le premier président du Conseil de l'Instruction publique, fut Sir E.-P. Taché, élu en janvier 1860.

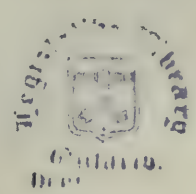

La nomination de M. Chauveau au ministère de l'Instruction publique, en 1867, n'apporta aucun changement essentiel dans la composition du Conseil, mais il se réunit désormais à Québec. La loi de 1869 fit davantage. Elle réorganisa entièrement le Conseil, et en portant de 14 à 21 le nombre de ses membres, et en le scindant en deux comités distincts, l'un catholique et l'autre protestant, composés respectivement de 14 et 7 membres. Le ministre ou le surintendant était de droit membre de chacun des comités, mais il ne pouvait voter que dans le comité de sa croyance religieuse. C'était pour la minorité protestante un nouveau pas vers une autonomie de plus en plus complète, au point de vue scolaire. Elle ne manqua pas d'user de la très large liberté qui venait de lui être de nouveau garantie par la majorité catholique canadienne-française.

Enfin, survient la loi de 1876 qui réforme une fois de plus la composition du Conseil de l'Instruction publique et même tout le système scolaire. M. Gédéon Ouimet qui, en 1873, avait succédé à M. Chauveau au ministère de l'éducation venait lui-même d'être remplacé par M. Georges de Boucherville. Dans le court espace de deux ans, l'unité de direction si nécessaire à tout enseignement se trouvait donc rompue deux fois par suite de ces déplacements successifs. Tous ceux qui s'intéressaient aux progrès de l'instruction s'inquiétaient à bon droit du caractère instable, que les fluctuations de la politique imprimaient nécessairement à la législation des petites écoles. Devenu premier ministre, M. Charles-B. de Boucherville n'eut rien de plus à cœur que le règlement définitif de cette question capitale.

Avec une parfaite intelligence de l'état politique et

religieux de notre province, il conçut un plan d'organisation scolaire qui manifestait un égal respect pour les droits généraux de l'enseignement national et pour la liberté éducationnelle des divers groupes ethniques. Le but était de soustraire l'enseignement du peuple aux influences immédiates et variables des divers partis politiques ; les meilleurs moyens d'atteindre cet excellent but étaient—dans la pensée des législateurs—de rétablir la fonction indépendante de surintendant, et de confier à un Conseil composé des membres du haut clergé et d'un égal nombre de laïques, le contrôle absolu de l'enseignement primaire catholique.

Malgré l'opposition de plusieurs de ses collègues à la Chambre, M. de Boucherville réussit à faire adopter par la Législature de Québec, la loi bienfaïsante de 1876, laquelle offrait, entre plusieurs autres, le double avantage d'isoler l'école de la potitique, et de protéger l'autonomie des confessions religieuses, au point de vue scolaire.

Le département de l'Instruction publique est remis à la charge d'un surintendant nommé par le lieutenant-gouverneur et son conseil durant bon plaisir, et ayant tous les pouvoirs, attributions, droits et obligations de l'ancien surintendant. Le comité catholique du Conseil, aviseur naturel du surintendant, — comme d'ailleurs le comité protestant, qui reste le même — se composera désormais des évêques ou administrateurs de chacun des diocèses catholiques de la province, et d'un nombre égal de laïques désignés également par le lieutenant-gouverneur de la province. Disons enfin, pour être complet, qu'en 1906, le Conseil fut augmenté de quatre nouveaux membres, mais choisis cette fois — la chose est si raisonnable — parmi les professionnels de l'enseignement primaire. On voit aisé-

ment quels inappréciables services ils pourront rendre à l'instruction publique comme représentants du personnel enseignant primaire dont ils connaissent les besoins et le dévouement.

C'est de ce Conseil de l'Instruction publique, assisté du surintendant, qui lui-même dirige le corps des inspecteurs des écoles, qu'est parti très souvent le mot d'ordre pour la réalisation des réformes scolaires que réclamaient les progrès économiques, industriels et agricoles du pays.

Les écoles normales n'ont pas échappé à cette heureuse influence. Et après cette digression sur le nouveau bureau de direction de l'enseignement primaire, il ne sera pas malaisé d'en suivre les traces nombreuses.

Dès les premières années, l'enseignement pédagogique et pratique donné par les écoles normales ne tarda pas à produire un salutaire effet sur le personnel et le programme des petites écoles. Le soin que le gouvernement avait apporté dans le recrutement des professeurs des écoles normales, la publication du programme d'études si complet, la compétence reconnue des directeurs de ces institutions, la publicité donnée aux examens de fin d'année, avaient inspiré à ceux qui l'avaient étudiée, une grande confiance dans l'efficacité d'une œuvre si sagement élaborée. Loin d'être ostracisés comme ils avaient lieu de le craindre au début, les élèves sortant des écoles normales trouvaient aisément de l'emploi, et le nombre de leurs années d'enseignement dépassait presque toujours le nombre exigé par la loi scolaire.

En 1867, à l'École Laval, département des garçons, 118 diplômes avaient été accordés à 97 élèves-maîtres, sans compter les diplômes obtenus des Bureaux d'examinateurs

par les anciens normaliens. Sur ce nombre, 14 maîtres seulement n'ont pas enseigné pour différentes raisons et 48 étaient encore dans l'enseignement. Il faut donc conclure que les dix onzièmes des élèves munis de diplômes se sont livrés à l'enseignement.

Si cette excellente proportion fléchit dans la suite, il n'y a pas lieu de s'en étonner, nous savons assez à quoi il faut attribuer ce recul inévitable. Quant aux anciennes normaliennes des Ursulines, elles entrent presque toutes dans la carrière de l'enseignement, y restent volontiers de longues années, et, au témoignage des inspecteurs des écoles, elles s'y distinguent par leur discipline scolaire excellente, leur zèle à appliquer et à répandre les meilleures méthodes pédagogiques.

A l'École Jacques-Cartier les résultats sont aussi satisfaisants. La région de Montréal possède en effet un plus grand nombre d'écoles de maîtres laïques, et le salaire ordinairement y est plus élevé que partout ailleurs. En 1864, 106 élèves de Jacques-Cartier sont porteurs d'un brevet et 47 enseignent encore, bien qu'ils ne soient pas obligés d'enseigner chacun plus de trois ans. Bientôt les commissions scolaires demandent aux écoles normales plus d'instituteurs que celles-ci n'en peuvent donner à l'enseignement primaire, chaque année. En 1879, les résultats dépassent toutes les prévisions, par suite de l'augmentation du nombre des grandes et populeuses écoles appartenant à la commission scolaire de Montréal. D'autre part, les écoles modèles, en se multipliant dans les villes et dans les grandes paroisses rurales, accentuent le mouvement pédagogique en exigeant toujours davantage des professionnels de l'enseignement.

L'École McGill, à cause même de la supériorité numérique

des élèves-maîtresses, obtient de meilleurs succès encore. Comme à Jacques-Cartier et à Laval, les professeurs qu'elle a formés trouvent facilement de l'emploi et malgré le peu de durée des engagements, par suite des multiples et inévitables déplacements, près des trois quarts du nombre total des diplômés de cette institution pédagogique enseignent dans tous les districts anglais, depuis Gaspé jusqu'aux frontières occidentales de la province. Plusieurs même tiennent des écoles dans le Haut-Canada et aux États-Unis.

Mais, à tout bien considérer, ce n'est pas uniquement par le nombre des anciens normaliens restés dans l'enseignement qu'il faut mesurer la valeur et la portée de l'éducation pédagogique professionnelle. Il est des influences morales qu'on ne peut méconnaître, quoiqu'on ne puisse les représenter par des chiffres. Les statistiques ont leur éloquence certes, mais elles deviennent aisément une source féconde d'erreurs pour les esprits distraits ou superficiels.

Nous n'ignorons pas que les écoles normales d'instituteurs n'ont toujours fourni qu'un contingent restreint du personnel de l'instruction publique. Fallait-il donc qu'ils fussent si nombreux pour populariser les meilleures méthodes d'enseignement, pour créer une féconde émulation entre les divers groupes d'instituteurs laïques ou religieux, pour disséminer les divers genres d'éducation les mieux appropriés aux besoins du peuple, enfin pour accélérer le progrès général des petites écoles ? Par leurs manuels scolaires, leurs journaux pédagogiques, leurs associations et leur caisse de retraites, ils ont contribué pour leur large part à répandre dans le peuple l'amour de l'école, l'estime pour l'instituteur, le respect pour notre passé, un légitime souci pour l'avenir national.

Mais que de travail il a fallu pour en arriver là, et combien l'organisation actuelle des études primaires demandé de temps et de dévouement aux éducateurs de la jeunesse ! La distance est grande aussi qui sépare le *Cours d'éducation élémentaire*, rédigé en 1821, par J.-F. Perreault, du *Manuel de l'Instituteur catholique*, publié par le Conseil de l'Instruction publique, en 1905. Essayons d'en suivre et d'en caractériser brièvement les étapes successives.

Le mode d'enseignement mutuel eut pendant toute la première moitié du XIXe siècle une grande vogue au Canada, comme d'ailleurs chez tous les peuples les plus civilisés de l'Europe. Mais les moniteurs et sous-moniteurs armés de baguettes, les mots de commandements, le *télégraphe* et les tables de sable sec, n'étaient déjà plus que les souvenirs d'un passé qui disparaissait rapidement quand les écoles normales s'ouvrirent en 1856. La grande impulsion qu'elles donnèrent aussitôt aux leçons de choses, ou si l'on veut, à l'enseignement intuitif, marque à proprement parler le commencement de l'époque moderne du mouvement scolaire dans notre province.

Les écoles primaires toutefois, attendirent longtemps un programme d'études complet, indiquant l'importance des matières et le nombre d'heures à consacrer à chacune d'elles. C'est surtout à partir de 1856 que la comptabilité, la géographie et l'histoire prennent définitivement leur place à côté de la langue maternelle, de l'arithmétique et de l'écriture.

Mais ce qui manquait le plus, c'étaient les cartes, les plans, les dessins nécessaires à l'enseignement raisonné des différentes matières ajoutées au programme. Les manuels spécialement composés pour nos écoles nationales, — à l'exception de ceux de géographie—étaient rares ; on les empruntait presque tous

à l'enseignement primaire français qui, naturellement, accordait à certaines questions d'histoire nationale, une place hors de toutes proportions avec l'utilité pratique que pouvaient en retirer nos élèves.

Les Frères des Écoles Chrétiennes, arrivés au Canada en 1837, n'avaient pas tardé cependant à publier de bons manuels classiques ou plutôt, à remanier, pour l'usage de leurs nouvelles classes, ceux qu'ils avaient apportés de France.

D'autre part, M. Valade avait réuni, dans un volume unique, le *Guide des Instituteurs*, les éléments des principales branches de l'enseignement primaire, et il rendit ainsi, pendant longtemps, de grands services aux maîtres d'école et à leurs élèves.

Le mouvement vers l'unité dans le travail scolaire s'accentuait davantage tous les jours. En 1860, le Conseil de l'Instruction publique décide de publier une série de livres de lecture français et il en confie l'exécution au surintendant. Sans tarder, celui-ci s'assure la collaboration de M. Perreault, directeur de l'École d'Agriculture de Varennes, de M. Ossaye et de M. Joseph Lenoir. Malheureusement, la mort prématurée de ce dernier vint interrompre le travail de rédaction déjà presque terminé, et le projet ne put être repris que dix ans plus tard.

Toutefois, le Conseil de l'Instruction publique en se substituant, sous ce rapport, aux divers Bureaux d'examinateurs, indique aux écoles communes les meilleurs manuels et il enjoint même qu'à partir de 1866, les seuls livres approuvés par les deux comités nommés à cette fin, seraient autorisés dans les classes académiques, modèles ou élémentaires. Ce règlement — il fut renouvelé à une époque plus récente —

enlevait aux municipalités scolaires toute tentation de faire, dans le choix des livres, des essais plus ou moins judicieux et toujours dangereux.

Bien plus, pour engager les instituteurs à fournir eux-mêmes aux écoles catholiques, des manuels vraiment nationaux qui convenaient à notre population d'écoliers, le Conseil de l'Instruction publique mettait au concours, en 1871, une série de cinq livres de lecture graduée, trois pour les écoles élémentaires et deux pour les écoles modèles et académiques.

M. A.-N. Montpetit répondit au désir exprimé en haut lieu. Il prépara d'abord trois livres, qui furent approuvés par le Conseil en 1874, et deux autres une année après. La série Montpetit est trop connue pour que nous en fassions l'éloge. Elle a rendu d'inappréciables services à l'instruction primaire. Son caractère éminemment national et chrétien la recommandait à toutes les écoles primaires, et le Conseil de l'Instruction publique en fut si satisfait qu'il décida de ne point approuver d'ouvrage de même genre, avant le 1er septembre 1880.

Malheureusement, d'autres matières souffraient beaucoup de l'absence de manuels appropriés aux besoins de notre population scolaire rurale surtout, et les rapports des surintendants contiennent des doléances réitérées sur la négligence apportée dans l'enseignement du dessin, de l'agriculture, de la tenue des livres, de l'écriture, et de l'hygiène qui est chose inconnue à la campagne.

Avec la multiplicité des matières scolaires, la nécessité d'un programme d'études uniforme pour les écoles primaires, commença d'attirer fortement l'attention de certaines circonscriptions. Le Conseil de l'Instruction publique voulut attendre que l'opinion des intéressés se fût quelque peu fixée,

avant de prendre l'initiative des mesures propres à la satisfaire.

En 1873, il sanctionna bien un programme commun à toutes les écoles primaires, mais il n'osa pas encore déterminer d'une manière précise, l'importance relative des matières et l'emploi du temps des classes quotidiennes. Puis les cours primaires continuent de se faire de plus en plus compréhensifs.

Le surintendant Ouimet prescrivait, en 1874, l'enseignement de l'agriculture dans toutes les écoles élémentaires. Le petit traité de Hubert Larue, habile vulgarisateur en histoire nationale et en sciences, fut le manuel obligatoire de cette nouvelle branche, et servit pendant longtemps de base à l'enseignement agricole. Plus de 30,000 exemplaires avaient été vendus en 1875, mais les écoles comptaient alors plus de 200,000 élèves de toutes catégories. Ce n'était donc qu'un demi-succès. Une fois encore, les mesures du surintendant n'avaient pu triompher de l'apathie du plus grand nombre.

Par contre, l'enseignement obligatoire du dessin industriel, introduit en 1877 par le surintendant au moyen du " Dépôt de Livres ", est accueilli avec une telle satisfaction que, deux ans plus tard, 50,000 élèves au moins en suivaient les cours.

A cette époque, le Conseil de l'Instruction publique, cédant enfin aux instances des professeurs de l'enseignement primaire, résolut de tracer un plan d'études uniforme pour toutes les écoles officielles. C'était une heureuse innovation que les associations des instituteurs — celle de Jacques-Cartier, dès 1864 — avaient maintes fois proposée sans résultat. Il est hors de doute toutefois que les discussions qui s'étaient élevées, à ce sujet, dans les réunions pédagogiques, avaient

préparé le travail que s'imposa le Conseil de l'Instruction publique pour fixer un programme avec emploi du temps, correspondant au caractère particulier des diverses écoles.

Dans sa séance du 9 octobre 1878, le Conseil de l'Instruction publique sanctionna ce que nous croyons être le premier programme officiel de notre enseignement primaire. A part quelques modifications de détail, il a peu varié depuis.

Il ne faut pas exagérer toutefois les inconvénients d'un système laissant à chaque professeur la liberté d'établir une échelle d'importance dans les matières à enseigner et de règler l'emploi du temps des classes, surtout dans les écoles modèles et académiques. Un instituteur éclairé et dévoué se met vite au courant des besoins et des aptitudes de ses élèves. Selon qu'il s'adresse à des catégories diverses d'enfants, force lui est de varier son enseignement, de modifier sa méthode pédagogique, d'appuyer de préférence sur certaines branches d'une importance relative plus grande.

Même dans les programmes les plus judicieusement rédigés, il doit y avoir place pour une certaine liberté dans leur interprétation. Ainsi, il faudra toujours établir une distinction entre les élèves des campagnes et ceux des villes, et il était dans le vrai l'instituteur qui, un jour, proposait la solution de la question des programmes, en demandant pour les écoles de filles, les écoles de la campagne et les écoles des villes, un programme spécial et différent.

Tant que la question de colonisation fut à l'ordre du jour dans le Bas-Canada, les collèges classiques furent requis de donner l'instruction agricole nécessaire, et plus d'une école d'agriculture se greffa sur les établissements secondaires. Les collèges de La Pocatière, de Sainte-Thérèse, de l'Assomption

de Saint-Hyacinthe, etc., établirent des fermes modèles de culture et firent, par patriotisme, de l'élevage et du labourage. Les élèves purent entendre les mugissements des troupeaux en scandant les vers harmonieux des Bucoliques et des Géorgiques. Enfants des riches campagnes laurentiennes, peut-être ainsi oubliaient-ils moins vite les scènes au milieu desquelles leur enfance s'était écoulée. Des collèges, l'enseignement agricole s'est étendu jusqu'aux écoles normales, et, par elles, aux écoles primaires.

Mais avec le développement du pays changèrent les conditions sociales du peuple.

A partir de l'Union, qui fut pour notre pays une brillante époque de fondations de toutes sortes, l'industrie et le commerce prennent rang à côté de l'agriculture. Les villes du Bas-Canada se peuplent d'une foule cosmopolite qui demandait à ces deux grandes occupations des temps modernes, l'existence et le bien-être. Les développements de la colonisation, le mouvement des importations et des exportations, la navigation océanique, le traité commercial de réciprocité avec les États-Unis, la multiplication de nos voies de communications interprovinciales par canaux et chemins de fer, tout ce mouvement croissant d'affaires ouvre de nouvelles carrières à notre jeunesse canadienne.

C'est alors qu'on commence à ressentir le besoin d'un plus grand nombre d'écoles commerciales. Les professeurs laïques ainsi que les religieux enseignants à mesure qu'ils arrivent dans le pays, obéissent à l'opinion générale qui demande à la jeunesse une connaissance plus étendue des premières opérations commerciales. Dans plusieurs localités importantes, Berthier, Lotbinière, Saint-Césaire, Lachute, etc., dans les villes

de Québec et de Montréal se fondent des écoles pratiques de commerce qui continuent l'enseignement donné dans les écoles primaires.

Elles avaient déjà rendu de réels services au commerce et à l'industrie, quand les grandes Expositions internationales — ces fêtes de l'industrie moderne — venaient leur donner une nouvelle impulsion, élargir leurs programmes et éclairer leur marche vers le progrès. Dans ces Expositions, la section de la pédagogie s'efforça constamment de réunir tout ce que les différents systèmes d'éducation du monde entier offraient de meilleur et d'un emploi plus universel. Aussi, a-t-elle, chaque fois, retenu l'attention d'autant plus aisément, qu'elle montrait à coté des procédés d'étude, les résultats obtenus au point de vue pratique.

L'Exposition universelle de Londres, en 1862, prit notre pays au dépourvu, et on peut dire que la partie scolaire en fut généralement négligée. Le jury décerne toutefois une médaille d'honneur au département pédagogique bas-canadien, principalement pour la publication du *Journal de l'Instruction publique.*

Déjà, en 1867, nous étions plus en état de montrer les progrès scolaires réalisés depuis la célèbre loi de 1841 ; mais l'établissement de la Confédération, cette année même, empêcha, encore une fois, les pouvoirs publics de s'occuper activement de la première grande Exposition de Paris. Toutefois, notre pays ne resta pas étranger à l'élan nouveau imprimé au mouvement industriel et commercial universel par la comparaison si éloquente des différents systèmes de travail, et, à partir de cette date mémorable, l'enseignement technique et les écoles pratiques de commerce et d'industrie devinrent de

la part des pouvoirs publics et de nos plus clairvoyants éducateurs, l'objet des plus constantes préoccupations. Néanmoins il faudra attendre plusieurs années encore avant que se réalisent, sur ce point, les vœux du département de l'Instruction.

Enfin s'ouvre à Paris, en 1878, la grande Exposition universelle qui, la première, signale à l'admiration désintéressée des éducateurs de tous les pays, les qualités les plus saillantes du système scolaire de la province de Québec.

Aussi bien, rien n'avait été épargné pour donner le plus d'éclat possible à cette exposition pédagogique canadienne-française, conformément à la recommandation du surintendant Ouimet, qui avait dit : " La partie scolaire des expositions internationales sera désormais le critérium de l'état social et de l'activité industrielle de chaque peuple ".

Mais auparavant, on voulut se donner, par avance, le spectacle d'une exposition préliminaire, et les écoles normales, en septembre 1877, se joignirent à de nombreuses institutions pour faire une exposition de leurs livres, appareils, fournitures, etc. Plusieurs de nos grandes maisons d'éducation, faute de temps, s'abstinrent, mais dans le court espace de deux mois — grâce au zèle infatigable de M. Urgel Archambault, principal de l'Académie Commerciale de Montréal — nos écoles primaires, celles de Montréal surtout, préparèrent une exposition scolaire des plus complètes et des plus intéressantes à tous les points de vue. Les manuels classiques usités dans nos écoles françaises et anglaises, les spécimens du travail des élèves, les modèles d'écriture, des traités divers et spéciaux, notre bibliothèque de littérature comprenant 269 ouvrages dont 57 signés par des auteurs anglais et 212 par des auteurs canadiens-français, formèrent un ensemble dont on pouvait être légitimement fier.

Soit justice, soit bienveillance et sympathie pour la province française du Saint-Laurent, notre exposition scolaire à Paris fut très remarquée, et l'École normale Jacques-Cartier qui, par les soins de l'abbé Verreau, avait fait bonne figure à côté des institutions similaires, ne manqua pas d'attribuer une partie de son succès à son vénérable fondateur, M. Chauveau. De son côté, le principal de l'École Laval, désigné par l'Association de Québec, eut l'honneur d'être nommé délégué officiel du gouvernement provincial à cette exposition de Paris.

Les résultats pratiques obtenus par les différents systèmes scolaires donnèrent lieu à des comparaisons intéressantes dont notre province se tira avec honneur. Les spécialistes de l'enseignement primaire s'arrêtèrent avec complaisance devant les travaux de nos écoliers, et un journal pédagogique français, *l'Éducation*, en parlant de la piètre exposition scolaire organisée par l'Angleterre, ne craignit pas d'affirmer que le Canada avait donné un exemple honorable à sa métropole.

L'exposition eut encore un autre avantage très flatteur pour nous, et très élogieux. Les journaux français étudièrent notre système d'éducation, marquèrent son profond respect pour la liberté de chaque nationalité et de toutes les confessions religieuses, admirèrent l'indépendance qu'il reconnaissait à ses administrateurs, et proposèrent la province de Québec à l'imitation des autres pays de l'Europe.

A cette occasion, MM. Meilleur, Chauveau, Ouimet et Archambault, furent décorés par le ministre de l'Instruction publique français, M. Bardoux, et le jury international décerna quatre diplômes et quatre médailles de bronze, à l'exposition scolaire de la province de Québec.

On a voulu voir dans cette démarche du gouvernement français dont les intentions commençaient d'être suspectes, un encouragement accordé à l'enseignement laïque en tant qu'opposé à l'enseignement religieux. Tout le monde sait que le personnel laïque de nos écoles primaires est franchement et loyalement catholique dans le meilleur sens du mot. D'ailleurs nos lois scolaires ne reconnaissent que des écoles confessionnelles.

N'était-ce pas M. Ouimet qui donnait un jour aux inspecteurs ce magnifique mot d'ordre : " 1o Enseignez à l'enfant la morale. Pas d'école sans Dieu. La religion est la meilleure école des devoirs. Elle relève l'homme et le fortifie. 2o Songez aussi à ses intérêts matériels ; enseignez-lui l'agriculture, le dessin et la tenue des livres, car il est destiné à être cultivateur, ouvrier ou négociant ".

Au lieu donc de suspecter la sincérité et le patriotisme des éducateurs canadiens que le gouvernement français a honorés de ces distinctions, on aurait dû ne pas leur marchander notre reconnaissance pour avoir mis en évidence, par leur initiative et leurs intelligents travaux, les qualités éminentes de notre système scolaire si respectueux de la liberté de tous, et pour avoir ainsi éclairé et encouragé le zèle de nos maisons d'éducation.

On n'en resta pas là. Après les succès éclatants remportés à Paris, nos écoles catholiques et françaises hésitèrent moins à se mesurer avec celles des différentes provinces du Canada.

Elle serait longue et glorieuse la liste des prix et récompenses que leurs procédés d'études et leur méthode d'éducation ont mérités dans tous les concours scolaires.

Les expositions pédagogiques d'Ottawa et de Montréal, celles de Londres en 1886, et de Chicago en 1893 — 200 institutions y furent représentées—celle de Paris en 1889 et 1900, firent mieux connaître la société catholique et française de notre province, et mirent dans un plus grand relief le côté pratique de notre système scolaire surtout au point de vue des sciences appliquées aux arts. Désormais, notre enseignement commercial et industriel était destiné à se perfectionner chaque jour davantage, et, dès lors, on constate la disparition progressive d'un préjugé fort regrettable, à savoir que pour faire de bonnes études commerciales, il faut passer par une école anglaise protestante. La fondation de l'Académie du Plateau, de l'École Polytechnique, du Mont-Saint-Louis, de l'École Commerciale de Québec, etc., etc., jointe aux succès obtenus aux expositions internationales ou régionales, a depuis longtemps dissipé les doutes à cet égard.

Si le bienveillant lecteur nous a suivi jusqu'ici, il a sans doute remarqué comme nous l'influence prépondérante de l'hon. M. Chauveau sur toute la période d'activité scolaire que nous venons d'esquisser à grands traits. Cette influence mérite qu'on essaie de la mieux définir encore, d'en préciser davantage la signification et l'étendue.

P.-J.-O. Chauveau naquit à Québec en 1820. La précocité de son intelligence et l'aménité de son caractère, inspirèrent à sa famille et à ses maîtres les plus brillantes espérances. Journaliste à dix-sept ans, député à vingt-trois, ministre à trente-et-un et surintendant à trente-cinq ans, il ne connut d'abord que les triomphes du succès et les enivrements de la popularité. Dès sa jeunesse, il aima passionnément sa patrie, et il l'aima d'autant plus qu'elle traversait alors une crise dont

l'issue inquiétait même les esprits les plus optimistes. Pendant que nos vaillants hommes d'État luttaient pour la conquête de nos libertés civiles et politiques, des centaines d'humbles maîtres-d'école, dont nous avons admiré le zèle énergique et désintéressé, entretenaient dans le peuple le culte des traditions et des croyances nationales.

En 1855, l'année où M. Chauveau est appelé à la surintendance de l'Instruction publique, la lutte s'est apaisée, la victoire ne semble plus douteuse. Maintenant il faut consolider, élargir, perfectionner l'œuvre scolaire commencée. Sans doute, M. Chauveau arrive au bon moment, alors qu'un mouvement général entraîne ses compatriotes et les porte à désirer les lumières et les bienfaits de l'instruction. Mais ce mouvement, il va l'accélérer et le diriger avec l'ardeur et l'enthousiasme d'une âme qui ne connaît pas la défaillance.

Pendant dix-huit ans, il consacre à la cause du progrès de l'éducation du peuple, les richesses d'un merveilleux esprit, une activité infatigable, une persévérance enthousiaste, ses talents d'organisateur, l'éloquence de sa vibrante parole. Il ne dédaigna pas d'entrer dans les détails scolaires les plus infimes. Qu'on lise plutôt ses nombreuses circulaires et ses rapports annuels. Il est partout, animant par son exemple ou ses écrits le zèle des maîtres de l'éducation populaire. Avec la même aisance et le même ardeur, il s'acquitte de son travail de surintendant de l'éducation, préside à l'inauguration d'écoles nouvelles, assiste aux distributions de prix, porte la vigueur et la lucidité de ses avis dans les réunions d'instituteurs, ou fait les honneurs de son salon fréquenté par les hommes d'esprit les plus distingués.

Quand, en 1867, la reconnaissance publique le désigna au

poste de premier ministre de la nouvelle province de Québec, il ne crut pas se décharger en d'autres mains du fardeau honorable de l'instruction, et il profita de sa haute situation pour donner un nouvel essor au mouvement scolaire. Les expositions internationales de Londres et de Paris lui permirent de nous faire mieux connaître en Europe, et d'y faire admirer l'usage que nous avions fait depuis quelques années de la liberté d'enseignement.

Au début de cette féconde période de sa vie d'éducateur, M. Chauveau a attaché son nom à trois importantes fondations scolaires ; les écoles normales, les journaux pédagogiques, la caisse des pensions de retraite. En outre, il a étendu et perfectionné le système de l'inspection des écoles, augmenté la valeur des diplômes conférés par les Bureaux d'examinateurs, élargi le programme des études primaires, introduit l'enseignement de l'agriculture scolaire.

De toutes manières, il a favorisé l'instruction commerciale et industrielle, il a organisé nos premières expositions pédagogiques, il a prêché par la parole et par l'exemple la nécessité et la douceur de cultiver son esprit, il a inspiré au peuple un sentiment intense de fierté nationale, enfin, et ce n'est pas le moindre de ses titres à notre respectueuse admiration, il s'est toujours montré aussi fervent chrétien qu'ardent patriote ou éducateur émérite. La postérité ne séparera jamais en M. Chauveau ces grandes qualités qui le placent au premier rang des plus dignes représentants de la nationalité canadienne-française.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les écoles normales actuelles et leurs œuvres complémentaires, de 1879 à nos jours

---

L'Ecole normale Jacques-Cartier s'installe au parc Lafontaine. — Un débat retentissant : Mgr Laflèche et l'abbé Verreau. — L'efficacité des écoles pédagogiques. — L'Ecole normale Jacques-Cartier : règlement intérieur, école d'application, démolition et reconstruction, recrutement des élèves. — L'abbé Verreau éducateur. — L'Ecole normale Laval : les principaux, déplacements successifs, installation au chemin de Sainte-Foye, influence pédagogique. — Fondation de plusieurs écoles normales d'institutrices. — L'instruction publique chez les protestants. — Décadence : les causes et les responsabilités.— L'Ecole normale McGill : innovations et améliorations, elle disparait après 50 ans d'existence. — L'Ecole normale protestante de Sainte-Anne de Bellevue. — Les œuvres post-normaliennes. — La caisse des retraites scolaires.—Les journaux pédagogiques français et anglais.— Inspecteurs d'écoles. — Les écoles d'adultes. — Conférences, congrès pédagogiques d'institutrices. — Le Bureau central des Examinateurs catholiques. — Questions historiques d'intérêt général. — La commission scolaire catholique de Montréal. — L'école et la politique. — Salaire des institutrices. — L'uniformité des livres classiques. — L'impérialisme à l'école. — Les difficultés actuelles de l'enseignement primaire.

Il ne faut pas moins d'habileté et de clairvoyance pour diriger une institution scolaire que pour l'établir. La pensée des

fondateurs et les traditions des débuts forment un héritage difficile à recueillir et à faire fructifier. Car chaque nouvelle période a ses exigences spéciales et demande un nouvel effort. La nécessité de concilier les besoins du présent avec les expériences du passé, voilà la source et le principe de ces transformations lentes mais urgentes qu'impose la marche des évènements.

A l'époque où nous sommes parvenus, une profonde évolution s'opère dans le domaine de l'instruction primaire et dans l'état économique et industriel du pays. Elle coïncide presque avec la disparition de l'homme éminent qui, depuis 1855, présidait aux destinées scolaires du Bas-Canada. M. Chauveau, cédant aux instances de ses nombreux amis politiques, s'était chargé, en 1867, d'appliquer à notre province le nouveau régime constitutionnel de la Confédération. Sa grande activité, la souplesse de son esprit, et son expérience en matière d'éducation populaire, empêchent toutefois la politique de l'absorber et il poursuit avec la même ardeur et sans se laisser distraire par la critique, l'application et le perfectionnement du régime scolaire inauguré par le docteur Meilleur.

Une fois M. Chauveau disparu, la contrainte que son prestige avait imposée se relâcha avec vivacité. L'œuvre des vingt dernières années fut examinée avec la plus grande rigueur, mesurée, jugée, et sur bien des points décriée sans pitié. Les écoles normales eurent l'honneur du premier assaut. Et c'était justice. Elles sont la clé de voûte de l'édifice pédagogique. Les attaquer, c'était battre en brèche tout le système scolaire de la province. Sans vouloir nous attarder longuement aux polémiques qu'elles provoquèrent, nous ne pouvons les passer entièrement sous silence. Quelques mots d'ailleurs suffiront pour en préciser le sens et la portée.

Depuis plusieurs années, on le sait, les professeurs et les élèves de l'École normale Jacques-Cartier se trouvaient à l'étroit dans le vieil édifice du château de Ramezay. Les musées d'ornithologie, d'entomologie, de zoologie et de minéralogie, le laboratoire de chimie et le cabinet de physique, les bibliothèques, restreignaient encore en se complètant la place réservée aux élèves. Un changement s'imposait. En 1877, l'Assemblée législative votait les crédits nécessaires à la construction d'une nouvelle école normale au parc Logan (aujourd'hui Lafontaine). Bientôt un bel édifice de style gothique anglais, s'élevait sur le plateau qui domine au nord toute la ville de Montréal. Cependant, l'architecte, M. Lévêque, n'avait pu réaliser tout le plan primitif ; l'école modèle, la chapelle, la bibliothèque restaient à construire, mais ce n'était, semblait-il, que partie remise.

Les idées simplistes ont toujours chance de s'accréditer auprès du peuple. Or, ce qui le frappait dans les dépenses provenait du coût des édifices nouveaux, c'était leur disproportion apparente avec les allocations accordées jusqu'alors à l'instruction primaire. Il ne s'expliquait pas que le gouvernement consentît à immobiliser de si fortes sommes d'argent pour maintenir une œuvre peu connue, à la vérité, et dont l'utilité restait, pour un grand nombre, problématique.

De l'étonnement à la critique, il n'y a qu'un pas. On ne tarda pas à le franchir.

Au mois de février 1881, Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, adressait au Conseil de l'Instruction publique, un mémoire appuyant la fondation, dans sa ville épiscopale, d'une école normale pour les institutrices. Il ne demandait qu'une allocution annuelle de $4,000, pour procurer l'éducation

professionnelle pédagogique à 75 ou 80 élèves. Jusqu'ici rien à redire. Mais pour justifier cette fondation, Mgr Laflèche s'avisa d'attribuer aux Écoles Jacques-Cartier et Laval les causes de l'infériorité relative de l'enseignement primaire dans son diocèse.

Dans les deux mémoires qu'il publia—février et mai 1881—pour appuyer son projet, il porta contre les écoles normales deux accusations principales : 1o Elles coûtent trop cher. 2o Elles sont inefficaces à cause de leur programme d'études quasi classiques, lequel détourne les élèves-maîtres de leur modeste profession d'instituteurs primaires. Comme on le voit, le principe des fondations normaliennes restait intact. Les institutions pédagogiques étaient reconnues nécessaires.

L'abbé Verreau, avec tout le respect dû à l'évêque des Trois-Rivières, crut défendre, devant le tribunal du Conseil, l'œuvre à laquelle il avait déjà consacré vingt-quatre années de sa vie. Il écrivit à cet effet deux mémoires (datés du 22 février et du 12 septembre 1881) où il rétablit la question sous son vrai jour, complète les statistiques, et signale les états de service de l'École normale Jacques-Cartier.

Au premier reproche adressé aux établissements pédagogiques existants, celui de coûter trop cher à la province, l'abbé Verreau répond, avec chiffres à l'appui, que l'éducation à bon marché est une utopie, que les dépenses annuelles de l'école normale ne dépassent pas, proportion gardée, celles des collèges classiques et des autres institutions scolaires du Canada ou de l'étranger, que le total des sommes distribuées annuellement à trois institutions pendant 23 ans ne peut manquer de surprendre les esprits peu avertis et de donner le change.

L'efficacité des écoles normales était, semble-t-il, plus difficile à démontrer et, pour la mettre en doute, Mgr Laflèche avait cru devoir comparer le petit nombre des normaliens enseignant dans son diocèse avec celui des maîtres d'école congréganistes. C'est alors que l'abbé Verreau publie — pour la première fois — les états de services de l'École normale Jacques-Cartier.

Il écrit : " Le nombre total des élèves qui y ont été admis jusqu'à la fin de l'année 1878-79 est de 583, et le nombre de ceux qui ont enseigné est de 281 ou 44 sur cent ". La proportion, on le voit, est considérable, surtout si l'on tient compte des qualités spéciales nécessaires à l'instituteur primaire. Que les deux-tiers du nombre des normaliens ne puissent recevoir de diplôme, cela n'a pas lieu de surprendre : " le manque de talents, de travail ou de qualités morales chez l'élève, ou des circonstances hors de tout contrôle produisent cet accident à l'école normale comme dans toutes les maisons d'éducation ".

Et puis, la loi scolaire n'exige de chacun des diplômés que trois années de service dans une école primaire, nombre plus que doublé depuis la fondation de nos institutions pédagogiques. En outre, les normaliens ont à lutter contre la concurrence des maîtres incapables et qui, n'ayant fait aucune dépense pour s'instruire ou se trouvant sur les lieux, s'offrent au rabais, contre l'apathie des autorités scolaires, contre l'opposition déguisée qu'ils ont rencontrée en maints endroits, à cause même de la provenance de leurs brevets de capacité, enfin contre les exigences de la vie, plus grandes pour eux que pour les religieux enseignants.

Faut-il s'étonner dès lors que plusieurs aient reculé devant

les difficultés qui surgissent à chaque pas sur leur route, et abandonné une carrière si ingrate et souvent si monotone. Que le peuple ne s'en prenne pas aux normaliens de leurs échecs partiels, mais à sa propre indifférence pour les professionnels de l'enseignement. Cette apathie d'ailleurs diminue chaque année, surtout depuis que la riche commission scolaire de Montréal augmente le nombre de ses écoles laïques et offre des traitements rémunérateurs à ses maîtres.

Que l'on sache donc enfin reconnaître le patriotisme éclairé des fondateurs des écoles normales. Qu'on ne condamne pas celles-ci avant de les juger. L'appel que l'on fait à l'opinion publique, toujours facile à enflammer, n'est-il pas un nouvel acte d'injustice envers elles et une injure à l'adresse du Conseil de l'Instruction publique dont on voudrait forcer la décision, quand le vénérable corps épiscopal auquel on s'est d'abord adressé, n'a pas jugé ces accusations dignes de sa haute intervention.

En terminant sa vigoureuse défense, l'abbé Verreau écrit ces belles paroles : " Quoi qu'il en soit, je quitte la plume pour aller recevoir les élèves qui nous arrivent plus nombreux que jamais. Demain, je recommencerai pour la vingt-cinquième fois cette vie de labeur et de sollicitude à laquelle je me suis dévoué. Après 25 ans, les forces peuvent diminuer, je crois que le dévouement est le même. J'ai consacré à la défense d'une œuvre qui m'est chère un temps que j'aurais peut-être dû employer autrement si j'avais écouté mon intérêt personnel. Quand j'aurai fait ce que je dois pour la défense de la vérité comme pour le progrès intellectuel et moral de nos élèves, je serai tranquille. Dieu accomplira le reste. "

En somme, ces discussions courtoises et loyales—il ne peut

être question ici des polémiques acerbes et personnelles soulevées dans la suite — loin de nuire à l'œuvre normaliste, l'avaient plutôt mise en évidence, en lui permettant de se justifier auprès du public, et de s'imposer plus fortement encore à la protection du gouvernement.

Le détail des états de services de l'École Jacques-Cartier n'empêcha pourtant pas dans la suite toute critique. M. Verreau disait en 1884 : " Je vois avec peine que depuis quelque temps on cherche à soulever l'opinion contre les écoles normales, soit par des discours, soit par des écrits répandus avec profusion. De quoi se plaint-on ? Le nombre d'élèves qui enseignent encore est le triple de celui que le gouvernement a le droit d'exiger ".

Chose étrange, on réclame contre le niveau trop élevé des études. " Ce qui devrait alarmer, reprend M. Verreau, c'est la faiblesse des études en général dans la province de Québec. Quant à ceux des normaliens qui embrassent des professions libérales, il faut établir une distinction entre ceux qui embrassent une profession après avoir satisfait à leurs obligations, et ceux qui le font sans vouloir enseigner (un par année). L'efficacité d'une institution ne se mesure pas nécessairement au nombre de ses élèves. Le gouvernement, en établissant les écoles normales, n'a pas visé au grand nombre, mais il voulait former de bons maîtres et relever le niveau de l'enseignement. Il a réussi et c'est un fait constant que les instituteurs sont plus capables qu'ils n'étaient il y a 25 ans ; que les bonnes méthodes sont plus connues et mieux suivies ; que la position de l'instituteur est respectée maintenant et qu'elle est même recherchée. Il n'y a pas jusqu'aux ordres religieux qui n'aient apporté certaines réformes dans leur

enseignement. Le mouvement est donné et j'espère qu'il se continuera. Tout cela est dû aux écoles normales. Voilà leur efficacité ".

Les améliorations matérielles réalisées par l'installation de l'École normale Jacques-Cartier dans les spacieux bâtiments du parc Logan, devaient, semble-t-il, favoriser les études. Certaines matières du programme, l'horticulture, l'agriculture et la botanique recevraient une attention spéciale, grâce à l'acquisition d'un vaste jardin où M. Verreau fit faire des plantations de toutes sortes.

L'ameublement, sans être luxueux, rendait agréable aux élèves leur séjour à l'école. Les salles d'étude et de récréation, les classes, les dortoirs, les parloirs, étaient construits de manière à satisfaire aux exigences de l'hygiène et du bon goût. La propreté était l'objet d'une surveillance de tous les instants de la part des élèves des deux derniers cours. A tour de rôle, ils faisaient l'inspection des appartements réservés à leurs condisciples, notaient toutes leurs observations, et faisaient un rapport hebdomadaire au principal. N'était-ce pas pour eux une manière pratique d'apprendre à tenir une école ?

Le règlement intérieur prescrivait l'emploi des élèves-maîtres les plus avancés et les plus sérieux pour assurer l'ordre et le silence pendant les heures d'étude. Les témoignages des anciens professeurs sont unanimes à reconnaître le bon esprit, l'ardeur au travail, la ponctualité des élèves-instituteurs. Les instructions du dimanche, la lecture spirituelle — 15 minutes avant le souper — les leçons de catéchisme pour les deux cours inférieurs et d'apologétique pour les cours modèle et académique, la messe quotidienne—établie sur la demande

expresse de M. Chauveau lui-même — et les autres exercices de piété imprimaient à la vie de l'école un caractère profondément religieux.

L'absence d'une école d'application obligea M. Verreau à se charger de l'école de la maîtrise Saint-Pierre que dirigeaient les RR. PP. Oblats, et qui réunissait au moins 300 enfants. Mais la distance qui sépare la maîtrise de l'École normale occasionne des pertes de temps considérables et introduit des changements nouveaux dans les heures de classe, l'ordre des matières et le programme des professeurs. On subit ces inconvénients comme un pis aller, pour " profiter des avantages que présente une école nombreuse et où l'on peut établir un grand nombre de divisions ". Mais, dès 1880, le principal ouvrit des classes dans le rez-de-chaussée de l'École normale, et il admit quelques jeunes enfants au pensionnat. Leur nombre s'éleva bientôt de 10 à 43, non toutefois sans de grands inconvénients pour les normaliens.

Vers cette époque, on commença de ressentir les effets de la mobilité du terrain sur lequel s'élevait l'École normale. La grande et belle tour du centre s'enfonce dans le sol et s'incline visiblement. Tout se disjoint, fenêtres, portes, escaliers. Il fallut bientôt songer à la reconstruction d'une tour moins lourde et moins élevée. La symétrie et l'élégance de l'édifice s'en trouvèrent amoindries, et des sommes considérables, qu'on aurait pu employer ailleurs, immobilisées par ces réparations nécessaires.

Toutefois, l'abbé Verreau continue de donner tous ses soins à ses élèves, augmente les collections par des dons, des échanges et des achats. La bibliothèque reçoit de MM. Chauveau, C.-S. Cherrier et J.-F.-D. Ricard, des livres et des journaux qui complètent des séries difficiles à former.

Les divers musées trouvent place, temporairement, dans les étages supérieurs de l'École normale, mais les déplacements successifs leur causent de graves dommages. L'étude des sciences se ressent de l'exiguité des locaux, et surtout des longues et nombreuses réparations faites à la partie centrale de l'École.

En 1884, ces réparations touchent à leur fin, mais depuis deux ans on a dû transformer les salles de récréation en dortoirs, faire la classe dans les corridors, déplacer la chapelle, la bibliothèque, etc. Pour comble de disgrâce, les constructions continuent leur travail de tassement. Il faut recommencer, après cinq ans, la démolition d'une partie de la façade, construire une école annexe, exécuter d'autres travaux importants. Plusieurs élèves quittent l'École (1891), découragés par les inconvénients et les ennuis qui ont augmenté au point de nuire considérablement aux études.

Il va sans dire que ces multiples changements de locaux, la présence des ouvriers et manœuvres, le bruit occasionné par ces travaux, ne favorisaient guère le travail scolaire des professeurs et des élèves. Néanmoins, le niveau des études ne baissait pas autant qu'on serait tenté de le croire. Si le nombre des diplômes (18 sur 73 élèves en 1883) tend à décroître, certaines matières du programme reçoivent une vive impulsion. Le terrain qui entoure l'École sert à l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture, et on peut désormais joindre aux leçons théoriques un enseignement pratique, dont le résultat est le nivellement du terrain pour les cours de récréation, de belles plantations d'arbres fruitiers et d'ornementation, la mise en culture de plusieurs arpents de terre.

Au début de chaque année, les élèves aspirants augmentent

et sont soumis à une sélection plus sévère. " En continuant ainsi, disait le principal, nous espérons pouvoir avant longtemps supprimer la classe préparatoire, laquelle restera ce qu'elle doit être, la classe la plus avancée de l'école modèle ". Au moment où l'abbé Verreau songeait à supprimer une classe, le gouvernement lui en confiait une autre.

Les écoles du soir venaient d'être fondées. Sous la surveillance du principal, nos élèves-maîtres les plus avancés donnèrent des leçons, en 1892, aux quelques adultes qui se présentèrent, et le temps qu'ils auraient pu consacrer à la préparation de l'exposition scolaire de Chicago se trouva employé à cet enseignement d'un nouveau genre.

A cette époque, l'augmentation du nombre des normaliens s'accuse davantage chaque année. Quatre-vingt-dix-sept aspirants se présentent en 1896 et 81 sont admis. La plupart viennent de la campagne. Il est évident que l'institution est mieux connue, plus appréciée, et la situation de professeur, surtout à Montréal, plus enviée qu'autrefois. C'est une occasion favorable pour demander, de concert avec le surintendant, une extension de l'œuvre normalienne.

Ici, on suggère l'idée de nouvelles fondations, là on conseille une règlementation uniforme des brevets d'aptitude. M. Verreau, en constatant l'abaissement partiel du niveau de l'enseignement primaire, propose, à l'exemple de la minorité anglaise et comme remède, l'obligation pour les futurs instituteurs laïques d'un stage de six mois au moins dans une école normale. Si tous ces projets ne se réalisent que lentement, il a du moins la consolation d'assister, dans ses dernières années, à un véritable réveil pédagogique dont nous voyons aujourd'hui les heureux effets.

La création du département d'élèves-institutrices confié aux Religieuses de la Congrégation et annexé à l'École normale Jacques-Cartier, en 1899, n'en était-elle pas déjà une manifestation éclatante. Mais c'est au moment où son œuvre de prédilection prend ainsi un nouvel essor que M. Verreau parvient au terme de sa féconde existence.

Cet homme éminent est un des plus grands éducateurs qu'ait produits le Canada français. Essayons—et ce sera ici le dernier hommage de notre admiration et de notre respect,—de fixer brièvement les principaux traits de cette belle physionomie de prêtre-instituteur.

Hospice-Anthelme Verreau naquit dans la famille d'un notaire de l'Islet, le 6 septembre 1828.

Naturellement sérieux et méditatif, il passa son enfance au milieu d'un spectacle grandiose : l'immense fleuve et ses rives ondulées, les Laurentides aux contours mous qui fuient vers le nord, une campagne austère qu'attristent les vents âpres qui soufflent de la mer. Il eut pour premier maître son propre père qui, par suite d'un rare souci de sa responsabilité, ne permit jamais à aucun de ses enfants de fréquenter l'école commune. Il vécut ainsi dans une sorte d'isolement qui favorisa, croyons-nous, la vigueur naturelle de son esprit et l'habitude de se suffire à lui-même.

Québec, où il fut élève du petit et du grand séminaire, le collège de Sainte-Thérèse, qui obtint les prémices de ses talents de professeur, l'École normale Jacques-Cartier qu'il dirigea pendant quarante-quatre ans : telles sont les trois principales étapes de sa vie. Sa grande, son unique préoccupation fut pour les élèves confiés à ses soins. C'est là qu'il faut chercher les causes de l'harmonieuse unité de sa féconde

carrière d'homme d'étude et d'action. La mort le trouva penché sur un travail pédagogique. Il tomba donc les armes à la main ; c'était le 15 mai 1901.

Le public érudit connaît l'abbé Verreau. Pour lui, c'est l'auteur des études historiques sur Jacques-Cartier, les deux abbés de Fénelon, 1775, et vingt autres sujets. C'est l'archéologue dont la réputation avait franchi les limites de son pays ; c'est l'historien, c'est l'archiviste expert, honoré par le gouvernement d'une mission d'études en Europe. C'est aussi, — pour le même public — un éducateur consciencieux dont les mérites sont néanmoins contestables, l'orthodoxie légèrement suspecte, l'austérité, un anachronisme. Et c'est tout. Le respect qui entoure sa mémoire d'historien jette encore dans l'ombre la plus belle partie de son œuvre.

Et pourtant l'abbé Verreau fut autre chose. Il fut avant tout un éducateur incomparable, un véritable directeur d'âmes.

A vingt-deux ans, au moment de partir pour le collège de Sainte-Thérèse, il déclare à l'évêque de Québec qu'il a résolu de se consacrer entièrement et pour toujours à l'œuvre de l'éducation. Il tint magnifiquement parole.

M. Verreau est un homme tout d'une pièce. L'intelligence est sa faculté maîtresse ; on pourrait croire qu'elle est son unique faculté. Jeune, il se sentit attiré par les splendeurs sereines de la vérité, mais d'une vérité qui repousse les ornements comme indignes d'elle. Il sacrifia peu à l'imagination. Il a écrit son petit drame, *Stanislas de Kostka*, avec son cœur de prêtre bien plus qu'avec des sentiments d'artiste. Son style, essentiellement d'idées, est grave comme sa pensée, et une logique implacable seule l'inspire et le soutient.

Pour lui, la vie est une chose sérieuse qui implique des

responsabilités et des devoirs auxquels on ne doit pas se soustraire. La fermeté inflexible du caractère, guidée sans cesse par une parfaite intelligence du but à atteindre, voilà ce qui, à ses yeux, en fait tout le prix et tout le mérite.

L'œuvre spéciale de la formation professionnelle des instituteurs du peuple accentua encore dans ce sens l'idée qu'il se faisait de l'éducation. Il s'y consacra tout entier, sans arrrière-pensée, avec l'unique désir d'être utile à la Patrie et à l'Église. Il possède toutes les qualités qui l'attachent à ses modestes et admirables fonctions. Ennemi du bruit et des distractions de société, avare de son temps, prudent, énergique, persévérant, pieux et zélé, d'une politesse un peu solennelle, mais doué d'une grande élévation de caractère, il ne sortit que rarement du cercle qui avait été assigné à son activité. Les honneurs, qu'il fuyait, ne sont pas venus l'y chercher.

Ses études historiques elles-mêmes n'ont été qu'un accident dans sa vie, ou plutôt un des moyens les plus efficaces pour inspirer aux futurs instituteurs un patriotisme intelligent et ferme, et les intéresser davantage au progrès moral et économique de la patrie.

Mais pour apprécier M. Verreau à sa juste valeur, il faudrait pouvoir le suivre dans les détails du règlement intérieur de l'École normale, au milieu de ses élèves qu'il ne perdait jamais de vue et qu'il aimait sincèrement. Sa fermeté, d'autres diraient sa rudesse, est restée légendaire. Mais la discipline était respectée, les études vigoureusement poussées, le travail des classes contrôlé, les bienséances observées, l'éducation générale des élèves activement surveillée.

Il faut être éducateur pour sentir la joie intense de s'incliner sur une âme de jeune homme pour l'éclairer des lumières de

L'ABBÉ H.-A. VERREAU,

Ier principal de l'École normale Jacques-Cartier (1857 à 1901)

la vérité, lui faire aimer le devoir jusqu'au sacrifice, la pénétrer des ardeurs de l'enthousiasme et de l'héroïsme, ou lui donner la fermeté et la noblesse qui font la beauté d'une existence humaine. Chaque progrès n'est-il pas pour lui un triomphe, chaque effort nouveau, une récompense ? M. Verreau fut cet éducateur.

Avec quel soin ne veillait-il pas sur la formation morale de ses jeunes élèves-maîtres ! Quelle solide instruction religieuse —c'était son domaine particulier — il leur donna toujours ! Il ne se désintéressa jamais non plus de leurs études.

Laissons ici la parole à son plus fidèle collaborateur, M. J.-O. Cassegrain, professeur à l'École normale Jacques-Cartier depuis 1866. " Comme éducateur, dit-il, M. Verreau était éminemment distingué. Jamais nous n'avons entendu de professeur exposer sa matière avec autant de clarté, autant de méthode que lui. Il savait se mettre au niveau de toutes les intelligences : le langage technique, chez lui, revêtait des formes telles, que les principes abstraits devenaient, pour ainsi dire, sensibles. Aussi fallait-il voir — comme nous en avons eu l'occasion tous les jours — le soin avec lequel, en dépit de ses vastes connaissances et de sa longue expérience, il préparait ses classes, même les plus élémentaires. C'est que l'excellent professeur considérait l'enseignement comme une chose très sérieuse, et que, dans son opinion, la science du maître doit dépasser de beaucoup les limites des matières qu'il enseigne. M. Verreau était bien loin de partager l'avis de ceux qui croient que le professeur peut s'improviser, et qu'il suffit de posséder une culture intellectuelle quelconque pour se livrer à l'éducation de la jeunesse. Les futurs instituteurs avaient donc sous les yeux un modèle parfait des qualités que doit

Université Laval

avoir un maître : dévouement, amour de l'étude, désir constant de posséder davantage ".

Non moins profonde est l'influence de M. Verreau sur le développement des œuvres postnormaliennes. Les anciens élèves—qu'il savait si bien défendre au besoin—l'Association régionale des instituteurs, la presse pédagogique, lui doivent une large part de leurs travaux et de leurs succès.

S'il était possible de résumer en un mot le travail d'un demi-siècle d'enseignement, nous dirions volontiers que M. Verreau a été fidèle à toutes les choses qui ne passent pas, fidèle à la religion, fidèle à sa patrie, fidèle à son devoir. Prêtre modèle, éducateur accompli, savant distingué, écrivain de race, il a été tout cela pour l'honneur et le bien de son pays qui, nous en avons l'espoir, lui en gardera reconnaissance.

L'abbé Nazaire Dubois sous-principal depuis trois ans, lui succéda dans l'automne de 1901.

Pendant que l'École normale Jacques-Cartier voyait son influence grandir dans la région de Montréal (1), l'École Laval maintenait ses bonnes traditions, et poursuivait sa tâche avec non moins de persévérance et d'efficacité.

Pendant le principalat de l'abbé Langevin (1858-1867), les études pédagogiques proprement dites avaient reçu une vive impulsion, et, dès les premières années, l'École acquit une autorité qui l'aida puissamment à atteindre son but spécial, qui est de faire connaître et de répandre les meilleures méthodes d'éducation. L'abbé Chandonnet, le troisième principal (1867-1871), aimait trop les hautes études pour descendre dans les détails de l'enseignement primaire. Son successeur,

(1) On trouvera en appendice le tableau des états de services de l'École normale Jacques-Cartier, de 1857 à 1907.

l'abbé Lagacé (1871-1884), comprit mieux son rôle de directeur. Il raffermit la discipline et restaura les études ; il vit tout de suite quel excellent parti il pourrait tirer de la collaboration d'un personnel qui comptait plus d'un vétéran de l'enseignement. En 1875, un professeur de l'École enseignait depuis 41 ans, deux depuis 33 ans, et deux autres depuis près de 30 ans. Exemples de persévérance admirable donnés aux jeunes élèves-maîtres.

On sait avec quelle insistance l'abbé Lagacé inculqua à ses nombreux élèves le respect et l'amour du français. Avec une ardeur qui faisait parfois sourire, tant elle semblait exagérée, il engagea une guerre de tous les instants contre les fautes si fréquentes dans notre langue familiale : syllabes effacées, ton traînant et chantant, sons faux, prononciation défectueuse, expression nulle, etc. Il fit de cette question vitale pour notre nationalité le centre de ses efforts pédagogiques, et c'est à son influence que l'on doit, en grande partie, la réforme récente du langage et de la prononciation, réforme qui s'est vite étendue à tout le pays.

Dès 1873, il introduisait la méthode phonique à l'École Laval. Nombre de petites écoles suivirent l'exemple donné, surtout quand les instituteurs purent étudier l'ouvrage que M. Lagacé composa sur l'art de la lecture. L'infatigable principal a également orienté le travail de ses normaliens vers une exécution plus artistique du plain-chant. Son traité d'accompagnement fait encore autorité parmi les organistes. " Ses rapports annuels, dit M. Ouimet, se distinguent par la hauteur des idées en même temps que par le sens pratique des considérations pédagogiques. C'était un prêtre distingué, un homme de bien, un éducateur émérite ". Il mourut en 1884.

L'abbé Bégin, — aujourd'hui archevêque de Québec, — lui

succéda l'année suivante. Doué d'un esprit d'élite et très cultivé, fidèle observateur de programme et restaurateur des finances, il put se rendre compte par lui-même de la valeur d'un enseignement pédagogique solide, et de la nécessité de maintenir, à côté des congrégations religieuses, cette école de maîtres laïques dévoués et instruits qui a si puissamment contribué au relèvement des études primaires.

En 1888, l'abbé Rouleau, adjoint des deux principaux précédents depuis 1874, prit la direction de l'École Laval, et, les circonstances aidant, il réalisa enfin quelques-uns des vœux si souvent exprimés par ses prédécesseurs.

Le Conseil de l'Instruction publique chargea M. Charles Lefebvre, professeur à Laval, d'aller s'enquérir des meilleures méthodes suivies dans les écoles primaires européennes pour l'enseignement du dessin.

Puisqu'il était dans la destinée des institutions pédagogiques de souffrir longtemps de l'inconvénient d'une installation défectueuse, Laval s'y résignait, non sans les récriminations accoutumées. Le projet de construction, si souvent rappelé aux pouvoirs publics, restait cependant toujours dans les cartons du ministre.

Entre temps, l'École Laval était, plus souvent qu'elle ne l'aurait désiré, en quête de logement. Après être revenue de la rue Dauphine au Vieux-Château, en 1866, elle en était repartie en 1892 pour s'installer dans l'antique pensionnat de l'Université Laval.

L'honorable S.-N. Parent, ancien élève de l'École Laval et premier ministre de la province, s'émut enfin d'une pareille situation. Il donna à son *Alma Mater* la belle propriété du chemin de Sainte-Foye, située dans un endroit central, salubre

pourtant, et éloigné de l'agitation du commerce et de l'industrie. On commença incontinent la construction d'un édifice spacieux de 70 x 50 pieds, à trois étages au-dessus du rez-de-chaussée. L'École normale s'y transporta au début de l'année scolaire 1902.

Les élèves jouirent enfin d'un peu de confort, quoique l'étroitesse des pièces se fit sentir dès le début. Il n'y avait en effet de salle ni pour les musées, ni pour les séances académiques ; une chambre avec rallonge au nord tenait lieu de chapelle, et les dépendances de l'ancienne demeure privée, laquelle était occupée par le personnel, devaient servir et servent encore aux classes de l'école d'application. Mais à l'approche des fêtes du cinquantenaire, célébrées le 25 septembre 1907, on attira plus que jamais l'attention du gouvernement sur les défectuosités de la nouvelle installation, surtout pour ce qui regarde les 80 élèves fréquentant l'école annexe. Gardons l'espoir que Laval aura bientôt, pour son école d'application, le local convenable qui lui manque encore, et qui favorisera davantage les leçons pratiques d'enseignement données à ses élèves-maîtres.

Le 19 mai 1893 restera une date mémorable dans l'histoire de Laval. On célébrait, ce jour-là, les noces d'or de professorat de MM. Toussaint et Lacasse, et l'Université même s'associait aux nombreux anciens élèves de ces deux vénérables instituteurs pour les remercier, au nom de tout le corps enseignant, de leur dévouement sincère et constant à la sublime cause de l'éducation nationale. M. Toussaint prit sa retraite à la fin de cette même année et mourut deux ans après. Son collègue M. Lacasse termina sa carrière pédagogique en 1895. Il décéda en 1907.

Depuis sa fondation, Laval a conféré (1905) 190 brevets pour académie, 1,490 pour école modèle, et 1,416 pour école élémentaire. En 1905, Mgr l'archevêque de Québec ordonnait à la prêtrise le cinquantième des élèves de l'École entrés dans le sacerdoce depuis 1874.

Aucun évènement ne trouble l'existence de l'École normale des Ursulines. Dans le calme le plus profond, l'œuvre pédagogique se poursuit sans interruption et sous l'œil vigilant des directeurs de Laval. Pour les riches paroisses du district de Québec, l'école pédagogique d'institutrices garde son excellente réputation, et les états de services des anciennes élèves sont tout à l'honneur de cette maison. La plupart des normaliennes ont enseigné pendant de longues années, soit comme institutrices séculières, soit comme religieuses — le nombre de celles-ci dépasse 200 — au service des diverses congrégations enseignantes. Ce long et éclatant succès, joint à l'accaparement progressif de l'instruction élémentaire par l'élément féminin, attira enfin l'attention du public, et de ce moment, les efforts des éducateurs s'orientèrent de plus en plus vers une extension plus grande de l'institution pédagogique professionnelle. Aussi, nul ne s'étonna que le gouvernement songeât alors à fonder de nouvelles écoles normales pour les institutrices.

La première en date est celle des Dames de la Congrégation, à Montréal. Annexée à l'École normale Jacques-Cartier, elle ouvrit ses portes en septembre 1899, à 30 élèves partagées en deux cours, élémentaire et modèle. L'enseignement, à l'exception de la pédagogie, est confié aux religieuses, qui ont en même temps la direction du pensionnat. Bientôt le nombre des élèves (80) nécessita la fondation d'un cours académique et, cette année même (1908) l'ouverture d'une classe préparatoire

au cours normal. Jusqu'à maintenant 451 élèves ont suivi les cours normaux, et 318 diplômes ont été accordés à 270 élèves.

La plupart des anciennes normaliennes ont enseigné ou enseignent encore. Ce beau succès fut le signal d'un mouvement pédagogique très accentué et qui dure encore. Plusieurs écoles normales pour institutrices s'ouvrirent dans les villes les plus importantes de la province. Les Ursulines en prirent la direction à Rimouski (1906) et à Trois-Rivières (1908) ; les Sœurs du Bon-Pasteur, à Chicoutimi (1907) ; les Religieuses de l'Assomption, à Nicolet (1907) ; les Sœurs des Saints Noms de Jésus et deMarie à Valleyfield (1908). La fondation d'écoles similaires à Hull, à Sherbrooke et à Joliette ne semble pas éloignée. Au surintendant actuel, M. Boucher de LaBruère, revient une bonne part du succès de ces fondations, qu'il n'a cessé de recommander et de faire connaître au public.

Il est de mode, dans certains milieux, d'établir des comparaisons entre nos institutions scolaires canadiennes-françaises et celles des anglo-canadiens ou même des pays étrangers. A part l'injustice qu'il y a de récriminer sans cesse contre des défectuosités léguées par un passé dont nous ne sommes pas, nous croyons l'avoir démontré, entièrement responsables, il se glisse dans ce procédé des erreurs qu'il importe de dissiper. Un simple coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement primaire protestant dans notre province, depuis 1879, nous aidera à mieux apprécier ce qui se fait d'efforts et ce qui se dépense de dévouement dans nos humbles écoles primaires pour le relèvement de l'éducation nationale.

Tant que la minorité protestante de la province de Québec se maintint compacte et fortement unie dans les districts ruraux, elle n'eut rien à craindre pour son système scolaire, si

généreusement protégé par la largeur d'esprit de la majorité catholique. Les Cantons de l'Est surtout possèdent de belles et riches institutions scolaires qui, dans bien des cas, peuvent rivaliser avec nos plus riches écoles commerciales et avec nombre de nos couvents. Mais, depuis un demi-siècle, la situation de la minorité protestante, loin de s'améliorer, devient de plus en plus embarrassante par suite du dépeuplement de l'élément anglais au profit de l'élément français. Les groupes anglo-canadiens se désagrègent, les écoles se vident, les plus prospères institutions dépérissent.

Deux abus surtout s'étaient introduits dans nombre de districts ruraux : le *boarding round*, et la coutume de changer fréquemment d'instituteurs. Dans les Cantons de l'Est surtout, on n'engage les professeurs que pour cinq mois, soit deux professeurs dans le court espace d'une année scolaire.

De là, une grande diversité de livres et de méthodes d'enseignement, des pertes de temps considérables, surtout dans les écoles ouvertes pendant les grandes chaleurs de juillet et d'août.

Le surintendant réussit à faire abolir la bizarre coutume du *boarding round*, intime aux inspecteurs l'ordre de donner des conférences aux instituteurs de chaque comté, favorise la diffusion de l'*Educational Record*, journal pédagogique mensuel qu'il fait distribuer gratuitement à tout le personnel enseignant protestant de la province. De son côté, l'Association provinciale des instituteurs déploie une certaine activité pour répandre les meilleures méthodes d'enseignement, et pour résoudre les difficultés toujours grandissantes de l'instruction primaire.

Dans plusieurs parties des Cantons de l'Est, il y a deux fois

plus d'écoles qu'il n'en faut. On propose alors sans beaucoup de succès de réunir les enfants dans des écoles centrales, ce qui aurait le double avantage de stimuler le zèle des professeurs et de favoriser les études primaires supérieures. Quatre municipalités seulement suivent ce système en 1904. Enfin le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique remanie d'urgence (1896) le Bureau central des examinateurs protestants, y fait entrer les pédagogues les plus compétents et les plus influents. Cependant la crise de l'enseignement protestant s'accentue toujours davantage.

Les instituteurs désertent les écoles et des institutrices non brevetées les remplacent. Pourtant, ce ne sont ni les subsides, ni les bienfaiteurs, ni la bonne tenue des écoles, ni l'attrait des matières enseignées qui font défaut. Une seule chose manque : ce sont les enfants. En 1902, dans 45 écoles protestantes anglaises, le chiffre de la fréquentation scolaire moyenne était de 5 élèves, et dans 190 autres, il était de 6 à 10 élèves. Deux cents écoles environ ne sont ouvertes que six mois par année. En 1905, dans 400 écoles protestantes au moins, la fréquentation moyenne est d'à peu près dix enfants. Et le malaise scolaire dans les districts ruraux, loin de disparaître pour la minorité protestante, tend à s'accroître davantage.

La population catholique n'a, dans l'occurrence, aucune faute à se faire pardonner, quoi qu'on dise dans certains milieux. Inutile d'essayer à découvrir le complot formé parmi nous contre la minorité protestante de la province. Il n'existe que dans l'imagination de ceux qui en ont parlé. Bien plus, nous ne craignons pas la contradiction en affirmant que les protestants, au point de vue de la législation scolaire, sont dans une situation privilégiée. La destination nouvelle de

l'octroi accordé à l'ancienne école normale, n'en est-elle pas une autre preuve ? Qui donc est responsable de cet état de choses, si ce n'est cette Providence insondable qui mène les hommes selon ses impénétrables desseins.

Bien que l'unique école normale protestante de la province remplisse fidèlement sa mission pendant cette période de décadence, elle sent son influence et son action diminuer. La centralisation scolaire qui est plus étroite chez les protestants que chez les catholiques, s'accentue encore en faveur du haut enseignement universitaire. Du programme d'études à l'École McGill, il a déjà été supprimé plusieurs matières importantes, telles que la physique et la chimie. Le principal Robins — successeur de M. Hicks depuis 1883 — les rétablit. Il s'assure en outre le concours de plusieurs conférenciers habiles, professeurs externes, qui donnent des leçons spéciales de botanique, de lois scolaires, de calligraphie. Il fait doubler les classes de dessin. Le français, dont le besoin se fait de plus en plus sentir pour l'instituteur rural, est mis sur le même pied que le cours de langue anglaise — vingt heures par semaine dans les trois classes au lieu de six — et forme désormais (1886) une partie intégrante du cours normal, mais cela au détriment de l'histoire et de la géographie.

Là n'est pourtant pas le point essentiel de la réforme qui s'opère au sein de l'École normale. En 1883, une convention des maîtres d'école protestants de la province, émet et discute le projet de donner, pendant un mois, une série de conférences pédagogiques destinées aux instituteurs et aux institutrices qui n'ont pu recevoir la formation normaliste. Afin d'obtenir l'aide professionnelle qu'exige la direction de ces conférences, on adopte de réduire d'un mois l'année scolaire de l'École

normale et d'employer ses professeurs à parfaire ce travail pédagogique. Le projet reçut la sanction des pouvoirs publics, et, depuis 1885, McGill termine ses cours un mois plus tôt qu'autrefois.

Vers cette époque également, le cours académique subit une transformation importante. Par un système de privilèges et de bourses, le collège McGill et le collège Bishop attirent dans le haut enseignement les normaliens les plus instruits et les plus studieux. Aussi, après 24 ans d'existence, la classe académique, comprenant instituteurs et institutrices, va-t-elle se fondre, en quelque sorte, dans la Faculté des arts de l'Université McGill et du Collège de Lennoxville. Le diplôme du degré supérieur n'est plus accordé qu'aux gradués ès arts qui ont suivi un cours de pédagogie ou qui ont acquis de l'expérience dans l'enseignement. " Il reste à l'honneur de l'École normale McGill, dit M. Robins, d'avoir donné aux femmes de cette province, la première occasion qui leur ait été offerte d'obtenir ce que l'on appelle quelquefois l'instruction publique supérieure, en établissant la classe d'académie, troisième année du cours consacré à l'enseignement littéraire et mathématique ".

Mais réforme n'est pas toujours synonyme de progrès. En dépit de toutes ces modifications, le nombre des normaliens et normaliennes dans l'enseignement diminue — 345 contre 993 en 1891 — tandis que les institutrices non brevetées se multiplient.

L'élément féminin, comme dans Ontario et aux États-Unis, acquiert de plus en plus la prépondérance dans l'enseignement protestant, faute d'un traitement convenable pour les instituteurs. Toutefois, les difficultés croissantes du recrutement des

professeurs primaires et de graves embarras financiers obligent, depuis quelques années déjà, à recourir à des expédients qui tournent peu à peu à l'accaparement de l'œuvre normalienne au profit d'un groupe étranger à l'Université.

Un riche industriel, sir William McDonald, s'intéresse aux cours normalistes, soutient les classes des travaux manuels à l'École normale et enfin propose le transfert de celle-ci à Sainte-Anne de Bellevue, où il vient de fonder une École d'agriculture. Après de longues négociations, malgré le retrait de l'octroi accordé jusqu'alors à l'École McGill et qui passe aux écoles primaires protestantes, l'unique école de pédagogie anglaise de la province devient bientôt un département de l'Université McGill, laquelle en dirige l'administration et en contrôle les programmes et les méthodes.

L'École normale McGill disparaît l'année même de son cinquantenaire de fondation. Son zélé directeur, M. Robins, après avoir consacré cinquante années de sa vie à l'enseignement normaliste protestant, se retire dans une honorable retraite, avec la certitude d'avoir accompli une belle œuvre, et gardé intactes les traditions d'autrefois. " Il est certain, dit-il, que la discipline évidemment excellente de l'École normale McGill a dû son existence au sens du devoir inspiré par l'instruction religieuse donnée toutes les semaines par trois ministres. L'École normale McGill a toujours été dans le sens le plus chrétien, une école religieuse, religieuse dans son enseignement, religieuse dans la manière de le donner, religieuse dans ses sympathies et par son influence ". Puissent ces belles paroles servir toujours de programme à la nouvelle école normale protestante de Sainte-Anne de Bellevue !

Pendant la période qui nous occupe, les œuvres post-

normaliennes se développent, en obéissant au mouvement progressif scolaire. Elles acquièrent une plus grande autorité, et étendent leur zone d'influence. Les associations des instituteurs allongent l'intéressante série de leurs travaux pédagogiques, la caisse des pensions de retraite se réorganise, les journaux d'éducation se multiplient.

En dépit des efforts de M. Chauveau et l'accroissement de la subvention législative annuelle, la caisse des pensions de retraite, nous l'avons dit, ne fit que des progrès assez lents. L'organisation n'inspirait guère de confiance, et, en tout cas, les pensions n'apportaient qu'un secours insuffisant aux bénéficiaires. Un changement s'imposait.

La loi de 1880 — elle fut amendée à diverses reprises — tout en laissant subsister l'ancienne caisse de retraite, en fonda une nouvelle sur des bases entièrement différentes. Mais auparavant, le gouvernement garantissait aux membres de la première caisse une somme de $8,000 par année, à répartir entre les pensionnaires—au nombre de 88 en 1907— ; mais cette allocation, à la mort du dernier membre, ira grossir la réserve capitalisée de la nouvelle caisse.

Le fonds de pension actuel est une des meilleures sociétés de secours de la province. Son revenu — qui était de $47,947 en 1907 — émane de trois sources principales : 1o d'une prime annuelle de deux pour cent payée par chacun des fonctionnaires ou des pensionnaires sur la somme de leur traitement ou de leur pension ; 2o d'une retenue de quatre pour cent prélevée sur le fonds des écoles publiques et sur une partie du fonds de l'éducation supérieure ; 3o d'une allocation provinciale de $5,000 par année.

Tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire sont

membres de la caisse. A droit à la pension de retraite quiconque a atteint l'âge de 56 ans et a enseigné pendant au moins 20 ans — l'invalide peut réclamer sa pension à tout âge après 20 ans d'enseignement. — En 1907, la caisse de retraite a réparti entre 607 pensionnaires la somme considérable de $42,947.

Les instituteurs de l'enseignement primaire doivent, comme tous les fonctionnaires à salaire fixe, aviser aux moyens à prendre pour mettre leur vieillesse à l'abri des atteintes de la misère ou de la pauvreté. Mais, à tout bien considérer, le fonds de pensions des instituteurs répond-il pleinement à son but, et ne donne-t-il pas prise au contraire à des remaniements désirables ?

Le taux uniforme de la pension, à première vue, consacre le principe d'égalité entre les diverses catégories d'instituteurs et d'institutrices primaires, puisqu'il se base sur le salaire moyen des années d'enseignement. Ne favorise t-il par davantage en réalité les professeurs qui ont toujours été largement rémunérés, c'est-à-dire, une portion infime du personnel enseignant ? Quelle est la part des milliers d'institutrices rurales, par exemple, de celles qui, malgré leur dévouement, n'ont toujours reçu des commissions scolaires qu'un salaire de famine. La plus haute des pensions en 1907 s'élève à $708 : elle est accordée à un instituteur ; la plus basse descend à $7.31 : c'est une institutrice qui la reçoit. Une pension annuelle de $7.31, — pas un sou de plus, — pour une institutrice qui a fait la classe à deux ou trois dizaines de petits enfants six heures par jour pendant au moins vingt ans ! Elle serait longue, hélas ! la liste des petites pensions qui s'échelonnent de $25 à $50.

N'y a-t-il pas là un fait qui ressemble — à s'y méprendre —

à une injustice ? C'est avec raison que, par un système de privilèges et de pensions sagement ordonné, on a attiré et retenu dans l'enseignement primaire supérieur, devenu désormais une véritable carrière, le plus grand nombre possible d'instituteurs. Encore faut-il ne pas oublier qu'il y a dans la province plus de 5,000 institutrices dont la plupart, arrivées après au moins vingt ans d'enseignement à la limite d'âge, ne pourraient en aucune façon compter uniquement sur leur pension annuelle pour vivre.

Aussi, saluons-nous avec joie le mouvement d'opinion parti récemment d'un groupe de professeurs et réclamant la majoration des pensions de retraite des instituteurs ou des institutrices à petit salaire. Les pouvoirs publics, espérons-le, trouveront dans ce projet, qui ne manque pas de générosité, un excellent moyen d'acquitter la dette d'honneur que la province doit à son personnel enseignant primaire, et une occasion de stimuler le zèle des commissions scolaires ou de suppléer l'absence d'initiative de celles qui maintiennent la médiocrité du traitement professoral.

Le *Journal de l'Instruction publique* avait cessé de paraître en juin 1879. Aussitôt, des professeurs de l'enseignement primaire se hâtent de combler le vide laissé par la disparition de la double revue littéraire et historique autant que pédagogique de M. Chauveau. Deux publications nouvelles paraissent en même temps, le 1er janvier 1880 : l'*École Primaire*, à Québec, et le *Journal de l'Éducation*, à Montréal.

L'*École Primaire* a d'abord pour rédacteur, M. J.-B. Cloutier, professeur à l'École normale Laval, et auteur de manuels classiques estimés. Rien de ce qui touche à l'organisation scolaire ne lui est étranger. Il a acquis pendant ses nombreuses

années d'enseignement, une expérience qui lui permettra de satisfaire aux exigences quotidiennes du professeur aux prises avec la tâche de chaque jour. Ainsi donc, présenter un travail tout fait et simplifier sa besogne souvent pénible en la rendant plus fructueuse, entrer dans les menus détails de la tenue des petites écoles, tels que devoirs journaliers, formules de compliments, petits drames moraux et instructifs, en un mot, faire du journal pédagogique, le compagnon inséparable de tout instituteur primaire : voilà le caractère distinctif de la nouvelle publication. Elle opérait une réforme demandée depuis longtemps.

En 1881, l'*École Primaire* prit le nom d'*Enseignement Primaire*, parut deux fois le mois à 16 pages, toujours sous la direction de M. J.-B. Cloutier qui y continua son excellent labeur pédagogique jusqu'en 1890. M. C.-J. Magnan lui succéda à la rédaction. Six ans plus tard, par suite de la suppression de l'allocation législative annuelle, l'*Enseignement Primaire* tomba à la charge de son rédacteur qui le publia pendant un an à ses risques et périls. Nous reviendrons sur ses transformations subséquentes.

En 1880, la maison Léger Brousseau, de Québec, publia dans l'édition hebdomadaire du *Courrier du Canada* dont elle était propriétaire, une série d'articles pédagogiques sous le titre de *Journal de l'Éducation* et rédigés par MM. Lacasse et Michel. L'année suivante, elle en fait une revue spéciale détachée du journal politique, et paraissant le jeudi de chaque semaine en un cahier de 12 pages à deux colonnes. On prend pour modèle des sujets à traiter, les programmes d'études dressés, en 1862, pour le Bas-Canada. Toutes les matières de l'enseignement primaire et même une série de

cantiques y trouvent place. Mais c'était trop de deux revues pédagogiques à Québec. Le *Journal de l'Éducation* ne parut qu'une année.

Le *Journal de l'Éducation*, revue mensuelle de 16 pages à deux colonnes, se substitue à l'ancien *Journal* de M. Chauveau dans la région de Montréal. Oscar Dunn, longtemps collaborateur de ce dernier et ancien rédacteur de l'*Opinion publique* où il s'était fait remarquer par des articles pédagogiques à sensation, en prend la direction assisté par A.-N. Montpetit, Napoléon Legendre et plusieurs instituteurs.

M. J.-O. Cassegrain, professeur à Jacques-Cartier, se chargea des articles spécialement destinés au personnel enseignant. A la fin de l'année, un groupe d'instituteurs remplacèrent le *Journal* par une revue importante, paraissant chaque mois par livraisons de 32 pages à deux colonnes, et ayant pour titre *Journal de l'Instruction publique.* M. J.-O. Cassegrain y fit pendant seize ans la plus grande partie du travail de la rédaction, bien qu'officiellement la feuille scolaire fût contrôlée par un comité composé de MM. Verreau, Archambault, Lacroix et Cassegrain.

Ce journal, alimenté par des articles variés et des études professionnelles faites avec soin et avec autorité, a réalisé en même temps que l'*Enseignemeut primaire*, le type de la revue pédagogique d'un emploi quotidien pour l'instituteur. Il avait déjà rendu de grands services au personnel enseignant de la région de Montréal surtout, quand le retrait de la subvention annuelle ($750.) l'obligea de suspendre sa publication, en 1897. Les faveurs du gouvernement se reportèrent dès lors sur le journal pédagogique de Québec.

L'*Enseignement primaire*, publié chaque mois à 64 pages,

prit alors un grand développement. Son rédacteur en chef, M. C.-J. Magnan, aidé de la collaboration des professeurs des écoles normales et des écoles primaires, en a fait — grâce à la libéralité du gouvernement — le journal pédagogique qui a atteint la plus grande circulation dans la province de Québec. Envoyé sans frais depuis 1898 à toutes les petites écoles, l'*Enseignement primaire* se recommande par sa grande variété et son caractère éminemment pratique. Il s'adresse uniquement aux instituteurs primaires dont il s'efforce de simplifier la tâche difficile. Les diverses matières du programme officiel, et en particulier l'histoire et la géographie nationales, y sont étudiées tour à tour d'après les meilleurs ou les plus récents procédés d'exposition. Aussi, la revue est-elle devenue le guide indispensable du personnel des écoles primaires, le véhicule des méthodes les plus rationnelles et, à ce titre, un prolongement utile de l'enseignemsnt pédagogique professionnel. Elle reste en outre un recueil documentaire du plus haut intérêt, un moyen de communication entre le département de l'Instruction publique et les professeurs, ou entre les professeurs eux-mêmes.

Aussitôt le *Journal of Education* disparu, la minorité protestante de la province avisa aux moyens à prendre pour le remplacer. L'*Educational Record*, jolie petite revue mensuelle de 48 pages à deux colonnes, publia son premier numéro au mois de janvier 1881. D'un caractère plus universel que les journaux pédagogiques canadiens-français, elle atteint, par ses études littéraires, scientifiques, philosophiques, et religieuses, tous les professeurs des écoles supérieures ou élémentaires de la Province. Huit cents numéros, grâce au secours annuel du gouvernement ($500), sont envoyés

gratuitement dès le début, aux écoles dont le secrétaire du comité protestant dresse la liste. La collection complète de ce journal pédagogique contient les documents les plus indispensables à l'histoire de l'éducation publique des non-catholiques dans la province de Québec.

De toutes manières donc, la presse pédagogique a servi la cause de l'instruction publique. En rapports constants avec le personnel enseignant, elle l'informe de tout ce qui peut être utile à la jeunesse du pays.

D'autre part, par les instituteurs et les institutrices sortis des écoles normales se propageaient alors les bonnes méthodes pédagogiques, les meilleurs manuels classiques, l'uniformité des procédés d'instruction. Une émulation féconde s'établissait entre les diverses écoles, et au lieu de marcher au hasard, leur progrès obéissait à une direction plus éclairée et plus énergique.

Les inspecteurs d'écoles — presque tous anciens instituteurs—signalaient chaque année les améliorations désirables, distribuaient l'éloge ou le blâme et contrôlaient l'observance des règlements scolaires. Ils rendaient ainsi de grands services à l'instruction publique. Malgré les imperfections de l'inspectorat, imperfections dues surtout à la trop grande étendue des districts d'inspection, l'hon. Gédéon Ouimet le regardait comme " la cheville ouvrière de notre système scolaire ". C'est par le moyen des inspecteurs que les surintendants introduisent dans notre système d'éducation des réformes de la plus grande utilité. Leur nombre de 37 (1879) passe successivement à 42 (1892) à 43 (1896) et à 47 (1904).

Leurs attributions ne comprennent pas toutefois la surveillance et le contrôle des cours d'adultes, lesquels ont une

organisation spéciale et relèvent directement du secrétariat de la province. Fondées en 1889 par le ministre Mercier, les écoles du soir, très populaires au début et très utiles de tout temps surtout à la classe ouvrière, des grandes villes se sont bientôt répandues dans les centres de population rurale. En 1907, 139 classes réunissaient 2,903 élèves adultes au-dessus de quatorze ans. La plupart ont assisté aux cours de langue, d'arithmétique et de comptabilité. Montréal fournit la plus grande partie des élèves à raison peut-être de l'apport considérable que l'immigration ajoute chaque année à sa population cosmopolite. Les cours d'adultes ont diminué le nombre de ceux qui ne savent ni lire ni écrire. On ne saurait trop les recommander à ceux dont l'instruction a été, pour une raison quelconque, négligée dans leur enfance ou dans leur jeunesse.

Les heureux résultats des réunions périodiques des inspecteurs inspirent bientôt l'idée d'en étendre les bienfaits aux petites écoles. En 1885, les premières conférences pédagogiques des institutrices sont inaugurées par l'inspecteur Lippens dans son district d'inspection. L'archevêque de Québec, Mgr Bégin, y voit une extension désirable des cours normaux réguliers, et il en fait donner dans son diocèse.

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique les recommande comme un excellent moyen de remédier au manque de formation spéciale d'un grand nombre de professeurs. Et, joignant la théorie à la pratique, il autorise les inspecteurs, en 1896, à remplacer leur première visite aux écoles de leur circonscription par des conférences pédagogiques de deux jours pour chaque groupe de professeurs primaires. Alors deviennent possibles ces congrès régionaux qui réunissent pendant une semaine, dans les principaux centres de a

province, des centaines d'institutrices. Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Joliette, Saint-Hyacinthe, suivent, à une année d'intervalle l'exemple donné par Montréal en 1901.

D'autres progrès se réalisent pour le plus grand bien de l'instruction publique. Les améliorations hygiéniques commencées sous l'impulsion de M. Chauveau, vers 1857, prennent bientôt un grand développement. La construction des écoles, le mobilier et la ventilation des classes, la salubrité des salles communes reçoivent une attention spéciale. L'École Jacques-Cartier donne, sous ce rapport, un salutaire exemple. Les écoles de la ville, puis celles de la campagne, depuis 1879 surtout, sont entrées dans le mouvement qui a pour but la protection de la santé de l'enfant par la pratique de l'hygiène usuelle. " Québec, (la province) à ce point de vue, n'est pas aussi arriéré qu'on le dit ", affirmait avec force M. Verreau, en 1888.

Une autre réforme scolaire s'imposait à cette époque. Plus que jamais, on ressentait les inconvénients du système des multiples Bureaux d'examinateurs autorisés à accorder des diplômes de capacité aux maîtres et aux maîtresses d'école. Le patronage local, les besoins pressants du moment, la difficulté d'obtenir une préparation pédagogique suffisante, étaient autant de titres à l'indulgence des comités d'examens, qui pourtant avaient adopté le programme des écoles normales. Que de plaintes s'étaient élevées contre eux depuis leur établissement ! Enfin, en 1896, les 24 Bureaux locaux sont remplacés par un Bureau central composé de 10 examinateurs et autorisé à conférer des diplômes donnant un droit permanent d'enseigner dans toute la province.

L'établissement du Bureau central, créé par le ministère

Marchand, eut pour premier résultat de restreindre le nombre des candidats plus ou moins bien préparés. En 1895, 2,012 aspirants subirent l'épreuve du brevet devant les divers Bureaux d'examinateurs, et 2,085 l'année suivante ; en 1898, 1,033 candidats seulement se présentèrent lors de la première session du Bureau central, et 615 reçurent un brevet de capacité contre 1,535, l'année précédente. Doit-on regretter que le nombre des diplômes se soit rapidement accru (1,273 en 1902) ? Il faut, au contraire, s'en réjouir. Car, la proportion des brevets obtenus chaque année par les membres des congrégations religieuses augmente sensiblement, sans compter que beaucoup de jeunes filles qui n'ont pas l'intention d'enseigner, considèrent le diplôme comme un digne couronnement de leurs études, et s'imposent des sacrifices considérables pour l'obtenir.

L'universalité du brevet offre aussi l'avantage de faciliter l'accomplissement de la loi qui défend de confier les écoles publiques à des maîtres non munis du certificat d'aptitude. On peut bien en discuter la valeur absolue ; mais aussi longtemps que les écoles normales ne seront pas assez nombreuses pour recevoir tous les aspirants à l'enseignement, le plus sage encore sera d'y avoir recours.

Remarquons, pour rendre justice à tous, que les congrégations enseignantes soumettent à une formation spéciale leurs futurs professeurs, bien qu'on ne puisse tout à fait assimiler leurs noviciats à autant d'écoles normales. Or, en 1905, nous avions, dans la province, 3,892 instituteurs et institutrices congréganistes. Qu'on ajoute à ce nombre les 400 normaliens et normaliennes actuellement dans l'enseignement, et on obtiendra le chiffre de 4,292 instituteurs primaires catholiques, ayant reçu l'entraînement pédagogique professionnel sur un

total de 9,238. Or, au Massachusetts, pour un personnel enseignant de 14,000 membres, 6,000 seulement ont étudié dans une école normale, bien que le budget scolaire annuel atteigne la somme de quatorze millions de piastres.

Il est de plus en plus facile dans ces conditions et à l'aide de ce personnel généralement bien préparé, d'établir un programme d'études uniforme, d'introduire dans les écoles de villes l'enseignement industriel, de former des bibliothèques, d'organiser des concours entre les écoles afin d'exciter l'émulation des élèves, de favoriser l'essai de jardins scolaires à la campagne — actuellement 2,200 enfants font des travaux d'horticulture.

Si le département de l'Instruction publique ne dispose d'aucun moyen pour obliger les municipalités à augmenter le traitement professoral et à imposer le minimum de salaire ($100) voté par l'Exécutif, en 1896, il accorde du moins aux instituteurs primaires, leur part d'appui. Une somme de $14,000 est répartie par montants de $30 et de $20 — aujourd'hui par montants uniformes de $20 — aux maîtres et aux maîtresses d'école laïques suivant leur mérite respectif, et le secours annuel distribué aux municipalités pauvres s'augmente constamment.

L'institution pédagogique professionnelle, œuvre de M. Chauveau et de l'abbé Verreau, gagne chaque année de nouveaux partisans, et l'on voit venir le jour où la plupart des institutrices laïques catholiques iront y apprendre l'art difficile de l'éducation nationale de la jeunesse canadienne-française. C'est le point de départ d'une évolution qui fera époque dans l'histoire de notre enseignement primaire.

Avant de terminer ce chapitre, le dernier de notre modeste travail sur les écoles normales, nous croyons opportun de dire quelques mots sur certaines questions scolaires d'un intérêt historique moins restreint, et qui reviennent périodiquement dans les discussions de la presse et des clubs, ou dans les conversations journalières. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, notre intention n'est pas de réveiller de vieilles querelles ou de raviver des susceptibilités encore mal éteintes. Ce serait inutile, peut-être dangereux. Notre but est moins de juger les sentiments et les opinions des hommes qui ont été mêlés à ces questions d'éducation, que de mettre devant les yeux d'un public impartial, les faits et les renseignements les plus utiles pour élucider ces problèmes scolaires qu'on ne saurait aborder avec trop de prudence et de circonspection.

Nous parlerons en premier lieu de la commission scolaire catholique de Montréal.

Nul n'ignore que des statuts spéciaux régissent, au point de vue de l'éducation, les trois villes de Sherbrooke, Québec et Montréal. La commission scolaire catholique de cette dernière, de six membres qu'elle était en 1855, se compose aujourd'hui de neuf membres : trois sont désignés par l'archevêque de Montréal, et représentent l'autorité religieuse ; trois par le Conseil de ville, avec mission de surveiller l'emploi des impôts scolaires ; trois par la Législature provinciale.

A l'exemple d'un grand nombre de villes des États-Unis, Montréal a ainsi soustrait son département d'éducation à l'agitation et aux luttes des partis politiques. N'étant pas directement responsables au peuple, et ne recevant aucune rémunération, les commissaires jouissent d'une plus grande liberté d'action, et, dans l'intérêt du public, ils peuvent être plus

impartiaux et plus désintéressés. " Il me semble difficile, disait l'abbé Verreau, de trouver un mode de nommer les commissaires d'écoles meilleur que celui qui existe actuellement. L'autorité religieuse y est représentée, l'opinion et les sentiments des citoyens n'en sont pas exclus, puisque le Conseil de ville et le gouvernement, qui doivent exprimer, quoique dans des mesures différentes, les sentiments du peuple de la ville, y sont aussi représentés ".

Par le montant de ses dépenses annuelles (près de $273,000) le nombre et la richesse de ses écoles, le taux du traitement de son personnel enseignant, la commission scolaire catholique de Montréal n'a guère d'égale au Canada.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Les commencements ont été difficiles, et il a fallu pendant de longues années, de persévérants efforts pour créer le présent état de choses et pour faire comprendre la nécessité des améliorations que personne ne conteste aujourd'hui.

C'est à M. Chauveau que nous devons l'organisation du Bureau des commissaires actuel. En 1869, la loi autorise la cité à percevoir elle-même les taxes scolaires puis à en faire la répartition. On convient, d'un commun accord, que le montant en serait distribué entre catholiques et protestants d'après la valeur de la propriété possédée par chaque dénomination religieuse, mais que le fonds de l'éducation supérieure se partagerait à l'avenir comme celui des écoles communes, d'après la population.

C'est alors que, confiante dans la prospérité croissante de la ville et disposant d'un budget considérable, la commission scolaire catholique de Montréal crut devoir ouvrir à l'Académie du Plateau, une école de sciences appliquées aux arts, laquelle

prit plus tard le nom d'École polytechnique, Jusqu'en 1887, elle la soutint par une subvention annuelle. Premier grief.

Avec l'augmentation des revenus annuels et du nombre des enfants à instruire, grandit l'ambition de bâtir des écoles munies de toutes les améliorations modernes. Les écoles spacieuses du Plateau, Montcalm, Olier s'élèvent, ouvrant leurs nombreuses classes à toutes les catégories d'enfants, mais excitant les murmures d'une population peu habituée à ces dépenses scolaires. Arrivent sur ces entrefaites la crise de 1882, le déficit du budget, et par suite la fermeture de l'école Montcalm, et le licenciement de plusieurs professeurs. Le public critique, s'alarme, s'agite et finalement demande une enquête sur l'administration des commissaires d'écoles et sur le système scolaire alors en usage à Montréal. Le surintendant Ouimet, puis le député de Montréal-Est, M. Coursol, président successivement le tribunal d'enquête. De l'examen des dépenses, la discussion passe bientôt aux questions de principes. Les journaux l'*Etendard*, *la Minerve*, *le Nouveau-Monde*, *la Vérité*, se jettent dans la mêlée.

Deux partis de tendances adverses se partagent les combattants. Le premier se compose de ceux qui déplorent plus ou moins ouvertement la multiplication des écoles laïques catholiques. Ils demandent, au nom des droits des parents sur l'éducation de leurs enfants, la décentralisation des écoles et la formation de bureaux scolaires de paroisse, sous la haute surveillance du curé, la réduction des dépenses ou l'emploi plus judicieux des deniers. Le second, prévoyant le développement de Montréal, approuve l'état de chose actuel, affirme que la concurrence des maîtres laïques produit une émulation très avantageuse à l'éducation, que le groupement territorial de la

paroisse, surtout si celle-ci est privée du secours des grandes compagnies neutres, ne vaut pas la centralisation scolaire urbaine ; qu'il y avait danger d'introduire la politique à l'école, qu'enfin la commission catholique de Montréal respecte pleinement les droit des parents, de l'Église et de l'État en matière d'éducation.

Le clergé, en général, resta indifférent à cette lutte, puisque les deux partis aux prises d'accord sur les questions de principes ne différaient d'opinion que sur l'opportunité des mesures à adopter. L'abbé Verreau, appelé à donner son avis, le fit avec une clarté et une sûreté de doctrine inattaquable que l'archevêque de Québec corroborait plus tard dans une lettre adressée à la commission scolaire de Montréal. " Grace à Dieu, disait Mgr Taschereau, dans cette province, l'autorité publique pourvoit à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse ; c'est donc entrer dans les vues du Saint-Père que d'exercer dans votre ville, les pouvoirs dont vous êtes revêtus pour promouvoir l'éducation religieuse et morale des nombreux enfants catholiques de Montréal. Cette heureuse concorde entre l'Église et l'État dans une matière si importante, fait l'admiration des nombreux personnages de la Ville-Éternelle à qui j'ai eu l'occasion d'en parler ". Il ajoutait : " S'il fallait nier à l'État tous les pouvoirs dont il peut abuser, il ne lui en resterait aucun,et nous tomberions dans l'anarchie la plus désastreuse ".

Depuis lors, le public de Montréal, malgré quelques voix discordantes,a attesté sa volonté prédominante de fermer l'école à l'envahissement de la politique et de conserver à la commission scolaire telle que créée par M. Chauveau, son indépendance, en même temps que sa responsabilité entière. Les exemples de tant de commissions rurales trop sensibles aux inspirations des

compétitions de partis, font redouter une expérience qui pourrait avoir des suites désastreuses pour le bien de l'enseignement primaire, à Montréal.

La commission n'a cessé d'agrandir son champ d'action depuis 25 ans, bien que les limites de sa juridiction ne coïncident pas avec celles de Montréal, puisque les grandes paroisses d'Hochelaga, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Henri et plusieurs autres ont chacune leur bureau scolaire indépendant. Elle contrôle aujourd'hui 53 écoles mais elle n'en possède que seize. Elle a à son service un directeur-général, un visiteur, un personnel enseignant d'environ 550 professeurs ; elle donne l'instruction à 22,000 enfants des deux sexes. A elle revient l'honneur d'avoir inauguré (1906), dans les écoles catholiques de la province, l'enseignement manuel dont le but spécial est de découvrir et de cultiver parmi les jeunes gens les vocations industrielles. Sous son impulsion, l'École normale Jacques-Cartier vient même d'ajouter (1908), cette nouvelle branche au programme régulier des cours modèle et académique, afin de pouvoir fournir des professeurs compétents en la matière.

A toutes les accusations portées contre notre système d'éducation, on a opposé des statistiques et des arguments qui ont rétabli les faits et rendu justice à la sagesse et à la sincérité des fondateurs de notre instruction primaire. C'est surtout aux époques de prospérité matérielle que se manifestent les imperfections de tout système scolaire. Pressé de satisfaire à des exigences nouvelles, on impose alors aux écoles des innovations que la prudence condamne, ou des essais que la nature réprouve, et l'on impute ensuite aux instituteurs la responsabilité des insuccès et des aventures en éducation.

Quoique l'instruction publique, dans notre province, forme un domaine fermé à l'action combattive des partis politiques elle reste soumise aux études et aux critiques des intéressés. Il ne faut donc pas s'étonner que les rouages de notre mécanisme scolaire soient périodiquement examinés, afin qu'on puisse s'assurer qu'ils s'harmonisent bien avec les aspirations et les besoins actuels du peuple.

Des questions le plus souvent débattues, l'une des plus importantes concerne l'existence et l'efficacité du département de l'éducation, et en particulier, du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et de son pouvoir exécutif, le surintendant. Des opinions trop ardentes pour n'être pas exagérées, ont tenté de restreindre ses attributions, et, par une législation spéciale (1898), d'en soumettre l'action et les influences à un ministre relevant de la volonté des partis politiques.

Or, dans tout système scolaire, il y a deux choses à considérer : l'organisation proprement dite de l'école, et la mise en pratique de cette organisation. Le Conseil ne s'est montré inférieur à aucune de ces deux attributions importantes.

Si l'on étudie le programme d'études des écoles primaires à deux dates éloignées, on se convaincra aisément de leur progrès rapide. Le nombre des élèves qui apprennent l'histoire, l'arithmétique, la tenue des livres, la géographie, l'agriculture, le dessin, la sténographie, etc., a plus que triplé depuis 1875, et augmente tous les jours davantage. Il faudrait nous montrer en quoi le programme des petites écoles ne répond pas aux besoins des divers groupes de population scolaire, et si la réforme constitue un véritable progrès, il n'est personne qui s'opposera à sa réalisation.

D'autre part, que n'ont pas fait le surintendant et le Conseil de l'Instruction publique dans la mesure de leurs pouvoirs ? Ne leur devons-nous pas les conférences et les congrès pédagogiques, les pensions de retraite, le système des primes pour les instituteurs les plus méritants, le minimum de salaire, le respect de l'hygiène scolaire, l'amélioration du logement et du mobilier des écoles, la diminution et le perfectionnement des manuels classiques, l'uniformité régionale des livres, la réorganisation de brevet de capacité pour les inspecteurs, une extension sérieuse de l'œuvre normale, et bien d'autres améliorations encore qui ont conduit au mouvement pédagogique actuel ? Voilà son œuvre et son efficacité. Nous doutons fort que l'agitation politique des partis, l'instabilité ministérielle et les fluctuations du patronage eussent pu faire davantage pour l'instruction du peuple en une aussi courte période.

D'ailleurs, il y a bien une autre difficulté. Dans le cas de la création d'un ministère de l'instruction, que deviendrait le comité protestant du Conseil ? Maintenu à titre consultatif, ne resterait-il pas nécessairement soumis au ministre canadien-français ? " Or, dit le révérend W.-I. Shaw, président de la section protestante du Conseil de l'Instruction publique, nos gens n'oublieront pas les efforts déployés par sir A.-T. Galt, sir W. Dawson et autres, lors de la Confédération de 1867, pour assurer à la minorité de cette province, ample protection dans la direction de ses écoles. De plus, nous ne voulons pas traîner dans la boue des querelles politiques, comme on le fait si souvent dans l'Ontario, les intérêts sacrés de l'éducation ".

Le projet de loi pour la création d'un ministère de l'instruction publique et sa substitution au surintendant actuel, sur motion du premier ministre, M. G. Marchand, en 1898, obtint

la majorité de la Chambre des députés, mais échoua au Conseil Législatif. On y revint dans la suite, mais avec de moindres chances de succès.

Repoussés de ce côté, les partisans de l'État éducateur se rabattent alors sur des questions de moindre importance, et qui regardent surtout les mesures d'opportunité. Ils récriminèrent tour à tour contre l'incompétence des commissions scolaires, les programmes trop uniformes, l'inutilité des livres de prix, l'infériorité des brevets accordés par le Bureau central des examinateurs, la concurrence faite aux écoles normales, les défectuosités du mobilier scolaire, etc. Parmi les nombreuses réformes qu'ils préconisent, il importe de mentionner l'instruction obligatoire, l'éligibilité de la commission scolaire de Montréal, l'uniformité et la gratuité des livres de classe. Ces deux dernières suggessions ont déjà reçu un commencement d'exécution en 1899 par la publication de "Mon premier livre", divisé en deux parties, reliées séparément. " Mais les demi-réformes, disait l'un deux, ne sont pas des réformes. "

Quelques-uns demandent la centralisation des écoles si visiblement impossible à cause de l'étendue des arrondissements scolaires, de la rigueur des saisons et du mauvais état de la voirie. D'autres s'élèvent avec force contre le salaire de famine offert à nos instituteurs et surtout à nos institutrices laïques. D'abord, il n'y a pas de plus faux principe que de proportionner toujours la valeur de l'enseignement au chiffre du salaire payé. Cependant, même au point de vue du salaire, une distinction s'impose. S'agit-il des écoles des villes et surtout de la commission scolaire de Montréal ? le taux du traitement des instituteurs égale au moins celui que payent les bureaux de commissaires dans les provinces anglaises. Que si

l'on considère les districts ruraux, le grand nombre des institutrices, et, par suite, les engagements au rabais s'expliquent assez naturellement.

En premier lieu, les couvents de jeunes filles érigés dans tous les villages de quelque importance, donnent souvent une excellente instruction qui conduit droit au brevet d'enseignement sans obliger à des dépenses supplémentaires. Faut-il donc qu'on élève les murs autour de l'examen d'aptitude, ou que l'on abaisse le niveau des études dans les couvents.

D'autre part, les familles nombreuses, on le sait, pullulent dans toutes les vieilles paroisses de la vallée du Saint-Laurent. Rien de plus naturel dès lors qu'un brave père de famille consente à laisser se détacher du groupe de ses enfants, la jeune fille qu'il a fait instruire au prix de beaucoup de sacrifices et qu'il aime à voir à la tête d'une des écoles de la paroisse.

Certes, il ne l'enverrait pas à la ville gagner un salaire plus élevé peut-être, mais il la voit partir chaque jour sans inquiétude et même avec fierté, pour la modeste école qu'elle dirige ; il se charge même de toutes les dépenses du transport et de la nourriture, lui laissant volontiers la jouissance entière de son modeste traitement annuel.

Voilà l'histoire de beaucoup de jeunes institutrices contentes de leur sort, et accomplissant la tâche de chaque jour avec le dévouement et l'entrain qui distinguent ces modestes éducatrices des enfants du peuple.

Combien de pauvres paroisses de nos montagnes ou des pays de colonisation seraient totalement privées d'écoles, s'il leur fallait engager des normaliens ou des normaliennes ? C'est pour les riches paroisses que ceux-ci font des études spéciales et reçoivent une formation pédagogique professionnelle.

N'oublions pas non plus que la moyenne du traitement des institutrices des écoles élémentaires de la campagne, laquelle n'était que de $107 en 1898, s'est élevée à $118 en 1904 et à $122 en 1907, malgré que les commissions scolaires soient depuis quelques années obligées de chauffer elles-mêmes leurs maisons d'école. Et cependant, sous ce régime, nos petites écoles deviennent si attrayantes que la moyenne de la fréquentation scolaire dans notre province peut soutenir la comparaison avec celle des provinces anglo-canadiennes. Cette constatation fera-t-elle rendre justice à notre éducation nationale ?

L'enseignement gratuit et neutre est un de ces mots d'ordre, absolus et simples, qui arrivent aisément jusqu'aux masses incultes, et qui parlent à l'imagination populaire. On sait la fortune étrange et rapide de ces beaux noms qui ne sont, en définitive, que des trompe-l'œil, et, dans la plupart des cas, de perfides instruments d'oppression. Faut-il donc être doué de tant d'intelligence pour comprendre que ce vague personnage, qu'on appelle l'État, ne peut faire des cadeaux au peuple qu'avec l'argent du peuple ? Peut-on en outre se croire assez de puissance pour refouler vers sa source le sentiment religieux qui déborde sans cesse de l'âme et du cœur humain ?

Dans notre province de Québec, grâce à Dieu, ces deux mensonges scolaires, la neutralité et la gratuité de l'enseignement, ne se présentent encore qu'à l'état erratique, et le bon sens populaire ne se laisse pas surprendre par les trompeuses apparences dont ils s'enveloppent. Il semble plus sympathique assurément à l'uniformité des livres de classe, mais, croyons-nous, dans le but unique et avouable de diminuer les dépenses scolaires. Pour ceux-là qui obéissent davantage aux modernes instincts de nivellement démocratique, cette " réforme " cons-

tituerait un grand progrès, prélude d'un progrès plus grand encore dans d'autres domaines. Cette mesure mérite qu'on s'y arrête quelque peu.

Disons tout d'abord que, dans notre province, quoi qu'on en ait dit, il ne fut jamais question, à une ou deux exceptions près, de l'uniformité absolue des livres pour toutes les catégories d'enfants et pour toutes les écoles. Le choix des manuels classiques, confié successivement aux instituteurs, aux Bureaux d'examinateurs et au Conseil de l'Instruction publique, donna lieu parfois, il faut le reconnaître, à de véritables abus. Dès 1846, le surintendant Meilleur se plaignait du désarroi causé dans l'enseignement par la trop grande variété des livres de classe. Pour en réduire le nombre, il demanda une certaine règlementation qui n'allait pas toutefois jusqu'à interdire tous les manuels au profit d'un seul, et s'il recommanda si instamment le " Guide des Instituteurs " de l'inspecteur Valade, il ne l'imposa à aucune municipalité scolaire.

Dans les rapports annuels ou dans les écrits de M. Chauveau et de l'abbé Verreau, on ne trouve pas une seule phrase qui justifie le sentiment qu'on leur a trop longtemps prêté. Il n'ont toujours demandé, eux aussi, que la diminution des manuels classiques autorisés, mais jamais le monopole en faveur d'une série unique qu'il eût d'ailleurs été difficile de dresser. C'était aussi le but poursuivi par le surintendant Ouimet, quand, en 1876, la Législature l'autorisa à former, au département de l'Instruction publique, un " Dépôt de livres, cartes, plans, etc. " afin d'en réduire, à l'avantage des municipalités pauvres surtout, le prix de revient. Quatre ans plus tard, le ministère Chapleau abolissait le " Dépot " mais décrétait l'uniformité des livres par toute la province. Grâces aux

protestations du Conseil de l'Instruction publique, dont faisaient partie MM. Chauveau et Ouimet qui se prononcèrent contre cette mesure radicale, grâce à l'opposition du corps enseignant et à l'exemple des autres pays, cette loi resta lettre morte et fut même bientôt rappelée. Elle compte encore quelques rares partisans.

Toutefois, les débats de la dernière session provinciale (1908) lui ont porté de rudes coups. Que dans le passé, le caprice des instituteurs, le patronage officiel et l'avidité des libraires, aient conduit à des abus regrettables, cela ne constitue pas un argument péremptoire en faveur de l'uniformité absolue des livres pour toute la province. D'ailleurs, il faut compter avec la minorité protestante—elle se prononça contre cette mesure dès 1881 — le nombre considérable des écoles indépendantes, les obligations particulières à l'enseignement selon les aptitudes, les sexes, les nécessités locales.

Aussi bien les législateurs sont-ils intervenus dans ce sens pour établir l'uniformité régionale, telle que statuée par le code scolaire qui oblige les commissaires " d'exiger que dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que de livres autorisés, qui doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité ".

Dans les districts ruraux, la diversité des livres n'a que de moindres inconvénients, la population étant généralement stationnaire. Dans les villes, et surtout à Montréal, les changements de domiciles, fréquents et onéreux pour des centaines de familles, n'obligent pas toujours à de nouvelles dépenses scolaires. Car l'uniformité absolue des livres existe dans les sept écoles de garçons : les écoles du Plateau, Montcalm, Olier, Champlain, Murphy, Sarsfield et Belmont ; l'uniformité

mitigée dans les autres écoles subventionnées et non possédées par la commission scolaire. D'ailleurs cinq séries de livres classiques seulement sont en usage : celle des Frères des Écoles Chrétiennes et celle des Sœurs de la Congrégation dépassent de beaucoup toutes les autres en importance et en étendue.

En outre, le Conseil de l'Instruction publique s'occupe en ce moment de la révision de la liste des quelque 200 manuels scolaires déjà approuvés.

Nous voulons voir dans les jugements les plus contestables sur notre système scolaire, l'expression d'opinions sincères et le désir de promouvoir les intérêts de l'instruction publique. Il serait plus difficile d'expliquer pourquoi ils s'accordent si bien avec les entreprises des impérialistes en éducation. Il y a là une coïncidence piquante qui mérite d'être signalée.

Il ne peut être ici question de la Ligue de l'Enseignement, fondée à Montréal en 1902, et qui se trouva un jour si mystérieusement affiliée à son homonyme de France dont le but est la guerre à l'Église.

Tout récemment, les partisans de l'État enseignant faisaient cause commune avec la " Société d'Éducation du Canada ", pour demander, sur proposition de M. Harper, la création d'un Bureau fédéral d'Éducation ayant son siège à Ottawa et chargé de recueillir des statistiques et des renseignements sur le progrès de l'instruction au Canada. Le but des promoteurs de la mesure était évidemment de favoriser la centralisation scolaire, laquelle d'ailleurs fut ouvertement proposée aux instituteurs protestants de notre province. On devine au profit de quelle nationalité elle devait se faire.

M. Boucher de La Bruère, surintendant de l'Instruction

publique, s'éleva avec force contre le projet et rappela à propos le droit exclusif des provinces en matière de législation scolaire. Ses prévisions n'étaient que trop fondées. Nous n'en voulons pour preuve que la loi Roddick qui demandait bientôt (1902), l'établissement d'un conseil médical pour toute la Confédération, tandis que M. Robins, principal de l'École normale McGill, proposait la création d'un Conseil fédéral chargé de reviser les diplômes conférés par les écoles normales primaires et les Bureaux d'examinateurs, et qui devaient autoriser à enseigner dans toutes les provinces.

L'unification des programmes d'études secondaires et primaires était nécessairement à la base de ces projets louches qui témoignaient d'une erreur peu commune sur les origines de nos libertés scolaires, et d'une méconnaissance encore plus grande de l'état de l'enseignement dans nos collèges classiques et dans nos petites écoles. Admettre de pareilles visées, ce serait reculer de soixante-quinze ans, ce serait fouler aux pieds le pacte fédéral, abdiquer nos droits les plus intangibles, renier tout notre passé. Il est un peu bien tard pour nous proposer un pareil assujettissement. Qu'on ne craigne pas d'ailleurs que le sentiment de notre supériorité numérique nous donne jamais en aucune façon la tentation d'en abuser.

L'Anglais Labouchère disait en parlant des Canadiens français, en 1827 : " Qu'on me montre une seule loi faite par l'Assemblée de Québec contre les colons anglais ". A un intervalle de trois quarts de siècle, il serait facile de recueillir plus d'un témoignage non moins restrictif.

" Les catholiques de Québec, écrit le Rév. W.-I. Shaw, déjà cité, en matière d'instruction publique surtout, nous traitent avec une générosité à laquelle je me plais à rendre hommage

Nous contrôlons nos taxes, nous avons une part généreuse des allocations de la Législature, nous formons nous-mêmes nos instituteurs, et nous faisons tous les règlements que nous voulons pour nos écoles ".

Voilà de quelle manière la province catholique et française de Québec entend la garantie des franchises d'autrui, la pratique de la Constitution de 1867, les engagements contractés dans le passé envers les minorités.

L'excellent usage que nous avons fait de la liberté d'enseignement, et qui pourrait servir d'exemple et de modèle à plus d'une province de la Confédération, nous donne le droit d'espérer qu'on la respectera toujours. En tout cas, elle nous impose le devoir de veiller sur son intégrité.

La connaissance des solides qualités de notre système scolaire ne nous ferme pas néanmoins les yeux sur ses imperfections, encore moins sur les difficultés rencontrées dans son application. Nombreux sont les obstacles qui ralentissent le progrès de nos écoles nationales.

Il en est que nous avons hérités de nos pères et qui tiennent au caractère même de notre population, séparée depuis un siècle et demi de l'ancienne mère-patrie. D'autres nous viennent du peuple qui nous entoure et qui, possédant le prestige du génie commercial, comprime la liberté de notre développement intellectuel normal. D'autres enfin ont leur origine dans l'organisation même de notre mécanisme scolaire, sujet à de multiples influences extérieures souvent divergentes.

La première des difficultés que nos maîtres d'école rencontrent dans leurs fonctions, c'est l'influence du milieu familial sur l'emploi de notre langue française. Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Notre vocabulaire canadien a été arrêté dans son

évolution régulière par la longue nuit littéraire qui s'étend sur un siècle de notre histoire. Le rétablissement des relations avec la France ne date que des soixante dernières années. Faut-il s'étonner que de ce vieux fonds de langage légué par le XVIIe siècle surgisse si souvent le mot archaïque, savoureux si l'on veut, à coup sûr peu moderne et qui s'est conservé au foyer paternel ?

On a entendu le cri d'alarme répercuté de village en village depuis un demi-siècle contre l'envahissement de notre parler national par le vocabulaire hétérogène. La lutte contre l'anglicisme n'est pas près de finir. Pour peu en effet que nos jeunes gens s'éloignent des centres fermés où les traditions ancestrales se perpétuent, ils se heurtent à une autre population, active, entreprenante et énergique. Au moment où le commerce et l'industrie sont devenus de véritables carrières ouvertes à nos jeunes Canadiens, ceux-ci se sont aperçus de la nécessité d'apprendre ce qu'on appelle "la langue des affaires", afin de lutter à armes égales contre leurs concurrents. On sait avec quelle rare habileté notre jeunesse instruite manie les langues française et anglaise. Mais aussi que d'anglicismes ont chance de pénétrer dans notre vocabulaire industriel ou commercial à la faveur de ce contact journalier avec l'idiome étranger.

Il y a autre chose. Certaines théories erronées et dangereuses au point de vue scolaire tendent à s'accréditer parmi nous. Combien croient, par exemple, que l'arithmétique, la comptabilité, la gymnastique, la géographie parfois et même l'histoire s'enseignent ou s'apprennent plus vite en anglais qu'en français ? Ajoutez l'adoption universelle des jeux anglais dont la nomenclature et les mots de commandement

sont à peu près intraduisibles. Oh ! la langue des cours de récréation de nos élèves ! Malheur aux oreilles délicates qui l'entendent ! Le mal vaut d'être signalé afin qu'on soit plus indulgent envers les maîtres qui ont à lutter contre ces défauts extérieurs.

Quelques désavantages enfin sont inhérents à l'organisation du cours d'études primaire, à l'emploi du temps, au peu de durée du stage scolaire. La question des programmes ne peut rester indifférente au personnel de l'enseignement. Nous en avons marqué les différentes étapes. On croirait, à suivre l'agrandissement successif du cycle des études que la nature de l'enfant change de nos jours, que, plus précoce, il peut acquérir au moyen de procédés que l'on dit nouveaux, plus de connaissances qu'autrefois, les conserver plus longtemps et en faire un meilleur usage. Quel sourire de pitié à l'adresse des anciens provoquent d'ordinaire les trois parties de l'antique enseignement populaire : lire, écrire et compter ?

Cela ne suffit plus. Il faut enseigner à des enfants dont les facultés s'éveillent à peine un nombre de matières dont la seule énumération étonne et laisse rêveur. Ce n'est que timidement que l'on ose parler de la surcharge du programme des écoles communes. Cependant chaque année apporte une nouvelle matière à laquelle il faut faire une petite place. Quelle habileté il faut au professeur pour empêcher telle étude d'empiéter sur le terrain d'une autre ! En attendant, elles se pressent les unes contre les autres, mendiant de l'enfant qui un regard, qui un sourire, qui un accueil plus cordial, qui une franche et large hospitalité. Tiraillé en tous sens, voulant saisir de sa main débile tant de fils d'Ariane qu'on lui tend, l'écolier studieux et ambitieux, multiplie ses efforts, accumule

les heures de travail cérébral, pâlit sur les livres ou les dictionnaires bilingues ; l'autre au contraire, plus ami de son repos ou plus lourd d'esprit, promènera ses mains distraites d'un livre à l'autre, acquerra une instruction superficielle, et, pour n'avoir pu lui faire parcourir le programme complet, on aura oublié de lui apprendre les connaissances les plus indispensables, c'est-à-dire les éléments de la lecture, de l'écriture, et du calcul.

Ces échecs sont peut être plus nombreux qu'on n'ose l'avouer. Aussi bien, en présence de l'envahissement des carrières administratives ou commerciales par ces jeunes gens d'un prétendu savoir universel, mais qui ignorent même les " rudiments " comme l'on disait naguère, l'on a fini par croire, en Angleterre et dans certaines villes des États-Unis, que les connaissances à l'école primaire pouvaient bien perdre en profondeur ce qu'elles gagnaient en étendue. Qui le croirait ? On a tenté une réaction dans le but de ramener les programmes au point de départ, et de n'exiger des écoliers que ce que l'on appelle là-bas *the three R's* (*wRiting, Reading, aRithmetic*) !

Si, du moins, cette pléthore du programme ne s'alliait pas à d'autres désavantages scolaires particuliers à notre province de Québec et déjà signalés dans notre travail. Mais il faut bien, dans les campagnes, compter avec les rigueurs du climat, le mauvais état des chemins publics pendant six mois de l'année, la dispersion des habitations, la pauvreté d'un grand nombre de nouvelles paroisses, les familles chargées d'enfants. Dans les villes, les instituteurs connaissent bien les obstacles qui se dressent contre eux : la facilité de trouver du travail pour les jeunes garçons surtout, l'état besogneux de nos popu-

lations industrielles ou commerciales, la popularité croissante de la vie en plein air, l'absence si douloureusement ressentie des œuvres complémentaires de l'école, telles que patronages, cercles d'ouvriers, etc. Faut-il s'étonner dès lors que la durée du stage scolaire soit en général si courte, que les classes supérieures des écoles primaires se dépeuplent tant, et qu'une ignorance profonde remplace dans bien des cas les connaissances forcément incomplètes acquises dans l'enfance ?

Ceux qui ont la charge ou le contrôle de l'éducation nationale peuvent-ils, sans risquer de rester dans le domaine de la théorie et du rêve, négliger tous ces faits dont chacun est si gros de conséquences pour les résultats de l'œuvre scolaire ?

Par contre, est-il un serviteur du peuple qui mérite plus que l'humble instituteur de l'enfance l'appui empressé, efficace et persévérant de toutes les classes de la société ? Dans nos paroisses canadiennes, il est un auxiliaire précieux pour notre clergé qui doit à son tour l'aider de son expérience et de son autorité. Aussi avec quel plaisir nous verrions revivre en sa faveur cet antique règlement d'un concile de Cambrai ou quelque autre semblable : " Les curés s'informeront *tous les mois* des progrès des enfants (dans les écoles) ". Nous nous consolerions ainsi plus aisément de l'apathie ou de l'incompétence de bon nombre de commissions scolaires.

Si difficile donc est la tâche de l'éducateur, si considérable son rôle dans la société, et si grandes sont ses responsabilités ou ses mérites que l'on peut parler sans crainte de la nécessité où il se trouve d'acquérir une formation professionnelle spéciale et complète. On ne saurait exagérer l'importance religieuse, morale et sociale des " séminaires " de maîtres ou de maîtresses d'école. Sagement conduite, toute imprégnée de vie

chrétienne, éclairée par une saine philosophie et une science solide, l'école normale peut rendre d'immenses services à l'instruction publique en perfectionnant graduellement les études et en les diversifiant d'après les besoins du pays. La proportion du personnel enseignant improvisé est encore trop grande dans la province de Québec. Pour la diminuer, il n'est pas de plus sûr moyen que de favoriser l'extension qu'a prise récemment l'œuvre pédagogique des écoles normales.

RÉCIT

DES

FÊTES JUBILAIRES

DE

L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

1857 – 1907

PREMIÈRE PARTIE

LES PRÉPARATIFS

Caractère et signification des noces d'or. — La première réunion des anciens élèves, le 2 décembre 1906. — Formation d'un comité général et de plusieurs sous-comités. — Leurs travaux. — A la recherche des anciens professeurs et élèves. — Circulaire d'invitation. — Les journaux s'intéressent aux fêtes. — Les élèves actuels se préparent à recevoir leurs aînés.

Joseph de Maistre a énoncé une règle excellente pour juger de la valeur d'un homme ou d'une institution : " Voyez quels sont ses amis et quels sont ses ennemis ". L'École normale Jacques-Cartier, vient de subir l'épreuve décisive.

On jugera par les pages qui suivent si elle en est sortie victorieuse. Ceux qui nous ont fait l'honneur de parcourir les pages précédentes, l'ont pu deviner déjà.

Les anciens élèves de l'Ecole normale Jacques-Cartier, en effet, se rencontrent dans toutes les carrières, même les plus difficiles à atteindre. Ils revêtent avec une égale aisance les costumes les plus divers. Les uns vont s'asseoir avec majesté sur le banc judiciaire, ou dans les chaires de l'Université, les autres couvrent la veuve et l'orphelin du manteau de leur protection ou veillent sur les testaments : ceux-ci se hâtent de recommander leurs drogues pendant qu'elles guérissent encore, ceux-là réparent avec onction les fatales erreurs de leurs confrères. D'autres enfin, les sages, les modestes, les fidèles, font la guerre, une guerre sans trêve ni merci aux défauts charmants mais perfides de milliers d'enfants. Philologues, historiens, dessinateurs, mathématiciens, calligraphes, ils sont tout cela, oh ! mais sans aucune vanité, et comme sans le savoir !

S'ils vivent dans la crainte... des commissions scolaires, ils inspirent à leur tour à leurs élèves des craintes efficaces, contents de réaliser ce dicton, que la vie est faite de contrastes.

Oh !... j'en fais faire autant
Qu'on m'en fait faire...

Combien d'anciens normaliens sont retournés, qui à la charrue, qui au rabot, qui aux comptoirs paternels, comprenant bien " qu'on court à sa perte quand on sort de son état ". D'ailleurs, y a-t-il déshonorant métier pour celui qui gagne sa vie honnêtement ? Aussi l'École normale Jacques-Cartier ne rougit-elle d'aucun de ses fils ; car les démolisseurs, les esprits chagrins et les cœurs aigris ne se recrutent guère parmi eux. Elle a fourni toute une légion d'intègres citoyens.

Elle possède une autre qualité. Elle a cinquante ans. Pour

beaucoup de pauvres humains, c'est une perte sèche ; mais pour notre institution, c'est la consécration de sa vitalité, de son prestige, de sa vigueur. Dans notre jeune patrie, c'est assurément un bel âge. Notre constitution elle-même ne peut le réclamer ni peut-être prétendre à autant de sagesse, car elle n'est pas toujours tendre envers les minorités ! Notre école toutefois n'a pas l'éclat de ces collèges cossus, tout fiers de leurs 300 écoliers et en relations constantes avec les génies de tous les siècles. Nous ne l'ignorons pas. Donc on nous saura gré du caractère plutôt modeste imprimé à nos fêtes jubilaires.

L'École normale n'a pas voulu éclipser ses sœurs de l'enseignement secondaire. Son œuvre, aussi belle mais moins éclatante, ressemble plutôt à l'herbe qui gagne de proche en proche les hauts sommets, sans jamais porter ombrage à l'orgueil des grands chênes.

Sans provocation et sans réclame bruyante, nos anciens élèves se sont réunis en une fête intime où les souvenirs d'un demi-siècle ont été rappelés sans regret. " L'histoire comme la géographie, a-t-on dit, a ses déserts et ses solitudes ". A l'École normale Jacques-Cartier, pas de Sahara, ni même de Kalahari, peut-être de temps à autre, quelque faible dune pour la variété du paysage normalien.

Oserais-je dire que notre jubilé a été une réhabilitation ? Non, car il y a longtemps que l'on reconnait l'utilité, l'importance, la nécessité même de l'école normale primaire dans notre province. Assurément, c'était la fête de la reconnaissance !

On n'a pas oublié les noms des Chauveau, des Verreau, des professeurs et des amis de la maison. Un hommage plus

Ontario

discret s'adressait aux anciens élèves devenus maîtres à leur tour, et qui ont fait l'honneur de leur *Alma mater* en restant fidèle à sa mission d'institutrice du peuple. Mission sublime, mais qui hait le bruit, qui a besoin de la paix et du silence pour s'épanouir. Le grain de blé séjourne longtemps sous terre avant de révéler sa présence et sa fécondité.

La religion et le patriotisme,tels sont les deux éléments essentiels de la vie de tout véritable instituteur. Les pouvoirs publics ne doivent-ils pas protection et reconnaissance aux maîtres d'école qui sèment à pleines mains ces deux précieuse semences dans le cœur des jeunes générations ? Mais quand la moisson de vertus chrétiennes et civiques s'épanouit, qui en recueille les fruits ? Pense-t-on seulement à l'humble semeur, au geste large et infatigable, qui passe sans jamais regarder derrière lui ?

Les fêtes jubilaires célébrées en 1907, ne seront pas de sitôt oubliées. On se les rappellera pour que le souvenir des dévouements d'autrefois ranime le zèle et l'ardeur de ceux auxquels les traditions normaliennes ont été confiées, et aussi, pour que les élèves-instituteurs d'aujourd'hui restent dignes en tous points de leurs devanciers. Ce sera le plus beau résultat de la solennité du jubilé de notre vénérable institution.

Il serait difficile de dire à qui revient l'honneur d'avoir le premier émis l'idée de la célébration du cinquantenaire. Elle jaillit spontanément du cœur d'un grand nombre d'anciens élèves qui, à l'approche de l'année 1907, se sont instinctivement reportés aux débuts de l'École normale Jacques-Cartier. Jamais projet ne fut mieux accueilli par nos anciens. Il fallait voir avec quel entrain ils bousculaient—du moins en théorie—les difficultés inséparables d'une fête de ce genre. Elle est toujours vraie la parole de Pascal : " Le cœur a des raisons que

la raison ne connaît pas ". Quand l'enthousiasme des débuts se fut apaisé, il fallut songer aux préparatifs et la raison se mit de moitié avec le cœur pour organiser dignement les réjouissances jubilaires.

Le 2 décembre 1906, 66 anciens élèves se réunissaient dans le grand parloir de l'École normale pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour fêter le jubilé d'or. Séance importante où plusieurs orateurs parlèrent avec émotion du passé de *l'Alma mater* et de la place qu'elle occupe dans l'enseignement primaire. L'honorable P.-E. Leblanc, le chef de l'opposition, à Québec, se déroba à l'honneur de la présidence, alléguant que cette fonction " appartenait de droit à un homme qui a passé sa vie dans l'enseignement, faisant l'admiration de tous et s'étant attiré le respect et de la reconnaissance universels ". C'était indiquer, personne ne s'y trompa, le vénérable M. J.-O. Cassegrain, le doyen des professeurs de Jacques-Cartier. À l'unanimité, il est élu président. Le Comité général d'organisation des noces d'or fut bientôt ainsi formé :

Président : M. J.-O. Cassegrain.

Vice-présidents : MM. J.-N. Perreault, principal de l'École Montcalm et le notaire J.-B. Demers, inspecteur d'écoles.

Secrétaires : MM A.-B Charbonneau et Germain Beaulieu.

Trésorier : M. N.-G. Chabot.

Assistant-trésorier : M. R.-Z. Baulne.

Veiller à la répartition du travail d'organisation, solutionner les questions d'intérêt général, imprimer à la fête l'unité désirable, etc., telles furent les attributions diverses du grand comité.

Sans vouloir multiplier les comités secondaires et tromper le public sur l'importance et l'étendue des préparatifs, le comité central crut bon de s'adjoindre des groupes d'anciens élèves, troupes légères d'allure plus vive, qui se chargeraient tout spécialement de certaines parties de l'organisation. Les comités suivants furent nommés :

Des finances : MM. L.-P. Bérard, J.-W. Harris, J.-A. Cléroux, E. Daoust, et l'Hon. P.-E. Leblanc.

Des adresses et invitations : MM. N. Brisebois, Dr Gauthier, L. Létourneau, Dr Benoit, et R.-Z. Baulne.

Du programme des fêtes : MM. U.-P. Boucher, Dr J.-C. Poissant, Dr D. Caisse, J.-C. Pelland, et E. Ducharme.

Subséquemment, un sous-comité chargé de la composition des annonces et des articles à publier dans les journaux, est composé ainsi :

Comité de la presse : MM. N. Brisebois, Dr Gauthier et A.-B. Charbonneau.

La besogne se trouvait partagée. Le sous-comité des finances fut le premier à se mettre à l'œuvre, fier de son importance et bien décidé à résoudre la question des gros sous, car c'est le nerf de la guerre depuis bientôt six mille ans. Le 9 décembre, jour de la première séance régulière du Comité général d'organisation du cinquantenaire, s'ouvre la série des discussions amicales et courtoises sur les principaux détails des fêtes projetées. Quelle habileté il fallait parfois au président pour voguer au milieu de la mer des opinions diverses, et démêler les tendances générales. Quatorze fois, les

anciens élèves se réunirent en assemblée plénière, quatorze fois, apparut manifestement leur aptitude et leur goût pour la discussion intensive. Mais on finissait toujours par s'entendre et le travail avançait, se grossissant des observations des sous-comités. On aborda vite les questions vitales.

La première difficulté sérieuse était de dresser des listes complètes des cinquante cours depuis la fondation, de retracer tous les normaliens survivants, de découvrir le lieu de leurs domiciles et de se mettre en communication avec chacun d'eux. Travail de pointage très compliqué et qui demanda au principal de l'École normale des mois entiers de longues et patientes recherches. Pas un jour qui n'amenât une trouvaille importante.

Les anciens élèves de nos collèges classiques, à raison même de leurs études prolongées et de leur situation, restent plus en évidence dans la société, et il est relativement facile de les retracer. Combien de normaliens sont obligés de gagner ailleurs que dans le professorat, le pain de chaque jour ? Aussi, quelle incroyable dispersion de la famille normalienne ! Ceux qui en ont réuni les membres le savent assez ! La voix retentissante des journaux cria plusieurs fois, par tout le pays, l'appel de l'*Alma mater* à ses fils dispersés.

Puis on s'avisa d'un nouveau mode de publicité, qui obtint un plein succès. Son seul inconvénient était d'être dispendieux, mais qu'importe, s'il avait chance de réussir. Il consistait dans l'envoi aux anciens élèves connus, de brochurettes contenant les listes des élèves des cinquante promotions successives, et demandant de compléter les renseignements. Trois brochures de plus en plus volumineuses parurent dans l'espace de trois mois. Elles étaient divisées en trois parties et comprenaient :

1o la liste des professeurs de l'École normale ; 2o la liste des élèves qui avaient passé dans l'établissement depuis sa fondation ; 3o la liste des adresses des anciens professeurs et élèves ; 400 sur 1,585 en décembre, 678 le 1er mars, 920 le 14 avril. La troisième et dernière édition n'avait pas moins de trente pages et contenait des statistiques de la plus haute valeur. Nous en publions le résumé en appendice.

Ces diverses statistiques, par leur abondance et leur variété, laissent loin derrière elles, le tableau, publié en 1884, des états de services des anciens élèves de Jacques-Cartier. Elles sont presque toutes dues au travail personnel du principal, M. l'abbé N. Dubois ; elles projettent une vive lumière sur l'œuvre importante et féconde accomplie par les écoles normales primaires dans notre province, et quand les fêtes du cinquantenaire n'auraient produit que ce résultat, on pourrait encore parler de leur succès.

Dès le début de l'année jubilaire déjà, les grandes lignes de la célébration se dessinaient, et la première circulaire du comité général, en date du 28 janvier, l'annonça aux 400 anciens élèves, dont on connaissait l'adresse. Les voici.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME DES FÊTES

Lundi, 24 juin, à 8 heures du soir

Réunion intime des anciens professeurs et des anciens élèves.

Petite séance littéraire et musicale.

Collation des diplômes et des médailles aux élèves de la 51e session.

MARDI, 25 JUIN, à 9 heures du matin.

Messe et sermon.

Réception officielle des anciens élèves et des invités.

Adresse du président, réponse du principal et du surintendant.

Banquet et discours.

Trois autres circulaires suivent, tenant la famille normalienne au courant des travaux des différents comités d'organisation.

Certes, les réunions de ces comités n'étaient pas inutiles, car il fallait ne négliger aucun détail, tout prévoir et tout préparer. Bien des projets furent discutés, abandonnés, repris, morcelés pour être enfin partiellement acceptés. L'entente se fit bientôt sur quelques points importants : la publication d'un volume-souvenir, la participation des autorités civiles et religieuses aux noces d'or, l'élaboration du programme et la célébration des fêtes projetées.

Les points les plus litigieux regardaient particulièrement la participation aux fêtes officielles de tous les membres de l'Association des instituteurs, la frappe d'une médaille commémorative, et surtout la question de la souscription à demander aux ancien élèves, Les séances du comité général, et spécialement celle du 14 avril (98 présences), inspirent les espoirs les plus optimistes sur le succès désormais assuré des fêtes, et d'enthousiasme on adopte le libellé de la circulaire suivante qui fut aussitôt expédiée.

AUX ANCIENS ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Monsieur et cher ami,

L'École normale Jacques-Cartier célèbrera, les vingt-quatre et vingt-cinq juin prochain, les fêtes de son cinquantenaire de fondation. L'œuvre qu'elle a accomplie, elle en est fière et heureuse à juste titre. Elle a pleinement réalisé les espérances de ses vénérés fondateurs, M. Chauveau et l'abbé Verreau, dont les noms sont restés chers à notre pays. L'instruction pédagogique, religieuse, scientifique et littéraire, qu'elle a donnée à des centaines de jeunes gens a produit, grâce à Dieu, d'admirables résultats dont ont bénéficié des milliers d'écoliers de toutes catégories, dans notre province, dans la Confédération toute entière, et jusqu'aux États-Unis. Partie intégrante de notre système scolaire, l'École normale a vieilli mais elle n'a pas changé. Tous les ans, elle voit sa jeunesse se renouveler quand une nouvelle génération vient demander à sa vieille expérience des exemples et des leçons. Mais la joie de donner l'hospitalité aux Benjamins de la famille ne lui fait pas oublier les aînés, dispersés au loin et qui font toujours son honneur et sa gloire. C'est à ceux-ci qu'elle s'adresse aujourd'hui et d'une voix pleine d'émotion elle les convie à une grande fête de famille. Elle veut voir tous ses fils encore

vivants, pleurer avec eux les disparus, chanter les espoirs de l'avenir. Vous ne voudrez pas, Monsieur et cher ami, rester sourd à la voix aimée de votre *Alma mater*. Vous ne refuserez pas de venir vivre un instant la vie d'autrefois, les jours de vos jeunes années, quand, sous la direction de vos professeurs, vous vous prépariez à une vie d'honneur et de dévouement. Ce sera pour vous la fête du cœur, la fête de l'affection filiale. Vous êtes resté cher à votre *Alma mater* ; vous viendrez lui dire que vous l'aimez encore et que vous lui serez toujours fidèle. Retrouverez-vous à la table de famille, tous les vénérés maîtres qui ont instruit votre jeunesse et raffermi vos premiers pas dans votre carrière ? Hélas ! non. L'impitoyable mort en a couché un grand nombre dans la tombe. Vous viendrez donc, fidèle gardien de leur mémoire respectée, parler de leur dévouement, et constater avec joie que leur cœur et leur esprit vivent encore dans leurs successeurs.

Vous viendrez aussi presser la main de vos confrères d'études, qui vous parleront de leur joie, de leurs peines, des années vécues à l'ombre des murs du vieux Château de Ramezay et dans l'édifice plus spacieux du Parc Lafontaine. Vous renouerez les liens que le temps ou les préoccupations de la vie auront un instant relachés. Oui, venez boire la coupe de l'amitié avec avec ceux que vous appeliez jadis du beau nom de confrères. Vous rendrez aussi par votre présence aux fêtes jubilaires un solennel hommage à l'œuvre patriotique, nationale et religieuse accomplie pendant un demi-siècle par l'institution qui aima votre jeunesse, remplit votre intelligence et votre cœur des meilleures aspirations et des plus nobles ambitions. Car, la fête de votre *Alma mater*, c'est la fête de l'instruction primaire tout entière dans notre jeune et beau pays. Les

fondateurs et les organisateurs de notre enseignement élémentaire, ceux qui ont encouragé de leurs conseils et de leurs exemples les premiers instituteurs laïques catholiques de notre province sont disparus depuis longtemps, mais leur œuvre vivante toujours et toujours jeune, a triomphé du temps et de nombreuses difficultés.

Dans son enseignement, l'École normale Jacques-Cartier, nous ne craignons pas de le dire, est restée fidèle à la noble et grande mission qui lui avait été confiée, de donner à nos écoles nationales des professeurs sincèrement dévoués à la religion, à la patrie et à leur profession.

Aujourd'hui comme par le passé, vous en êtes le vivant témoignage, elle continue de distribuer à sa nombreuse famille, Dieu, l'éducation, la science et la paix.

Aussi, comme aux jours de son inauguration, verrez-vous à ces fêtes jubilaires les représentants des pouvoirs civils et religieux, fraterniser cordialement pour donner une nouvelle impulsion à l'œuvre de l'éducation dans notre bien-aimée patrie ; que ne peuvent-ils pas espérer pour l'avenir quand ils savent ce qui a été accompli dans le passé ?

Vous vous ferez donc un plaisir et un devoir, cher Monsieur, d'être des nôtres pendant les fêtes jubilaires de l'institution que vous n'avez cessé d'aimer et qui vous appelle. Non, vous ne laisserez pas vide la place que vous devez occuper à la table de la grande famille normalienne. Venez, venez réjouir une fois de plus le cœur et les yeux de votre *Alma mater.*

NAZ. DUBOIS, ptre,

Principal.

Montréal, le 24 avril 1907.

Les divers comités redoublèrent d'ardeur pour résoudre les difficultées qui surgirent encore. Pendant tout ce temps, l'École normale Jacques-Cartier agrandissait visiblement le cercle de ses admirateurs et de ses amis. Plusieurs journaux, la *Presse*, la *Patrie*, le *Canada*, le *Nationaliste*, l'*Enseignement primaire*, publièrent gratuitement des annonces, les procès-verbaux des réunions du comité des anciens, des articles destinés à faire connaître davantage l'événement qui se préparait et sa signification. La *Patrie* consacra même un *premier samedi* à l'histoire de l'École normale, depuis sa fondation au vieux château de Ramezay jusqu'à l'époque actuelle. Étapes intéressantes à parcourir, parce que chacune d'elles marque un réel progrès de l'enseignement primaire laïque.

Sur ces entrefaites, l'attention fut éveillée par la coïncidence des fêtes du cinquantenaire et des examens du Bureau central des examinateurs catholiques, ce qui devait avoir pour effet d'empêcher plusieurs anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier employés par ce Bureau, d'assister à la célébration. Une simple motion communiquée aux membres du Bureau central suffit pour aplanir cette nouvelle difficulté.

On sait que 27 commissions scolaires de la Province ont à leur service, comme professeurs, des anciens élèves de notre institution. Sur la demande de notre comité général, les unes accordèrent la fermeture des classes dans la semaine du 22 juin, les autres un congé suffisant pour permettre à leurs professeurs d'assister à nos fêtes. Toutes, elles méritent des remerciements pour leur bienveillance et leur courtoisie.

Le 2 juin, avait lieu la dernière réunion du comité général. Au principal et au personnel de l'École normale Jacques-Cartier sont confiés dès lors les derniers préparatifs du jubilé. Les

examens trimestriels furent terminés le 10 juin et le lendemain on licencia plusieurs élèves—les plus jeunes—avec invitation spéciale pour le 25. Les plus âgés nous restèrent, quelques-uns pour être témoins des travaux de décoration, d'installation des tentes, etc.; les autres pour aider les ouvriers, préparer la partie musicale et dramatique de la fête, et en général prêter main forte un peu partout.

D'ailleurs, tous eurent du temps de reste

> Pour dormir et pour écouter
> D'où vient le vent...

Malgré les grandes chaleurs de juin et le légitime désir de jouir de leur liberté, nos jeunes élèves-maîtres montrèrent une bonne volonté dont on ne peut assez les louer. En quelques jours, les classes lancastriennes de l'école annexe disparaissent, les pupitres et les cloisons sont enlevés, le musée d'histoire naturelle rétréci, et bientôt, une vaste salle, capable de contenir plus de 500 sièges, ornée d'une scène spacieuse et d'une estrade à l'usage des musiciens, s'ouvrait pour la fête intime du 24 et la réception officielle du lendemain.

Les Religieuses de la Congrégation recouvrent les vilaines colonnes et les murs indéfinissables, d'inscriptions, de trophées, de drapeaux, de banderolles diverses, puis M. Charles Gill, l'un de nos professeurs, peint pour la scène un tableau monumental représentant l'École normale actuelle vue de la rue Sherbrooke.

Dans la cour des élèves, tout près du jeu de balle au mur, s'élevait pendant ce temps une immense tente destinée à

abriter les dix ou douze rangées de tables nécessaires au banquet, et l'estrade des musiciens.

Les préparatifs touchent à leur terme. Plusieurs anciens élèves viennent nous visiter, et rendent hommage au bon goût et au zèle de ceux qui ont présidé ou mis la main aux préparations des grandes réjouissances. Nous sommes enfin au 24 juin. La célébration de la fête nationale passe presque inaperçue à l'École. Le soir, la famille normalienne tout entière dira, sans craindre la contradiction, qu'elle a rendu de précieux services à l'Église et à la Patrie, dans l'œuvre de l'éducation de l'enfance. C'est bien encore la meilleure manière de célébrer la fête nationale.

DEUXIÈME PARTIE

LES FÊTES JUBILAIRES

PREMIER JOUR : LA FÊTE INTIME

Journée du 24 juin : Séance historique offerte aux " anciens ". " La première leçon du Petit Nouveau ". — Distribution des médailles et des diplômes. — Le " réveillon ".

C'est le 24. Journée radieuse. Le soleil emplit la ville de chaudes effluves, que tempère, sur le plateau de l'École normale, la brise rafraîchissante venant de la montagne. Les clameurs de la fête nationale montent par bouffées d'en bas, où s'agitent les foules joyeuses, et où retentissent les bruyantes fanfares. Le soleil décline à peine vers le couchant, et déjà quelques anciens élèves apparaissent dans l'avenue en hémicycle qui conduit à l'école. Pourtant, la fête proprement dite ne commence qu'à huit heures. Ils sont venus de si loin, voyez-vous. L'un d'eux nous arrive en droite ligne du

Manitoba. Depuis deux jours qu'il est en route, il a accumulé sur ses habits, dans ses cheveux et dans sa barbe une épaisse couche de poussière de charbon. A peine l'a-t-on salué, qu'on veut déjà lui faire " une peur ".

— " Vous venez célébrer les fêtes du cinquantenaire ?

— Il me semble !

— Mais ne savez-vous pas qu'elles ont été renvoyées au mois de septembre ?...

— Vous dites ?

— Tenez, justement, vous auriez reçu la lettre de convocation aujourd'hui même... si vous étiez resté au Manitoba !!! "

Il y aurait eu cruauté à prolonger la mystification.

D'autres nous arrivent de la Gaspésie, des Cantons de l'Est, d'Ontario.

Le petit souper de famille, à la table du principal, dans la réfectoire des élèves, est tout assaisonné de souvenirs et " d'histoires ".

Il est sept heures. M. le surintendant vient d'arriver ainsi que les sommités de l'*Alma mater*. Le péristyle, les corridors, les parloirs, les salles, les classes mêmes commencent à s'emplir de bruit, de rires, d'épanchements et de noms qui rappellent des sentiments très divers.

Le service d'ordre, confié aux professeurs et aux élèves actuels, empêchent l'engorgement et les méprises.

Avec une douceur persuasive, on dirige bientôt cette foule houleuse, bruyante et riante vers la grande salle improvisée de l'école annexe. Et la séance intime commence, dans l'ordre indiqué par le programme ci-contre.

Legislative Library
Ontario.
Dec

PERSONNEL ACTUEL
M. N. G. CHABOT
M. L'ABBÉ L. A. DESROSIERS
VICE PRINCIPAL
M. L'ABBÉ N. DUBOIS PRINCIPAL
M. J. O. CASTEGRAIN
M. S. DUVAL
M. CHS. GILL
M. R. O. PELLETIER
M. R. Z. BAULNE
M. P. MALONE
M. N. BRISEBOIS
1908-09

PROGRAMME

DE LA

REUNION INTIME DES ANCIENS PROFESSEURS ET DES ANCIENS ELEVES

1.—Ouverture, MARCHE DES NORMALIENS..ORCHESTRE

2.—LA PREMIÈRE LEÇON DU PETIT NOUVEAU.

3.—Valse, BACCHANALE.....ORCHESTRE

4.—Collation des diplômes et distribution des médailles aux élèves de la 51e session, sous la présidence de l'hon. P.-B. DE LA BRUÈRE, Surintendant de l'Instruction publique.

5.—Fantaisie sur " FAUST ".....*Gounod*

ORCHESTRE.

6.—LA GRAMMAIRE.....*Labiche*

7.—Hymne National —" O CANADA "— Paroles de *l'hon. Juge Routhier*

CHŒUR DES ÉLÈVES.

L'orchestre est sous la direction du professeur JEAN GOULET.

LA PREMIERE LEÇON DU PETIT NOUVEAU

RÉCRÉATION LITTERAIRE EN 1 ACTE

PERSONNAGES

LIONEL.....	élève de Première.....	LIONEL-O. JOUBERT
AMÉDÉE....	" du Cours élémentaire..	AMÉDÉE LUSSIER
HILARION..	" " "	HILARION LEROUX
OLIVIER....	" " "	OLIVIER CARDINAL
IRÉNÉE.....	" " académique	IRÉNÉE VAUTRIN
VICTOR.....	" " "	VICTOR DEMERS
ROSARIO....	" " "	ROSARIO BERGERON

(*La scène se passe sur la place de l'École normale Jacques-Cartier*).

LA GRAMMAIRE

COMEDIE EN 1 ACTE, DE LABICHE

PERSONNAGES

FRANÇOIS CABOUSSAT, ancien négociant.....	J. BÉDARD
POITRINAS, président de l'Académie d'Étampes.	R. BERGERON
MACHUT, vétérinaire.....	N. GIASSON
JEAN, domestique de Caboussat.....	A. ROCH
EDMOND, fils de Caboussat.....	I. VAUTRIN

(*La scène se passe à Arpajon, chez Caboussat.*)

L'hon. P. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction, préside, ayant à sa droite M. J.-O. Cassegrain, et à sa gauche, M. le principal, l'hon. P.-E. Leblanc, l'hon. Larivière, ancien surintendant des écoles du Manitoba, etc. Ils sont là quatre à cinq cents anciens élèves, venus de tous les points de la province et du Canada ; ce qu'ils veulent, c'est qu'on leur parle de leur temps à eux, alors qu'ils prêtaient une oreille peut-être plus attentive à la voix de l'avenir qu'à la voix de leurs professeurs ; c'est qu'on fasse passer devant leurs yeux les images de leur jeunesse scolaire, qu'on parle de leurs bien-aimés professeurs, et qu'on accorde un souvenir à leurs confrères couchés dans la tombe. Ils seront servis à souhait.

Un entretien entre plusieurs écoliers, composé pour la circonstance, rappela en peu de mots les principales étapes de la vie des normaliens d'autrefois, intercala l'éloge des fondateurs, des organisateurs et des professeurs les plus éminents de l'École normale Jacques-Cartier. Qu'on me permette d'en faire une analyse succincte et d'en citer quelques extraits.

Trois condisciples, élèves du cours élémentaire, se rencontrent au retour des vacances sur la place de l'École normale. L'un d'eux, Olivier, raconte que ses vacances ont été quelque peu gâtées par l'humiliation de n'avoir pu répondre aux questions de ses anciens professeurs sur l'histoire de Jacques-Cartier. Ses deux amis, Hilarion et Amédée, jeunes gommeux en herbe, ne manquent pas de renchérir et de l'accabler de leurs sarcarmes. Sur ces entrefaites, un petit nouveau arrive, armé d'un énorme " sac " qui contient son " butin ", ses vieux livres et son " ardoise ".

Les jeunes normaliens se promettent de passer un joyeux

moment. Lionel est fils de cultivateur, naïf, mais futé comme pas un. Il s'aperçoit vite qu'il sert de jouet à ses futurs condisciples et il a aussitôt arrangé une bonne petite représaille de sa façon. " Je me vengerai bien ; dit-il, en aparté ". " Si je creusais la science de ces petits maîtres ". (*Haut, et sans avoir l'air d'y entendre malice*). " Donnez-moi donc quelques renseigmements sur l'école d'Allemagne. (*se reprenant*) sur l'École normale, au lieu de rire de moi ".

Amédée donne à deux pieds dans le panneau :

Amédée.—L'École normale fut fondée par un homme...

Lionel.—Ah ! par un homme !

Amédée.—(*Continuant*).—Dont notre pays ne saurait trop admirer le patriotisme éclairé et la grande intelligence, l'hon. P.-J.-O. Chauveau, en 1857.

Lionel.—Tiens, il y a cinquante ans.

Amédée.—Il mourut en 1890.

Lionel.—Comment ! On assiste déjà à ses funérailles !

Amédée—Surintendent de l'Instruction Publique...

Lionel.—Après sa mort ?

Amédée.—(*Continuant*) en 1850.

Hilarion.—55.

Lionel.—Ah ! il ressuscite.

Amédée.—en 1855... il... il... (*à Hilarion*). Aide-moi donc !

Hilarion.—Bien, qu'est-ce que tu veux dire ?

Amédée.—Si je le savais, je ne te le demanderais pas...

Hilarion tente de venir à la rescousse d'Amédée, s'enferre à son tour, ce qui amuse fort le petit " nouveau ".

Comment sortir d'embarras ? A ce moment, Irénée, Victor et Rosario, trois élèves du cours académique, graves sans affectation, sérieux sans sècheresse, apparaissent dans les coulisses. " Ah ! chers confrères ! que je suis heureux de vous revoir ", s'écrie Amédée, du plus loin qu'il les aperçoit.

Olivier.—Et pour cause.

Hilarion.—(*Indiquant les élèves de quatrième*). Voilà nos sauveurs.

Avec une bienveillance charmante et protectrice, Irénée s'intéresse tout de suite au " petit nouveau ". " Vous êtes de Saint-Mathurin ", lui dit-il.

Lionel.—Oui, du rang Saint-Claude, près des Bois-Francs. Ma maîtresse d'école s'appelait Mlle Philomène Pontbriand. Elle faisait une très bonne classe. L'hiver, quand il faisait bien froid, elle nous mettait en rond autour du poêle, afin de ménager le bois, car les habitants lui donnaient $90 par année, mais à condition qu'elle fournît le bois de chauffage. Elle m'a dit que lorsque je serai instituteur, je pourrai gagner $150 par année en ne faisant que six heures de classe par jour !

Irénée.—Dis plutôt 300 ou 500.

Mais pour gagner un salaire aussi élevé, il faut remplir un programme qui donne lieu à une première discussion entre les élèves du cours académique. Le " petit nouveau ", dont la logique est rarement en défaut, s'écrie alors en prenant son

" sac " pour sortir : " Puisque le programme des études est si étendu, il faut me mettre à l'œuvre sans tarder ".

Olivier.—Non, non, mon petit, tu as vu l'ignorance de mes deux confrères en fait d'histoire de l'École normale ; il ne faut pas te laisser sous cette fausse impression.

Lionel.—Je ne demande pas mieux que de recevoir ici ma première leçon d'histoire.

Olivier.—Nous en profiterons tous. Asseyons-nous. Rosario nous fera le plaisir de nous parler de M. Chauveau.

Suit l'éloge du vénéré fondateur des écoles normales de notre province, à la fois poête, orateur, romancier, historien, homme d'État. La sereine unité de sa vie faite de patriotisme et de foi chrétienne, apparut dans cette esquisse rapide. Les écoles normales ont longtemps occupé la pensée de M. Chauveau. Elles lui doivent leur existence, leur organisation, les services qu'elles ont rendus à l'enseignement primaire, et, dans une bonne part, les directeurs éminents qui les ont dirigées au début. C'est un nom trop connu des anciens pour que leur reconnaissance se lasse de l'entendre si souvent prononcer pendant ces fêtes jubilaires.

Puis, Irénée commence, avec une émotion ou plutôt une éloquence sincère, l'éloge de l'abbé Verreau, le premier principal de l'École normale Jacques-Cartier. De nombreux applaudissements soulignent les passages les plus vibrants. L'abbé Verreau unissait à une piété sans étroitesse, une science universelle. un patriotisme sans défaillance, un souci constant de ses élèves, un dévouement aussi modeste que sincère à la cause de l'éducation. Il fit de son école, pendant les vingt

premières années surtout, un centre intellectuel des plus actifs, car son action était plus libre. Aux jours sombres, il défendit l'œuvre normalienne avec une science, une habileté, une dignité qui lui concilièrent enfin tous les esprits. " Les polémiques qui se sont engagées autour de l'œuvre de M. Chauveau et de M. Verreau l'ont affermie, loin de l'ébranler, et si de nos jours les écoles normales primaires destinées à donner la formation pédagogique professionelle, s'appuient sur des bases solides et constituent un rouage nécessaire à notre système scolaire, ne craignons pas de l'affirmer, c'est aux écrits, à l'influence et au prestige de l'abbé Verreau que nous le devons".

Les jeunes accordent des souvenirs émus aux anciens professeurs à l'École. Les noms de MM. Ossaye, Dostaler, Delanay, Dévisme, Regnaud, de Bonpart, Boudrias, Aubin — nous ne pouvons les énumérer tous — soulevèrent des applaudissements répétés. Mais ce qui nous touche de plus près, nous émeut davantage encore. Aussi les ignorants de tout à l'heure disputent aux élèves de quatrième l'honneur de faire discrètement l'éloge de leur vénérable professeur, M. J.-O. Cassegrain, qui enseigne depuis 41 ans à Jacques-Cartier.

Amédée. — Cinquante promotions d'écoliers ont passé devant sa modeste chaire, et à toutes, il a parlé du devoir, de l'idéal, de la religion et de la patrie en des termes inoubliables. Car il lui est facile à lui de conseiller, d'éclairer les âmes et de réchauffer les cœurs.

Il n'a qu'à faire sa propre biographie pour esquisser le portrait du citoyen intègre, utile à l'Église et à son pays, et dont la vie laisse après elle une trace ineffaçable de lumière et de bienfaits.

L'éloge allait continuer quand le " petit nouveau " les rappelle tous à l'ordre.

Lionel.—Il me serait peut-être plus utile, après avoir reçu de vous ma première leçon d'histoire, d'aller ententre ce vénérable professeur dont vous me dites tant de bien.

Irénée.—Entrons et tu constateras toi-même que nous n'avons rien exagéré.

Cette récréation historique, toute d'actualité, plut infiniment à nos anciens. Elle ressuscitait un passé plein de charmes et de souvenirs précieux, ravivait la reconnaissance envers les grands bienfaiteurs et témoignait que les traditions normaliennes se sont conservées parmi les jeunes fils de l'*Alma mater*.

Par une délicate attention pour les élèves actuels, la collation annuelle des diplômes et la distribution des médailles, avaient été réservées pour le premier jour des fêtes jubilaires, bien qu'on connût déjà le résultat des examens de fin d'année.

M. le surintendant de l'Instruction publique distribua trente-trois diplômes dont neuf aux élèves du cours académique. M. Irénée Vautrin, qui avait déjà conquis les sympathies des anciens dans le rôle de panégyriste de M. Verreau, reçut, aux applaudissements de l'auditoire, les deux plus belles décorations de l'École : la médaille de son Altesse le Prince de Galles et celle du surintentant de l'Instruction publique.

La deuxième partie de la soirée fut consacrée à la représentation de la comédie de Labiche : " La Grammaire ". Tout en s'amusant aux dépens de l'innocente manie d'un collectionneur

de poteries gallo-romaines, les élèves apprirent l'utilité des règles grammaticales surtout pour " ceux qui ont de l'ambition et pas d'orthographe ".

Mais il était visible que les anciens élèves avaient hâte de causer librement. Plusieurs recherchaient bruyamment parmi les hôtes de la soirée, les amis d'antan, et la joie de se donner une première poignée de mains ne favorisait pas toujours nos jeunes artistes dramatiques. Les vibrants accents de l'hymne national, *O Canada*, vinrent clore cette charmante récréation littéraire et musicale, prélude d'une soirée plus intime encore, mais non moins amicale. Un goûter sur le pouce attendait les nombreux invités dans le réfectoire des élèves. Ma foi ! ils lui firent beaucoup d'honnenr en le mangeant de bon appétit. Que de mots, que de mots ! aurait dit MacMahon en pareille circonstance. Les petites liqueurs, inoffensives, je vous l'assure, y allaient gaiement de leurs explosions bruyantes. Elles semblaient vouloir protester contre le silence des pièces pyrotechniques du feu d'artifice " rentré ".

Le monopole *Light and Power* nous joua, au beau milieu de ce joli " réveillon ", un petit tour tout à fait pendable. Toutes les lampes s'éteignirent à la fois. Force fut donc de revenir à l'antique gaz clignotant. C'était encore une manière pratique et vivante de nous rappeler un passé lointain et qui appartient déjà à l'archéologie. Tout s'arrangea pour le mieux, et ce n'est que bien tard au matin que le silence réussit à pénétrer à l'École normale et à se faire respecter, surtout dans le dortoir réservé aux anciens élèves. La première journée des fêtes jubilaires finissait à peine que déjà se levait l'aurore du second jour.

TROISIÈME PARTIE

LES FÊTES JUBILAIRES. (Suite)

SECOND JOUR : LA FÊTE RELIGIEUSE

Journée du 25 juin : Grand'messe solennelle d'actions de grâces. — Sermon de M. l'abbé O. Harel. — *Te Deum.*

Dans notre province de Québec, il n'y a pas de fête domestique, publique ou nationale, sans que l'on accorde à la religion sa bonne large part dans les réjouissances. Car elle est, avec la langue française, le lien de notre nationalité, la raison de notre autonomie, la sauvegarde de notre loyauté au présent et de notre fidélité au passé. L'École normale Jacques-Cartier n'a pas voulu faire exception à cette loi générale. Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir nos anciens élèves groupés, ce matin, dans notre petite chapelle trop étroite pour les contenir tous. Ils débordent de toutes parts sur le palier du grand

escalier central. Une messe d'actions de grâces les réunit aux pieds des autels, dans un même sentiment de reconnaissance envers la Providence divine qui a veillé sur le berceau de l'institution, qui a béni son œuvre semi-séculaire, et qui permet d'espérer encore de beaux jours. Dans cette prière publique et fervente personne n'a sans doute oublié les disparus, ceux qui sont tombés sur la route de la vie en accomplissant leurs devoirs d'honnêtes citoyens ou d'instituteurs dévoués. Oublier les morts ! mais leur souvenir aimé ne remplit-il pas tous les moments de ces fêtes jubilaires ? A neuf heures, la grand'messe solennelle commence chantée par trois de nos anciens élèves. M. l'abbé Amédée Goyette, curé de Stanhope, officie, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. J.-A. Lefebvre, curé de Wendon Centre, et L.-N. Caron, curé de Katevale (Stanstead). Le chœur composé d'anciens élèves exécute la messe du second ton. A l'évangile, M. l'abbé O. Harel, ancien assistant de feu M. Verreau, et actuellement aumônier du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, prononça le sermon de circonstance.

SERMON DE M. L'ABBÉ O. HAREL

" Cum venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. — Ille me clarificabit.

" Lorsqu'il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous apprendra toute vérité... — C'est lui qui fera briller ma gloire d'un souverain éclat ".

(JEAN, XVI, 13, 14).

L'enseignement de la vérité fut la grande préoccupation de Jésus-Christ et l'occupation spéciale des dernières années de sa vie mortelle. Avant de monter au ciel, il reproche à ses apôtres leur persistante incrédulité et promet de leur envoyer le Saint-Esprit, cet Esprit de vérité, lien du Père et du Fils, Amour substantiel et personnel dans lequel les personnes divines se possèdent, élan mutuel de suprême tendresse par lequel ils se communiquent et savourent éternellement leurs amabilités, leurs infinies perfections. C'est le Saint-Esprit dont le souffle ne fécondera plus les eaux primitives, mais l'Église et en elle le genre humain. C'est Lui qui, comme au Jourdain, au Thabor, à Gethsémani et au Golgotha, confirmera, soutiendra, divinisera même, selon saint Jean, le disciple de Jésus-Christ et l'enfant de la sainte Église, complétant l'œuvre du Sauveur, et l'étendant jusqu'à la consommation des siècles. Il comblera les désirs du Christ, épousera ses préférences, inspirera à l'Église une tendresse particulière

pour les privilégiés du Cœur de Jésus, les petits enfants. A qui dira-t-elle, cette Épouse de Jésus-Christ : " Laissez venir à moi les petits enfants " ? — A vous, messieurs les instituteurs ; au cours primaire reviendra d'abord cet honneur. A vous d'ouvrir à cet âge ce cénacle, pour lui faire respirer, au nom de l'Église, une atmosphère lumineuse et saine ; lui composer un milieu où tout lui suggère le vrai et le bien ; cénacle que vous ouvrait à vous-mêmes il y a cinquante ans, et depuis lors, jusqu'à ce que Dieu l'eût ravi à lui, cet Élie de la formation scolaire, M. l'abbé Verreau. Mais le manteau du prophète est tombé entre les mains d'un nouvel Élisée, qui n'a, comme son prédécesseur, rien tant à cœur que de continuer dignement son œuvre.

Repassons donc les leçons de l'École normale. C'est le vrai et le bien à faire pénétrer dans l'âme de l'enfant, qui forment l'objet de vos devoirs. Le vrai et le bien, sous ce rapport, sont les deux parties de cet entretien. Demandons au Saint-Esprit de nous bien pénétrer de son importance.

I. Le vrai enseigné aux enfants

Le vrai s'impose en théorie, parce qu'il est un et nécessaire ; mais en pratique il rencontre l'opposition la plus acharnée de la part de l'erreur et du mal, fils de l'erreur. Il faut donc à celui qui enseigne le vrai l'autorité pour le faire admettre à l'élève ; il lui faut en second lieu la science et en troisième lieu la sagesse, comme nous allons le considérer ensemble, au souvenir des entretiens si clairs, si substantiels et si attachants du fondateur de l'École normale Jacques-Cartier.

L'autorité, lien du Créateur à sa créature, condition nécessaire de la vie et de l'usage de la vie comme de sa persévérance pour l'être qui l'a reçue, mouvement communiqué du moteur souverain, qui demande une liaison, un contact constants et ininterrompus pour se maintenir et donner tout son effet, l'autorité est la première condition de l'enseignement et surtout du vrai surnaturel. Elle est la boussole dans les fluctuations de doctrine, le levier qui renverse les obstacles et soulève les fardeaux des obscurités et des lourdeurs terrestres, la sauvegarde contre tous les assauts et les défaillances. C'est le Saint-Esprit qui en a si pleinement revêtu les apôtres.

Notre-Seigneur en avait si bien donné l'exemple que les Juifs le reconnaissent tout d'abord : *Loquitur tamquam auctoritatem habens.* " Il parle comme possédant l'autorité et non comme nos pharisiens et nos docteurs toujours hésitants ". Toute la prédication de Jésus-Christ repose sur l'autorité divine de sa mission ; chacune de ses paroles est une lumière sans ombre et une loi sans contrôle humain : c'est l'autorité d'un Dieu qui se manifeste pour le plus grand bien des hommes.

Entrés tremblants, pleins de doutes, hésitants au Cénacle, les apôtres, les premiers instituteurs de l'humanité, reçoivent le Saint-Esprit promis, et, sous son influence, en sortent avec l'autorité. Ils proclament la vérité clairement, ouvertement et avec le courage de donner, s'il le faut, pour elle et son triomphe, leur repos, leur sang, leur vie. Cette autorité répond aux puissances humaines qui leur demandent de se taire : " Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Nous ne pouvons nous empêcher de parler ". C'est avec cette autorité qu'ils transmettent au monde entier la parole divine et sa miséri-

cordieuse influence ; ils sont le chaînon qui lie Dieu et son Christ à l'âme humaine, qui réformera les torts, les oppositions natives, les vices de l'humanité, pour donner au monde des chrétiens, des Fils de Dieu, engendrés dans le Saint-Esprit. Tous ceux qui se refuseront à cette autorité, seront confondus et brisés s'ils osent jusqu'au bout lutter contre elle.

Le même esprit plane sur vous, chers instituteurs, se répand avec profusion en vous et dans vos efforts et vous assurent les mêmes triomphes, quand elle trouve des jeunes cœurs bien disposés. Vous vous rappelez comme elle a toujours régné à l'École normale, n'admettant ni résistance même au dernier moniteur qui en avait été revêtu, ni hésitations de nature à montrer qu'on voulait transiger avec elle. Cette autorité, dans nos jours où la liberté individuelle est portée jusqu'au culte et réclame sa toute-puissance, cette autorité plus que jamais nécessaire, vous devez au Saint-Esprit de l'implorer, de la faire prévaloir quand même et d'assurer avec son propre appui son triomphe dans vos classes. Elle vous communiquera la science.

La science surnaturelle est fondée sur l'autorité. C'est l'autorité du témoignage et de la tradition qui nous donne la certitude du passé en histoire. C'est de même la confiance du professeur qui ouvre aux connaissances l'intelligence de l'enfant. Cette science doit être saine. Comme il s'agit ici de la science chrétienne, l'instituteur doit être en garde contre la superstition, le scepticisme ou les compromis en fait de doctrine. Je ne parle pas de l'erreur formelle, parce que je ne suppose pas qu'un instituteur chrétien puisse la commettre. La superstition ne peut exister dans l'âme de l'instituteur, mais

il a souvent à la combattre, ne serait-ce qu'en rappelant à la vraie doctrine les enfants qui entendent ou voient, à la maison ou autour d'eux, des choses opposées au salut, telles que la religion sans culte ou même extérieure, la croyance que le salut dépend de certaines pratiques de piété plutôt que de la bonne vie et de l'observance des lois de Dieu et de l'Église, la charité matérielle ou simplement négative.

Le scepticisme est actuellement plus à crainde, à cause des mauvaises lectures qui mettent tout en doute ou, sous des sophismes spécieux, nient tous les dogmes ; des mauvaises compagnies où le respect humain empêche l'instituteur de confesser Jésus-Christ. De là au relâchement dans la pratique de la foi, il n'y a qu'un pas. De là surgissent comme de source les compromis en doctrines. Oh ! pas de cela dans l'instituteur catholique, surtout devant les enfants. Eh ! croyez-vous que ce soit chose inouïe ? N'ai-je pas lu dans un journal qui représente l'esprit d'une nation répandue sur toute la terre qu'un prince de cette race, pour se tirer d'un mauvais pas s'était parjuré comme un gentilhomme ? Ne lisez-vous pas dans un trop grand nombre de traités de politesse, que le mensonge officieux est excusable, obligatoire même, selon plusieurs prétendus catholiqes, s'il tire quelqu'un d'un malheur ou lui évite une perte notoire ? Dites donc la vérité jaillissant d'une science saine et consultez qui la connaît quand vous l'ignorez vous-mêmes.

Votre science doit être précise. Ne vous laissez pas égarer à la suite de l'accessoire, si séduisant soit-il, vous exposant à oublier le principal. Suivez pour bien posséder cette précision, cette concision même, le petit abrégé de doctrine, qui a été toute une révélation pour des athées et des incrédules, qui a

fait pleurer de reconnaissance et d'admiration des savants bien disposés mais perdus dans la vague des investigations purement humaines, le petit Catéchisme, dont chaque mot est une révélation combinant la science des Écritures, de la Tradition et des plus savantes méditations du génie humain livré à l'influence du Saint-Esprit. Avec cette qualité, votre science sera facilement pratique. Pour ne pas perdre de temps et vous trouver toujours utiles à vos élèves, vous irez d'abord à ce qui règle la croyance pratique et la conduite morale d'un chacun.

A ses néophytes, saint Paul commence par proclamer, en substance, deux vérités capitales : " l'existence de Dieu ; la justice de Dieu qui rend à chacun selon ses œuvres ". Même sous le paganisme, Socrate questionne, requestionne pour éloigner l'accessoire et arriver au principe premier, simple évident, qui règlera la vie morale. J'ajoute que si vous n'êtes pratiques, en enseignant, vous ne serez utiles à personne, pas même à vous.

Avec l'autorité et la science vous arriverez à la sagesse. La sagesse dépouille le vrai de tout alliage, y conduit sûrement l'enfant, et réussit même à la faire aimer en lui en découvrant les avantages, la beauté, les amabilités. C'est assez vous dire que cette sagesse est prise dans son sens le plus large. C'est le discernement, existant dans l'âme du professeur et de celui-ci se communiquant à l'âme de l'élève, qui fait sûrement distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le coté pratique d'une question des probalités plus ou moins respectables qu'elle présente. C'est le don de conseil que le Saint-Esprit répand dans l'âme et qui fait éviter ce qui, bon ou indifférent en soi, pourrait être nuisible à l'élève, comme l'exposition inutile des erreurs, des crimes, des contacts spécieux entre le bien et le mal ; ces

théories de l'irresponsabitité d'un criminel, qui aujourd'hui se précipite frénétiquement dans le mal, mais s'y est préparé, en luttant toujours contre sa conscience, par une longue suite de déchéances et de suggestions successives de motifs délibérément coupables qui ont amené à cette heure la crise finale, conséquence logique et ininterrompue des défections préalables.

A cette sagesse du professeur se rattache le soin de faire trouver les bons moyens, en les possédant lui-même, d'arriver à une bonne fin. Et ici je me contenterai, comme développement de cette pensée importante, d'indiquer les résultats de l'enseignement et de la formation donnés à l'École normale Jacques-Cartier. C'est un fait d'expérience que les élèves qui en sortent avec les diplômes savent quelque chose de complet et de pratique, savent travailler et dans leur enseignement comme dans la carrière qu'ils auront choisie, considèrent d'abord le but et prennent ensuite sûrement la voie qui y conduit. C'est l'effet du don de science que l'Esprit-Saint a deversé dans l'âme de l'instituteur pour qu'il se connaisse lui-même, avec sa fin surnaturelle et la pratique des vertus qui y conduit, et pour qu'il apprenne à ses élèves la même connaissance de soi-même et le chemin de la vertu qui mène au bonheur.

La sagesse, comme don du Saint-Esprit, a un autre objet bien plus élevé : c'est de faire goûter Dieu en dévoilant à l'âme ses amabilités et montrant le Créateur ce qu'il est, l'âme des âmes, voulant échanger avec elle le commerce d'une mutuelle et délicate tendresse. C'est ici que le vrai devient délectable et que l'âme qui l'a compris s'éprend pour lui d'une noble passion, devine les motifs qui le font toujours plus dési-

rable, et scrute toutes les sciences pour appuyer sa sainte ambition de le connaître toujours mieux pour en jouir davantage.

Le vrai ainsi communiqué par le Maître et perçu, recherché, aimé par l'élève ouvrira l'âme au bien, le cœur, la volonté affective à la recherche du bonheur, récompense infaillible du bien.

II. Le bien

Le bien, le souverain bien, c'est Dieu qui mérite à ce titre tous les hommages, tout l'amour de l'homme. Le bien que présentent les créatures, c'est un reflet de Dieu faisant briller en elles, à la gloire du Créateur, les divines excellences. Le bien est également la fin dernière de l'activité humaine. Pour avoir fait le bien, le cœur sera éternellement récompensé, il jouira dans la mesure des efforts qu'il aura faits pour renvoyer à Dieu cette faveur toute divine, la connaissance du bien et les moyens pour le pratiquer.

Pour faire le bien, il faut connaître la volonté divine, il faut l'accomplir en y conformant la volonté humaine, s'y complaire même comme dans l'unique trésor du cœur, et la faire jusqu'au bout en y appliquant constamment les libres énergies de la nature humaine. Pour cette œuvre, Dieu nous a donné la conscience, il a orienté notre cœur, il nous a accordé les ressources du caractère. Quelques réflexions sur ces conditions du bien.

La conscience, représentant officiel de Dieu en chacun de nous, voix intime de la divine volonté, la conscience nous fait connaître à chaque instant la règle pratique du bien. En elle-

même, elle est irréprochable ; mais bien des circonstances de lieux, de temps et de personnes peuvent l'avoir endormie ou faussée, et l'instituteur a pour devoir de lui rendre toute sa clarté, sa rectitude, sa vivacité. Que d'enfants, dès le berceau, voient des actes, entendent des choses tellement contradictoires et si opposées à la règle même naturelle du bien, qu'ils arrivent à l'âge de discrétion, à l'adolescence, avec des erreurs de jugement pratique et des habitudes très préjudiciables. J'en causais un jour avec un directeur de grand séminaire aux Etats-Unis. " A qui le dites-vous, me dit-il ? Nous recevons des jeunes gens qui se destinent immédiatement aux saints ordres. Eh bien ! il nous faut souvent commencer par leur apprendre les vertus purement naturelles : le respect de la vérité, le respect de l'autorité, le respect de la justice ". A combien plus forte raison des enfants encore sans instruction ni formation convenables auront besoin d'être ramenés au point naturel et chrétien par des avis généraux d'abord et ensuite par des conseils particuliers, quand l'occasion s'en présentera.

Pour d'autres enfants accoutumés, presque sans trop s'en rendre compte, à contredire la voix de la conscience, même en matière grave, l'instituteur doit agir plus directement et bien faire comprendre que ce n'est pas l'intérêt, ni le respect humain, ni la passion qui doivent appuyer leurs déterminations, mais la loi de Dieu. Il y va souvent des mœurs de toute la classe. Avec discrétion et douceur, mais aussi avec fermeté et constance, il faut combattre toutes les mauvaises habitudes et se mettre même en droit d'expulser les incorrigibles pour le plus grand bien de tous. Les consciences molles, paresseuses, inertes, doivent être poussées, aiguillonnées, har-

celées, s'il le faut, pour qu'elles donnent promptement, au moment opportun, le conseil pratique qui fasse toujours accomplir la loi, quelque dure qu'elle puisse être. L'instituteur doit ici encore agir énergiquement.

Les enfants sont, vous le savez, des êtres d'imitation : ils font ce qu'ils voient faire, et les retards, les hésitations deviennent de sérieuses entraves pour leurs intermittentes énergies. L'instituteur doit donc montrer à ces retardataires le bien et ses plus frappants motifs, puis les y faire arriver avec toutes les industries de la persuasion et du bon exemple. Ce sera pour lui le chemin du cœur.

Le cœur, Dieu et l'homme le sollicitent constamment, parce que, lui gagné, tout l'homme est conquis. Mais pour gagner le cœur, il faut lui offrir un trésor capable de le captiver pour toujours. C'est Jésus-Christ qui l'a dit : " Où sera votre trésor, là sera également votre cœur ". Mais ce cœur est souvent pris dès le berceau et soumis à la plus tyrannique des volontés, aux aspirations, aux besoins, aux caprices les plus futiles. Il faut le relever, lui montrer des objets plus dignes de lui, le placer le plus haut possible.

C'est la volonté de Dieu qu'il est nécessaire de lui faire connaître, mais telle qu'elle est, comme elle s'est elle-même révélée ; car une fois bien comprise, elle le ravira pour toujours. Qu'est-elle donc la volonté de Dieu ? Elle est l'amour parfait dont Dieu s'aime et s'enivre et qu'il veut partager, dont il veut jouir avec l'homme. Volonté qui aimait à converser avec Adam et Eve dans les délicieuses retraites du paradis terrestre, et désirait récompenser de son propre et inaltérable bonheur un acte d'obéissance coûtant le facile et avantageux sacrifice de la volonté humaine. Volonté qui a

aimé jusqu'à se faire humaine pour pardonner, en l'expiant, la faute de l'homme. Volonté qui se fait l'ami passionné, l'esclave du cœur qui ne veut rien lui refuser. C'est jusque là qu'il faut faire monter le cœur de l'enfant ; c'est sur ces hauteurs qu'il faut le placer, et la tâche en est d'autant plus facile que ce cœur a été originellement créé pour ces prérogatives.

Et ce Dieu est si bien ce trésor, que le moindre rayon de sa gloire, la plus pâle manifestation de ses perfections jette dans d'ineffables extases le cœur qui cherche sérieusement le vrai, le bien ou le beau. Quand, au lieu d'un reflet, d'un rayon, d'une ombre, le cœur se sent en possession du lumineux et suave trésor, la jouissance ne connaît plus de limites, et la plus grande crainte de l'heureux conquérant de Dieu est de s'exposer à perdre sa conquête.

Mais, cher instituteur, tu peux me demander, si le cœur de l'enfant d'aujourd'hui est susceptible d'atteindre à ces hauteurs. Mais plus que susceptible, il est de lui-même avide de s'y élancer, parce qu'il est à l'époque des grandes décisions, de l'orientation définitive de ses énergies vers le bonheur et les moyens de se l'assurer au bout de la carrière. Le cœur de l'enfant d'aujourd'hui ? Mais il ne vieillit pas, il ne change jamais, le cœur. Toujours il lui faut Dieu et il s'ennuie de Dieu. S'il s'en est rendu indigne, il sera lui-même son propre Dieu, mais pour s'ennuyer à mort du vrai Dieu, se jeter dans de frénétiques occupations afin de faire diversion à cet amer ennui. Mais diadème, auréole de l'ambition, ivresse de la volupté, monceau d'or de la cupidité, qu'est-ce que tout cela pour l'homme sans Dieu ?

En haut donc, ce cœur de l'enfant, cher instituteur ! Placez

le en Dieu, qui veut en faire le cœur d'un homme de bien, d'un chrétien fervent, d'un saint. Livrez-le au Saint-Esprit par vos prières, vos exemples et les mérites de votre apostolat.

Le caractère, qui soutient jusqu'au bout la lutte de la vie présente, se trempe en Dieu avec la piété, fournit à l'humanité sa part de dévoûment par le travail et se soutient par la patience et la mortification. Le cœur bien placé en Dieu est déjà au plus intime foyer de la piété, et s'applique le conseil du Saint-Esprit au livre de l'Ecclésiastique : " Laisse-toi bien unir à Dieu et soutiens constamment ton effort, pour faire à la fin arriver ta vie à sa complète croissance ". C'est là toute la piété ; c'est le cœur en plein brasier de l'amour divin ; c'est Dieu qui se dit lui-même " un feu consumant, dévorant tout ", qui absorbe tout l'homme pour le temps et pour l'éternité ; car " la piété, dit saint Paul, est utile à tout, parce qu'elle a les promesses et de la vie présente et de la vie future ". Mais elle demande des exercices, elle se nourrit de pratiques suivies et se consomme ici-bas dans la foi.

Habituez donc, chers instituteurs, vos élèves à la piété pratique, donnez-leur des exercices de piété réglant chacune de leurs journées, sanctifiant chaque mois de l'année et remplissant ainsi l'année entière. A Dieu leur Père élevez leur cœur avec les douces inspirations de la reconnaissance ; soumettez leur volonté au Maître qui n'attend un acte de soumission que pour leur continuer l'existence et plus fructueuse et plus douce ; liez toute leur personne à l'ami rendant au centuple l'atttachement dont l'homme lui donne la preuve.

Rappelez-vous les dévotions de l'École normale. Avec la pratique des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, qui vous était si délicatement facilitée — toujours un confesseur

étranger avec les trois prêtres de la maison — ; la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur, l'avocate des causes désespérées, comme le monde en rencontre trop souvent ; la dévotion aux anges-gardiens, qui établit un lien ininterrompu entre les cœurs du Maître, de l'élève et celui de Dieu, parce que cet Ami du ciel, tout en s'occupant de nous, voit toujours la face du Père des cieux et lui ravit en notre faveur ses plus fertiles ressources.

Dans ces conditions le travail, trop souvent, froide et dure pénitence de l'homme déchu, amènera sa part nécessaire d'action dans la trempe du caractère. Ce sera le travail pour Dieu ; car, dans le monde renversé où nous sommes, le travail est assez généralement le grand fardeau de la vie. Comme on le rejette facilement, comme on y apporte de répugnance quand on ne peut s'y soustraire ! L'aiment deux classes d'hommes : les saints qui y voient le prix de la gloire pour l'éternité, à l'exemple du Sauveur, et les âmes passionnées qui veulent arriver à la fin suprême de leurs désirs, la gloire attachée à la science ou aux honneurs, la richesse, les plaisirs. " Vanité des Vanités " dit Salomon que ce travail pour la terre et ses biens périssables.

Le seul travail digne du chrétien, les Saints l'ont choisi et avec eux l'instituteur chrétien doit l'enseigner et le faire aimer. Ses élèves ont des destinées qui dépassent le temps et la terre. Oui, chrétiens, nous tendons plus loin et plus haut : *Altius tendimus.* Nous ne pouvons nous arrêter à briguer la reconnaissance, si glorieuse soit-elle, des hommes, d'une nation, même de toute la terre : tout cela finira par s'effacer.

Mais le travail surnaturellement bon, le moindre acte accompli pour faire la volonté de Dieu, à la suite de Jésus,

peut ne laisser aucune trace dans ce monde, tandis qu'il assure un effet, un retentissement éternel dans un monde meilleur. Dût la tâche ne gagner que du mépris, des persécutions sur la terre, èlle n'en sera que plus fructueuse pour le ciel. Quand même la lassitude essaierait de ralentir l'ardeur ou même de faire abandonner le labeur, une voix douce et convaincante dirait au cœur : " Elle ne dure qu'un moment, elle n'est pas si lourde notre tribulation, si on la compare à la gloire sans mesure et sans fin qu'elle nous prépare et dont nous trouvons l'assurance dans notre foi ".

Gravez, chers instituteurs, ces vérités, gravez-les bien dans le cœur de vos élèves, et l'eau glacée de l'épreuve ne servira qu'à le mieux tremper pour le bien. Avec la piété et le travail, il embrassera la patience qui donnera la dernière trempe à son caractère. La patience " l'inévitable souffrance ". comme dit l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, résume la doctrine des Saints Livres sur le voyage de l'homme à la recherche du ciel. L'homme souffre pour jouir, mais, pire sort encore, il souffre de trop jouir, de jouir malgré Dieu et contre sa conscience. Mais la patience chrétienne, et non le faux et grimaçant stoïcisme, fait passer l'âme et le corps à travers les contretemps, les indigences, les maladies, les adversités, les plus crucifiants labeurs, avec la consolation d'y cueillir des mérites proportionnés à l'effort déployé, à la peine acceptée, aux privations endurées pour l'amour de celui qui tient compte d'un verre d'eau donné en son nom.

La patience est une des qualités de la charité, selon saint Paul, qui nous demande également de porter mutuellement nos fardeaux. Apprenez à vos élèves à se supporter lea uns les autres, et préparez ainsi des générations qui, bien loin de se

jalouser et par là de se nuire, se pardonnent réciproquement leurs défauts et méritent ainsi d'être exaucés en disant au Père des cieux : " Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ". Comme la pratique de la charité envers le prochain est, selon saint Jean, l'accomplissement de toute la loi, Dieu donnera en retour les grâces qui feront observer la mortification, autre forme de la patience.

L'enfant s'habituera à souffrir pour Dieu la faim, la soif, le froid comme la chaleur, la fatigue et la maladie, parce qu'il a acquis à l'école cette endurance, cette résistance efficace qui peut, sans se laisser abattre, rencontrer les labeurs, les difficultés, les épreuves. Faillible en soi, limité dans sa puissance et accessible à tous les chaos, le corps doit amasser toutes les forces, accumuler toutes les énergies, acquérir toutes les habiletés qui lui rendront moins désastreux les assauts imprévus de l'adversité.

La mortification doublera les énergies de l'âme en l'empêchant de se consumer en curiosité vaine, imaginations folles et désirs brûlants qui enlèvent le temps, la recherche, le goût même du bien. Elle bridera les passions et l'ivrognerie ; la débauche, les mauvaises compagnies et les lectures dangereuses trouveront cet enfant toute sa vie appliqué à des objets plus dignes d'un ami de Dieu et d'un fils de la sainte Église.

C'est, chers instituteurs, en résumé, ce que vous avez tant de fois entendu enseigner à l'École normale et ce que l'on y apprend encore, la recherche de la vérité, l'amour et la pratique du bien.

C'est M. l'abbé Verreau, c'est son esprit, son âme qui anime ces solennités et vous répète ses leçons ; qui offre au maître

et à l'élève les trésors si judicieusement amassés d'un généreux passé, livre encore un riche présent aux légitimes ambitions de ses normaliens et des générations qu'ils sont appelés à former ; leur ouvre un avenir tout resplendissant des espoirs les mieux fondés.

Avec l'abbé Verreau, c'est le prêtre que le normalien sait connaître, apprécier, aimer et suivre en tout, l'ami dévoué, sage, infatigable de l'instruction et de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, héritier lui-même en cela des belles traditions du clergé canadien-français.

Avec l'abbé Verreau, le normalien a senti l'avantage, la nécessité même du prêtre dans l'enseignement, dans la classe, dans la direction et du maître et de l'élève, il a béni l'influence de l'évêque et de tout le clergé sur la formation scolaire.

Avec M. l'abbé Verreau, c'est l'Église que le normalien contemple, admire, aime et place au cœur même de son œuvre, sachant reconnaître plus pratiquement ce qu'est en tout et partout l'Église : Jésus-Christ continuant, étendant et complétant sa mission dans les individus et les sociétés, le Saint-Esprit animant de son souffle de lumière, d'amour, l'école, berceau de tant de saints.

Apôtres, vous appelle le Play, chers instituteurs, apôtres à la suite de M. Verreau vous resterez et, comme dit le prophète Daniel, pour " avoir formé à la justice un si grand nombre de jeunes cœurs, vous brillerez comme des étoiles durant la perpétuité des éternités ". Ainsi soit-il.

Les accents solennels du *Te Deum*, le sublime cantique d'actions de grâces, termina dignement la fête religieuse, si simple tout à la fois et si touchante.

QUATRIÈME PARTIE

LES FÊTES JUBILAIRES. (Suite)

SECOND JOUR : LA FÊTE OFFICIELLE

Nos hôtes. — Adresse présentée par M. J.-O. Cassegrain, président des fêtes jubilaires. — Réponse du principal, M. l'abbé N. Dubois. — Discours de l'honorable P.-B. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique. — Présentation de la médaille commémorative. — Le Banquet. — Allocution de Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal. — Allocution de l'honorable Lomer Gouin, Premier ministre de la province de Québec. — Allocution de Mgr Emard' évêque de Valleyfield. — Allocution de l'honorable Evariste Leblanc, chef de l'opposition, à Québec. — Dernière réunion du comité d'organisation. — Conclusion.

Ce matin donc, les fêtes ont revêtu un caractère dirai-je plus austère ? non, mais plus sérieux et plus officiel. Des hôtes distingués sont arrivés pour prendre part à nos réjouissances et nous en sommes tous fiers. Nommons seulement

l'hon. L. Gouin, premier ministre de la Législature de Québec, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr Émard, évêque de Valleyfield, le R. P. Filiatreault, S. J., supérieur du Scolasticat de l'Immaculée-Conception, M. l'abbé Perrier, visiteur des écoles catholiques de Montréal, M. l'abbé Choquette, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, M. C.-J. Magnan, rédacteur de l'*Enseignement primaire*, de Québec, etc., etc.

A onze heures, la réception officielle des anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier et des invités avait lieu dans la grande salle improvisée de l'école-annexe. La scène d'où, la veille, les jeunes avaient fait entendre leurs joyeux colloques, servait de tribune maintenant aux vieillards vénérables et aux sages, dont les paroles toutes chargées de souvenirs célébraient d'autres temps et prédisaient pour notre École un bel avenir. M. J.-O. Cassegrain, président du comité d'organisation des fêtes jubilaires, le premier, parla au nom de tous les anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier.

ADRESSE DE M. J.-O. CASSEGRAIN

Monsieur le Principal,

C'est avec plaisir que nous avons reçu votre chaleureuse invitation d'assister au CINQUANTENAIRE de la fondation de l'École normale Jacques-Cartier. Aujourd'hui, nous sommes heureux de répondre à votre appel, et nous vous prions d'agréer nos plus sincères remerciements de nous donner l'occasion de nous asseoir un instant sous le toit hospitalier de notre *Alma Mater.*

Un cinquantenaire est une date qui fait époque dans l'histoire d'une institution. Il rappelle aux élèves les soins, les sollicitudes dont ils ont été l'objet de la part de cette institution, et des années qui ont été les plus belles, les plus heureuses de leur existence. Il permet de revoir d'anciens amis, d'anciens confrères, de s'entretenir des choses d'autrefois, et de vivre pendant de trop courts moments, hélas ! de la vie du passé. Il permet aussi de rappeler la mémoire des confrères qui ont quitté la scène de ce monde pour habiter le séjour des réalités, et de vouer à ces chers disparus un souvenir fraternel et religieux. Un cinquantenaire offre surtout l'occasion de témoigner à l'*Alma Mater* les sentiments d'attachement et de reconnaissance qu'on a toujours entretenus à son égard, et de lui exprimer les vœux que l'on forme pour sa prospérité future.

Permettez-moi de placer ici quelques courtes réflexions qui me sont suggérées par la fête de ce jour.

L'éducation de l'enfance a été, à toutes les époques de

l'histoire, le sujet d'études sérieuses et de profondes méditations ; et si nous remontons le cours des âges, nous constatons que depuis les noms les plus autorisés de la sagesse antique jusqu'aux plus grands esprits des temps modernes, tous, à divers degrés, se sont occupés d'éducation. Il n'y a dans ce fait rien qui puisse surprendre. L'éducation est une œuvre des plus importantes, une œuvre hérissée de difficultés, sur laquelle repose le bonheur de la famille et de la société ; c'est de plus une œuvre indéfiniment perfectible comme l'est son objet. Car de quoi s'agit-il dans l'éducation ? si ce n'est de former l'homme, en d'autres termes de développer les facultés de son intelligence, de cultiver son cœur et de façonner son caractère. Que de choses grandes et nobles ! mais aussi quelle responsabilité assume celui qui se charge d'une semblable tâche ! Que d'aptitudes il doit posséder ! que de zèle et de dévouement il lui faut déployer pour accomplir ses fonctions, et ne pas faiblir sous le fardeau !

En considérant les qualités que doit avoir celui qui aspire à la carrière de l'enseignement, les esprits bien pensants de tous les siècles ont cru qu'il fallait une institution dans laquelle le futur instituteur pût se former lui-même : car le véritable professeur ne s'improvise point. De là, la nécessité d'écoles d'*entraînement*, d'écoles normales.

Dans une école normale, l'élève-maître suit un cours spécial d'enseignement ; il s'efforce d'acquérir ces qualités de premier ordre qu'il lui faut posséder afin de pouvoir les communiquer aux autres. Il étudie les procédés, les moyens, les méthodes enfin les plus propres à développer les facultés naissantes de l'enfant, et à faire pénétrer dans cette jeune intelligence les connaissances qu'il veut lui inculquer.

Mais c'est surtout au point de vue moral qu'une école normale devient le plus nécessaire, et qu'elle exerce la plus heureuse influence. L'élève-maître y est l'objet d'un soin tout particulier : le principal ou directeur de la maison, aidé de ses collaborateurs, le suit pour ainsi dire pas à pas, étudie attentivement son caractère, s'efforce de découvrir en lui les qualités, les aptitudes d'un bon instituteur. Et ce n'est qu'après avoir donné des preuves de toutes ces choses, et avoir subi avec succès un sérieux examen sur ses connaissances scientifiques et pédagogiques que l'aspirant reçoit officiellement le permis d'enseigner. On voit par là jusqu'à quel point la nécessité d'une école normale s'impose, et quelle garantie elle offre à la société tout entière.

Pénétré de ces idées, l'honorable M. Chauveau, cet ami de l'éducation, ce patriote éminent, l'un de ces hommes qui jettent le plus d'éclat sur le nom canadien, a fondé, du consentement des autorités religieuse et civile, trois écoles normales en cette province. De plus, il a voué à la diffusion de l'instruction publique dans notre pays son énergie, ses talents d'orateur et d'écrivain, et, je pourrais ajouter, la meilleure partie de sa vie.

Pour compléter et affermir son œuvre, M. Chauveau appela à la direction de ces établissements des hommes distingués par leur savoir, des hommes aux vues élevées, et dévoués, comme lui, à la cause sacrée de l'éducation de la jeunesse.

L'un de ces hommes — je ne parle ici que du premier principal de l'École normale Jacques-Cartier — eut, pendant près d'un demi-siècle, la direction de cette importante maison. M. l'abbé Verreau a apporté dans l'accomplissement des devoirs multiples de sa charge, une activité qui ne s'est jamais démentie ; il a fait preuve d'une connaissance profonde de la

jeunesse et de ses besoins, connaissance qui, suivant moi, le place à l'un des premiers rangs parmi les éducateurs de tous les pays.

Afin de se convaincre de ce que j'avance ici, il suffit, pour ceux qui m'écoutent en ce moment et qui n'ont pas été sous la direction de M. Verreau, de lire les rapports qu'il présentait chaque année au Surintendant de l'Instruction publique, ainsi que les discours qu'il a prononcés et les thèses qu'il a développées devant l'Association des Instituteurs catholiques de la région de Montréal. Ces documents constituent un cours de pédagogie, et ont de plus le mérite de répondre aux besoins spéciaux de notre province.

M. Verreau n'était pas seulement un éducateur de premier ordre, c'était un homme dont les vastes connaissances n'avaient d'égale que sa profonde modestie ; c'était un écrivain aux vues larges, au jugement droit et sans préjugés. Aussi fut-il, comme son ami de cœur, M. Chauveau, l'objet d'attaques ardentes, passionnées, que rien — absolument rien — ne saurait justifier.

Je ne puis dire combien je me sens ému lorsque je rappelle le souvenir de ces deux hommes si dévoués à leur pays, de ces catholiques dans le vrai sens du mot ; et, en rendant à leur mémoire un faible tribut de vénération et de reconnaissance, je suis certain d'être l'interprète de tous mes confrères les normaliens.

Monsieur le principal, en vous confiant la direction de l'École normale Jacques-Cartier, les autorités religieuses et civiles vous ont donné une preuve de la confiance qu'elles reposaient en vous. Permettez-moi de le dire ici, cette confiance est pleinement justifiée.

Vous êtes encore au début de votre carrière ; mais l'activité que vous avez déployée dans l'accomplissement difficile des devoirs de votre charge, l'intérêt que vous prenez à tout ce qui se rattache à l'enseignement primaire dans cette province, l'estime que vous avez pour la jeunesse studieuse, tout nous donne la certitude que vous marcherez dans les traditions de l'École normale, et que vous continuerez l'œuvre si heureusement commencée et en partie accomplie par votre illustre prédécesseur.

Certes, M. le principal avait le droit d'être fier du succès des fêtes jubilaires. C'était la récompense de plusieurs mois de travail. Aussi, quelle émotion n'éprouvait-il pas en présence de ces 400 à 500 anciens professeurs et élèves, accourus de toutes parts pour célébrer l'œuvre normaliste de Montréal ! Ses remerciements s'adressent à eux d'abord, puis à ses nombreux invités, à ceux qui ont envoyé des lettres d'excuses de ne pouvoir assister ou qui se sont fait représenter aux fêtes jubilaires. Il salue dans l'assistance le vénérable père de Mgr Emard, âgé de près de 80 ans, et l'un des plus anciens instituteurs primaires du pays. Puis, il entreprend la tâche agréable de faire l'historique de l'œuvre accomplie par l'École normale Jacques-Cartier depuis cinquante ans.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ N. DUBOIS

PRINCIPAL DE L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Monsieur le président,

Un des moments les plus poignants dans la vie du professeur, c'est celui des adieux à la fin de l'année scolaire. Il se demande alors s'il a assez bien préparé le cœur de ses élèves à faire fructifier la semence de science et de vertu qu'il y a jetée. Il interroge avec angoisse les dispositions de ces jeunes âmes à qui il a donné sans compter ses forces, son activité, son zèle. L'avenir réalisera-t-il ses espérances ; la saison des fruits répondra-t-elle à la saison des fleurs ? Puis, une fois les adieux faits, les " au revoir " prononcés avec un serrement de cœur, le professeur compte avec joie les carrières utiles à la patrie, les dévouements aux œuvres nationales, l'agrandissement du patrimoine de vertu et de bienfaisance. Ce que les adieux contiennent de tristesse et de douleur, le retour le fait oublier, et c'est bien aujourd'hui la fête du retour. Depuis longtemps, nous interrogeons l'horizon pour reconnaître les normaliens qui nous reviennent. Nous sommes allés au-devant de vous sur toutes les routes, et nous vous avons invités à passer un jour encore sous le toit aimé de vos jeunes années. C'est que votre *Alma Mater* voulait se consoler des adieux d'autrefois si souvent répétés, et vous presser tous, ne fut-ce qu'un moment, sur son cœur qui est toujours le même ! Et

vous êtes venus en grand nombre, conduits par le doyen de vos professeurs. Quelle bonne action vous accomplissez aujourd'hui !

Vous dirai-je que vous n'avez pas changé ? Certes, vous êtes restés des normaliens dignes de l'institution dont vous venez célébrer l'heureuse vitalité ! Mais vous n'êtes plus les mêmes. Les promesses que Dieu avaient mises dans votre jeunesse se sont réalisées, et cette vue réjouit le cœur de votre *Alma Mater*. Vous avez changé, vous les professeurs de l'enseignement primaire, car je vous vois entourés d'une multitude de jeunes gens dont vous avez ouvert l'intelligence et le cœur à l'idéal, à l'amour de la Patrie et de l'Église. Vous avez changé, vous que des circonstances incontrôlables ont détournés de l'enseignement, et qui avez mérité, sur un autre théâtre, les applaudissements de votre *Alma Mater*. Députés, avocats, médecins ou notaires, prêtres, industriels, commerçants ou cultivateurs, vous jouissez d'une influence et d'un prestige dont vous avez droit d'être fiers.

Aussi, comme au jour de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier, dans le vieux château de Ramezay, vous ne venez pas seuls reconnaître les bienfaits de votre *Alma Mater*. Des personnages éminents, dont le pays connaît bien les noms vénérés, sont à vos côtés, car votre œuvre est leur œuvre ; le même esprit vous anime ; vous avez dans le cœur le même amour de la patrie et de la religion. Aussi permettez-moi de remercier les personnages illustres qui relèvent de leur présence l'éclat de votre jubilé normalien.

Reconnaissance à vous, M. le premier ministre de la province de Québec, pour la bienveillance avec laquelle vous avez répondu à notre invitation. De nombreuses et graves occupa-

tions vous sollicitent à la fois ; vous n'avez pas cru qu'une fête de l'enseignement primaire fut indigne de votre attention. L'histoire n'oubliera pas que sous votre gouvernement l'œuvre des écoles normales s'est développée. Les préoccupations d'éducation n'ont pas été étrangères à votre récent voyage en Europe, et les observations que vous avez pu faire en pays étranger vous aideront, sans doute, à mettre à exécution des projets utiles à l'instruction publique.

Merci à vous, M. le surintendant, qui mettez dans la surveillance de cette institution qui a l'honneur d'être sous votre contrôle immédiat, tant de circonspection, de délicatesse et de largeur d'esprit.

Mgr l'archevêque aime les nobles traditions léguées par ses prédécesseurs. Notre École de la rue Notre-Dame, à maintes reprises, a entendu les paroles de Mgr Bourget et de Mgr Fabre, du fondateur infatigable et du patient pacificateur. Sous l'égide spirituelle et protectrice du premier pasteur du diocèse, notre École a développé son œuvre ; elle n'a jamais démérité.

Il y a cinquante ans, l'évêque de Montréal assistait seul aux fêtes de l'inauguration de notre École. Aujourd'hui, le district de Montréal est partagé entre plusieurs diocèses, et Mgr l'évêque de Valleyfield, suffragant de Montréal, nous fait l'honneur d'assister à nos fêtes jubilaires. Pas un évêque qui se désintéresse de notre œuvre, et qui ne fasse des vœux pour son succès. Merci à vous et aux membres du conseil de l'Instruction publique pour l'intérêt que vous prenez à la cause importante de l'éducation du peuple.

Les trois écoles normales de notre province, fondées la même année, sont toujours restées unies par leur attachement

à notre présent système scolaire confessionnel, par leur zèle à répandre les meilleures méthodes pédagogiques et par leurs excellentes relations. Qu'il me soit donc permis d'envoyer, au nom des anciens élèves, un cordial salut à ces vénérables institutions-sœurs, et surtout à l'École normale Laval de Québec.

Nous devons aussi nos remerciements aux représentants des Frères-instituteurs. Venus, pour la plupart, dans notre pays à une époque où les écoles normales avaient déjà rendu de grands services à l'éducation, les Religieux enseignants ont d'abord été des auxiliaires indispensables de nos professeurs laïques trop peu nombreux pour les besoins de notre pays. Ils sont restés pour les normaliens des émules et des collègues dont il est inutile de dire ici la compétence et le zèle pour l'œuvre de l'éducation nationale.

J'adresse également de sincères remerciements aux supérieurs de nos collèges classiques, aux membres du clergé, au rédacteur de l'*Enseignement primaire*, à tous ceux de nos invités qui se sont occupés ou s'occupent encore de près ou de loin de notre œuvre normalienne. Leur présence aux fêtes du cinquantenaire, est une nouvelle preuve de l'intérêt qu'ils portent aux progrès de notre institution pédagogique.

Dirai-je à tous ce qu'à accompli l'École normale Jacques-Cartier depuis que les 27 élèves du premier cours ont quitté ? Retracerai-je les étapes successives, parcourues par une œuvre due à l'initiative d'un homme d'État aussi distingué par ses talents littéraires et oratoires, que par sa grande intuition des besoins de notre pays ? Car elle n'était pas facile la tâche de mettre le couronnement à notre système scolaire qui avait demandé tant d'années de tâtonnements pour réunir les pièces

nécessaires. Loin de moi le désir de récriminer contre un passé plein d'angoisses et d'inquiétudes pour nos pères, quand ils virent le drapeau français disparaître sur les flots bleus du Saint-Laurent. Il s'est évanoui à jamais, et l'histoire elle-même ne remue que d'une main discrète les cendres d'un incendie peut-être mal éteint. Mais il nous sera permis, en présence de nos compatriotes d'origine anglaise, de rendre un hommage reconnaissant et ému à nos valeureux ancêtres qui nous léguèrent intact l'héritage de leurs vertus et de leurs traditions. Quoi que l'on dise, ils ont aimé l'instruction, et, si l'on tient à perpétuer la légende de leur ignorance, on ne pourra nier toutefois que l'ignorance ici s'est montrée l'égale de l'intelligence pour la conservation intacte de notre religion, de notre langue et de nos traditions nationales.

A partir de 1824, les lois d'éducation se succèdent en obéissant aux fluctuations politiques qui remuent la nation jusque dans ses fondements. Tous les systèmes sont essayés, et rejetés. Mais le peuple est habitué de compter sans le gouvernement, du reste hostile à notre nationalité jusqu'en 1838, et dès 1831, 1,530 écoles élémentaires recevaient une population de 36,000 enfants. A cette époque, les résultats obtenus par les écoles normales d'Europe commençaient d'être connus dans notre Canada, et, dès 1836, on essaya de mettre le couronnement à un système scolaire embrassant le cycle entier de l'instruction populaire. Une première école normale s'ouvrit cette année-là même, qui ne laissa que de faibles traces et ne produisit que des résultats proportionnés d'ailleurs aux sommes minimes allouées à cette œuvre. Une quarantaine d'élèves-maîtres y reçurent une instruction que demandaient les nouvelles conditions économiques du pays, les progrès du commerce et de

l'industrie, l'augmentation de la population et les relations plus fréquentes avec les pays voisins. Les troubles de 1837, la neutralité au point de vue religieux, les rivalités encore très vives entre les deux populations du Bas-Canada, la pauvreté d'un budget qu'on se dispute avec acharnement, voilà plus de causes qu'il n'en faut pour détruire une œuvre mieux assise.

Le docteur Meilleur a depuis longtemps compris que l'École normale n'est que l'achèvement d'un bon département scolaire. Depuis longtemps, il dirige ses efforts, il fait agir les amis de l'éducation populaire en vue d'obtenir une loi générale d'éducation qui donne satisfaction à toutes les parties de la population bas-canadienne, et la loi de 1841, amendée cinq ans plus tard, établit le système scolaire dont nous jouissons encore et auquel on a tant de fois reconnu de nombreuses qualités. Les autorités romaines, les évêques de notre province, nos hommes d'État les plus éminents, la minorité protestante de notre province l'ont tour à tour approuvé et ont donné leur loyal appui à son bon fonctionnement. Un historien anglo-canadien qu'on ne soupçonnera pas de tendresse à l'endroit de notre nationalité, M. Castell Hopkins disait naguère de notre système d'éducation : " Ce système est remarquable comme ayant été créé dans une province dominée par une race et une religion, et cependant conçu et pratiqué avec une équité presque parfaite envers la minorité ". Qu'on veuille bien le remarquer pourtant, c'est là que réside la question capitale de la liberté d'enseignement, et il appartient à nos hommes d'État de l'avoir résolue avec une justice et une largeur d'esprit admirables. Qu'il y ait dans l'application du principe de séparation entre les deux races de notre province matière à

conflit, cela ne peut surprendre que les esprits absolus qui ne pardonnent aucun défaut. Mais à considérer les tendances générales de notre loi actuelle d'éducation populaire, nous affirmons que les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants, les droits de l'Église sur la formation de leur esprit et de leur cœur, les droits de l'État sur la préparation des futurs citoyens de demain sont sauvegardés suffisamment dans notre province, pour qu'il y ait place pour toutes les bonnes initiatives. Et c'est bien là le point capital qu'il importait de bien définir avant de parler de notre œuvre à nos normaliens de Montréal.

Deux hommes aussi éminents par le cœur que par l'esprit ont veillé sur le berceau de l'École normale Jacques-Cartier. L'un nous apparaît entouré du prestige d'une intelligence qui grandit avec les difficultés et qui domine sans cesse les évènements. Parole ardente et enthousiasme sincère, activité inlassable et merveilleuse perspicacité, intelligence d'élite, âme noble et élevée, rien ne lui manque pour l'accomplissement d'une mission féconde. La poésie, l'histoire, le roman, l'éloquence, le journalisme, la politique, il a exploré tous les champs de l'activité intellectuelle, il a laissé partout des traces d'un talent facile et abondant. Vous avez reconnu l'honorable P.-J.-O. Chauveau, le fondateur, en 1857, des écoles normales du Bas-Canada.

L'autre a exercé son activité sur un champ moins vaste, mais qui nous est particulièrement cher à tous. Se renfermant dans ses modestes fonctions de professeur et de directeur de notre institution, il fut pendant près de quarante-cinq ans, l'âme du mouvement pédagogique dans le district de Montréal. Erudit autant que modeste, austère et toujours fidèle à sa

mission, jaloux du succès des instituteurs ses élèves, et aimant sincèrement son pays, il exécuta ce que M. Chauveau avait conçu pour renouveler, améliorer et perfectionner notre enseignement primaire. Il s'identifia avec l'œuvre de l'École normale qui est aussi la vôtre, messieurs : j'ai nommé l'abbé Verreau, le premier principal de l'École normale Jacques-Cartier.

Voilà les deux hommes qu'une même pensée patriotique et religieuse unit pour toute leur longue carrière. Fidèles tous deux au principe de l'enseignement confessionnel, ils travaillèrent à élever le niveau de l'enseignement dans notre province, à une époque où bien des lacunes restaient à combler. Aussi voyons-nous surgir autour de ces deux esprits puissants de nombreux promoteurs de l'instruction populaire.

Le premier fut le fondateur, le second l'organisateur. L'un rendit l'œuvre populaire et la fit accepter des pouvoirs publics ; l'autre en démontra l'efficacité et la nécessité désormais incontestable. Il n'entre pas dans mes intentions de retracer la longue et brillante carrière de M. Chauveau. C'est à M. le surintendant que cette noble tâche appartient. Mais dans la fondation de nos écoles normales, nous retrouverons sa pensée et son cœur, nous les trouverons toutes les fois qu'il sera question des œuvres postnormaliennes telles que les associations des instituteurs, les caisses de retraite, les conférences pédagogiques et les journaux de l'instruction publique. Par ces fondations multiples nées du mouvement normaliste, il occupe une place éminente dans l'histoire de l'enseignement. A d'autres donc, d'examiner son œuvre au point de vue de l'instruction en général. Mais l'École normale Jacques-Cartier n'ignore pas tout ce qu'elle lui doit. Si je me taisais dans une

pareille circonstance sur la part qui revient à M. Chauveau dans la fondation et l'organisation de notre École, nos anciens élèves qui l'ont connu et qui ont joui de ses bienfaits, ne me le pardonneraient pas aisément.

Dire que notre École normale a parcouru une brillante carrière, qu'elle a resplendi d'un très vif éclat pendant une période plus ou moins longue de son existence, que son nom rappelle des souvenirs glorieux, aurait peut-être pour effet de provoquer des sourires d'incrédulité. La nature même de sa mission semble lui interdire les triomphes éclatants et l'enivrement des grandes victoires. Car l'humble instituteur de l'enseignement primaire occupe dans la société, de par ses fonctions, un rang qu'on serait tenté de croire inférieur, si l'on ignore comment s'élaborent les grandes œuvres. L'air porte le parfum des fleurs, des fruits et des moissons, mais c'est la terre, cette infatigable et modeste travailleuse qui les fait naître et les nourrit. L'instituteur, c'est le semeur vigoureux qui ne récolte jamais. Laissez-moi le comparer à ces Israélites de la frontière dont les moissons étaient impitoyablement pillées, dès qu'elles étaient parvenues à maturité, ou encore à ce paralytique de la piscine probatique, qui pendant trente-huit ans, fut le jouet de compagnons plus alertes.

Lorsque la semence de la science et de la vertu déposée dans l'esprit et le cœur de l'enfant par le maître d'école a germé et commence de donner de belles espérances, surviennent toujours d'autres professeurs pour recueillir les fruits de la formation intellectuelle et morale des jeunes années. Pourtant l'étincelle a été allumée dans l'âme neuve des enfants par le modeste instituteur, car l'enfant, selon la belle parole de Plutarque, n'est pas un vase qu'il faut remplir mais

un foyer qu'il faut allumer. A vous donc, aimables maîtres de la jeunesse du pays, l'honneur de pénétrer, après la mère, dans le sanctuaire de l'âme de l'enfant. C'est là que vous vous renfermez pour travailler à l'édification de notre nation, semblables à ces humbles violettes qui cachent leurs vives couleurs mais dont le parfum trahit la présence.

Aussi l'École normale Jacques-Cartier est-elle heureuse d'avoir formé 415 instituteurs primaires dévoués à leurs humbles fonctions. Modeste toujours mais toujours fidèle à sa mission, elle atteint aujourd'hui un âge qui est, à lui seul, un signe peu ordinaire de vitalité. Car, dans notre jeune pays, les œuvres et les institutions se ressentent encore de la période de formation qui ne nous laisse aucun repos. Nous en sommes encore aux essais et Dieu sait si cet état favorise la stabilité des institutions.

Cinquante années durant, notre *Alma Mater* a donné naissance à des fils qui lui ont fait honneur et qui aux jours sombres l'ont consolée et réconfortée. Car elle ne fut pas toujours bien comprise, la mission de l'École normale. Les plus graves conflits ont tenté de l'étouffer au berceau ; car elle était née à une époque où dans la vieille mère-patrie, l'intervention de l'État était loin d'être favorable à la liberté de la conscience catholique. Malgré que les autorités civiles et religieuses se soient donné une main amie au jour de l'inauguration de notre *Alma Mater*, le 3 mars 1857, M. Chauveau sentait le besoin de rassurer les consciences.

" Je n'ignore pas, disait-il, les appréhensions légitimes dans leurs motifs du moins, que des hommes respectables ont entretenues au sujet de cette institution nouvelle parmi nous ;

je n'ai pas moi-même adopté, depuis plusieurs années, l'idée de doter le pays de ces institutions, sans avoir accordé la plus grande attention aux objections que l'on faisait valoir, sans avoir moi-même éprouvé les mêmes doutes, pressenti les mêmes difficultés, redouté les mêmes inconvénients qui ont si fortement préoccupé des hommes dont je respecte les opinions. L'exemple de ce qui s'est passé en France a été pour beaucoup dans leur manière de voir ; mais il me semble qu'il est facile de se convaincre de la disparité des deux situations. Les écoles normales n'ont été établies en France qu'après la Révolution, c'est-à-dire, après un demi-siècle d'infidélité, après de sanglantes orgies, résultat des funestes doctrines dont deux générations s'étaient abreuvées. Il eut été aussi difficile d'organiser les écoles publiques, à un point de vue religieux, que de régénérer la société elle-même. En un mot, à proprement parler, ce ne furent point les écoles normales qui répandirent l'impiété ou l'indifférentisme en France, ce fut au contraire l'État pré-existant de la société qui agit sur les écoles normales comme il eût agi sur toute autre institution née dans les mêmes conditions.

" Il n'est guère, du reste, de sophisme plus commun, plus facile à réfuter, mais, en même temps, plus insidieux, que celui qui consiste à condamner une chose bonne en elle-même, à cause de l'abus que l'on en fait. Il ne faut point cependant réfléchir bien longtemps pour trouver que les instruments les plus puissants, les forces sociales les plus énergiques, sont également susceptibles d'opérer beaucoup de mal ou beaucoup de bien, suivant la direction qu'on leur donne. Ce qui se dit de l'École normale peut se dire du collège, peut se dire de l'instruction publique elle-même, peut et doit s'appliquer à

toutes les écoles ; et il y a même plus de sureté dans cette institution, puisque, bien surveillée, elle donnera une impulsion à toutes nos autres écoles, et que l'on pourra s'assurer que tout sera bien aux extrémités comme au centre.

" La même règle, du reste, s'applique à la nature physique : les plus utiles et les plus indispensables éléments sont les plus terribles. Le feu qui réchauffe et éclaire, brûle, ravage et détruit ; l'eau, qui fertilise, inonde aussi ; et ces admirables forces motrices qui font la gloire de notre époque, qui lancent avec une vitesse presque idéale le voyageur au but de sa course, qui supprime pour ainsi dire le temps et l'espace, de quels accidents épouvantables n'affligent-elles pas chaque jour l'humanité ? Et, cependant, qui oserait parler aujourd'hui d'abandonner le fruit de ces précieuses découvertes du génie de l'homme et de retourner en arrière à l'époque où elles nous étaient inconnues ?

" Partout la faiblesse et l'imperfection de notre nature nous environne de dangers ; mais celui qui reste au foyer qui l'a vu naître y meurt un jour sans avoir vécu d'une vie active ; il y meurt souvent plus vite que celui qui à chaque instant dévore l'espace ; de même, l'intelligence immobile et sans culture, si elle n'est pas exposée aux chutes de l'intelligence qui a pris son vol vers les régions les plus élevées, souvent croupit et se corrompt dans l'inertie. Nulle chose donc, nulle institution qui ne soit susceptible de dangers, et, par là même, susceptible d'objections ; et, quoique nous ayons tout fait pour entourer des plus grands soins et des meilleures garanties cette maison naissante, nous devons tous encore éprouver la plus vive anxiété pour son avenir et admettre que tout dépendra de la direction qui lui sera donnée.

"Votre présence ici, Monseigneur (Mgr Bourget), répond mieux du reste, que mes paroles à toutes les objections (vifs appl.). Vous avez pris cette institution naissante sous votre protection, et, suivant l'heureuse expression d'un des représentants de la cité de Montréal, dans une autre occasion, je désespérerai de cette école normale, lorsqu'on m'aura montré quelqu'entreprise dans laquelle votre Grandeur ait échoué (appl.). En m'exprimant ainsi, vous le voyez, Monseigneur, je ne suis que l'écho bien imparfait des sentiments de cette assemblée dont les applaudissements devancent, pour bien dire, les hommages qui vous sont si légitimement dus (appl.). Certes, il convenait surtout à un évêque qui a couvert son vaste diocèse de maisons de charité et de maisons d'éducation de tout genre, d'aider le gouvernement dans l'établissement d'une école qui complète aujourd'hui notre système d'instruction publique ".

Vous me pardonnerez cette citation un peu longue mais elle était indispensable pour montrer l'action de l'État et la position de l'élément laïque dans notre système confessionnel.

L'Église, notre mère, respecte toutes les libertés et tous les droits. Elle ne nie pas au pouvoir laïque le droit de pourvoir à l'instruction dans les lettres et les sciences pour atteindre sa fin légitime et le bien de la société, et par conséquent, on ne doit pas nier au même pouvoir laïque le droit de diriger les écoles, en autant que le demande cette fin légitime. L'Église ne s'attribue pas comme découlant de sa constitution divine, l'autorité de direction positive des écoles, en autant qu'on y enseigne les lettres et les sciences naturelles.

Mais elle réclame, l'Église, et elle réclamera toujours le

pouvoir de diriger les écoles, dans la mesure que le demande sa fin même, et par conséquent, on doit lui reconnaître le droit et le devoir de veiller à la foi et aux mœurs chrétiennes de la jeunesse catholique, et par là même d'empêcher que ces biens précieux ne soient corrompus par l'instruction même des écoles.

Ce droit de l'Église, considéré en soi ne s'étend pas moins aux écoles supérieures qu'aux écoles inférieures. Du reste, il est clair que l'exercice du droit doit nécessairement varier suivant qu'il s'applique à des termes différents.

Le droit de l'Église relativement à l'instruction, d'après sa mission divine, consiste donc en deux choses :

1o Il appartient exclusivement à l'Église de donner la doctrine religieuse depuis la première instruction jusqu'au sommet de la science théologique ; cette fonction, l'évêque, évangéliste du diocèse, l'exerce, soit par lui-même, soit par ses substituts, ou d'autres la remplissent en recevant de lui la doctrine.

2o Pour ce qui regarde les autres sciences, l'Église veille à ce qu'il ne se répande pas d'erreurs, soit au sujet de la religion, soit au sujet de la moralité. Le reste appartient à l'État, et quelquefois aussi à des particuliers avec plus ou moins de dépendance de l'État, suivant la coutume et la pratique raisonnable des lieux.

Dans les dispositions modernes de l'état civil en plusieurs pays et même dans certaines provinces de notre Dominion, il y a surtout deux maux qui se rencontrent :

1o Le système de l'instruction commune des citoyens au moyen d'écoles qu'on appelle mixtes ou neutres et cela surtout

dans l'instruction primaire, est un mal très grave à cause du danger de perversion.

2o On ne laisse pas aux évêques, soit pour l'examen des manuels, soit pour les personnes préposées à l'instruction, une surveillance entière pour empêcher la propagation d'erreurs contraires à la foi et aux mœurs. Or, la loi de la province de Québec, exclut les écoles mixtes ou neutres.

Mais revenons à l'histoire de l'École normale.

En présence de méfiances obstinées à l'endroit de l'École normale, le mieux encore était d'attendre et de juger l'arbre par ses fruits. Avec quelle ardeur et quelle activité, les professeurs et les élèves des premiers cours s'employèrent à leurs études pédagogiques, les survivants ici présents, le savent assez pour qu'on nous dispense d'insister. Pendant les dix premières années, le vieux château de Ramezay dont les archaïques bâtiments abritaient l'École normale et le département de l'Instruction publique, fut un centre intellectuel d'une grande importance pour notre ville. Qui ne se souvient des cours publics des premières années, quand M. Chauveau, l'abbé Verreau, l'abbé Desmazures, M. Devismes faisaient entendre tour à tour leurs doctes leçons à un auditoire avide de s'instruire. Les anciens élèves se rappelleront avec émotion l'honneur que M. Chauveau fit à quelques-uns d'entre eux en publiant leurs résumés de conférences. L'École normale avait besoin de cette publicité pour se faire connaître du public indifférent ou hostile et pour rallier à sa cause de nouveaux amis. Mais c'était une œuvre en quelque sorte extérieure.

L'organisation intérieur de l'École normale avec ses programmes, ses musées, ses bibliothèques, son école d'application

était autrement importante. M. Verreau, avec son étonnante érudition, pouvait à l'aide d'un personnel encore très restreint, suffire à la tâche non toutefois sans une fatigue excessive. Aussi deux années ne s'étaient pas écoulées qu'il demandait un repos bien mérité, mais qui heureusement pour notre École ne lui fut pas accordé. Avec des collaborateurs tels que MM. Devisme, Regnaud, Dostaler, Labelle, il commença d'enseigner les nombreuses matières inscrites dans la deuxième clause de la loi de 1856. Les résultats ne se firent pas longtemps attendre ; mais on les aurait voulu différents. Quelques anciens élèves eurent l'ambition très légitime d'ailleurs d'entrer dans les carrières libérales, et aidés par les facilités d'admission au brevet universitaire d'alors, et après avoir reçu la culture générale très étendue donnée par l'École normale, ils descendirent de leurs modestes chaires de professeurs primaires pour revêtir la toge, ou la tunique du lévite, pour entrer dans la politique, dans le commerce et l'industrie. Première prétendue déviation de la mission confiée aux écoles normales et qui ira grossir la liste des griefs qu'on leur reprochera plus tard.

Jusqu'en 1867, M. Verreau et M. Chauveau restèrent des collaborateurs inséparables dans l'œuvre de l'enseignement primaire et l'École normale Jacques-Cartier contribua puissamment à rendre populaire les meilleures méthodes pédagogiques. Les polémiques dont elle fut parfois l'objet trouvait de l'écho dans le monde plus fermé des congrégations enseignantes, en provoquant une émulation utile à la jeunesse. Car autour de notre École s'étaient groupées des œuvres complémentaires destinées à atteindre les instituteurs qui n'avaient pas eu l'avantage de suivre des cours pédagogiques réguliers.

Vous savez, messieurs, le dévouement qu'il a fallu déployer pour maintenir ces œuvres qui touchent de si près à notre enseignement primaire.

L'association des instituteurs, autre théâtre de son influence, et dont le cinquantenaire a précédé le nôtre de quelques semaines, s'est réuni 65 fois au vieux château de Ramezay. Elle en est maintenant à sa 125e session. Preuve que l'École normale est son seul centre naturel, car elle aurait eu bientôt le sort de cette association officielle de 1845, à Montréal, à laquelle il fut à peine permis de voir le jour. Ici encore, on reconnaît la main bienfaisante de M. Chauveau ouvrant pour nos professeurs une source toujours féconde et jamais tarie d'instruction et d'émulation. Que de fois la voix sympathique de l'abbé Verreau et de M. Chauveau s'est fait entendre dans ces séances annuelles, encourageante et lumineuse. L'énumération seule des travaux de l'association pourrait faire croire que les congrès pédagogiques ne sont pas de fondation récente, bien qu'on n'ait jamais donné ce nom aux conférences des instituteurs.

Les deux éditions, anglaise et française, du *Journal de l'Instruction publique*, en apportant tous les mois aux instituteurs et au personnel de l'enseignement, leur moisson de pédagogie, d'histoire et de science, continuaient à leur tour l'œuvre des conférences bis-annuelles, et, plus que celles-ci peut-être, maintenaient des relations étroites et cordiales entre les professeurs et le département de l'éducation. C'est là que M. Chauveau, vous vous en souvenez, manifesta les ressources d'un esprit ouvert à toutes les manifestations de la pensée, à toutes les formes de l'idéal pédagogique. Tous ceux d'entre vous qui ont un peu vécu, se rappellent l'accueil cordial qu'ils

faisaient chaque mois à la parole toujours vivante et toujours sincère du surintendant Chauveau. Mais dans la lumière que projette cet esprit lumineux, vous apercevrez encore son inséparable compagnon d'armes, l'abbé Verreau, toujours au courant des meilleures méthodes de pédagogie, avide d'histoire nationale et s'attardant volontiers dans la compagnie de nos vaillants ancêtres. C'est plus qu'il n'en faut pour assurer à notre institution naissante un prestige et une autorité dont on ne perdra pas de longtemps le souvenir.

Aussi, l'École normale poursuit-elle sans froissement et sans heurt, son humble mission dans notre région de Montréal. Elle prend part aux grandes expositions internationales de Londres et de Paris, figure avec honneur sur le théâtre plus modeste et plus pratique des expositions canadiennes, disperse ses habiles instituteurs dans nos plus belles paroisses. A tous ses enfants, elle donne une culture générale qu'on ne peut guère dépasser dans l'enseignement primaire. Chaque année, par les élèves-maîtres, elle donne l'instruction élémentaire à plus de cent enfants, dans cette école d'application qui est l'officine des véritables vocations pédagogiques. En 1879, après 22 ans de séjour au vieux château historique de la rue Notre-Dame, la munificence du gouvernement permet à notre institution de venir s'installer sur le plateau de la ferme Logan, sorte de haute ville, où elle trouve l'air et l'espace qui lui faisait depuis longtemps défaut. Changement favorable à son développement, malgré les clameurs qu'elle soulèvera sur son passage qu'on trouva trop triomphal. Elle continua son œuvre, recruta un nombre toujours plus considérable d'élèves en dépit des polémiques souvent acerbes qui, à cette époque de luttes, mirent plus d'une fois son existence en péril.

Messieurs, vous savez quelle fut l'attitude de feu l'abbé Verreau dans cette guerre opiniâtre contre son œuvre. Avec une logique inflexible, une parfaite sincérité, une dignité qui ne se démentit jamais et un respect très grand des personnes, il éclaira l'opinion publique et redressa les jugements erronés ou incomplets. L'École normale Jacques-Cartier sortit plus vigoureuse de la lutte, grâce à la science et à la vertu de l'abbé Verreau, au prestige dont son illustre fondateur avait entouré son berceau, grâce surtout à vous, messieurs les anciens élèves, puisque votre fidélité à la Patrie et à l'Église reçut alors un nouveau témoignage d'approbation et d'admiration. A ceux donc qui demandent quelle est l'efficacité de cette œuvre, l'abbé Verreau répondait en 1880 que c'était " de former de bons maîtres et de relever le niveau de l'enseignement. C'est un fait constant, ajoutait-il, que les instituteurs sont plus capables qu'ils étaient il y a 25 ans ; que les bonnes méthodes sont plus suivies et plus connues ; que la position de l'instituteur est respectée maintenant et qu'elle est recherchée. Il n'est pas jusqu'aux ordres religieux qui n'aient apporté certaines réformes dans leur enseignement. Le mouvement est donné et j'espère qu'il se continuera. Tout cela est dû aux Écoles normales. Voilà leur véritable efficacité ".

Depuis l'époque où éclatèrent contre l'École normale Jacques-Cartier surtout, les colères qui s'amoncelaient depuis 1857, la situation n'a pas changé. Elle reste la même au point de vue de l'enseignement primaire. Aux mêmes objections, on répond par les mêmes arguments, aux mêmes défiances, on oppose les mêmes résultats pratiques et tangibles. Non. Je me trompe ! L'œuvre normaliste a acquis ses droits de cité depuis longtemps. Depuis longtemps on lui reconnaît le droit de

créer une noble et fructueuse émulation dans notre monde d'enseignement, d'y proposer un essai loyal de ses moyens et de ses méthodes pédagogiques ; on ne se croit plus autorisé à lui faire une concurrence impitoyable.

Depuis la fondation de la commission scolaire de notre ville et l'érection d'écoles spacieuses et bien aménagées, le public a pu voir à l'œuvre nos instituteurs laïques catholiques presque tous, à l'origine, anciens élèves de cette institution. Personne n'osera prétendre que les séances de la commission sont trop secrètes, et qu'elles mettent un trop grand soin à voiler les erreurs et les fautes des professeurs et de leurs élèves. Chaque mois, les grands journaux quotidiens nous disent ce qui se passe dans nos écoles publiques, et exposent aux yeux de tous les suggestions et les observations des commissaires. Loin de moi la pensée de m'en plaindre. Quelle ne doit pas être l'honorabilité et la dignité des nombreux instituteurs auxquels on ne peut signaler que des erreurs de détails. Et puis, n'y a-t-il pas derrière eux, tout un personnel enseignant qui peut profiter dans le calme d'un asile jamais violé, des conseils et des avis que leurs collègues de l'enseignement séculier reçoivent publiquement ?

Un évènement qui a fait époque dans l'histoire de l'École normale Jacques-Cartier, c'est l'établissement et l'organisation de l'École normale des élèves-maîtresses, il y a huit ans. Les efforts du secrétaire de la province, l'honorable Robidoux, agissant au nom du gouvernement, ont été couronnés de succès. Mgr l'archevêque de Montréal a bien voulu désigner pour la direction de cette œuvre importante, les Sœurs de la Congrégation, lesquelles méritaient cette haute marque de confiance par le caractère national de leur institut, par leurs

traditions pédagogiques et par leur succès dans l'enseignement. 229 diplômées sont sorties de cette école normale d'institutrices ; 184 ont enseigné et 140 enseignent encore.

A l'École normale des instituteurs, après 50 ans, nous avons les états de services suivants : sans compter la première année, 1,503 élèves ont été admis à suivre les cours, 604 ont été diplômés (40%) ; 375 des élèves diplômés ont enseigné (62.2%) ; à ce nombre il faut ajouter 40 élèves qui, après avoir pris leur formation à l'École normale, ont été diplômés aux bureaux des examinateurs et ont enseigné ; sur 375 professeurs, 167 ont persévéré ou persévèrent encore dans l'enseignement (44.5%). Chaque diplômé a donné en moyenne 11.7 années à l'enseignement.

On sait qu'un article de la loi des écoles normales exige un service de trois ans dans les écoles de la province. Or, depuis 1857, le gouvernement, qui pouvait exiger 1,802 années d'enseignement en a reçu 4,392 : il ne faut pas oublier que les carrières pédagogiques ne sont pas finies et que 109 anciens élèves enseignent encore. Pouvait-on vraiment attendre davantage d'une école normale primaire chargée de donner une instruction longue et pénible à des jeunes gens, auxquels elle ne peut promettre qu'une situation plus ou moins avantageuse. De grâce, qu'on veuille bien se souvenir des conditions spéciales de notre enseignement primaire quand on parlera des résultats obtenus par notre École normale. D'ailleurs, il y a autre chose que des chiffres à signaler dans l'œuvre qui nous occupe en ce moment. Le degré d'utilité d'un citoyen ne se mesure pas toujours aux seuls trésors qu'il accumule. Or, qui pourra faire la somme des actes de dévouement, des sacrifices, des exemples de vertu et de fidélité au devoir,

dont nos humbles professeurs laïques se sont rendus coutumiers. Qui comptera les milliers d'enfants dont l'intelligence a été éclairée et les jeunes cœurs réchauffés par les normaliens. Que de noms reviennent sur nos lèvres en ce moment, noms ignorés peut-être du grand public, mais qui méritent ici un solennel tribut de reconnaissance, les Archambault, les Corbeil, les Demers, les Guérin, les Dupuis, les Martin, les Monette, les Brennan, les Nantel, et tant d'autres.

La Patrie leur rend à tous aujourd'hui un hommage égal, comme hier, elle consacrait à la gloire commune de nos ancêtres, un souvenir d'admiration et de reconnaissance. L'Église se joint à elle pour honorer tous ces hommes modestes et bons, qui ont reçu des bras de leurs mères les jeunes gens qui sont la fleur de la nation, et les ont préparés à leurs devoirs de demain. Car ce n'est pas dans les rangs de nos anciens élèves que l'on trouvera des traîtres à la Patrie et à l'Église. Parmi les morts, aucun des anciens élèves n'a quitté le giron de l'Église, et parmi les vivants, tous font leur Pâques, s'ils ne sont pas fidèles à la réception mensuelle des sacrements. L'Église comme la Patrie a toujours vu dans notre institution un élément de vie, une source féconde de bien, une œuvre qu'elle n'a cessé d'encourager et de bénir.

Aussi serez-vous heureux d'entendre ce que disaient les évêques de notre province de 1894 : " C'est pour nous un devoir et un bonheur de reconnaître les éminents services que rendent à nos populations des villes et des campagnes même les plus reculées, tant d'institutrices et d'instituteurs laïques vraiment catholiques, qui se dévouent à l'instruction des enfants avec un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges. Nous formons des vœux ardents pour que leurs travaux, à la fois si pénibles et si méritoires, soient mieux

appréciés de tout le monde et plus généreusement rémunérés à l'avenir ".

Le même esprit de fidélité anime encore notre institution, la même âme la soutient. C'est de la doctrine catholique qu'elle s'inspire, c'est d'elle qu'elle a toujours attendu sa direction. Et quand notre École normale demande de faire une petite place à ses enfants à côté des congrégations enseignantes de notre région, on sait qu'elle ne réclame qu'une mission de sacrifices et d'abnégation.

Le jubilé d'or qui réunit pour un jour les branches du grand arbre de notre institution, imprimera à notre œuvre modeste un élan nouveau. Vous aimerez, chers normaliens, votre *Alma Mater* d'un amour plus vif encore que par le passé, car vous la connaissez mieux, vous goutez davantage les fruits d'une union ferme, vous sentez mieux le besoin d'une fraternité franche et désintéressée. Vous aimerez surtout les jeunes âmes qui seront confiées à votre esprit et à votre cœur ; vous les entourerez d'une sollicitude de chaque jour, vous souvenant sans cesse que la Religion et la Patrie bénissent votre œuvre et vous conservent leur reconnaissance. Et vous continuerez ainsi de réaliser la belle devise de votre *Alma Mater* : " Rendre le peuple meilleur ".

L'hon. Boucher de La Bruère, en sa qualité de surintendant de l'Instruction publique, exerce un droit de contrôle et de surveillance officielle sur les écoles normales. Sa grande compétence en éducation et sa parfaite dignité de vie ne pouvaient manquer de donner à sa parole, et en faveur de notre chère institution, l'autorité d'un témoignage et la valeur d'une approbation pour l'œuvre qu'elle accomplit.

DISCOURS DE L'HON. P.-B. DE LA BRUÈRE,

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monseigneur (1) et messieurs,

Invité à prendre la parole, en cette circonstance solennelle, je ne puis que me féliciter de pouvoir exprimer toute la joie que je ressens d'assister aux noces d'or de l'École normale Jacques-Cartier.

Dans la chaleureuse invitation que M. l'abbé Dubois adressait aux anciens élèves de cette institution, il leur disait que cette réunion serait à la fois une fête du cœur, la fête de l'affection filiale, et la fête de l'instruction primaire dans notre province.

La belle démonstration de ce jour possède, en effet, ce du double caractère. Le distingué et vénéré président du comité cinquantenaire, M. Cassegrain, dans la sympathique adresse qu'il vient de présenter, au nom de ses confrères, au principal de la maison, a bien fait sentir quelle large part le cœur occupe dans cette fête mémorable, et de quels sentiments d'affection sont animés pour leur *Alma Mater* les normaliens qui sont accourus en foule pour lui témoigner le bonheur

---

(1) Mgr Bruchési.

qu'ils ont de la retrouver en pleine activité et lui offrir leurs souhaits de longue vie.

De son côté, M. Dubois, dans l'intéressante revue qu'il a faite des principaux travaux accomplis par l'École normale, pendant le demi-siècle de son existence, a fait habilement ressortir, au moyen de statistiques probantes, l'œuvre de l'institution et tous les services qu'elle a rendus aux instituteurs qui se sont formés ici à l'art d'enseigner ainsi qu'aux enfants qui ont profité de leurs leçons et de leur expérience.

Cette grande fête de famille fait honneur à l'École normale et je suis heureux de dire que tous les amis de l'éducation saluent avec honneur cette marque de gratitude offerte par les anciens élèves à cette maison, dont les enseignements ont été pour eux si pleins de résultats fructueux et dont ils ont gardé à travers la vie un souvenir aussi persistant qu'agréable.

Cette nombreuse réunion fera donc époque dans les annales de l'instruction publique et créera par toute la province une impression salutaire. Elle ne manquera pas non plus de frapper vivement l'esprit des élèves qui suivent actuellement les cours de pédagogie de cette institution ; ils comprendront mieux l'importance des études qu'ils sont appelés à faire ; ils constateront combien leurs devanciers qui ont maintenant l'expérience de la vie savent apprécier les enseignements tombés de la bouche de leurs professeurs.

Cette heureuse affluence d'élèves et d'amis de l'École normale donne un grand intérêt aux paroles que prononçait le commandant des forces de Sa Majesté britannique au Canada, Sir William Eyre, lors de l'inauguration de cette maison, en 1857. Après avoir dit que cette fête était un évènement

important pour les élèves et les maîtres de l'institution et davantage encore pour tout le pays, il ajoutait en terminant son discours : " Quand je vois les nombreuses maisons d'éducation qui surgissent de toute part sur ce sol, je me sens convaincu que de glorieuses destinées sont réservées à ce peuple et qu'il sera un jour une grande nation libre et heureuse ".

En jetant un regard sur les années écoulées et en comparant l'état de l'instruction publique en 1857 avec celui de 1907, il y a lieu, je crois, de proclamer que nous avons tracé une avenue déjà longue et belle à travers le champ autrefois plus ou moins désolé de l'enseignement primaire.

Des circonstances malheureuses et un esprit d'hostilité regrettable à l'égard du peuple canadien-français avaient entravé dans notre province, pendant la première moitié du XIXme siècle, la marche ascendante du progrès éducationnel et retardé la fondation des écoles dont avait besoin le peuple des campagnes. On ne put espérer voir l'instruction se répandre facilement que vers 1850, après l'établissement du gouvernement responsable et lorsqu'on eut écarté les obstacles que des hommes arriérés et mal conseillés avaient cru devoir susciter lors de la mise en opération de la loi de 1846.

Vers 1857, il y avait dans la province de Québec 2,946 institutions scolaires de tous genres. En la présente année, le nombre de ces institutions sera probablement de 6,600, ce qui fait une augmentation de 3,654 écoles ou une moyenne de 73 écoles par année depuis cinquante ans.

Avant la fondation de nos écoles normales, la formation pédagogique des membres du corps enseignant était insuffisante. Nos anciens maîtres d'école étaient eux-mêmes tellement convaincus de la chose, que plusieurs eurent le courage

d'aller s'asseoir sur les bancs de l'École normale et prendre rang parmi les jeunes élèves pour se perfectionner dans l'art d'enseigner.

La transformation de notre instruction primaire, nous la devons en particulier, pour ne parler que de l'élément laïque, à trois hommes dont le dévouement à leur pays n'a jamais été contesté : au Dr Meilleur qui, comme premier surintendant de l'Instruction publique, prépara et mit à exécution la loi de 1846, à Sir George-Etienne Cartier qui, en 1856, fit adopter par le parlement de grandes modifications à la législation des écoles communes et à celle relative à l'établissement des écoles normales dans le Bas-Canada et, en troisième lieu à l'Hon. Chauveau qui, mu par un zèle accompagné d'un talent remarquable, établit les assises des trois écoles normales Jacques-Cartier, McGill et Laval et travailla à en assurer le développement et le succès.

Je ne saurais non plus passer sous silence, le nom de mon distingué prédécesseur l'Hon. Gédéon Ouimet qui, pendant ses vingt années d'administration comme surintendant de l'Instruction publique, témoigna aux écoles normales de la province et particulièrement à l'École Jacques-Cartier le plus grand intérêt et la plus chaude sympathie.

Au nom de ces Canadiens éminents doit s'ajouter un autre nom illustre, celui de M. l'abbé Verreau. Comment les anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier pourraient-ils oublier sa grande science pédagogique, ses vastes connaissances sur l'histoire du Canada, de même que le charme de ses manières de gentilhomme. Premier principal de cette institution, M. Verreau présida à ses débuts, traça les grandes lignes

de l'enseignement à donner aux élèves-maîtres et exposa son programme en présence des distingués personnages qui assistaient à l'inauguration de cette école normale.

Permettez que je rappelle une de ses paroles en cette circonstance solennelle. Après avoir énuméré les principes qui doivent servir de base à toute éducation et à toute instruction saine et solide, il manifesta la haute idée qu'il avait du rôle de l'instituteur : " Les titres pompeux de professeur, d'instituteur, dit-il, ne me semblent pas valoir le nom plus modeste mais plus significatif de maître d'école. Oui, vous êtes maîtres, véritablement maîtres, puisque vous tenez pour ainsi dire entre vos mains le cœur et l'intelligence de ces enfants qui seront bientôt des hommes et qui seront tels que vous les aurez faits ".

Puis M. Verreau ajouta : " Nous ne comprenons pas l'éducation séparée de la religion ".

Ce sont là, messieurs, des paroles pleines de sens, dignes de la méditation et de l'adhésion de ceux qui possèdent le pouvoir de légiférer en matière scolaire, comme de ceux qui sont préposés à l'exécution de la loi ou à l'exercice de l'art d'enseigner. Je me plais à dire qu'elles sont restées incrustées dans le cœur des normaliens qui se sont livrés à l'enseignement, et qu'elles devraient être gravées sur les murs de cette maison pour l'information des générations d'élèves qui viendront ici, au cours des années, recevoir la formation pédagogique.

Après quarante-quatre années d'enseignement, et de travaux de tous genres, M. Verreau a disparu de la scène emportant avec lui l'affection de ceux dont il avait, avec tant de sollicitude, préparé la carrière. L'homme qui s'est vu appelé à lui

succéder est actif et laborieux, administrateur compétent ; il se regarde tenu à continuer les traditions de son prédécesseur pour la formation de la jeunesse et il a à cœur de rendre l'École normale Jacques-Cartier de plus en plus utile au pays.

Il est bien certain qu'avec l'augmentation de la population de cette province, nos villes surtout auront besoin d'instituteurs habiles dans l'art d'enseigner. Nous n'aurons qu'à nous féliciter de notre bonne fortune si, par une concurrence parfaitement légitime, les congrégations religieuses enseignantes et les maîtres d'école laïques, en union de principes et d'aspirations, rivalisent de zèle et s'efforcent, dans leur sphère d'action respective, de donner à la jeunesse l'instruction même que requièrent les besoins sociaux de notre époque.

Il y a là le moyen le plus sûr, et si je puis dire ainsi, le plus canadien de parvenir aux glorieuses destinées que le général Eyre faisait pressentir il y a cinquante ans. Car la mission de l'instituteur est bien de faire de l'enfant un homme en développant en lui, avec les connaissances, le meilleur patriotisme, celui qui aspire à voir le Canada atteindre les sommets et prendre rang parmi les grandes nations de l'univers.

M'adressant spécialement aux élèves-maîtres à qui j'ai eu le plaisir de décerner hier soir le diplôme de professeur, je leur dirai : Vous allez être les heureux témoins des belles fêtes du cinquantenaire. L'éclat de ces noces d'or ne vous fait, j'en suis sûr, que mieux apprécier l'importance de votre mission ; cette démonstration sympathique ne peut que fortifier chez vous le désir de coopérer avec zèle et patriotisme à la grande œuvre de l'éducation et vous voudrez répondre à l'attente des familles, de l'Église et de l'État. Dans les discours qui seront

prononcés durant ces fêtes, vous aurez occasion d'entendre exprimer des principes dont vous devez conserver le précieux souvenir, car au cours de votre professorat, ils vous serviront de jalons pour guider votre marche et pourront vous préserver des erreurs dont souffre le vieux monde. Aussi, comme surintendant de l'instruction publique, je forme des vœux pour que votre enseignement ne s'écarte jamais des saines doctrines sur la famille et la société, mais au contraire, puisse-t-il, appuyé sur les croyances antiques, rendre notre avenir conforme à notre passé si beau et à toutes les meilleures traditions de la nation canadienne.

Un dernier mot, messieurs,

Des artisans habiles ont fabriqué pour un grand peuple une statue colossale qu'ils ont pompeusement décorée du nom de " la *Liberté* éclairant le monde ". L'artisan suprême, créateur de toutes choses, a érigé, il y a des siècles, un phare bien autrement puissant. Ses jets de lumière n'éclairent pas seulement une ville, ni même les côtes d'un pays, ils éclairent les mers et les continents tout entiers et en se guidant sur ces feux qui ne s'éteindront jamais, le vaisseau qui porte les destinées humaines est toujours certain de suivre la bonne route et d'éviter les écueils. Ce phare c'est la foi religieuse éclairant le monde.

Conservons précieusement dans nos écoles comme hors de l'école la vieille foi des aïeux. Elle a été notre force. Elle sera notre triomphe.

Les anciens élèves ont tenu à laisser du jubilé de leur *Alma Mater* un souvenir *ad perpetuam rei memoriam.* C'est la médaille en bronze dont les journaux ont reproduit l'avers et le revers. M. Harris, un des premiers promoteurs du cinquantenaire, fut chargé de l'agréable mission de la présenter à l'auditoire et d'en expliquer la signification. On sait qu'elle donna lieu à d'aimables débats qui partagèrent les anciens élèves en deux groupes. Les uns voulaient qu'on représentât sur la médaille le vieux château de Ramezay, les autres tenaient pour l'École du parc LaFontaine, l'*Alma Mater* du plus grand nombre. L'opinion de ces derniers l'emporta.

" Lorsqu'il s'est agi, expliqua M. Harris, de choisir la figure qui devait orner l'avers de la médaille, on s'est demandé s'il valait mieux mettre les armes de l'École normale, représentées par un livre surmonté d'une croix, ou le portrait de l'abbé Verreau. M. Verreau était prêtre, mais il était trop humble pour s'afficher sur une médaille commémorative. Sur le livre qu'on voit dans l'écusson de l'École sont inscrits les mots : " Religion, Science, Liberté, Progrès " et au bas, des feuilles d'érable entourant un castor. M. l'abbé Verreau était la personnification de ces emblêmes. C'est pourquoi j'ai pensé qu'on ne pouvait mieux représenter la science, la religion, la liberté, le progrès qu'en coulant son portrait dans le bronze ".

Des applaudissements répondirent à ces explications qui se justifiaient d'elles-mêmes. Toutefois, M. Harris voulut profiter de l'occasion pour rendre à son insigne bienfaiteur un tribut de reconnaissance que nous recueillons avec joie. " Quand j'arrivai à l'École normale, a-t-il dit, le 8 janvier 1884, M. l'abbé Verreau me demanda ce que je savais. " Rien du

tout ", lui répondis-je. Il me dit alors que je serais obligé d'aller dans la classe des jeunes, à l'école d'application ; puis il me demanda qui paierait mes cours. Je lui répondis que je n'en savais rien, et en me regardant, il ajouta : " Vous avez un caractère franc. Apportez votre valise ; paiera qui pourra ". Je n'ai rien payé, mais je suis bien forcé de supposer que quelqu'un a dû payer pour moi ".

Aux yeux de ceux qui n'ont pas intimement connu l'abbé Verreau, cet exemple de générosité, ajoutait au caractère et à la figure de cet homme qui, de loin, semble inflexible, un trait nouveau qui en diminuait singulièrement la rigidité. Il mettait fin d'une admirable manière à la réception officielle des anciens élèves, puisqu'il contribuait à glorifier celui qui avait été pour le plus grand nombre d'entre eux, un bienfaiteur aussi dévoué que modeste.

LE BANQUET

Dirons-nous que le moment le plus important de la journée est arrivé ? Peut-être, si nos hôtes ne dérogent pas à la coutume de présenter à ce moment psychologique des grandes solennités, le cadeau de fête. C'est ce qui arriva en effet, nous l'allons heureusement constater.

Personne ne soupçonnait alors que l'entrée de notre salle de banquet venait d'être attaquée par un hôte inattendu. À onze heures, un orage torrentiel s'était abattu sur la ville, et de fortes bourrasques avait failli renverser les murs par trop mobiles de l'immense tente où s'abritaient les tables. Nos jeunes élèves nous épargnèrent, par leur présence d'esprit, cet irréparable malheur. La pluie avait assourdi en tombant sur le toit sonore de l'école annexe, la voix des orateurs de la réception officielle ; elle avachit nos décorations, inonda les rebords de la tente, et quelques bouts de table. Les organisateurs du banquet s'alarmèrent plus que de raison. Si la pluie allait continuer ! Comment réparer ? Le soleil se chargea de la réponse ! Il montra sa face toute couverte de larmes d'abord, puis bientôt dans tout son éclat des beaux jours !

Le contre-temps passager fut vite oublié, car le banquet était déjà commencé, et la plus vive animation régnait parmi les jeunes domestiques improvisés. 350 convives, avaient pris place autour des tables, chacun selon ses préférences ou son rang d'ancienneté. À la table d'honneur, à la droite du prési-

dent, M. le surintendant, se trouvaient : Mgr Bruchési, l'hon. L. Gouin, MM. l'abbé Ross, principal de l'École normale de Rimouski, N. Miller, secrétaire du département de l'Instruction publique, l'abbé Goyette, curé de Stanhope, l'abbé Bruyère, curé de Sainte-Emmélie de l'Énergie ; à la gauche, Mgr Émard, MM. l'abbé J.-G.-O. Fleury, de l'École normale Laval, deux Frères de l'Instruction chrétienne, deux Frères des Écoles chrétiennes, l'abbé Caron, curé de Katevale, et M. Émard. M. le principal occupait le centre de la table, en face de M. le surintendant. A sa droite, avaient pris place : MM. J.-O. Cassegrain, J.-C. Magnan, rédacteur de l'*Enseignement primaire*, l'abbé Coursol, professeur au collège de Sainte-Thérèse, V. Desaulniers, principal de l'École Belmont, Leblond, principal de l'Académie du Plateau ; à sa gauche : le chanoine Choquette, supérieur du collège de Saint-Hyacinthe, les PP. Filiatreault et J. Lalande, S. J., et MM. les abbés Curotte et Harel.

Pour les joyeux convives, le banquet était certes une affaire importante. On peut en juger par le menu ci-contre qu'agrémenta encore un joli programme musical exécuté sous la direction du professeur Jean Goulet.

MENU

25 juin 1907.

POTAGE

Bouillon aux tomates.

RELEVÉ

Pâtés aux Huîtres.

ENTRÉE

Fricando de veau aux petits pois.

RÔTI

Dinde. Jambon glacé. Langue à l'écarlate.

LÉGUMES

Pommes de terre nouvelles bouillies.
Pommes de terre à la crême.
Salade de laitue. Radis. Tomates.
Concombres en vinaigrette.

DESSERTS

Gelée au vin blanc. Gelée au vin de Port.
Gâteaux variés. Fruits assortis.
Crême à la glace à la vanille.

—

Vins : Claret et Tarragone.
Fromages. Café. Bonbons.

Hâtons-nous de faire cesser le bruit des conversations, même l'harmonie de l'orchestre et prêtons l'oreille aux discours de nos hôtes.

Mgr l'archevêque de Montréal, sur l'invitation du principal, parla le premier, avec la délicatesse de sentiment et l'atticisme qui distinguent ses moindres allocutions. Nous devons à deux élèves actuels le texte sténographié de la belle improvisation — et des trois suivantes — que nous reproduisons ici.

ALLOCUTION DE MGR PAUL BRUCHÉSI

ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

M. le surintendant,

M. le premier ministre,

Monseigneur, Messieurs,

Il faut se défier des discours émouvants après dîner. Les médecins disent qu'ils sont très nuisibles à la digestion.

Invité à adresser la parole après les discours éloquents de ce matin, je prendrai les choses par leur côté le plus aimable : ce sera une simple causerie.

Connaissez-vous cette histoire arrivée à Mgr Bourget de sainte mémoire ? Il visitait un jour un de ses curés très gravement malade et sans espoir de guérison. Il lui disait pour l'encourager et le consoler : " Mon cher ami, vous allez quitter la terre sans regret, n'est-ce pas ? Elle n'est après tout qu'une vallée de larmes. Qu'est-ce que nous y rencontrons, en effet ? Des épreuves, des douleurs ; que sont nos joies ? " Le spirituel curé lui répondit en souriant : " C'est vrai, Monseigneur, la vie est triste, mais parfois, tout de même, on rencontre de bons petits bouts ".

Ne pourrais-je pas répéter la même chose en ce moment ? Ces jours derniers, j'étais dans les régions montagneuses du nord, où je visitais la population si franchement catholique des paroisses les plus reculées de mon diocèse. C'était pour mon cœur d'évêque " un bon petit bout de la vie ". Hier tout

le peuple de Montréal était réuni à Notre-Dame. Nous priions ensemble, évêques, prêtres, citoyens, au pied des autels dans un même sentiment de religion et de fraternité : c'était pour la patrie un heureux instant de la vie nationale. Aujourd'hui, c'est la fête de l'École normale. Les anciens élèves se sont rassemblés comme les membres d'une même famille. Ils célèbrent " la fête du retour ", comme l'a si bien dit M. le principal. C'est, en même temps, la fête de l'éducation. Pour vous tous, messieurs, n'est-ce pas un heureux bout de la vie ? Quel beau, quel consolant spectacle ! Hier, les représentants de l'autorité religieuse et de l'autorité civile se réunissaient dans le temple pour la fête nationale. Aujourd'hui, on les trouve encore réunis pour la fête de l'éducation. C'est le privilège de notre pays : pendant qu'ailleurs on sépare, ici on unit, et cela n'étonne personne. On comprend qu'il doit en être ainsi et que c'est pour le bonheur de tous. Oui, au Canada, l'Église et l'État n'ont fait qu'un dans le passé ; puissent-ils toujours marcher ensemble.

Quand je préside nos belles retraites pastorales, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. Des milliers d'âmes, des paroisses entières m'apparaissent derrière ces prêtres réunis pour la méditation et la prière. Ce sont des chefs de peuple que j'ai devant moi.

Eh bien, j'éprouve, messieurs les instituteurs, un sentiment analogue en vous contemplant. Derrière vous j'aperçois ces milliers d'enfants auxquels vous inculquez les principes d'une éducation chrétienne et catholique, la génération qui pousse, la société de demain. En vous, c'est l'avenir que je salue.

De temps en temps, nous entendons parler d'instruction obligatoire. Il en est même qui voudraient en faire l'objet

d'une loi. Mais cette loi n'existe-t-elle pas déjà et plus impérieuse que celle qui sortirait des parlements ? L'un des plus graves devoirs du père et de la mère n'est-il pas de former l'esprit et le cœur de leur enfant ? Les premiers maîtres d'école de par la loi naturelle et la loi divine, ne sont-ce pas les parents eux-mêmes ? Que de fois le regretté M. Verreau revenait sur cette vérité hélas oubliée par un trop grand nombre !

Empêchés par leur inexpérience, leur manque de connaissances, les travaux absorbants de leur état de s'acquitter de leur auguste mission, le père et la mère se choisissent des représentants dans la personne d'instituteurs et d'institutrices compétents. C'est à eux, remarquez-le bien, qu'il appartient de faire ce choix, et l'on comprend dès lors quelle prudence, quelle sagesse, quel zèle ils doivent y mettre, puisqu'il s'agit de ce qu'il y a de plus grand et de plus sacré pour eux, l'âme de leur enfant. Les professeurs ne peuvent pas leur être imposés par des lois. L'école est, avant tout, le prolongement du foyer domestique. C'est l'œuvre familiale qui s'y continue, s'y développe, s'y perfectionne, et l'instituteur nous y apparaît revêtu de l'autorité paternelle, et dès lors, on comprend ce que doit être le rôle de l'État dans cette question vitale de l'éducation.

En certains pays on oppose l'instituteur laïque à l'instituteur religieux, l'enseignement laïque à l'enseignement religieux, comme si ce mot de laïque exprimait un antagonisme avec tout ce qui est chrétien. Regrettable état de choses ! Heureusement il n'en est pas ainsi chez nous. Maîtres séculiers ou maîtres religieux sont animés de la même foi, soumis aux mêmes directions de l'Église, et je suis heureux de les voir aujourd'hui, se donnant la main à ces agapes fraternelles.

J'espère que le *laïcisme*, tel qu'on l'entend ailleurs, c'est-à-dire l'esprit anti-religieux ne pénétrera jamais dans aucune de nos maisons d'enseignement.

Mais je suis bien loin de l'histoire que je vous contais au début et que j'avais simplement l'intention de commenter en peu de mots ; j'y reviens. Oui, nous sommes à un bon moment de notre vie et nous devons tous en bénir le ciel. N'est-il pas vrai que nous comprenons mieux la vérité de cette parole du Psalmiste " Qu'il est bon et agréable pour des frères de se trouver ensemble " !

Votre École normale, messieurs, me rappelle l'homme qui lui a consacré, pendant de si longues années, ses talents, son énergie, son dévouement le plus entier : M. l'abbé Verreau. Pourrions-nous l'oublier dans une circonstance comme celle-ci ? Son nom est, il me semble, dans toutes les bouches et dans tous les cœurs. Il est vraiment de la fête. Déjà vous lui avez rendu hommage, vous ne sauriez jamais trop lui témoigner votre reconnaissance. Il a été pour cette institution un bienfaiteur incomparable. Il s'est en quelque sorte identifié avec elle. Directeur, professeur, confident, conseiller, prêtre généreux, charitable à l'excès, historien, écrivain érudit, bibliophile, patriote, M. l'abbé Verreau a été tout cela. Je l'ai connu intimement. Pendant deux ans, il me fit l'honneur de m'associer à son ministère, en me confiant la direction de l'âme de ses élèves. De là, vous le comprenez, l'affection que je lui garde et les liens qui m'attachent à l'École normale.

Le prêtre appelé à lui succéder vous est connu. Personne ici ne contestera qu'il est bien l'homme de la situation, et je me félicite aujourd'hui d'avoir largement contribué à sa nomination.

Messieurs, parmi les orateurs que j'ai entendus ce matin il

en est un que je me permettrai de mettre à l'ordre du jour : c'est celui qui nous a dit avec une si noble simplicité : " J'étais un pauvre enfant, sans ressources, sans protection aucune ; M. l'abbé Verreau m'a recueilli, il m'a aimé, il a veillé sur moi. C'est à lui que je dois tout ce que je suis aujourd'hui ". Au cours de vos fêtes il ne se prononcera pas de paroles plus éloquentes que celles-là. Ce qu'est devenu le pauvre enfant de jadis, je le sais : un citoyen honorable, compatissant à son tour pour tous les indigents et les délaissés. Je tiens à le remercier publiquement.

Vous tous aussi, messieurs, je vous remercie et vous félicite du bel exemple que vous donnez aujourd'hui à la jeunesse de notre pays. Vous vous montrez reconnaissant envers tous ceux qui vous ont fait du bien et vous proclamez bien haut votre gratitude. Plus tard d'autres publieront de vous ce que vous dites vous-mêmes des maîtres qui vous ont formés. Ces sentiments vous honorent. Pour moi, je dirai en vous quittant que j'ai vu et entendu ici des hommes de cœur.

Le Premier ministre de la province, l'hon. Lomer Gouin, nous fit l'insigne honneur d'assister à nos fêtes jubilaires. Il ne laissa pas que le souvenir de sa bienveillance, mais il présenta à la vénérable École normale Jacques-Cartier un royal cadeau des noces. La promesse qu'il lui fit alors de bâtir dans le délai d'une année, une nouvelle école d'application, s'est en partie réalisée puisque, durant la session de mars dernier (1908) un crédit de $15,000 a été voté à cette fin. Les travaux de construction commenceront au printemps. M. le Premier ministre parla à peu près en ces termes.

ALLOCUTION DE L'HON. LOMER GOUIN,

PREMIER MINISTRE PROVINCIAL

M. le Président,

Je lisais hier, une dépêche racontant qu'il y avait eu grande fête à Windsor pour récompenser les vainqueurs dans une course et pour recevoir Mark Twain le grand humoriste américain. Le prince de Connaught, ayant à remercier le roi, dit tout simplement que s'il avait à faire un discours, il s'évanouirait. Par bonheur, Mark Twain vint à son secours et il remplaça avec avantage le prince de Connaught. Après un repas comme celui-ci, je ne peux m'évanouir ; mais je ne dis pas que je n'aimerais pas à avoir un Mark Twain pour parler dignement à une assemblée aussi nombreuse et aussi distinguée. Je voudrais savoir quelque chose de l'École normale afin de parler de son but, de ses moyens d'action, et de son influence qui grandit sans cesse. Mais que puis-je dire, après les magnifiques discours de ce matin qui n'ait été dit, mieux que je ne le pourrais faire.

Je me sens embarrassé quand je parle d'éducation devant les professionnels de l'enseignement, devant une classe de citoyens qui se dévouent à cette œuvre avec une compétence universellement reconnue. Je le faisais autrefois avec courage devant des profanes, mais je me méfie de mes connaissances

devant ceux qui constituent la classe des instituteurs ; je vous parlerais plus volontiers de notre beau pays, puisque nous sommes encore dans l'octave de la Saint-Jean-Baptiste ; je pourrais vous parler des richesses nationales qui attirent sur notre sol un flot toujours grossissant de colons.

Mais nous sommes ici pour célébrer le cinquantenaire de l'École normale, et pour rappeler ce qu'elle a accompli pour le progrès de l'instruction dans notre province. Ce que je dois faire avant tout, c'est de vous féliciter de tout mon cœur d'avoir montré à la province ce que vous êtes, et l'œuvre que vous accomplissez pour le bien de tous. En vous voyant, on peut dire : ces hommes ont fait beaucoup pour leur pays. Ils ont répandu les lumières de la science et de la religion ; ils ont affermi dans le peuple la fidélité aux traditions nationales et la foi dans un avenir prospère. Je vois autour de vos têtes une auréole d'intelligence. Ce que nous avons acquis dans le passé, nous avons le devoir de le conserver et de le multiplier en vue de l'avenir. Car je n'ai jamais rencontré de gens plus intelligents que ceux que l'École normale a formés, des hommes de meilleures mœurs, des citoyens plus patriotes, que les anciens élèves de cette maison. Vous formez une famille qui forme la classe la plus instruite de la société canadienne. D'aucune autre institution, il n'est sorti de plus saints prêtres, des médecins plus habiles, des avocats plus instruits. Mais, en regardant mon ami M. Leblanc, le chef de l'Opposition, je ne dirai pas que les meilleurs politiciens sont sortis de cette école normale (hilarité générale).

Je ne voulais pas, messieurs, vous parler d'éducation. J'attends plutôt des conseils de ceux à qui je m'adresse ; mais si je ne puis leur donner des conseils, je puis au moins leur

accorder mon encouragement ; je puis promettre la sympathie officielle du gouvernement. Je voudrais vous laisser un souvenir tangible du bon vouloir du gouvernement à l'égard de votre institution : ce sera le *parlare visibile* dont parle un poète.

On a vanté avec raison la beauté de votre École dont l'architecture est admirable. Mais lorsque je parcourais ce matin, les corridors de votre école modèle et que Mgr l'archevêque me faisait remarquer la pauvreté de l'édifice, je pensais que le gouvernement pourrait faire quelque chose pour améliorer la situation, qu'il devrait être en état de faire mieux pour les élèves de l'École normale Jacques-Cartier.

Aussi, au risque de mécontenter mes collègues du gouvernement, je vous promets qu'une année ne se passera pas sans que vous ayez une école modèle digne de l'École normale (appl. prolongés). En finissant, je vous dis que la promesse que je viens de vous faire sera respectée, pour le bien du pays et l'honneur de la province de Québec.

Après l'hon. Gouin, ce ne fut pas une surprise peu agréable de voir l'évêque de Valleyfield, Mgr Émard, se lever pour adresser la parole à l'assistance, et malgré l'avis de son médecin et les craintes de ses amis sur l'état de sa santé, prononcer avec une sincérité qui nous fait beaucoup d'honneur, une éloquente improvisation. Son acte de courage lui mérita la reconnaissante affection de tous nos normaliens, qui le considèrent depuis comme un des meilleurs amis de leur

institution. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un bien pâle résumé de sa belle et vibrante allocution.

Mgr Émard dit d'abord que malgré les conseils de son médecin et les nombreux discours déjà prononcés, il ne peut résister au plaisir d'adresser quelques mots aux nombreux instituteurs, anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier. Il parla du caractère religieux essentiel à toute éducation digne de ce nom, loua le zèle et la piété de nos instituteurs séculiers qui, formés en très grand nombre par l'École normale, concourent avec nos Religieux instituteurs à la grande œuvre de l'éducation dans notre pays.

" A l'école plus qu'ailleurs, dit-il, il faut employer toutes les énergies de son âme pour réussir : c'est la condition essentielle de toutes les grandes entreprises. Dans l'accomplissement de vos devoirs d'éducateurs, vous devez mettre tout votre cœur ; mais rappelez-vous aussi que le sentiment du devoir accompli sera, dans bien des cas, votre seule récompense. Et cependant grande est votre responsabilité. Car je vois en vous des instruments de l'autorité enseignante de l'Église catholique. On a quelquefois abusé du mot laïque afin de lui conserver son sens équivoque et souvent odieux. Et pourtant rien n'est plus religieux que ce mot qui signifie membre actif de la sainte Église. C'est pour cela que je voudrais que ce mot, puisqu'il peut tromper sur sa signification, disparaisse pour être remplacé par le mot séculier ".

Puis Monseigneur fait valoir la portée presque indéfinie de l'influence exercée sur la société tout entière par l'intermédiaire des écoles.

Il s'appliqua à faire comprendre que l'instituteur, guidé par

une véritable vocation et remplissant son devoir avec tout le dévouement dont il est capable, accomplit un apostolat qui ressemble à celui du prêtre.

" Peut-on mesurer l'œuvre accomplie par des centaines de professeurs qui ont travaillé sur des milliers de jeunes âmes ! Grâces à Dieu, dans notre pays, on peut se féliciter de n'avoir pas donné prise à la division de nos forces scolaires et diminué dans le cœur du peuple le sentiment d'union si nécessaire à son existence. Même aujourd'hui nous avons gardé intactes, sous ce rapport, nos saines traditions nationales ".

L'orateur ajouta quelques mots sur l'action sociale des instituteurs, disant qu'elle paraissait bien comprise, puisqu'en ce moment même, on voyait les représentants attitrés du monde politique sans distinction de partis, unis à ceux de l'autorité religieuse pour offrir à l'École normale, l'*Alma Mater* des instituteurs catholiques séculiers, le double tribut de l'admiration et de la reconnaissance.

" Instituteurs chrétiens, dit-il en terminant, gardez fidèlement le dépôt de nos traditions nationales. Les belles inscriptions que je voyais dans la salle de réception, ce matin — *In Domino confido* — Rendre le peuple meilleur — résument bien l'œuvre des cinquante années d'existence de votre institution. Je souhaite donc que vous soyez dans l'avenir ce que vous avez été dans le passé : des hommes de cœur et des hommes d'action ".

Il appartenait à un ancien élève de clore la série des discours. En résumant en quelques phrases toutes les émotions de ces inoubliables fêtes jubilaires, l'hon. P.-E. Leblanc, se faisait l'interprète des sentiments de tous les normaliens. On avait rappelé avec tant de joie sincère et d'orgueil tout un passé plein de charmes et de souvenirs. D'ailleurs, si on avait célébré magnifiquement la mémoire des grands disparus, si l'œuvre normalienne mieux connue espérait se développer encore et prospérer, l'hon. Leblanc ne pouvait-il pas s'en réjouir tout particulièrement. Dans l'organisation des fêtes du cinquantenaire, n'a-t-il pas apporté, avec le prestige de ses hautes fonctions politiques, une grande assiduité aux délibérations des comités, un conseil sûr et pratique, un enthousiasme qui ne s'est pas ralenti un seul instant ? D'autres ont tourné leurs regards vers le passé ; lui, il a songé surtout à l'avenir de l'institution qu'il aime tant. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'il ait fait ressortir de préférence, dans son allocution, les résultats pratiques et tangibles des fêtes jubilaires.

DISCOURS DE L'HON. P.-E. LEBLANC, M. P. P.

M. le Président,

Messeigneurs,

M. le Premier ministre,

Messieurs,

Vous dire combien je suis profondément ému, m'est impossible. Vous dire ce que mon âme et mon cœur ressentent en ce moment, je ne puis trouver de mots pour l'exprimer dignement. Celui qui a formé de nombreuses générations de normaliens, le vénérable M. Verreau a inspiré tous les discours que nous avons entendus. On a si bien loué son œuvre que je me ferais un scrupule de vouloir en parler, surtout après Mgr de Valleyfield qui a recueilli de si beaux épis dans le champ glané par les orateurs qui l'ont précédé.

Toutefois, je ne puis reprendre mon siège sans offrir à NN. SS. les évêques, en mon nom et au nom de mes confrères, de vifs sentiments de reconnaissance pour avoir mis l'instruction et l'éducation élémentaires à la place d'honneur qu'elles doivent occuper. Je remercie également M. le Premier ministre

pour la promesse qu'il vient de nous faire de parachever l'œuvre de ses prédécesseurs. Mais je crois qu'il a laissé entendre qu'il ne faudrait pas seulement bâtir une école modèle, mais aussi ajouter une chapelle à l'usage de l'École normale, et ainsi terminer l'École telle qu'elle a été comprise sur le plan primitif de l'architecte.

Je lui promets d'avance le concours de la loyale opposition dans l'accomplissement de ce projet, et je puis lui donner l'assurance que je serai toujours prêt à le seconder de toutes mes forces chaque fois qu'il sera question de promouvoir les intérêts de l'instruction publique.

Mais je veux être bref. Il y a pourtant encore un mot à ajouter : c'est un remerciement qui s'adresse au personnel de l'École normale actuelle pour l'accueil si cordial qu'il nous a fait aujourd'hui. Il n'a rien épargné pour rendre cette fête digne des grands souvenirs qu'elle évoque et rappeler la mémoire des professeurs éminents qui se sont succédé ici depuis cinquante ans. Je remercie tout spécialement les organisateurs de l'intéressante séance littéraire d'hier au soir. Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous avons entendu l'exposé historique de notre École normale et l'éloge de ceux que nous avons connus et aimés.

Mais ce témoignage d'affection et de reconnaissance rendu à la mémoire de ceux qui ne sont plus, ne doit pas nous faire oublier leurs successeurs. On vient de dire que le sentiment du devoir accompli forme souvent la plus grosse part de la récompense de l'instituteur. Sans doute, mais nous ne sommes pas seulement des âmes, des esprits, nous sommes aussi des corps, et il n'est pas déplacé dans une fête comme celle-ci

d'exprimer le vœu qu'on continue de s'occuper de l'amélioration de la classe des instituteurs au point de vue de leur traitement annuel. C'est accomplir une bonne œuvre que de fonder des écoles techniques. Mais il ne faut pas oublier qu'elles recruteront leurs élèves parmi les jeunes gens instruits et formés par nos instituteurs. Tant valent les écoles primaires tant vaudront les écoles techniques. C'est un axiome dont il y aurait profit à se souvenir. Avant de m'asseoir, je remercie cordialement et au nom de tous les anciens élèves, NN. SS. les évêques et les personnages éminents qui ont pris part à nos réjouissances, et en terminant je demande à mon ami, M. Gouin, de s'occuper sans retard de l'accomplissement de sa promesse.

Le banquet mettait fin aux fêtes du cinquantenaire. Déjà bon nombre d'anciens élèves s'étaient dispersés dans les allées du jardin, quand les convives se levèrent de table. Il était 3 heures. Un groupe d'anciens se posta sur les degrés du grand escalier extérieur et fut photographié par M. Quéry.

Pendant ce temps, une dernière réunion du comité général d'organisation des fêtes jubilaires se tenait à l'école d'application. L'hon. P.-E. Leblanc en fut l'inspirateur et l'âme. L'union se fit bientôt sur les quelques résolutions suivantes :

1o Les anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier réunis en convention désirent présenter à Votre Sainteté, (le pape Pie X) l'hommage de leur profond attachement à votre personne sacrée, et protestent de leur entière soumission aux enseignements de l'Église catholique romaine, leur mère.

2o Il est résolu de prier les membres du gouvernement et du Conseil de l'Instruction publique d'adopter les mesures nécessaires pour assurer aux instituteurs primaires un salaire convenable.

3o Attendu que l'hon. Lomer Gouin, Premier ministre de cette province s'est engagé à effectuer le parachèvement des édifices de l'École normale, tel que déterminé sur le plan primitif dressé par M. Lévêque, architecte, il est résolu que les anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier désirent offrir à l'hon. Premier ministre leurs plus sincères remerciements pour sa généreuse promesse, laquelle réalisera leurs plus chères espérances.

4o Il est aussi résolu que les anciens élèves se forment en association et qu'un comité provisoire formé par elle s'abouche avec la Conférence des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, et lui offre son concours pour réaliser le projet de l'érection d'un *monument* à la mémoire de feu l'abbé Verreau, premier principal de l'École normale Jacques-Cartier.

5o Il est résolu d'adopter des remerciements à M. l'abbé N. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, pour la large hospitalité offerte aux anciens élèves pendant les présentes fêtes du cinquantenaire de fondation de l'École normale Jacques-Cartier.

A cinq heures, les fêtes jubilaires de l'École normale Jacques-Cartier étaient terminées, laissant dans le cœur et dans l'esprit de tous ceux qui y avaient pris part, les meilleurs souvenirs. Et ces souvenirs ne sont pas près de s'éteindre, surtout parmi les normaliens. Ils ont assisté avec une indicible joie à l'apothéose du célèbre abbé Verreau, à la glorification de leur *Alma Mater*, mieux connue désormais, mieux appréciée et plus sincèrement aimée.

Aussi bien, le récit des fêtes jubilaires ne s'adresse pas aux anciens professeurs et élèves, qui ont donné à l'œuvre normale, la place d'honneur qu'elle occupe dans notre système d'instruction publique. Il n'a que la légitime ambition de proposer des modèles aux Benjamins de l'institution, et de découvrir dans l'histoire si belle du passé, des garanties de progrès pour l'avenir. Voilà pourquoi nous avons mis en relief le travail que se sont imposé les organisateurs de la fête, et l'éclatant succès de la célébration du jubilé.

C'était la meilleure manière de glorifier l'œuvre normaliste avec toute son histoire, avec tout le patrimoine de son passé. Car après tout, le succès des noces d'or de l'École normale Jacques-Cartier, est sorti tout entier de la vitalité de l'institution, de la solidarité vigoureuse qui unit les membres de la famille normalienne, et de l'assurance de sa pérennité. Il a été une sorte d'approbation des services rendus, une consécration de la haute valeur de l'École normale, une reconnaissance de sa nécessité et de son influence sociale grandissante. Certes, l'équivoque contre lequel s'est longtemps heurté l'instituteur laïque dans notre province n'existe plus. Sa réhabilitation comme excellent éducateur chrétien n'a plus besoin de

défenseur. Aussi la carrière de l'enseignement s'ouvre-t-elle plus large et plus engageante devant nos élèves-maîtres.

Elle offre à ceux qui s'y consacreront désormais, sinon de brillantes perspectives, du moins l'heureuse médiocrité rêvée par les normaliens des premières années. Par contre, elle impose des devoirs de plus en plus rigoureux, à mesure que les problèmes de notre vie sociale se multiplient et s'entremêlent. Les normaliens d'aujourd'hui s'élèveront-ils à la hauteur de la tâche qui leur sera confiée demain ? Nous l'espérons fermement, s'ils reçoivent la formation chrétienne, intellectuelle, morale et pédagogique, qui a été la sauvegarde et la force de leurs aînés.

APPENDICES

I

ÉTATS DE SERVICES (1)

DE

L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

1857 à 1909

Liste des élèves diplômés et des professeurs d'après l'année de leur sortie (2)

1re session, mars-juillet 1857

Édouard Corbeil,	M.	32	Mort à sa retraite, Hull.
Élie Moineau,	M.	38	A sa retraite, Montréal.
Pierre St-Hilaire,	M.	32	Mort à sa retraite, St-Chrysostôme.
Chs Piché,	M.	15	Mort huissier, Hull.
Frs Gauvreau,	M.	30	Mort prof., Hull.
Aug. Guibord,	E.	9	Mort, commerce, Montréal.
Herc. Perrin,	M.	13	Mort prof., St-Stanislas de B.
F.-X. Desplaines,	M.	7	Mort avocat, St-Jean.
Anth. Lemery,		20	Mort, 1906, The Brook.

---

(1) Ce tableau a été dressé par M. l'abbé N. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier.

(2) Les lettres E.-M.-A. qui suivent les noms des anciens élèves, indiquent les diplômes obtenus, soit Élémentaire, soit Modèle, soit Académique. Le nombre d'années données à l'enseignement vient ensuite, ainsi que plusieurs renseignements connus, concernant surtout la profession ou l'adresse de chaque ancien élève.

Nous n'indiquons ici que les diplômes accordés par l'École normale ; cependant, plusieurs élèves, après avoir pris leur formation à l'École normale, ont obtenus leurs brevets des Bureaux d'examinateurs et ont enseigné ; seules leurs années d'enseignement sont indiquées.

2e session, 1857-58

U.-E. Archambault, (3),	M.A.	45	Mort direct. des Éc. de Montréal.
Chs Paradis,	E.	38	A sa retraite, Montréal.
F.-X. Beausoleil,	M.	5	Rentier.
Frs Sanche,	E.	1	Mort.
Cam. Christin,	M.		Mort après études, l'Assomption.
L.-G. Authier,	E.	6	Mort.
Frs Lavoie,		27	Rentier, Manchester, E.-U.
Arist. Simard,		41	Mort à sa retraite, 1898.
Eusèbe Boutin,		13	Professeur en 1884.
P.-N. Blanchet,		32	A sa retraite, St-Pie-de-Bagot.
Cam. Girouard,		10	Mort.
Louis Fortin,		12	Militaire ?
Cham. Duval,		1	
Dosith. Gauthier,		1	Mort professeur, Chambly.
Paul Laboissière,		13	Retiré, Montréal.

3e session, 1858-59

G.-T. Dostaler,	M.	7	Mort prof., É. N. J.-C.
Raym. Giroux,	M.	1	Curé, Manitoba.
Jos. Barrette,	E.	20	Mort, Manitoba.
Alph. Leduc,	E.	1	Commerce, Ouest ?
Arist. Coutu,	E.M.	7	Mort, commerce, Montréal.
Théop. Amyrault,	E.M.	3	Mort, notaire, Granby.
Télesph. Clouet,	E.	4	Mort, Coaticook.
Isaïe Crevier,	M.	3	Mort, notaire, St-Anicet.
An. Authier,		2	Mort, notaire, St-Hilaire.

(3) Diplôme académique en 1863-64.

4e session, 1859-60

F.-X. Desrosiers (4),	E.M A.	4	Notaire, Ste-Agathe.
Alf. Enault,	E.M.	3	Mort prof., 1862, St-Barthélemy.
Chs Cotté,	E.M.		Mort, commerce, Montréal.
Jos. Cardinal,	E.M.	3	Mort, maître de poste, Valleyfield.
Adol. Magnan,	E.M.	5	Mort, médecin, E.-U.
Jos. Foucault,	E.M.	5	Mort.
Ovide Coutu,	E.M.	35	Malade, Montréal ?
Elie Pelland,	E.M.	3	Mort, 1906, Montréal.
Nap. Paquin (5),	E.M.	22	A sa retraite, Louisevile.
Wilf. Barrette,	E.	3	Mort, 1874.
Alph. Lenoir,	E.	1	Mort, médecin.
Placide Marion,	E.	3	Mort, notaire, Montréal.
Benj. Beauchamp,	M.		Cult., ex-M. P. P., St-Hermas.
Onés. Tessier,	M.	10	Mort, notaire.
Nic. Lachambre,	M.		
God. Carron,		10	Mort, 1900, Maskinongé.
J. Thibault,		2	
N. Biron,		4	
Vital Mathieu,		3	Mort, notaire.
Cyp. Dupuis,		3	Mort, professeur.
Théop. Dupuis,		1	Mort, mineur, Vancouver.
Cyr. Lavoie,		1	Mort, 1875, St-Valentin.
Jos. Proulx,		1	

(4) Diplôme académique en 1862-63.

(5) Diplôme modèle en 1868-69.

5e session, 1860-61

Geo. Lamarche,	M.A.	3	Rentier, Montréal.
John Schmouth,	E.M.A.	38	Retiré, Ste Anne-de-la-Pocatière.
Emile Pepin,	E.M.	3	Prêtre, mort en 1907.
Moïse Hurtubise,	E.M.	5	Mort, commerce, N.-D.-de-Grâce.
Bénoni Guérin,	M.A.	5	Médecin, St-Jacques-le-Mineur.
Jos. Dorais (6),	M.A.	45	A sa retraite, Montréal.
Noé Gervais,	M.	35	A sa retraite, St-Chs, Richelieu.
Thur. Plamondon,	M.	5	Régina, Sask.
Norb. Dostaler,	M.	10	Mort.
Odil. Caron,	M.	29	Mort, professeur.
Jos. Lavigne,	E.		Huissier, Lachute.
Edm. Roy (7),	E.M.	32	A sa retraite, St-Raphaël.
Alex. Boudrault,	E.	10	Rentier, Montréal.
Théop. Picard,	E.	2	Mort.
Jos. Manseau,	E.M.	30	A sa retraite, Montréal.
Adol. Buteau,	E.M.	10	Mort.
Chéry Lefebvre,	E.	4	Mort à la guerre, E.-U.
Cl. Desforges (dit [St-Maurice),	E.	23	Montréal.
Oct. Mousseau,	E.		Mort, médecin, St-Polycarpe.
Rémi Desrosiers,	E.		Mort, notaire.
Alf. Aubin,	E.	13	Montréal.

6e session, 1861-62

Pierre Lamy,	E.M.A.	1	Mort en 1906, Montréal.
Damase Olivier,	E.M.A.	3	Agent, Montréal.

(6) Diplôme académique en 1880-81.

(7) Diplôme modèle en 1861-62.

Trefflé Picard,	E.M.A.	10	Commerce, Chicago.
Joseph Laferrière,	E M.A.	3	Mort, commerce, St-Hyacinthe.
Cyprien Gélinas,	E.M.	7	Ex-Maire, Ville St-Louis.
Ludger Lussier,	E.M.	38	A sa retraite, Maria.
Sim. Aubuchon,	E.	3	Médecin, Montréal.
Paul Carpentier,	E.	1	Mort, professeur.
Israël Aubin,	E.	23	Marchand, Belle Rivière, Ont.
Charles Blais,	E.	2	Empl. civique, Sorel.
Joseph McKie,	E.	1	Notaire, Cookshire.
Théo. Verner,	M.	1	Mort.
Hector Millette,		3	Mort, Séminariste.
Bourguignon,		1	
Célestin Gareau,		1	
Edouard Côté,		1	

7e session, 1862-63

Siméon Longtin,	E.M.A.	6	Médecin, Laprairie.
L.-H. Bellerose (8),	E.M.A.	31	Mort, Insp. d'écoles.
J.-B. Dorais,	E.M.	2	Mort, E.-U.
Trefflé Molleur,	M.	44	Insp. d'écoles, St-Césaire.
Alex. Dupuis,	E.M.	26	Mort, professeur, St-Simon.
Moïse Guérin,	E.M.	43	Sturgeon Falls.
Camille Lefebvre,	E.M.	22	Agent, Détroit.
Gilbert Martin,	E.M.	14	Agent, Montréal.
Anthime Taillefer,	M.	26	Mort à sa retraite, Ste-Scolastique.
Siméon Boutin,	M.	25	A sa retraite, Montréal.
Joseph Gariépy,	M.	27	Mort, professeur, Winnipeg.
Gilbert Coutu,	E.	1	Mort, professeur.
Calixte Dupuis,	E.	30	A sa retraite, Ste-Herménégilde.

(8) Diplôme académique en 1865-66.

8e session, 1863-64

J.-O. Cassegrain,	M.A.	45	Enseigne, E. N. J.-C.
Cal. Brault,	E.M.A.	44	Insp. d'école, Pointe-Claire.
Az. Chênevert,	E.M.A.	4	Mort, prof., Ste-Martine.
F.-X. Mousseau,	E.M.	8	Mort, médecin, Hochelaga.
Hon. Rondeau,	E.M.	45	Enseigne, École Murphy.
Eusèbe Monette,	E.M.	32	A sa retraite, St-Rémi.
Lawr. O'Donoghue,	E.M.	37	Mort, prof., Montréal.
Frs Verner,	E.M.	24	Empl. de douane, Montréal.
Ant. Malette,	E.M.	16	Mort, cultivateur, 1888.
Oscar Desrosiers,	E.M.		Mort, avocat.
Louis René,	M.	35	Mort, ptre prof., Manitoba.
Alph. Lanctôt,	M.	15	Mort, marchand, St-Constant.
Ign. Dorval,	M.		Mort après études.
Louis Molleur,		2	
Méd. Lanctôt,		45	Enseigne, École Olier.

9e session, 1864-65

Gual. Gervais,	E.M A.	20	Mort, prof., E. N. J.-C.
Ov. Lamarche,	E.M.A.	18	Mort, inspecteur d'écoles.
Jos. Molleur,		2	Mort, cultivateur.
Chs Ferland,	E.M.A.	5	Mort, avocat.
Paul Quesnel,	M.A.	2	Mort, professeur.
Pierre Primeau,	M.A.	6	Contrôleur, Marquette.
J.-N. Bessette,	M.	5	Mort, notaire, Pembroke.
Louis Verner,	M.	4	Pharmacien, Montréal.
Ant. Primeau,	M.	44	Principal, École Olier.
Alph. Héroux,	M.	23	Mort, professeur.

(9) Diplôme modèle en 1868-69.

Lawr. O'Ryan,	E.M.	6	Brésil ?
Jos. Guérin (9),	E.M.	14	Colon, St-Gérard-de-Mont.
Alexis Aubuchon,	E M.	3	Mort.

10e session, 1865-66

Joseph Godin,	E.M.A.	8	Industriel, Ville St-Paul.
Virgile Harman,	E.M.A.	10	A l'etranger ?
Achille Roberge,	M.	6	Mort, notaire, Laprairie.
Félix Lalonde,	E.M.	2	Mort, Etats-Unis.
Hyac. Dostaler,	E.M.	4	Mort.
Achille Fleury,	M.	11	Médecin, Montréal.
Nap. Nolin,	E.M.	33	Mort, à sa retraite, Montréal.
J.-B. Blais,	E.M.	6	Industriel, Winooski, Vt.
Alph. Valois,	M.	3	Mort, professeur, Vancouver.
Julien Prévost,	M.	3	Rentier, St-Paul, Oregon.
Pierre Prévost,	E.M.	3	Rentier, Ashland, Oregon.
Alfred Beaudin,	E.	1	Cultivateur, Russeltown Flats.
Julien Richard,	E.		États-Unis ?

11e session, 1866-67

Raym. Savignac,	M.A	2	Mort, ex-échevin, Montréal.
Léon Charbonneau,	E.M.	15	Mort, empl.-civique, Chambly.
Pierre Gagnon,	M.	35	Enseigne, St-Michel de Bellech.
Prosper Marcoux,	M.	33	A sa retraite, St-Félix-de-Valois.
Eus. Desormeaux,	M.	3	Marchand, Montréal.
Léandre Verner,	M.	3	Commerce, Worcester.
Edouard Croteau,	M.	3	Ptre, curé, Buckhingham.
Henri Tétrault,	M.	29	Mort, professeur, Montréal.
Cés.-D. Porcheron,		14	

Assemblée Nationale Québec

12e session, 1867-68

Nap. Boire,	E.M.A.	3	Gérant, Banque d'Hoch , Québec.
F. X. Demers (10),	E.M.A.	30	Mort, principal, Montréal.
A.-O. Gauthier,	M.	2	Mort, New York.
Alexis Fréchette,	E.M.	4	Montréal.
J.-O. Pelletier,	E.M.	27	Mort, professeur, Montréal.
Cléop. Leblanc,	E M.	43	Enseigne, École Champlain.
Edmond Juaire,	E M.	15	Mort, professeur, Montréal.
Emile Paquet,	E.M.	1	Mort, médecin.
Joseph Ouimet,	E.	3	Commerce, Waterbury.
Ferd. Violetti,	E.		Mort, zouave, Viterbe.

13e session, 1868-69

Aimé Laflèche,	E.M.		Mort, élève.
Henri Boire,	E.M.	6	Mort, professeur.
Ernest Girardot,	E M.	14	Commerce, Sandwich.
Emerie Labelle,	E.M.		Mort, O. M. I.
Maxime Guérin,	E.	15	Sergent, Montréal.

14e session, 1869-70

Marc. Ethier,	E M A.	6	Mort, avocat, Montréal.
Pierre Gosselin,	E.. A.	3	Mort, médecin, St-Alexandre.
Am. Goyette,	M.	9	Ptre, curé, Ste-Suzanne.
Adol. Gougeon,	E.M.	3	Mort, prof., St-Constant.
Jos. Lefebvre,	E.M.	6	Ptre, curé, Weedon.
Ern. Gagnon,	M.	2	Agent d'ass., mort 1908.
Eug. Leroy,	E.M.	35	Enseigne, École Champlain.
Dos. Sabourin,	M.	4	Mort.
Hen. Ostigny,	E.	2	Comptable, Montréal.

(10) Diplôme académique en 1874-75.

15e session, 1870-71

Pac. Nantel.	E.M A.	27	Mort, Insp. d'écoles, St-Jérôme.
Jos. Miller,	E M.A.	15	Dép. de l'Inst. Pub., Québec.
Alb. Cléroux,	E.M.A.	33	Insp. d'écoles, Montréal.
F.-X. Boileau,	A.	20	Commerce, Edmonton.
Wilf. Guillemette,	E M.A.	22	Mort à Biddeford.
Benj. Jouanette,	E.M.	2	Médecin, Brigham.
Jos. Leroux (11),	E.M.A.	9	Mort, médecin, Montréal.
Alex. Lamirande,	E.M.	1	Avocat, Montréal.
Hilaire Leroux,	E.M.		Comptable, Providence.
Em. Leroux,		5	Cultivateur, St-Marc.

16e session, 1871-72

Gél. Boudrias,	M.A.	11	Bourgeois, Belœil.
Edm. Généreux,	E.M.A.	19	Prêtre, Lévis.
Dos. Godin,	E.M.A.	4	Marchand, St-Jean.
Jos. Bénard,	E M.	32	A sa retraite, Montréal.

17e session, 1872-73

Evar. Leblanc,	M.A.	8	Avocat, ex M. P. P., Montréal.
Delphis Martin,	M A.	6	Marchand, Montréal.
Ism. Longtin,	M.A.		Mort, E. E. M., St-Philippe.
Julien Fifle,	E.M.A.		Commis libraire, Montréal.
Vital Cléroux,	E.M.A.	5	Médecin et professeur, Montréal.
Casimir Valiquette,	M.	10	Gérant d'imprimerie, Montréal.

(11) Diplôme académique en 1876-77.

Jos. Jasmin,	M.	36	Enseigne, École Montcalm.
Casim. Grégoire (12)	M.A.	3	Mort au collège.
Const. Lecavalier,	M.	32	Commerce, Villerai.
Télesp. Généreux,	E.		Police montée, Butte City.
Isid. Nadon,	E M.	20	Empl. civil, Sault au Récollet.
Donat Delinelle,	M.		Électricien, St-Athanase.

18e session, 1873-74

H. Prud'homme,	M.A.	33	Inspect. d'écoles, L'Assomption.
David Dupuis,	M.A.	15	Mort, professeur, St Philippe.
André Hébert,	M.		Médecin, St-Rémi.
Roch Forté,	M.	3	Médecin, St-Constant.
Nap. Mallette,	M.	7	Greffier C. C., Ste-Martine.
P. Derome,	E.		Mort, prêtre, St-Colomban.
Gasp. Caisse,	E.	29	A sa retraite, Lanoraie.
J.-B. Turcotte,	E.	34	Enseigne, École Murphy.
Moïse Guérin,	E.		Médecin, Manchester.
Ls A Olivier,	M.		Médecin, St-Alphonse.

19e session, 1874-75

Joseph Brassard,	E.M.A.	2	Mort, séminariste, Montréal.
Simon Aubin,	E.M.A.	27	Mort, professeur, Montréal.
Alb. Laurendeau,	E.M.A.		Médecin, St-Gabriel-de-Brandon.
J.-B. Demers,	E.M.A.	34	Insp. d'écoles, St-Jean.
Guillaume Aubin,	E.M.	2	Médecin, Stillwater, Min.
Emeric Roy,	E.M.	3	Entrepreneur, Duluth.
Arsène Godin,	M.		Médecin, St-Jean.

(12) Diplôme académique en 1876-77.

20e session, 1875-76

Onésime Boisvert,	E.M.A.		Avocat, Montréal.
Joseph Baril,	E.M.A	14	Notaire, St-Jean Bte, Manitoba.
Nap. Dubeau,	E M.A.	3	Médecin, Providence.
Jos. Cardinal,	E.M.A.		Médecin, Montréal.
Cyprien Dupuis,	M A.	32	Principal, École St-Denis.
Joseph O. Drouin,	A.	2	Avocat, Montréal.
Jos. Desrosiers,	E.M.	2	Commerce, mort 1909, Montréal.
Israël Dufresne,	M.	8	Comm., Ste-Emélie-de-l'Énergie.
Jos. Goyette,	E.M.	4	Médecin, Magog.
Narcisse Primeau,	M.	5	Mort, médecin, Fitchburg.
Richard Pagé (13),	M A.	23	Enseigne, École Sarsfield.
Eusèbe Monat,	M.	3	Mort, médecin 1890, Holyoke.
A. Courville,	E.	2	Kankakee ?
Eug. Serre (14),	M.	3	Marchand, Napierville.
Perp. Patenaude,		14	Mort 1896, Woonsocket.

21e session, 1876-77

Jos. Généreux,	E.M.A.	3	Médecin, Webster, Mass.
Euclide Tremblay,	E.M.A.	3	Médecin, Pte-aux-Esquimaux.
Joseph Coutu,	E.M.	2	Marchand, Worcester.
Frs Letonturier (15),	E.M.A.	10	Médecin.
J.-M. Crevier,	E.M.	6	
J.-B. Paquet,	E.		Marchand.
Edward Colfer,		26	Journaliste, Montréal.
A. Deschênes,		1	
P. Dandurand,		1	

(13) Diplôme académique en 1878-79.

(14) Diplômés en 1890-91.

(15) Diplôme académique en 1890-91.

22e session, 1877-78

Hector Desrochers,	M.A.	15	Prêtre, Holyoke.
Samuel Brien dit Desrochers,	E.M.A.		Mort, médecin, Sault-au-Récollet.
Joseph Surprenant,	M.A.	3	Médecin, N.-D. de Stanbridge.
Ernest Duval,	M.A.		Médecin, Rochester.
R. Laurendeau,	M.A.		Mort, avocat, Montréal.
Jérome Gauthier,	M.A.		Médecin, Montréal.
Géras. Descôtes,	M.	30	C S. V., Rigaud.
J.-A. Roch,	M.	31	Enseigne, École Sarsfield.
Jos. Lavoie,	M.	4	Mort 1908
Ls St Hilaire,	E.	4	Artiste, Ile-aux-Noix.
Gust. Lafontaine,	M.		Médecin, Manchester.

23e session, 1878-79

Horm. Boucher,	M.A.		Médecin, Woonsocket.
J.-F. Rioux,	A.	3	Mort, médecin 1908.
Jacq. Desnoyers,	M.A.	1	Marchand, Farnham.
Nap. Déziel,	M.	2	Mort, médecin, Providence.
Moïse Tessier,	M.		Mort.
J.-B. Primeau,	E.	27	Insp. d'écoles, St-Jérome.
Onésime Aubry,	E.M.	18	Commerce, Les Cèdres.
Elias Thibault,	M.	28	Montréal.
Télesphore Perron,	M.		Commerce, Seattle, Wash.

24e session, 1879-80

Thomas Brennan,	A.	24	Mort, M. D. et prof., Montréal.
N.-G. Chabot,	E.M.A.	29	M. D. et professeur, E. N. J. C.
Daniel Caisse,	M.A.	2	Médecin, Montréal.

Joseph Curot,	E.M.A.	29	Insp. d'écoles, Montréal.
Nap. Brisebois,	M.A.	29	Enseigne, E. N. J.-C.
Bénoni Goyette,	A.	3	Marchand, Magog.
Henri Ducharme,	M.A.	4	Médecin, St-Félix-de-Valois.
Benjamin Meloche,	E.M A.	22	Mort, professeur, Montréal.
Joseph Baulne,	M.A.	4	Médecin, St-André-Avellin.
Arsène Desmarais,	M.	6	Commis, North Attleboro.
Émile Mailhot,	E.M.A.	2	Ass. surintendant, Selkirk, Man.

25e session, 1880-81

Wilf. Tessier,	M.A.	4	Médecin.
G.-P. D'Anglars,	M.A.		Religieux O. F. P.
P.-Ida L'Heureux,	M.A.	3	St Jean.
Jos. Manseau,	M.	5	Mort, professeur, Montréal.
Em. Ducharme,	E M.	28	Enseigne, École du Platean.
Dosit. Giroux,	E.		Marchand, Schenectady.
F.-X. Beausoleil,	E.	3	Cultiv , St-Gabriel-de-Brandon.
Isr. Sabourin,	E.	12	Mort, professeur, Montréal.
Arcade Toupin,	M.		Médecin, St-Chrysostôme.
Célib. Poissant,	M.		Médecin, Montréal.
Aug. Hébert,	M.A.		Marchand, St-Albert, Alberta.
Osias Aubin,	M.	2	March., M. P. P., Sturgeon Falls.
Henri Gervais,		28	Enseigne, St-Marc.

26e session, 1881-82

Art. Daigneault,	E.M.A.	2	Médecin, St Jean.
Ern. Bourgeau,	M.A.		Expéditeur à *La Presse.*
Jos. Brabant,	E.M.	17	Commerce.
Omer Robert,	M.		Mort, gér. de banque, Montréal.

P.-A. Lapointe,	M.		Mort.
Vital Manseau,	M.		Mort, Yukon.
Geo. E. Guertin,	M.	1	Assesseur, Willimansett, Mass.
Onés. Guibord,	M.	10	March., ex-M. P. P., Clarence [Creek.
Ans. Drouin,	M.	14	Comptable, Montréal.
Alph. Béchard,	M.		
Jean Lavigne,	E.M.	2	Commerce, Montréal.
Améd. Lafond,	E.M.	14	Mort, professeur, Montréal.
Chs Carle,	M.		Mort, médecin, Providence.
Osias Fortin,	E.		Méd. vétérinaire, Blue Bonnet.
F. Serre (dit St Jean)	E.		Médecin, Anaconda.
Philias Garand,	E.M.		Curé, Clayton.
Pierre Bourgeau,	E.M.	21	Mort, professeur, Montréal.

27e session, 1882-83

Théop. Allaire,	E.M.A.	17	Mort, professeur, Montréal.
Horm. Bergeron,	M.A.	26	Enseigne, École Olier.
Jos. Lamarche,	M.A.	4	Mort, employé civil 1908.
Nap. Lavoie,	M.A.		Mort, médecin, Montréal.
Narc. Perrault,	M A.	26	Direct. gén. des Écoles.
Edm. Pager,	M.A.	26	Enseigne, École Belmont.
Mod. Tremblay,	M.A.	26	Enseigne, École Montcalm.
Chs-Ed. Tassé,	E.M.		Cultivateur, Henriville.
Odil. Poliquin,	M.	4	Médecin, Montréal.
Alphée Trépanier,	M.	1	
Nap. Bélisle,	M.	26	Enseigne, École Sarsfield.
Angus Caza,	E.M.	26	Directeur, Business College.
Avila Masson,	E.		Ingénieur.
Isaac Gélinas,		23	Mort, professeur, Montréal.

28e session, 1883-84

Ls-Philip. Bérard,	E.		Avocat, Montréal.
Rod. Gravelle,	A.		Mort, pharmacien, Montréal
Avila Gravelle,	A.		Ing. civil, Cleveland.
Ls Dorais,	E.M.A.	3	Médecin, Eureka, Cal.
Alex. Brisebois,	E.M.A.	25	Enseigne, École Olier.
Arm. Pominvillle,	E.M.		Mort, Montréal.
Edmond Laurin,	M.		Mort, médecin, Orignal.
Alfred Côté,	M.		Industriel, St-Hyacinthe.
Ephrem Gravelle,	M.		Pharmacien, Vancouver.
Raphaël Dupuis,	E.		Ville St-Louis.

29e session, 1884-85

Arthur Lanctôt,	M.A.	2	Mort, E. E. M., Montréal.
Evremont Lacroix,	M.A.		
Victor Dubuc,	E.M.A.		Gibson, Louisiana.
Urgel Boucher,	E.M.		Ingénieur civil, Montréal.
Arthur Descaries,	E.M.		Pharmacien, Montréal.
Joseph Marchand,	E.M.	2	Journaliste, Montréal.
Joseph Moreau,	E M.		Imprimeur, Montréal.
Jules Gravel,	E.M.		Agent, Montréal.
Wilf. Lalonde (16),	E.M.	12	Curé, Ile-des-Chênes, Man.
Rodolphe Madore,	E.		Insp. d'assurance, Montréal.
Odérie Brault,	E.		Pharmacien, Montréal.
Octave Sylvestre,	E.		Cultivateur, Verner, Ont.
Avila Cléroux (17),		24	Enseigne, École Champlain.

(16) Diplôme modèle en 1888-89.

(17) Avait été élève en 1879-80.

30e session, 1885-86

Hercule Lefebvre,	E.M.		Ing. civil, Montréal.
William Harris,	E.M.		Entrepreneur, Montréal.
Joseph Soucisse,	E.M.	1	
Jos.-A. Tremblay,	M.	2	Mort en 1900, Montréal.
Leonard Rouleau,	E.		Mort.
Jean Délisle,	E.		Médecin, St-Georges-de-Windsor.
Alph. Drouin,	E.		Mort, avocat, 1906, Montréal.

31e session, 1886-87

Wilfrid Meloche,	E.M.A	21	Enseigne, École Belmont.
Moïse Guérin,	E.M.A.	8	Mort, professeur.
Jos.-L. Tremblay,	E.M.A.	15	Enseigne, École Montcalm.
Emm. Benoit,	E. A.	8	Médecin et professeur, Montréal.
Arthur Gravel,	M.A.		Médecin, Montréal.
Napoléon Caron,	A.	2	Curé, Katevale.
Canrobert Roy,	A.		Mort, pharmacien, New-York.
Omer Marchand,	M.A.		Commerce, Ste-Barbe.
Joseph Marion,	E M.		Mort, ing.-civil, Montréal.
Albert Neveu,	M.		États-Unis.
Ths Richard,	M.		
Emile Gauvin,	M.		Pharmacien, Montréal.
Théod. Dubuc,	M.		Commis Montréal.
Horm. Rousseau,	E.M.	2	Mort, St-Gabriel de Brandon.
Rod. Valiquette,	E.		Architecte, États-Unis.
Nap. Pratte,	E.		Commerce, Moosup, Conn.
Child. Sénésac,	E.		Cultivateur, N.-D. de Stanbridge.
Joseph Babeu (18),	E.M.	19	Enseigne, St-Philippe.

(18) Diplôme modèle en 1893-94.

32e session, 1887-88

Max. Brosseau,	E.M.A.	13	Cultivateur, St-Constant.
Urgel Bérard,	E.M.A.	1	Médecin, Montréal.
Jean Primeau,	E.M.A.	21	Enseigne, École Montcalm.
Patrick Malone,	M.A.	21	Enseigne, E. N. J.-C.
Emm. Rouillier,	E.M.		Comptable, Montréal.
Joseph Déziel,	M.		Médecin, Barré, Vt.
Am. Archambault,	E.M.		Entrepreneur, Lowell.
Ernest Lévesque,	M.	1	Employé civil, St-Boniface.
Horace Couture,	E M.		Médecin.
Sévère Bérard,	E.M.		St-Barthélemy.
Dolma Mongeau,	E.		Lake Linden.
Joseph Falcon,	E.		Voiturier, St-Jacques-le-Mineur.
Honoré Pagé	E		Industriel, St-Hermas.

33e session, 1888-89

Honor. Baulne,	E.M.A.	4	Médecin, Chèneville.
Dam. Langevin,	E.M.A.	11	Enseigne, Montréal.
Arth. Drouin,	E.M.A.		Pharmacien, Montréal.
Monette Fridolin,	E.M.	14	Enseigne, St Constant.
Germain Beaulieu,	E.	4	Secrétaire, Artisans, Montréal.
Louis Doré (19),	E M.	16	Employé civil, Ottawa.
Al. Létourneau,	E.		Commis, Montréal.
Jos. Héroux,	E.		

34e session, 1889-90

Sév. Létourneau,	E M.A.		Avocat, Montréal.
Dolp. Chouinard,	E.M.A.	4	Médecin, St-Isidore.

(19) Diplôme modèle en 1893-94.

Zénon Paquin,	E.M.A		Organiste, Ste Anne-de-la Pérade.
Nap. Bélanger,	E.M.A.		Commis, Montréal.
Lorenzo Longtin,	E.M.A.	15	Enseigne, St-Isidore.
Alexis Sarrazin,	E.M.A.		Médecin, St-Alexandre.
Arth. Beaudin,	E.M.	15	Enseigne, Ahuntsic.
Cam. Boucher,	E.M.		Commerce, Woonsocket.
Arth. Bernier,	E.		
Omer Robert,	E.		Commis-pharmacien, Montréal.
Désiré Plante,	E.M.		Ingénieur, Fiskdale.
D.-R. Perrault,		12	Prof. de sténographie, Montréal.

35e session, 1890-91

Herm. Doyon,	E.M.A.		Médecin, Roberval.
Zéph. Baulne,	E.M.A.	18	Enseigne, É. N. J.-C.
Ulric Gravel,	E.M A.		Dentiste, Montréal.
Marcel Savage,	E.M A.	4	Mort, marc., St-Gab.-de-Brandon.
Eug. Desroches,	E.M.A.	10	Commis de banque, Montréal.
Hugues Legrand,	E.M.		Commerce, San Francisco.
Guillaume Élie,	M.	17	Enseigne, Montréal.
Hon. Sarrazin,	E.M.		Religieux, O.M.I., San Antonio.
Eximer Martin,	E.M.		mort, Médecin 1909, St-Philippe.
Télesp. Ferland,	M.	17	Enseigne, St-Gabriel-de-Brandon.
Marcel Lavoie,	E.M.		Barbier, Laprairie.
Avila Roberge,	E.M.		Cultivateur, Verner, Ont.
Arth. L'Écuyer,	E M.		Médecin, Lacadie.
Jos. Ouellette,	E.M.		Marchand, Papineauville.
Edgar Cassegrain,	E.		Médecin, Montréal.
Henri Grignon,	E.		Agent d'assurance, Montréal.

36e session, 1891-92

Nap. Allaire,	E.M.A.	17	Enseigne, École Montcalm.
Osw. Létourneau,	E.M.		Médecin, Montréal.
Hor. Lemieux,	E M.		Dentiste, Montréal.
Jos. Brunet,	M.	2	Dentiste, Minneapolis.
Nap. Gagnon,	M.	4	Mort, professeur, Montréal.
Ern. Parent,	M.		Marchand, Rumford Falls.
Jos. Pigeon,	E.		Pharmacien, Montréal.
Oscar Daignault,	E.		Médecin, Benson, Min.
Édouard Lessard,	E.		

37e session, 1892-93

Jean Bte Auger,	E.M.A.	1	Schenectady, N.-Y.
Alb. Charbonneau,	E.M A.	16	Enseigne, École Montcalm.
Hercule Longtin,	M.A.		Officier de douane, St-Constant.
Adélard Miller,	E.M.A.	16	Enseigne, École Olier.
Jos. Normandin,	E. A.		Commerce, North Attleboro.
Onésip. Beaudin,	E.M.A.		Agent, Chambly Bassin.
Arthur Jacotel,	E.M.		Médecin, Milbank, E.-U.
Adélard Thérien,	M.		Menuisier, Montréal.
J.-B. Drouin,	M.		Artiste, Montréal.
Henri Généreux,	E.		Pharmacien, Montréal.

38e session, 1893-94

Pamp. Thibault,	E.M.A.	13	E. E. M., Montréal.
Zotique Guérin,	E.M.A.	15	Enseigne, École Champlain.

Adélard Lanctôt,	E.M.A.		Avocat, M. P., Sorel.
Pierre-S. Provost,	E.M.A.		Marchand, Ashland, Oregon.
Gonz. Ducharme,	E.M.	15	Enseigne, École Champlain.
Jos. Daignault,	E.M.		Mort, élève, Montréal.
Zéphir Bourdeau,	E.M.		Agent, Colombus, Ohio.
Eusèbe Lorrain,	M.	9	Industriel, Bord-à Plouffe.
Noé Farly,	E.		Pharmacien, Shawinigan.

39e session, 1894-95

Isaïe Bélanger,	E.M.A	7	Médecin, Montréal.
Joseph Denis,	E.M.A.		Avocat, Berthierville.
Richard Charron,	E.M.A.	2	Montréal.
Joseph Laberge,	A.	1	Commerce, Montréal.
Léotable Dubuc,	E.M.A.		Médecin, St-Michel-de-Napierv.
Oscar Lanctôt,	E.M.A.		Commis voyageur, Montréal.
Alex. Aubin,	M.	3	Médecin, Hamel, Min.
Arthur Lefebvre,	M.		Médecin, St-Philippe.
Dos. Lécuyer,	M.	7	Enseigne, St-Valérien.

40e session, 1895-96

Jos. St-Jacques,	E. A.	3	Avocat, Montréal.
Albert Bauine,	E.M.A.		Ingénieur civil, Montréal.
Désiré Brochu,	M.A.		Mort, religieux, Montréal.
Nérée Lévesque,	E.M.A.	2	Prêtre, Sorel.
Auguste Martin,	E.M.A.		Médecin, Campbeltown.
Alph. Duranceau,	E.M.A.	13	Enseigne, Châreauguay.
Pierre-S. Dupuis,	M.A.	9	Mort, professeur, St-Hilaire.
Zénon Gratton,	A.	1	Notaire, Montréal.

Will. O'Donoughue,	M.A.	10	Enseigne, École Olier.
Anto. Dantona,	M.A.		Au Brésil.
Nap. Labrosse,	M.A.	4	Prêtre (Rév. Ray), Lake Linden.
Evar. Cléroux,	E.M.	4	Employé civil, Montréal.
Ls-Alb. Massé,	E.M.		Commerce, Roxton Falls.
Jos.-Ant. Morin,	E.M.	11	Enseigne, École Murphy.
Joseph Stingk,	E.		Mort, élève, Lanoraie.

41e session, 1896-97

Guis. Léonard,	E.M.A.	4	Religieux, O. M. I., Manitoba.
Ls Lor. Legault,	M.A.	7	Avocat, Lachute.
Adél. Angers,	M.A.		Commerce, North Adams.
Valmore Denis,	M.A.		Ingénieur civil, Ottawa.
Méd. Lefebvre,	M.A.	7	Commerce, Montréal.
Ls Fontaine,	M.A.		Ass. Sec. Artisans, Montréal.
Jos.-E. Marchand,	E.M.A.		Mort, organiste, 1904, Montréal.
Adél. Couvrette,	A.	12	Religieux C.S.C., Côte-des-Neiges.
Alfred Marceau,	E.M.		Pharmacien.
Henri Jasmin,	E.M.	2	Prêtre, Rome.
Jos.-E. Jacotel,	M.	3	Professeur, Ville des Neiges.
Henri Valois,	E.M.	9	Enseigne, École du Plateau.
Alf. Généreux,	E.M.		Employé civil, Montréal.
Adhémar Morin,	E.M.	5	Comptable, Montréal.
Avila Savage,	E.M.		Pharmacien, St-Hyacinthe.
Jos.-Art. Deblois,	E.		Comptable, Ville St-Louis.
Frs Lescouarnec,	E.	12	Enseigne, St-Gabriel.

42e session, 1897-98

J.-N. Normandin,	E.M.A.	2	
Bern. Bisson,	E.M.A.	6	S. J., Collège Ste-Marie.

John Manning,	E.M.A.	9	Principal, St-Jean.
Victor Doré,	M.A.	4	Comptable, Montréal.
Eug. Laurendeau,	E.M.A.		Commerce, Montréal.
Jos. G. Léonard,	M.A.		Pharmaci n, Montréal.
Henri Renaud,	E.M.A.		Médecin, Montréal.
C.-H.-E. Lévesque,	E.M.A.		Roxton Falls.
Jos.-Ad. Angers,	M.A.		Sandown Manitoba.
Modeste Legault,	E.M.A.	5	Enseigne, Manitoba.
Jos.-O.Carpentier,	E.M.		Mort, élève, St-Norbert.
Am. Cléroux,	E.M.	9	Enseigne, St-Hermas.
Henri-O. Lefebvre,	E.M.		Cultivateur, St-Philippe.
Adrien Morel,	E.M.	5	Opérateur, St-Justin.
J.-M.-Eug. Allaire,	E.M.		Commis, Montréal.
Olympe Grégoire,	E.M.	6	Mort, professeur, St-Esprit.
J.-Alb. Fleurent,	E.M.	3	Mort, professeur, Ste-Rose.
Chs Lippens,	E.M.	1	Commerce, Montréal.
Adhé. Lavallée,	E.		Sténographe, Montréal.

43e session, 1898-99

Am. Barsalou,	E.M.A.	3	Enseigne, Manitoba.
Edm. Bélanger,	E.M.A.	1	Commis pharmacien, Montréal.
Victor Bélanger,	A.	3	Ingénieur civil.
Denis Malone,	E.M.A.	10	Enseigne, École du Plateau.
Jos -C. Miller,	E.M.A.	10	Enseigne, École Olier.
Hervé Morel,	E.M.A.	10	Enseigne, St-Chrysostôme.
Mastaï Robert,	E.M.A.	10	Enseigne, St-André-Avellin.
Omer Robitaille,	E.M.A.	4	Commis de banque, Montréal.
Albert Sauvé,	E.M.A.		Commerce, Montréal.
Zotique Guérin,	E.M.	8	Enseigne, Somerset, Manitoba.
Adél. Lacasse,	M.	1	Professeur de danse, Montréal.

Vict. Marchand,	E M.		Comptable, Montréal.
Amédée Sylvestre,	M.		Industriel, Ste-Marie Salomée.
Geo. Forté,	E.M.		Chef de gare, Lacadie.
Alb. Tétrault,	E.	7	Cultivateur, Chambly Bassin.

44e session, 1899-1900

Eximer Baril,	E.M.A.		Commerce, Dorchester, Mass.
Laurent Roy,	E.M.A.		Médecin, Herbert, Sask.
Sylvio Roch,	E.M.A.	4	Médecin, St-Gabriel.
Herc. Mondoux,	E.M.A.	8	Principal, École Montcalm.
Gust. Coutu,	E. A.		Employé civil, Ottawa.
Hervey Michaud,	E. A.	8	Enseigne, École Champlain.
Zéphir. Nadon,	E. A.	7	Enseigne, St-Jean.
Arm. Desrochers,	M.		Médecin, St-Valérien.
Jos. Verrault,	E.M.		Notaire, St-Jean-Port Joly.
Chrys. Barsalou,	M.		Winnipeg.
Donat Beaudin,	E.		Comptable, Montréal.
J.-Bte Chartrand,	E.	5	Marchand, Ste-Marthe.
Nap. Vezeau,	E.	7	Enseigne, N.-D.-de-la-Salette.
J. Boivin,		9	Enseigne, St-Clet.

45e session, 1900-01

Pierre Perrin,	E.M.A.		Médecin, Montréal.
Alex. Leblanc,	E.M.A.	8	Enseigne, Ottawa.
Avila Bélisle,	M.	8	Enseigne, École Champlain.
Omer Provost,	M.		Commis, St Gabriel-de-Brandon.
Osw. Brosseau,	E M.	2	Militaire, Cuba.
Arsène Godin,	M.		Médecin, Sask.
Ernest Tellier,	E.M.		Médecin, North Attleboro.

Adrien Lefebvre,	E.M.		Machiniste, Lowell, Mass.
Art. Lefebvre,	E.		Commerce, St-Philippe.
Arm. Bélanger,	E.		Commis pharmacien, Montréal.
Chs-E. Héroux,	E.		Religieux, Rédemptoriste.
Hector Lemaire,	E.	3	Comptable, Ville-Marie.
Alcide Noël,		5	Enseigne, Montréal.
Méd. Dupuis,		3	Employé civil, Ottawa.

46e session, 1901-02

Philippe Richer,	E.M.A.		Médecin, Montréal.
Robert Maillet,	E.M.A.		Avocat, Montréal.
Henri Lanctôt,	M.A.	1	Commis, St-Jean.
Jos. Fafard,	A.	6	Enseigne, St Stanislas.
Arthur Lanctôt,	M.A.	1	Cultivateur, Laprairie.
Oscar Graton,	A.	3	Enseigne, École St-Denis.
Alex. Bastien,	M.	1	Comptable, St-Charles, Ont.
Guil. Brière,		4	Enseigne, Asbestos.

47e session, 1902-03

Benj. Normandin,	M.A.		Ingénieur civil, Montréal.
Donat Gariépy,	E.M.A.	2	Religieux, S. J., Slt-au-Récollet.
Geo. Hébert,	E.M.A.	1	Étudiant, Guelph.
Gerv. Marien,	E.M.A.	6	Enseigne, St-Jean.
Maxim. Frédéric,	M.A.	6	Enseigne, Henriville.
Albert Gravel,	E.M.A.	1	Médecin, Ottawa.
Art. Charbonneau,	E.M.A.	6	Enseigne, Ste-Anne-des-Plaines.
Lucien Plante,	E.M.A.		Médecin, Montréal.
Hild. Nadon,	E.M.A.	5	Militaire, St-Jean.

Jos.-L. Jasmin,	E. A.	6	Enseigne, École du Plateau.
Nelson Brunet,	E.M.		E. E. M., Montréal.
Oscar Major,	E.	3	St-André Avellin.

48e session, 1903-04

Ant. Morel,	E.M.A.	2	Commis, Ripon.
Conrad Farley,	E.M.A.	5	Enseigne, Lacolle.
Raoul Coulombe,	E.M.A.	5	Enseigne, École Montcalm.
Art. Pelland,	E.M A.	2	Commis, Montréal.
Léop. Prud'homme,	M.A.		E. E. M.
Victor Gingras,	E.M A.		Cultivateur, St-Charles de-Mand.
Ovila Guilbault,	E.M.A.	4	Cultivateur, Man.
Jos. Guérin,	E.M.A.	5	Enseigne, École Montcalm.
Alb. Lefrançois,	E.M.A.	5	Enseigne, St-Félix-de Valois.
Méd. Gagné,	A.	5	Prêtre, Valleyfield.
Charlem. Fournier,	M.A.		Commis, Hull.
Victor Ste-Marie,	M.A.		Cultivateur, St-Rémi.
Ach. Méthot,	E. A.	3	Enseigne, St Zotique.
Raoul Filteau,	E.M.A.	2	Employé civil, Québec.
Aug. Legault,	E.M.A.	4	Enseigne, Beaver Hill, A.
Aimé Loranger,	M.A.	5	Enseigne, École St Denis.
Ant. Lagarde,	M.A.	5	Enseigne, École St-Denis.
Jos. Serres,	E.M.	3	Enseigne, Montana, E.-U.
Wilf. Ranger,	E.M.		Employé civique Montréal.
Edm. Fortin,	E.M.		Commis, St André-Avellin.
Elph. Libersant,	E.M.		Commis, Montréal.
Eug. Forté,	E.M.		Commis, Montréal.
Cam. Gravelle,	E.		Cultivateur, St Elzéar.
Hector Gravelle,	E.		St-Elzéar.
Pierre Hébert,	E.	1	Étudiant, L'Assomption.
Ange Gagné,	E.		Commerce, Ste-Martine.

49e session, 1904-05

Jos. Boulé,	M.A.	1	Commis, Montréal.
Paul Maillet,	E.M.A.		E. E. G. C., Montréal.
Jules Savard,	E.M.A.		Employé civil, Montréal.
Horm. Berthiaume,	E.M A.		E. E. M , Montréal.
Jos. Bélisle,	E.M.A.	4	Enseigne, École Sarsfield.
Hervé Lalonde,	M A.	4	Enseigne, Montréal.
Hon. Thibault,	A.		Novice, S. J., Sault-au-Récollet.
Geo. Forest,	E.M.A.		E. E. M., Montréal.
Benj. Chartrand,	E. A.	4	Enseigne, St-Anicet.
Adhé. Gobeille,	E.M.A.		Commis, Montréal.
Alex. Dorais,	E. A.		Enseigne, St-Denis.
Alex. Larocque,	E.M.A.	1	Commis de banque, Montréal.
Horm. Courville,	E.M.		E. E. Ph., Montréal.
Emile Michaud,	E.M.		États-Unis.
Elzéar Cusson,	E.M.	1	Employé civil, Montréal.
Elph. Provost,	E.M.		E. E. M., Montréal.
Rodol Gareau,	E.M.		Agent d'assurance, Hull.
Ern. Chartrand,	M.	3	Enseigne, Morinville.
Théo. DeCarufel,	E.M.		Électricien, Shawinigan.
J. Wermenlinger,	E.		E. E. G. C., Montréal.
Azarie Jolivette,	E.		Commis, Montréal.
Henri Locas,	E.		Commis, Chéneville.
Joseph Doyon,	E.		Cultivateur, St Isidore.
Ant. Tremblay,	E.		Employé civil, Ottawa.
Bern. Faucher,	E.		
Touss. Théoret,	E.		Commis, Montréal.
Phip. Boyer,	E.		E. E G. C., Montréal.

50e session, 1905-06

Jean.-C. Drouin,	E.M.A.	1	Étudiant, archit., Montréal.
Zénon Michaud,	E.M.A.	3	Enseigne, St-Jean.
Art. Doyon,	E M.A.	3	Enseigne, Bruxelles, Man.
Emile Miller,	M.A.		Employé civique, DeLorimier.
David Pilon,	A	3	Enseigne, École Belmont.
Art. Deschênes,	A.	3	Enseigne, Ville Émard
Jos. Taillefer,	A.	1	
Jean-M Latour,	A.	3	Enseigne, École Olier.
Donat Vaizeault,	E M A.		E. E. Ph., Montréal.
Uld. Fortin,	M.A.	2	
Ars. Lemieux,	E.M.A.		E. E. G. C., Lacadie.
J.-C. A. Demers,	E.M.A.		Étudiant, McGill.
Alb. St-Martin,	M.A.	3	Enseigne, École du Plateau.
Gasp. Perreault,	E.M.		Mort 1908.
Fréd. Desnoyers,	M.		Commis, Montréal.
Raym. Trudeau,	M.		Mort 1908.
Paul. E. Farley,	E.M.		Élève, Joliette.
Ovide Sansregret,	E.M.		Mort élève, sept. 1906, St Esprit.
Chs-Denis Roy,	M.		Commis, Montréal.
Jos.-Léonard,	E.		Commis, Montréal.
Marie J. Leblond de Brumath,	A	3	Principal, École du Plateau.
Arm. Pambrun,		2	St-André-Avellin.

51e session, 1906-07

Irénée Vautrin,	E.M.A.	2	Enseigne, Montréal.
Art. Aubin	M.A.		E. E. M., Montréal.
Victor Demers,	M.A.		Étudiant.

Émile Lanthier,	M.A.	2	Enseigne, Winooski, Vt.
Art. Rock,	E.M.A.	1	Enseigne, École Champlain.
Nap. Giasson,	M.A.		
Roméo Turgeon,	E.M.		E. E. M., Montréal.
Rosario Bergeron,	A.	2	Enseigne, École Sarsfield.
Avila Beauchamp,	A.		E. E. L., Montréal.
Joseph Bédard,	A.	1	St-Rémi.
Adrien Hébert,	E.		Artiste.
Sarsfield Walsh,	E.		Employé civil, Montréal.
Armand Gagnon,	E.		Employé civil, Montréal.
Anatole Longtin,	E.		Cultivateur.
Oliv. Cardinal,	E.		Étudiant.
E. Archambault,	E.		
Honoré Farmer,		2	Enseigne, Ville Émard.

52e session, 1907-08

Eug. Lamarre,	E.M.A.	1	Enseigne, École Olier.
Avila Beauchesne,	E.M A.	1	Enseigne, Cazaville.
Théod. Ouellette,	M.A.	1	Enseigne, St-Denis.
Wilf. Meloche,	M.		Sault Ste-Marie.
Tanc. Hébert,	M.		Commis, Montréal.
Osias Monette,	M.A.		S-Constant.
Edm. Surprenant,	M.A.	1	Enseigne, St-Jean.
Vinc. Dupuis,	E.	1	Enseigne, Montréal.
Oscar Lebœuf,	E.		Commis, Montréal.
Fabien Longtin,	E.		Cultivateur, St Philippe.
Côme Toupin,	E.		Étudiant, Montréal.
Oscar Martin,	E.M.		E. E. Ph., Montréal.
Ern. Legault,	E.		Commis de banque, Ottawa.
Armand Hétu,	E.		Commis, Montréal.

Omer Bastien,	E.		Commis, Montréal.
Joseph Paquin,		A.	1 Enseigne, St-Jean.
R.-God. Brunet,		A.	1 Enseigne, Haywood, Man.

53e session, 1908-09

Léon A. Labelle,		A.	1 Enseigne à St Jean.
Am. Lussier,	E.M.		Encore élève.
Théo. Tourillon,	E.M.		" "
Emile Trudeau,	E.M.		" "
Art. Sauvé,	E.		" "
Geo. Pelletier,	E M.		" "
Emile Serres,	M.		" "
Hon. Pilon,	E.		" "
Aimé Vervais,	E.		" "
Hil. Leroux,	E.		" "
Ant. Maltais,	E.		" "
Herm. Robitaille,	E.		" "
Alb. Michaud,	E.		" "

Plus les élèves qui seront diplômés en juin 1909.

TABLEAU STATISTIQUE DES ETATS DE SERVICES DE L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

DEPARTEMENT DES INSTITUTEURS

SESSIONS	Elèves admis dans chaque cours.				Total des élèves.	Nouveaux.	Anciens.	Diplômes accordés			Total des diplômes.	Elèves diplômés.						Professeurs diplômés ailleurs.	Années données à l'enseignement.	Années exigées par la loi.
	Préparatoire.	Elémentaire.	Modèle.	Académique.				Elémentaires.	Modèles.	Académiques.		Sortis chaque année.	Ont enseigné.	N'ont pas enseigné.	Ont abandonné l'enseignement.	Ont persévéré dans l'enseignement.	Enseignent encore.			
1re, 1857	.....	19	8	..	27	27	.....	2	8	.....	10	8	8	.....	3	5	.....	1	196	24
2e, 1857-58	..	35	11	....	46	30	16	10	5	.....	15	6	5	1	3	2	.....	9	245	18
3e, 1858-59	....	40	10	...	50	31	19	10	6	.....	16	8	8	.....	7	1	.....	1	48	24
4e, 1859-60	.....	36	17		53	31	22	12	7	..	19	15	12	3	10	2	.....	8	122	45
5e, 1860-61	.....	29	19	3	51	26	25	9	13	2	24	21	18	3	12	6	.....		302	63
6e, 1861-62	...	26	10	5	41	26	15	12	7	4	23	12	12	.....	10	2	.....	4	99	36
7e, 1862-63	...	31	15	5	51	32	19	11	12	2	25	13	13	.....	4	9	1	....	297	39
8e, 1863-64	....	32	18	6	56	28	28	4	15	5	24	13	11	2	4	7	4	3	349	39
9e, 1864-65	...	34	14	8	56	23	33	4	8	5	17	12	12	.....	7	5	1	.....	150	36
10e, 1865-66	.....	26	12	4	42	25	17	4	6	3	13	13	12	1	10	2	.....	.....	90	39
11e, 1866-67	..	24	14	3	41	20	21	4	13	3	20	8	8	.....	5	3	.....	1	135	24
12e, 1867-68	.....	20	10	5	35	19	16	6	5	1	12	10	9	1	5	4	1	.....	128	30
13e, 1868-69	14	12	10	..	36	26	10	7	6	.....	13	5	3	2	2	1	.....	.....	35	15
14e, 1869-70	19	12	12	3	46	21	25	7	9	2	18	9	9	.....	7	2	1	.....	70	27
15e, 1870-71	30	15	11	7	63	36	27	6	5	5	16	9	8	1	6	2	1	1	134	27
16e, 1871-72	19	17	8	7	51	21	30	4	7	3	14	4	4	.....	2	2	.....	.....	66	12
17e, 1872-73	12	11	8	5	36	11	25	4	7	5	16	12	8	4	6	2	1	.....	118	36
18e, 1873-74	15	13	12	3	43	19	24	11	7	2	20	10	6	4	2	4	2	....	121	30
19e, 1874-75	23	17	11	8	59	36	23	5	8	4	17	7	5	2	2	3	1	.....	68	21
20e, 1875-76	20	20	14	6	60	30	30	.....	11	6	17	14	12	2	10	2	2	1	115	42

21e,	1876-77	23	16	12	9	60	31	29	.....	8	5	13	6	5	1	5	.....	.....	3	52	18
22e,	1877-78	19	21	12	7	59	23	36	5	6	6	17	11	6	5	4	2	2	.....	87	33
23e,	1878-79	22	19	18	11	70	26	44	4	9	4	17	9	6	3	4	2	1	.....	79	27
24e,	1879 80	29	15	9	10	63	29	34	1	6	9	16	11	11	.....	6	5	3	.....	154	33
25e,	1880-81	20	36	13	7	76	37	39	14	8	7	29	12	7	5	4	3	2	1	85	36
26e.	1881 82	29	16	27	6	78	31	47	6	16	2	24	17	8	9	6	2	.....	.....	81	51
27e,	1882-83	22	11	14	15	62	36	26	3	7	6	16	13	10	3	3	7	6	1	229	39
28e,	1883-84	39	16	5	7	67	41	26	6	7	5	18	10	2	8	1	1	1		28	30
29e,	1884 85	29	32	6	4	71	31	40	10	5	3	18	12	3	9	3	1	1	1	40	36
30e,	1885-86	22	23	19	...	64	24	40	8	9	.....	17	7	2	5	2	.....	.....	.....	3	21
31e,	1886-87	24	17	15	11	67	32	35	10	10	8	28	18	6	12	2	4	4	....	69	54
32e	1887-88	23	12	16	7	58	22	36	10	9	4	23	13	5	8	2	3	2	....	57	39
33e,	1888-89	20	9	7	6	52	25	27	11	8	3	22	8	5	3	2	3	2	.....	49	24
34e,	1880-90	44	21	12	7	84	50	34	12	6	6	24	11	3	8	1	2	3	1	46	33
35e,	1890 91	29	25	12	5	71	25	46	7	11	6	24	16	5	11	2	3	3	.....	66	48
36e,	1891-92	28	15	16	7	66	27	39	8	8	1	17	9	3	6	1	2	1	.....	23	27
37e,	1892-93	21	22	10	8	61	25	36	7	8	6	21	10	3	7	1	2	2	.....	33	30
38e,	1893-94	26	15	9	5	55	28	27	6	11	4	21	9	4	5	1	3	2	.....	52	27
39e,	1894-95	29	17	15	6	67	31	36	5	12	6	23	9	5	4	4	1	1	.....	20	27
40e,	1895-96	25	24	13	11	73	28	45	13	9	11	33	15	9	6	4	5	3	.....	57	45
41e,	1896-97	28	25	19	9	81	37	44	18	17	8	43	17	9	8	4	5	3	.....	61	51
42e,	1897-98	30	17	18	12	77	30	47	14	15	10	39	19	10	9	6	4	4	. .	50	57
43e,	1898 99	31	20	14	14	79	35	44	6	8	9	23	15	11	4	4	7	6	...	67	45
44e,	1899 00	22	20	11	8	61	26	35	7	6	7	20	13	6	7	3	3	5	1	48	39
45e,	1900-01	27	17	9	7	60	31	29	10	9	2	21	12	4	8	2	2	3	2	29	36
46e,	1901-02	44	27	14	8	93	57	36	13	10	6	29	7	5	2	5	3	3	1	14	21
47e,	1902-03	41	24	20	10	95	42	53	15	16	10	41	12	9	3	3	6	4	....	36	36
48e,	1903-04	33	23	19	20	95	35	60	16	14	17	47	26	15	11	5	10	10	...	56	78
49e,	1904-95	24	30	20	13	87	39	48	13	16	12	41	27	5	22	2	5	5	....	17	81
50e,	1905-06	34	25	15	19	93	51	42	4	12	14	30	21	10	11	4	7	7	1	27	63
51e,	1906 07	40	38	14	10	102	59	43	16	8	9	33	16	5	11	1	4	5	1	10	48
52e,	1907-08	40	38	18	9	105	48	57	9	6	7	22	17	7	10	.....	7	7		7	51
53e,	1908-09	48	40	23	9	120	65	55													
TOTAUX							1675		419	475	265	1159	637	387	250	213	176	116	42	4620	1911

II

LISTE DES ELEVES-INSTITUTRICES DIPLOMEES

D'après leur année de sortie (1)

1ère session, 1899-1900

Maria Gratton,	A.	9	Enseigne, Sherbrooke.
Marie-L. Bourdon	M.	9	Enseigne, St-Augustin.
Marie-A. Provost,	M.	9	Enseigne, Ste-Clotilde.
August. Lefebvre,	M.	1	
Albert. Bourdeau,	M.	7	Enseigne, Beauce.
Emélia Bourassa,	E.M.	9	Enseigne, St-Jean.
Marie-L. Bourassa,	E.	9	Enseigne, St-Jean.
Alph. Morin,	E.	9	Enseigne, L'Acadie.
Maria Carbonneau,	E.	1	Morte à Louiseville.
Rég. Beauregard,	E.	9	Enseigne à Montréal.
Joséph. Gervais,	M.	5	Enseigne, St-Constant.

2e session, 1900-01

Laura Larivière,	M.A	2	
Alice Michaud,	M.A	5	
Lina Ledoux,	A.	8	Enseigne, St-Philippe.
Elodie Brouillet,	M.	3	Enseigne, L'Assomption.

(1) Les lettres E. M. A. qui suivent les noms des institutrices, indiquent les diplômes obtenus, soit élémentaire, soit modèle, soit académique. Le nombre d'années données à l'enseignement vient ensuite, ainsi que les renseignements connus, concernant surtout l'endroit de l'école où enseignent les anciennes élèves.

Léone Racine,	M.	8	Enseigne, St-Simon.
Hilda Go dreault,	M.	8	Enseigne, Longue-Pointe.
Alice Gendreau,	M.	5	Montréal.
Ozéma Desrochers,	M.	8	St-Louis de-France.
Léonide Milot,	M.	8	Enseigne, Berthier.
Alice Bédard,	M.	5	
Honora O'Rourke,	M.	7	Enseigne, Thomaston.
Germaine Beaudin,	M.	5	Garde-malade.
Albina Pichette,	M.	6	
Martha Legrand,	E.	6	
Evélina Chartrand,	E.	5	
Marie Robert,	E.	3	
Marie Hébert,	E.	8	Enseigne, Ste-Emmélie-de-Lotb.
Mélina Paradis,	E.	5	Couturière.
Léonie Tessier,	E.	8	Enseigne, St-Léon.
Maria Martin,	E.	6	
Maria Trudeau,	E.	8	Enseigne, Lacolle.
Evélina Bourdeau,	E.	8	Enseigne, Montréal.
Eucharistе Méthot,	E.	5	
Helen Fryer,	M.	5	
Eléon. Armstrong,	E.	8	Enseigne, St-Gabriel-de-Brandon.
Annette Trudelle,	M.		
Mary Desrochers,	M.		
Henr. Desrochers,	M.		
Joséph. Gagnon,	E.M.	7	Enseigne, Ste-Anne de la Pérade.
Marie-A. Bérubé,	M.	7	Enseigne, Montréal.
Émélie. Lamarre,	E.	1	Décédée à Laprairie.
Maria Métivier,	E.		
Léda Tétrault,	E.		
Bernad. Lecours,	E.	7	Enseigne, Ste-Cécile de Milton.
Lucrèce Paradis,	E.	8	Enseigne, St-Jean.

3e session, 1901-02

Rachel Dérome,	M.	1	
Agnès Duranleau,	M.	7	Enseigne, Ste-Anne.
Marie-A. Clermont,	M.	7	Montréal.
Reina Larocque,	M.	5	
Fébronie Desjardins,	M.	7	Enseigne, Ottawa.
R.-A. Courchêne,	E.M.	7	Enseigne, Laprairie.
M.-Lse Alix,	M.	4	
Anna Aubin,	M.	7	Enseigne, Manitoba.
Elmina Blais,	M.	3	
M.-Louise Béchard,	M.	7	Enseigne, St-Valentin.
Ernest. Massicotte,	E.M.	7	Enseigne, Joliette.
Albertine Legault,	E.M.	7	Enseigne, Big Point.
Albertine Binette,	E.		Modiste.
Evélina Trépanier,	E.	4	
Agnès Martin,	E.	4	
Edwina Tétrault,	E.	4	
Marie-A. Gauthier,	E.	7	Enseigne, St-Télesphore.
Bernadette Sicard,	E.	7	Enseigne, St-Chrysostôme.
Alice Bélanger,	E.	5	Enseigne, St-Laurent.
Jeanne Longtin,	E.	7	Enseigne, St-Jérôme.
Emélia Foisy,	E.	7	Enseigne, St Chrysostôme.
Sara Hugues,	E	4	Décédée.
Hermine Leclerc,	E.	7	Enseigne, Ste-Emmélie.
Lucen. Dandenault,	E.	4	
Alma Lacoursière,	E	4	Décédée à St Prosper.
Eugénie Béchard,	E.		
Math. Parenteau,	E.	7	Enseigne à Danville.
Phil. Lapierre,	E.	2	Teneur de livres.

4e session, 1902-03

Marie-L. Lévesque,	E A	2	Décédée à N.-D.-de Grâce.
Albany Barsalou,	E.M.A.	6	Enseigne, Manitoba.
Marie-L. Hotte,	M.	6	Enseigne, St-Jean.
Blanche Chapleau,	M.	1	
Mary Drummond,	M.	4	Danville.
Ernestine de la Chevrotière,	M	4	
Alice Brossard,	M	6	Enseigne, Montréal.
Alph. Pelletier,	M.	1	
Maria Roy,	M.		
Marie-Ange Papin,	M.		
Albine Moreault,	M.	6	Enseigne, Québec.
Blan. McDermott,	E.M.	6	Enseigne, St-Paul.
Rosalie Migneault,	M.	6	Enseigne, Drummondville.
Virginie Carey,	E.M.		
Blanche Santoire,	E.M.	1	
Dora Barsalou,	E.M.	2	
Alice Léveillé,	M.	6	Enseigne, Victoriaville.
Elmina Lanouette,	E.M.	6	Enseigne, Manitoba.
Feur-A. Fontaine,	M.	6	Enseigne, St-Marc.
Francis Heaphy,	E.	6	Enseigne, Bryson.
Amanda Gagnon,	E.	6	Enseigne, La Présentation.
Dina Joly,	E.	3	
Léona Santoire,	E.		
Rosa Morin,	E.	6	Enseigne, St-Philippe.
Nora Morin,	E.	3	
Angélina Robert,	E.	2	
Léopold. Paradis,	E.	6	Enseigne, St-Jean.
Laurentia Provost,	E.	6	Enseigne, Lacolle.
Adrienne Corbeil,	E.	2	Copiste et sténographe.

Adrienne Maillet,	E	
Marie Beaubien,	E	6 Enseigne, Lac Weedon.
Régina Tétreault,	E.	6 Enseigne, St-Simon.
Rose-A. Choquette,	E.	6 Enseigne, St-Grégoire.
Mélanie Lafrenière,	E.	6 Enseigne, St Gabriel-de-Brandon.
Alida Choinière,	E.	2
Claudia Bouchard,	E.	6 Enseigne, Chartierville.
Louisa Hamelin,	E.	3
Eva Dumaine,	E.	6 Enseigne, St-Hugues.
Katie O'Meara,	E.	1 Sténographe.

5e session, 1903-04

Marg.-M. Marceau,	A.	5 Enseigne, N. D. de-Grâces.
Armande Lareau,	M.	5 Enseigne, Sherbrooke.
Anysie Primeau,	M.	
Imelda Leroux,	M.	5 Enseigne, Les Cèdres.
Dolorès Phénix,	M.	5 Enseigne, St-Alexandre.
Blanche Couture,	M.	5 Enseigne, Stukely.
Ida-May Merleau,	E.M.	5 Enseigne, Fort Coulonge.
Katie Driscoll,	M.	5 Enseigne, Montréal.
Marie A. Fraser,	M.	4 Enseigne, Laprairie.
Mélina Charlebois,	E.	5 Enseigne, St-Télesphore.
Maria Robert,	E.	5 Enseigne, St-Luc.
Rosa Martin,	E	5 Enseigne, St Valentin.
Eugénie Sansoucy,	E.	5 Enseigne, St Grégoire.
Alice Lefebvre,	E.	5 Enseigne, St-Philippe.
Clémen. Béchard,	E.	5 Enseigne, St-Édouard.
Anne-M. Larivée,	E.	5 Enseigne, Berthier.
Marie-A. Millier,	E.	
Marie-Lse Besner,	E.	5 Enseigne, Ste-Justine.
Cécile Labonté,	E.	

Carrie McNamara,	E.	Copiste.
M.-L. Guèvremont,	E.	5 Enseigne, Sorel.
Alice Normandin,	E.	5 Enseigne, St-Constant.
Eudoxie Paquin,	E.	5 Enseigne, Montréal
Anna Dandenault,	E.	5 Ile Dupas.
Eugénie Verdon,	E.	Sténographe.
Rose-Alba Vandal,	E.	5 Enseigne, Brôme-Centre.

6e session, 1904-05

Virginie Paré,	E. A.	4 Enseigne, l'Assomption.
Louisa Laflamme,	A.	
Anna Navert,	A.	4 Enseigne, Montréal.
Blanche Charest,	M.	4 Enseigne, Sorel.
Eug. Beauchamp,	E.M.	4 Enseigne, Montréal.
Azilda Lévesque,	E M.	4 Enseigne, Pte-aux-Trembles.
Frédérica Giroux,	M.	2 Enseigne, Montréal.
Gabrielle Savard,	E.M.	2
Évéline Gervais,	M.	4 Enseigne, Fort Coulonge.
Georg. Girard,	M.	4 Enseigne, Les Cèdres.
Albina Charron,	M.	4 Enseigne, Chambly.
Éméli. Langevin,	E.M.	4 Enseigne, Montréal.
Luména Talbot,	M.	4 Enseigne, St-Évariste.
Marthe Vautrin,	M.	2 Enseigne, St Philippe.
Juliette Benoit,	M.	2 Enseigne, Ottawa.
Florence Bertrand,	M.	2
Katie Pegnem,	E M.	4 Enseigne, Ste Thérèse.
Albertine Lacroix,	E.M.	4 Enseigne, Ste-Dorothée.
Bernad. Michaud,	E.M.	3 Enseigne, Lachine.
Ida Côté,	M.	4 Enseigne, Montréal.
Marie-L. Béchard,	M.	4 Enseigne, St-Blaise.

Antoin. Moreault,	M.	
Alice DeGrandpré,	M.	4 Enseigne, Berthier.
Blanche Ball,	E.M.	3 Enseigne, St-Hyacinthe.
Lo. Prud'homme,	E.M.	4 Enseigne, Manitoba.
Maria Chicoine,	M.	4 Enseigne, Bélœil.
Annette Gagnon,	M.	4 Enseigne, St-Blaise.
Yvonne Bellefleur,	E.M.	3 Enseigne, St-Constant.
Alice Mayrand,	E.M.	4 Enseigne, Prov. d'Ontario.
Édesse Théoret,	E.	1
Phél. Charest,	E.	4 Enseigne, Oka.
Béatrix Côté,	E.	Décédée.
Aimée Lefebvre,	E.	4 Enseigne, Ste-Marthe.
Laurina Marcoux,	E.	4 Enseigne, Marieville.
Alexina Dumoulin,	E.	4 Enseigne, N.-D. des Bois.
Léda Dubé,	E.	1
Alice Nadeau,	E.	
Adélina Martin,	E.	3 Enseigne, St-Jean.
Joséph. Godin,	E.	Décédée à L'Acadie.
August. Lavallée,	E.	
Rose-A. Lefebvre,	E.	Garde-malade à l'Hôtel-Dieu.
Célina Lalonde,	E.	4 Enseigne, Beauvoir.
Éva Marchand,	E.	4 Enseigne, L'Acadie.
Béatrix Godin,	E.	Décédée à la Côte St-Paul.
Évélina Gingras,	E.	4 Enseigne, St-Charles.
Aurélie Leclair,	E.	4 Enseigne, St-Hyacinthe.
Anna Dubois,	E.	2 Enseigne, Ste-Thérèse.
Yvonne Lecourt,	E.	4 Enseigne, St-Laurent.
Pacifique L'Écuyer,	E.	4 Enseigne, L'Acadie.

7e session, 1905-06

M.-Antoinette Caisse,	M. A.	2 Enseigne St-Hyacinthe.
Marguer. Drummond,	A.	3 Enseigne Montréal.

Alice Latulipe,	M. A.	3	Enseigne, Montréal.
Imelda Desjardins,	M.		
Brigide Roch,	M.		
Valentine Lacroix,	E.M.	3	Enseigne, Ottawa.
M.-Marie Turcotte,	M.		
Clara Gariépy,	E. M.	3	Enseigne, Pointe-aux-Trembles.
Eugénie Beaudry,	M.	3	Enseigne, Montréal.
Emélia Beaupré,	M.	3	Enseigne, Berthier.
Rose Amande Lalande,	M.	3	Enseigne, St-Grégoire.
M.-Anne Chrétien,	M.		
Elizabeth Forté,	E. M.	3	Enseigne, St-Constant.
Aurore Riendeau,	E. M.	3	Enseigne, Montréal.
M..Anne St-Laurent,	M.	3	Enseigne, Windsor Mills.
Anna Trudeau,	M.	3	Enseigne, St-Valentin.
Joséphine Boivin,	M.	3	Enseigne, St-Clet.
M.-Thérèse Fortier,	M.		
Maria Bourassa,	M.	3	Enseigne, L'Acadie.
Anne-M. Lahaye,	E. M.		
Doria Charbonneau,	M.	3	Enseigne, St-André d'Argenteuil.
Adrienne Lareau,	E.		
Adéline Gendreau,	E.		
Marie Boucher,	E.	3	Enseigne, Fort Coulonge.
Alexina Choquette,	E.	3	Enseigne, Saint-Grégoire.
Agnès Duquette,	E.	3	Enseigne, Lac Mégantic.
Laura Harvey,	E.	3	Enseigne, St-Irénée.
Louise Trudel,	E.		
Almire Dufault,	E.	3	Enreigne, Bryson.
Alexina Ladouceur,	E.	2	Enseigne, Yamachiche.
Anita Leclerc,	E.	3	Enseigne, St-Chrysostôme.
Régina Richard,	E.		
Annie Beauchamp,	E.	3	Enseigne, St-Télesphore.
Antoinette Bernier,	E.	2	Enseigne, Berthier.

Amanda Larivée,	E.	
Joséphine Ranger,	E.	3 Enseigne, Ste-Marthe.
Annie O'Meara,	E.	2 Enseigne, Sherrington.
Bernadette Allard,	E.	
Stéphanie Laurent,	E.	2 Enseigne, Maskinongé.
Marie-Anne Allard,	E.	3 Enseigne, Ste-Béatrix.

8e session, 1906-07

Joséphine Ethier,	M.	
Démérise Bérubé,	M.	2 Enseigne, Montréal.
Blanche Gauthier,	M.	
Edna Lareau,	E. M.	
Blanche Forest,	M.	2 Enseigne, St-Simon.
Graziella Ostiguy,	E. M.	
Blànche Pichette,	M.	1
Armandine Thomas,	M.	1
Corine Martel,	M.	
Flore Hénault,	M.	
Blanche Brisson,	E. M.	2 Enseigne, St-Constant.
Agnès Blain,	M.	2 Enseigne, Ste-Julie.
Marie-L. Campbell,	E M.	2 Enseigne, Manitoba.
Emma deGrandpré,	M.	2 Enseigne, Berthier.
Antoin. Laflamme,	E.M.	
Marguerite Legault,	M.	2 Enseigné, Montréal.
Alice Beauregard,	M.	2 Enseigne, Verdun.
Aurore Laurier,	M.	
Marie-L. Lampron,	E.	2 Enseigne, Yamachiche.
Vitaline Dupuis,	E.	2 Enseigne, St-Blaise.
Joséphine Moquin,	E.	
Jessé Lavigne,	E.	2 Enseigne, N. D. de Ham.

Malvina Lareau,	E.	2	Enseigne, St-Hubert
Germ. Lamarre,	E.		
Maria Marcoux,	E.	2	Enseigne, Marieville.
Orpha Castanier,	E.		
Marie-L. Provost,	E.	2	Enseigne, Sherrington.
Mary O'Meara,	E.	2	Enseigne, Sherrington.
Laura Bouchard,	E.	2	Enseigne, Sherrington.
Valéda Bessette,	E.	2	Enseigne, St-Alexandre.
Alice Lebeau,	E.	2	Enseigne, Marieville.
Armandine Lebeau,	E.		
Katerine Keogh,	E.	2	Enseigne, Sherrington.
Diana Dumoulin,	E.	2	Enseigne, Notre-Dame des Bois.
Hélène Godin,	E.	2	Enseigne, Lacolle.
Marie-Louise Malo,	E.	2	Enseigne, Rouville.
Hilda Ainslie	E.	1	
Helen O'Reilly,	E.		
Victoria Vandette,	E.	2	Ste-Scholastique.
Marie-Louiss Caya,	E.	2	Enseigne, Wheatland.
Lina Beauchamp,	E.	2	Enseigne, St-Télesphore.

9e session, 1907-08

Aurore Valois,	M. A.	1	Enseigne, Montréal.
M. Aimée Pampalon,	M. A.	1	Enseigne, Montréal.
Rose Toupin,	E. M.	1	Enseigne, St-Isidore.
Laura Labrosse,	E. M.	1	Enseigne, Ville Emard.
Marie Beaudry,	M.	1	Enseigne, Val Racine.
Clémentine Béchard,	E.M.	1	Enseigne, St-Edouard.
Antoinette Thibodeau,	M.	1	Enseigne, Girard.
Raphaëla Savaria,	M.	1	Enseigne, Ste-Julie.
Augusta Vachon,	M.	1	Enseigne, Montréal.

M.-Rose Gagnon,	M.	1	Enseigne, Montréal.
Candide Dupuis,	M.	1	Enseigne, St-Constant.
Célima Gaudette,	M.	1	Enseigne, Contrecœur.
Blanche Baker,	E.	1	Enseigne, Montréal.
Berthe Vadenais,	E	1	Enseigne, Marieville.
Elizabeth Ouellette,	M.	1	Enseigne, Québec.
Léa Berthelette,	E.	1	Enseigne, St-Eustache.
M.-Louise Provost,	E	1	Enseigne, St-Edouard.
Auda Brasseur,	E.	1	Enseigne, St-Pie.
Léonie Birtz,	E.	1	Enseigne, Drummondville.
Eugénie Birtz,	E.M.		
R. Hélène Longtin,	E	1	Enseigne, St-Philippe.
Amanda Renaud,	E.	1	Enseigne, Ville Emard.
Elizab. Lanouette,	E.	1	Enseigne, St-Isidore.
Régina St-Pierre,	E.	1	Enseigne, South Roxton.
Bernadette Lauzon,	E.	1	Enseigne, St-Télesphore.
M. Louise L'Ecuyer,	E.	1	Enseigne, L'Acadie.
Denisa Martin,	F.	1	Enseigne, L'Acadie.
Aurise Lafortune,	E.	1	Enseigne, Vaucluse.
Maria Pelletier,	A.		
Albertine Matte,	M.		
Juliette Lacoursière,	M.		
Cécile Labrecque,	E. M.	1	Enseigne, Montréal.
Valéda Benoit,	M.		
Irène Duchesneau,	E.		
Victoire Boire,	E.	1	Enseigne, Tétraultville.
Alice Baribault,	E.	1	Enseigne, Ste-Anne de la Pérade.

10e session, 1908-09

Louise Fortin,	E. M.	Encore élève.
M.-Louise Robert,	E.	Encore élève.

Cécile Bélair,	E.	Encore élève.
Antoinette Beaudoin,	E.	Encore élève.

Plus les élèves-maîtresses qui seront diplômées en juin 1909

Institutrices diplômées ailleurs

1900	1	Félicienne Girard,	9	St-Blaise.
1903	2	Rose-Anna Ménard,	4	Lacolle.
	3	Maria Brosseau,	3	Montréal.
1904	4	Marie-Louise Charlebois,	5	St-Télesphore.

TABLEAU STATISTIQUE DE L'ECOLE NORMALE DES ELEVES-INSTITUTRICES

SESSIONS.	Elèves admises dans chaque cours			Total des élèves.	Nouvelles.	Anciennes.	Diplômes accordés.			Total des diplômes.	Elèves diplômées.				Années d'enseignement par les anciennes élèves.	Institutrices diplômées ailleurs.	Leurs années d'enseignement.
	Elémentaire.	Modèle.	Académique.				Elémentaires.	Modèles.	Académiques.		Sorties chaque Année.	Ayant enseigné.	N'ayant pas enseigné.	Enseignent encore.			
1re, 1899-00	19	8	1	28	28	....	6	7	1	14	11	11	....	9	75	1	9
2e, 1900-01	31	18	3	52	45	7	22	16	3	41	36	31	5	17	183	....	....
3e, 1901 02	37	18	....	55	45	10	21	13	....	34	28	26	2	15	141	...	....
4e, 1902-03	41	21	2	64	50	14	21	17	2	40	39	34	5	21	151	2	7
5e, 1903-04	39	23	1	63	54	9	28	8	1	37	26	21	5	21	104	1	5
6e, 1904-05	39	33	3	75	56	19	25	28	3	56	49	39	10	37	139	...	....
7e, 1905-06	37	29	3	69	56	13	24	20	3	47	40	22	18	28	80	..	....
8e, 1906-07	38	30	2	70	58	12	29	20	....	49	41	26	15	25	53	....	....
9e, 1907-08	42	27	4	73	59	14	20	17	3	40	36	30	6	30	30	....	....
10e, 1908-09	57	25	3	85	62	23	.....	.....	..	.....	.....	.....	....	.....	.....	...	....
TOTAUX	...	....	....	....	513	....	196	146	16	358	306	240	66	203	956	4	21

III

PERSONNEL DE L'ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

De 1857 à 1909

a) A l'ouverture des classes en 1857

L'abbé Hospice-Anthelme Verreau, L. L. D., ptre ; ancien directeur du collège de Sainte-Thérèse de Blainville ; né à l'Islet le 6 septembre 1828 ; nommé principal le 5 novembre 1856 ; directeur du pensionnat ; professeur de pédagogie, d'histoire du Canada et de sciences. Mort le 15 mai 1901.

Léopold Devisme, B. L., de l'Université de Paris, ancien principal de l'académie de Berthier, professeur ordinaire de français, des histoires de France et d'Angleterre et de géographie ; résigne en 1866, passe au Département de l'Instruction publique, et plus tard retourne en France.

Dominique Boudrias, professeur adjoint de mathématiques et directeur de l'École d'application. Mort le 24 octobre 1885.

Patrick Delaney, ancien professeur dans les écoles nationales d'Irlande, professeur d'anglais ; nommé clerc de la correspondance anglaise et assistant-rédacteur du « Journal of Education » en 1867. Mort le 25 septembre 1874.

J.-B. Labelle, organiste de Notre-Dame, professeur de chant et de musique instrumentale. Mort en 1902, maître de chapelle à l'église de Saint-Louis de France.

L'abbé Bédard, maître d'étude et plus tard attaché à l'église canadienne de Fall-River.

b) Professeurs décédés ou qui ont changé de fonction entre 1860 et 1906

François-J.-V. Regnaud, professeur adjoint en 1860, ancien directeur de l'Ecole normale de Montbrison, en France, amené au pays en 1836 par l'abbé Holmes et employé, la même année, par le « Comité de Régie de l'Ecole normale pour le district de Montréal ». Mort le 25 février 1872 à l'âge de 73 ans.

J. Brauneis, professeur adjoint en 1860, succède à J.-B. Labelle comme professeur de chant.

Fréderic-M. Ossaye, professeur adjoint pour l'enseignement de l'agriculture en 1860.

L'abbé A. Boire, maître d'étude en 1860.

G.-Tancrède Dostaler, un des élèves de la première année de l'Ecole normale Jacques-Cartier, gradué de l'Université Laval, professeur adjoint pour l'enseignement des mathématiques en 1861, succède à M. Devisme en 1865 comme professeur ordinaire. Mort le 23 juin 1867.

L'abbé F. Birtz, maître d'étude en 1862, plus tard curé du Mile End et de Saint Etienne de Beauharnois.

L'abbé R. Giroux, maître d'étude en 1865, un des élèves de la première année de l'Ecole normale Jacque-Cartier, actuellement curé de Sainte Anne des Chênes, co. Provencher, Manitoba.

L'abbé F. X. Chagnon, maître d'étude en 1866, actuellement curé de Champlain, N. Y.

L'abbé J. O. Routhier, assistant-directeur en 1867, aumônier du second détachement des Zouaves Pontificaux, remplacé temporairement, durant son absence, par l'abbé Racine (mort à Petit Arichat), du séminaire de Sainte-Thérèse, et actuellement Mgr, P. A., V. G., et curé d'office de la Basilique Notre-Dame d'Ottawa (1).

Arthur Duval, professeur suppléant en 1865-66, durant la maladie de M. Dostaler, nommé professeur adjoint en 1866-67. En 1902, fut professeur suppléant.

William Fahey, succède à Patrick Delaney en 1867 et enseigne jusqu'en 1903 ; demeure actuellement à Québec.

Gualbert Gervais, nommé secrétaire-comptable du Principal en 1867, puis professeur adjoint, et redevient secrétaire en 1876. Mort en 1888.

J. Godin, nommé professeur adjoint et secrétaire comptable du Principal en 1869. Actuellement dans le commerce.

L'abbé J.-O. Godin, préfet de discipline et professeur adjoint en 1869, professeur d'agriculture en 1871, fut assistant pendant 14 ans, jusqu'en septembre 1883, et actuellement curé de Vaudreuil.

L'abbé T.-N. LeMoyne, nommé préfet de discipline en 1870-71, actuellement curé de l'Ile du Calumet, co. Pontiac.

Marcel Ethier, professeur adjoint de 1872 à 1880 ; fut médecin, puis avocat. Mort en novembre 1895.

---

(1) Les assistants-principaux sous feu l'abbé Verreau, ont été successivement Mgr J.-O. Routhier, 1867 à 1869 ; MM. les abbés J.-O. Godin, 1869 à 1883 ; L.-O. Harel, 1883 à 1887 ; C.-A. Santoire, 1887 à 1890 ; J.-H. Desrochers, 1890 à 1894 ; G. Bourassa 1896-97, et Naz. Dubois, 1898 à 1901.

Sous le 2ème principal, MM. les abbés suivants ont rempli les mêmes fonctions : A.-J. Jacques, 1901-02 ; E. Trudeau, 1902 à 1904 ; Pierre Roy, 1904-05 et L.-A. Desrosiers, depuis septembre 1905.

L'abbé Joseph Lefebvre, nommé maître de discipline et d'étude en 1873, actuellement curé de Weedon.

Guillaume Couture, nommé professeur de chant en 1873, actuellement maître de chapelle à la cathédrale de Montréal.

L'abbé Joseph Brassard, nommé maître de discipliue et d'étude en 1875–76. Mort séminariste en juillet 1877.

Simon Aubin, nommé professeur en 1875 ; a enseigné la géographie, le français, la lecture française et l'élocution. Etait directeur de l'Ecole d'application en décembre 1901, date de sa mort.

A. de Bonpart, nommé professeur en 1875, mort en février 1892. Fut chargé de l'enseignement de l'histoire et des racines latines et grecques.

L'abbé L.-O. Harel, assistant-principal du mois d'octobre 1883 au 1er mai 1887 ; actuellement chapelain du pénitencier de Saint Vincent-de-Paul.

Thomas Brennan, M. D., ancien élève en 1876. Professeur à l'Université Laval en même temps que professeur d'anglais à l'École normale jusqu'en septembre 1901. Mort en 1905.

L'abbé C.-A. Santoire, nommé surveillant en 1880 et plus tard assistant-principal jusqu'en 1890, actuellement curé de Saint-Louis-de-Gonzague.

L'abbé J.-H. Desrochers, ancien élève de 1875 à 1878 ; fut instituteur de 1878 à 1882 ; devient professeur auxiliaire à l'École normale de 1882 à 1890, puis assistant-principal de 1890 à 1894, actuellement vicaire à Holyoke, Mass.

L'abbé G. Bourassa, assistant-principal en 1896. Mort curé de Saint-Louis-de France en novembre 1904.

L'abbé Amédée Goyette, ancien élève ; fut d'abord instituteur à Saint-Louis-de-Gonzague, puis surveillant de 1876 à 1880 ; actuellement curé de Sainte-Suzanne de Stanhope.

L'abbé Placide Desrosiers, surveillant de 1889 à 1891, curé actuellement à Saint-Pierre-aux-Liens.

L'abbé Joseph-Edmond Bruyère, surveillant ; curé à Lavaltrie.

L'abbé Mathias Desrosiers, surveillant ; curé à Daubigny, Man.

L'abbé L.-N. Caron, surveillant de 1887 à 1889. Aujourd'hui curé à Katevale, co. Stanstead.

L'abbé E. Trudeau, surveillant en 1901-02, puis assistant de 1902 à 1904. Curé à Los Angelos.

L'abbé A.-J. Jacques, assistant en 1901-02. Aujourd'hui curé de Saint Côme.

L'abbé Pierre Roy, assistant en 1904-05. Vicaire à la Pointe Saint-Charles.

Différents surveillants ou auxiliaires de 1898 *à* 1908 : MM. les abbés W. Lalonde, curé au Manitoba ; René Lévesque, vicaire à Sorel ; Napoléon Labrosse dit Raymond, curé à Lake Linden, Mich. ; P.-M. Roussel, curé à Staples, Ont. ; J. E. Ouellet, curé à Belcourt, North Dakota, et Donat Gariépy, S. J. ; MM. A. Létourneau, professeur à l'École normale des Trois-Rivières ; H. Michaud et J. Bélisle, professeurs à Montréal ; Godias Brunet, professeur à Haywood, Man., L.-J. Doucet et N. Deslauriers.

Différents professeurs de dessin : L'Héraut, en 1873-74 ; J.-B. Demers ; l'abbé Chabert ; l'abbé Harel, en 1886-87 ;

Templé, en 1888–89 (mort en 1895) ; Ravaux (mort vers 1896) et Chs Gill, depuis 1896.

Différents professeurs d'agriculture : F.-M. Ossaye, J. Perrault, l'abbé J.-O. Godin, Valiquette, professeur d'apiculture en 1876 77 et N.-G. Chabot, depuis 1883.

Différents professeurs d'élocution : D'Anglars, S. Aubin, Prat, Dumais et P. Colonnier.

Professeur de gymnastique de 1905 *à* 1907 : H. T. Scott.

c) Professeurs actuels, 1908-1909

1o CHEZ LES ELEVES-INSTITUTEURS

M. l'abbé Naz. Dubois, Th. D, Principal, directeur du pensionnat et professeur d'apologétique. Nommé en septembre 1901.

M. l'abbé L.-A. Desrosiers, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, assistant principal, professeur de philosophie et de littérature. Nommé en septembre 1905.

M. J.-O Cassegrain, professeur de français et d'histoire. Enseigne à l'École normale depuis janvier 1866. Nomination en date du 16 décembre 1865.

M. S Duval, M. D, professeur de mathématiques et de sciences. Nommé le 20 avril 1888.

M. N.-G. Chabot, M. D., professeur d'histoire du Canada, de géographie, d'histoire naturelle et d'agriculture. Nommé le 26 mai 1886.

M. R.-Z. Baulne, directeur de l'école d'application, professeur d'arithmétique et de sténographie. Nommé le 12 septembre 1900.

M. N. Brisebois, professeur de pédagogie et de français Nommé le 14 mai 1902.

M. P. Malone, professeur d'anglais. Nommé le 13 mai 1903.

M. R.-O. Pelletier, professeur de musique. Nommé le 31 octobre 1876.

M. Chs Gill, professeur de dessin. Nommé le 20 mai 1896.

Les messieurs suivants aident à l'enseignement et à la surveillance du pensionnat :

MM. les abbés Frs Dubois, S. D., et A. Lemieux, séminariste.

M. P. Colonnier, professeur de diction française.

M. P. Michal, professeur des travaux manuels.

MM. J. Bélisle et I. Vautrin.

Sergent C. P. Brunelle, instructeur des exercices militaires.

2o CHEZ LES ELEVES-INSTITUTRICES

M. l'abbé Naz. Dubois, Th. D., principal et professeur d'apologétique.

Sœur Saint-Isaïe, directrice.

" Saint-Liguori, professeur de mathématiques et de sciences.

" Saint-Yolande, professeur d'histoire et de géographie.

" Sainte-Marie-Ananie, professeur d'anglais aux françaises, et de solfège.

Sœur Saint-Mildred, professeur de la classe anglaise.

" Saint-Cordule, professeur de coupe et de couture.

" Sainte Marie Dorothée, professeur de grammaire et de littérature.

" Sainte Fortunate, professeur du cours préparatoire.

" Saint-Jeanne de Jésus, professeur de dessin.

" Saint-Gérard, directrice de l'école d'application.

M. J. O. Cassegrain, professeur de pédagogie théorique.

M. l'abbé H. Legrand, S. S., directeur spirituel des élèves institutrices.

M. P. Colonnier, professeur de diction française.

IV

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Il ne saurait être question d'indiquer ici les documents et les ouvrages que j'ai consultés pour la composition des quatre premiers chapitres du présent livre. Ceux qui auraient désiré une référence précise pour chacune de mes assertions trouveront dans cette note une sorte de compensation. Outre les œuvres historiques de Garneau, Faillon, Ferland, etc., qui ne parlent qu'incidemment d'instruction publique, il faut mentionner tout particulièrement les études ou publications suivantes :

Abbé Amédée Gosselin, articles du *Bulletin du parler français au Canada*, 1907.

P. B. Casgrain, *La vie de Joseph François Perrault*, Québec 1898.

Abbé A. H. Gosselin, *Le docteur Jacques Labrie*, Québec 1907.

J. B. Meilleur, *Mémorial de l'éducation du Bas-Canada*, Québec 1876.

P. J. O Chauveau, *L'instruction publique au Canada*, Québec 1876.

Abbé Jean Langevin, *Cours de pédagogie*, Québec 1865.

Divers manuscrits ayant rapport aux écoles normales de 1836, conservés aux archives de l'Université Laval, à Québec, et à l'Ecole normale Jacques Cartier et mis bénévolement à ma disposition.

Les *Rapports* annuels du département de l'Instruction publique formant une mine inépuisable de renseignements de toutes sortes.

Les journaux d'éducation et autres.

Plusieurs notes et articles publiés dans les diverses revues canadiennes.

La presque totalité des pièces consultées se trouvent dans la riche bibliothèque de l'Ecole normale Jacques-Cartier, contenant plus de 10,000 volumes relatifs au Canada et à l'Amérique du Nord.

La liste est longue de ceux qui m'ont aidé ou encouragé dans mon modeste travail. Vouloir les nommer tous serait m'exposer à des oublis regrettables. Je les prie d'accepter mes sincères remerciements. J'adresse des remerciements tout particuliers au principal et au personnel de l'Ecole normale Jacques-Cartier, ainsi qu'à plusieurs de mes meilleurs élèves qui, à divers titres, m'ont soutenu dans l'accomplissement de ma tâche.

TABLE DES MATIÈRES

Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs œuvres complémentaires

PAGE

Introduction 5

CHAPITRE PREMIER

LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE 1608 À 1836

Le missionnaire en Canada : il est l'apôtre et l'instituteur des aborigènes, p. 13. — L'éducation des filles est confiée à des congrégations religieuses, p. 18.— Une sorte d'école normale d'institutrices à Montréal, (1684), p. 19.—Les écoles de garçons sont plutôt paroissiales, p. 21. — Les Jésuites, les Sulpiciens, les Récollets, maîtres d'école, p. 22. — L'institut Charon et le recrutement des instituteurs à Montréal, p. 23. — La Cession, (1763) et ses conséquences pour l'éducation populaire, p. 26. — On peut constater l'existence d'un nombre important d'écoles, p. 30. — Enquête sur l'instruction publique, (1787), p. 31. — L'Institution Royale (1801), essaie d'anglifier le pays par l'école, p. 33. — Son échec, p. 34. — Mgr Plessis, les sociétés d'éducation et la fondation des collèges classiques, p. 36.— La loi de 1824, celle de 1829, p. 40. — Les écoles se multiplient rapidement, (environ 1600 en 1835), p. 42. — Deux éducateurs remarquables : le docteur Labrie et M. J.-F. Perreault, p. 44.

CHAPITRE DEUXIÈME

La loi de 1836 et les premières écoles normales primaires au Canada

La loi rétrograde de 1835-1836, p. 49.— Une clause autorise la fondation de plusieurs écoles normales, p. 51. — L'Ecole pédagogique d'instituteurs de Montréal, p. 55. — L'abbé Holmes et le commandeur Viger, p. 57. — Programme des études, p. 61. — Professeurs et élèves, p. 67. — Causes de l'insuccès. — La province de Quebec a inauguré l'enseignement pédagogique en Canada, p. 72. — Les écoles normales de filles à Québec, Trois-Rivières et Montréal, p. 73.— La loi scolaire de 1841-46, p. 76. — Le surintendant Meilleur, Mgr Bourget, les sociétés d'éducation privées, s'occupent de la formation professionnelle des maîtres d'école, p. 78. — Les Associations des Instituteurs (1845), p. 80. — Le brevet de capacité devient obligatoire pour les maîtres et les maîtresses d'école, p. 83. — Etablissement des Bureaux d'examinateurs, p. 84.— Organisation de l'inspection scolaire, p. 85. — Le premier Concile provincial de Québec demande la fondation d'une école normale d'instituteurs, p. 86. — L'œuvre scolaire du surintendant Meilleur jusqu'en 1855, p. 87.

CHAPITRE TROISIÈME

La loi de 1856 et les écoles normales actuelles jusqu'en 1879

La loi scolaire de 1856, p. 91. — Opportunité des fondations d'enseignement pédagogique professionnel, p. 94. — Inauguration des

écoles normales Jacques-Cartier, McGill, Laval, p. 95. — Leur caractère confessionnel, p. 98. — Professeurs et élèves, p. 101. — Le programme du cours d'études, p. 102. — Cours d'agriculture scolaire, p. 107. — Les écoles d'application, p. 109. — Cours publics à l'Ecole normale Jacques-Cartier, p. 111. — Les Associations d'instituteurs catholiques, — d'instituteurs protestants, p. 115. — Caisse des retraites, p. 123. — Le salaire des instituteurs ruraux, p. 125. — Les causes de sa médiocrité, p. 127. — Les journaux pédagogiques, p. 135. — Le Conseil de l'Instruction publique, p. 142. — Résultats généraux de l'enseignement pédagogique des écoles normales, p. 146. — Son influence sur le programme et les méthodes d'éducation des écoles primaires, p. 149. — Les grandes Expositions et les écoles normales, p. 155. — Témoignages étrangers en faveur du système scolaire de la province de Québec, p. 157.—L'hon. Chauveau, p. 159.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les écoles normales actuelles et leurs œuvres complémentaires, de 1879 à nos jours

L'Ecole normale Jacques-Cartier s'installe au parc Lafontaine, p. 163. — Un débat retentissant : Mgr Laflèche et l'abbé Verreau, p. 165. — L'efficacité des écoles pédagogiques, p. 167. — L'Ecole normale Jacques-Cartier : règlement intérieur, école d'application, démolition et reconstruction, recrutement des élèves, p. 170. — L'abbé Verreau éducateur, p. 174. — L'Ecole normale Laval : les principaux, déplacements successifs, installation au chemin de Sainte-Foye, influence pédagogique, p. 178. — Fondation de plusieurs écoles normales d'institutrices, p. 182. — L'instruction publique chez les protestants, p. 183. — Décadence : les causes et les responsabilités, p. 184. —

L'Ecole normale McGill : innovations et améliorations, elle disparait après 50 ans d'existence, p. 186. — L'Ecole normale protestante de Sainte-Anne de Bellevue, p. 188. — Les œuvres post-normaliennes. — La caisse des retraites scolaires, p. 189. — Les journaux pédagogiques français et anglais, p. 191. — Inspecteurs d'écoles, p. 195. — Les écoles d'adultes, p. 196. — Conférences, congrès pédagogiques d'institutrices, *ib.*—Le Bureau central des Examinateurs catholiques, p. 197. — Questions historiques d'intérêt général. — La commission scolaire catholique de Montréal, p. 200. — L'école et la politique, p. 205. — Salaire des institutrices, p. 207. — L'uniformité des livres classiques, p. 209. — L'impérialisme à l'école, p. 212.—Les difficultés actuelles de l'enseignement primaire, p. 214.

Récit des fêtes jubilaires de l'École normale Jacques-Cartier, 1857—1907

PREMIÈRE PARTIE

Les préparatifs

Caractère et signification des noces d'or. — La première réunion des anciens élèves, le 2 décembre 1906. — Formation d'un comité général et de plusieurs sous-comités. — Leurs travaux. — A la recherche des anciens professeurs et élèves. — Circulaire d'invitation. — Les journaux s'intéressent aux fêtes. — Les élèves actuels se préparent à recevoir leurs aînés.....p. 223

DEUXIÈME PARTIE

Premier jour : la fête intime

Journée du 24 juin : Séance historique offerte aux " anciens ". " La première leçon du Petit Nouveau ". — Distribution des médailles et des diplômes. — Le " réveillon ".....p. 239

TROISIÈME PARTIE

Second jour : la fête religieuse

Journée du 25 juin : Grand'messe solennelle d'actions de grâces. — Sermon de M. l'abbé O. Harel. — *Te Deum*.....p. 251

QUATRIÈME PARTIE

Second jour : la fête officielle

Nos hôtes. — Adresse présentée par M. J.-O. Cassegrain, président des fêtes jubilaires. — Réponse du principal, M. l'abbé N. Dubois. — Discours de l'honorable P.-B. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique — Présentation de la médaille commémorative. — Le Banquet. — Allocution de Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal. — Allocution de l'honorable Lomer Gouin, Premier ministre de la province de Québec. — Allocution de Mgr Emard, évêque de Valleyfield. — Allocution de l'honorable Evariste Leblanc, chef de l'opposition, à Québec. — Dernière réunion du comité d'organisation. — Conclusion.....p. 269

APPENDICES

Etats de services de l'Ecole normale Jacques-Cartier

I

PAGES

Liste des professeurs sortis chaque année. 1857 à 1908..... 331

Tableau statistique des élèves-instituteurs..... 360

II

Liste des institutrices sorties chaque année, 1899 à 1908..... 362

Tableau statistique des élèves-institutrices..... 374

III

Personnel de l'École normale Jacques-Cartier de 1857 à 1909

PAGES

a) A l'ouverture des classes en 1857 375

b) Professeurs décédés ou qui ont changé de fonction entre 1860 et 1906 376

c) Professeurs actuels, 1908–09 :

1o Chez les élèves-instituteurs 380

2o Chez les élèves-institutrices 381

IV

Note bibliographique 383

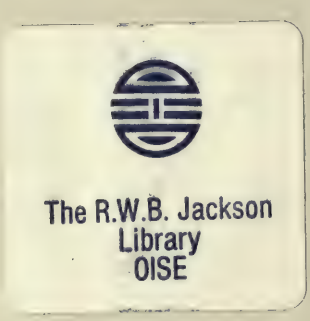

ERRATUM

Page 128, ligne 24, *au lieu de* Qui ne voie, *lire* Qui ne voit.

Page 144, ligne 20, *au lieu de* M. Georges de Boucherville, *lire* M. Charles-B. de Boucherville.

Page 192, ligne 24, et p. 193, ligne 2, *au lieu de* « Journal de l'Éducation », *lire* « Journal d'Éducation ».

370.7309714 D474E c1
Desrosiers / Les icoles
normales primaires de la
OISE
3 0005 00019408 7

370.7309714
D474E
Desrosiers
Les écoles normales primaires
de la Province de Québec et
leurs oeuvres complémentaires

Date Due

FORM 109
OFFICE SPECIALTY